SUR

L'ADMINISTRATION

DE

M. NECKER.

SUR

L'ADMINISTRATION

DE

M. NECKER.

PAR LUI-MÊME.

Ac plerique suam ipsi vitam narrare, fiduciam potiùs morum quam arrogantiam arbitrati sunt.

TACITE.

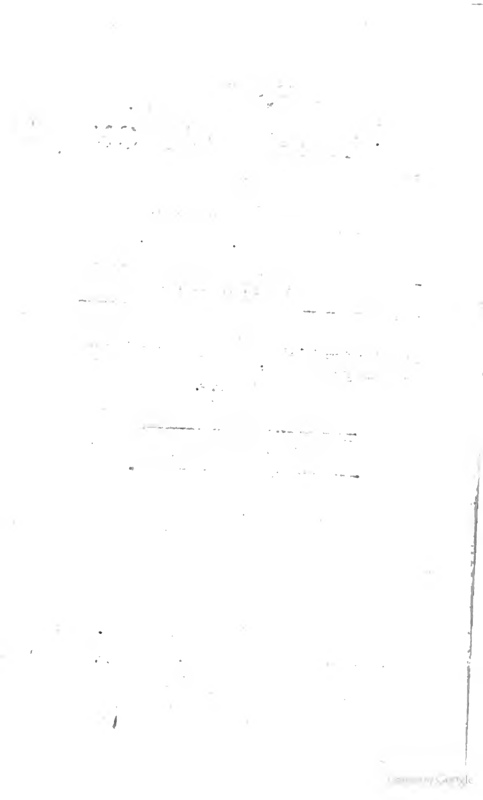
Prix 4 liv. 10 sols.



A PARIS,

HOTEL DE THOU, RUE DES POITEVINS.

1791



VICTIME malheureuse d'une suite d'injustices, dont les annales de l'histoire ne présente que peu d'exemples, j'éprouvois tout le poids des plus amers souvenirs, et cependant je ne voulois point répandre par écrit mes douloureux sentimens. Il me sembloit qu'après une longue suite d'actions publiques, l'assistance des paroles n'étoit plus nécessaire; ét quelquefois raprochant ma conduite de l'ingrate indifférence de l'Assemblée nationale, je trouvois dans un parfait silence un repos qui plaisoit à mon cœur orgueilleux. Enfin, je ne sais trop pourquoi, l'opinion publique n'est plus à mes yeux ce qu'elle étoit. Le respect que je lui ai religieusement rendu, ce respect s'est affoibli quand je l'ai vu soumise aux artifices des méchans, quand je l'ai vu trembler devant les mêmes hommes qu'autrefois elle eût fait paroître à son tribunal pour les vouer à la honte et les marquer du sceau de sa réprobation.

Cependant on me presse de suivre une autre route, et je doute encore de la sagesse

de ce conseil. On veut que je ramène les regards vers mon administration ; on veut que j'en rappelle le souvenir ; et l'on ne voit pas que dans ces jours de trouble et d'inquiétude, les intérêts publics rejettent tous les intérêts particuliers.

On croit que par un résumé de ma conduite, je dois prêter des moyens à mes défenseurs, et l'on ne considère pas qu'ils ont encore plus besoin de courage que de lumières.

On me parle enfin de la postérité, et l'on oublie que l'empire des passions finit où le sien commence ; on oublie que dans cet eſpace ſans bornes où elle devient l'éternelle dominatrice, il n'y a plus de prestiges, il n'y a plus d'illusions. La vérité seule ose y marquer les rangs, ose y fixer les places ; et c'est uniquement parmi nous, c'est sur notre théâtre d'un jour que des imposteurs usurpent ses droits, et parviennent pour un moment à envahir ses hautes fonctions.

Un grand motif cependant fait impreſſion sur moi. Je ne puis, je l'avoue, je ne puis séparer ma cause de celle de la raison et de la vertu ; elles ont, je le crois, des alliances

ensemble, mes souvenirs du moins m'en donnent l'espérance ; c'est donc à moi de respecter jusques à la fin les nœuds que j'ai formés avec tant de soin ; c'est à moi de les respecter, en montrant que je n'y fus infidèle en aucun instant de ma vie, & guidé, par cette pensée, je croirois manquer à mes obligations, si, pour éviter d'attirer sur moi les regards, si, pour obéir servilement aux conventions établies entre les diverses vanités, je secondois par mon indifférence la politique des méchans et le triomphe des ingrats.

Qu'est-ce qu'un homme en effet près de ces considérations générales ? Qu'est-ce qu'un homme sur-tout aussi avancé que moi dans sa carrière ? Déjà les tems approchent où ce n'est plus à lui qu'il appartiendra, mais à ce silence éternel où les générations et les siècles se précipitent et s'anéantissent.

Si donc il peut rendre de la confiance à ceux qui sont découragés par l'issue des combats dont ils ont été les témoins ; s'il peut les retenir au moment où ils sont

prêts à déserter le culte de la morale; s'il peut retarder du moins leur engagement avec un nouveau maître, il doit se presser de remplir cette vue ; il doit le faire sans y mêler aucun autre calcul et sans être arrêté par de petits ménagemens ou de frivoles considérations.

Comment ne croirois-je pas à l'assistance de la vertu ? C'est par elle que deux fois je me suis relevé des oppressions de l'intrigue et des disgraces qu'on éprouve à la cour des Rois ; c'est par elle que j'ai remarqué sans inquiétude les progrès de la calomnie, et c'est par elle que, forcé de me défendre aujourd'hui contre un nouveau genre d'injustice, je ne me sens imposé ni par aucune puissance, ni par aucune grandeur.

L'Assemblée nationale qui m'a demandé tant de comptes, me permettra sans doute de lui en présenter un de plus ; c'est celui dont on trouve le modèle dans le célèbre entretien d'Agrippine avec l'Empereur, et dont la pensée est rendue par ce vers aujourd'hui si connu :

Voilà tous mes forfaits, en voici le salaire.

J'indique ainsi la division de cet ouvrage : elle semble se rapporter uniquement à moi ; mais qu'on ne s'effraie point de cette première apparence. Je le sais trop, quand on n'est plus sur la route des passions, quand on ne peut plus être en aide à aucune ; quand on a passé, pour ainsi dire, à l'autre bord du fleuve, on a fini son tems, & l'on est bientôt averti qu'on a besoin d'être discret dans ses communications avec les autres. Je promets donc que sans m'éloigner de ma route, mais en répondant aux reproches de différens partis, & en cherchant simplement à me défendre, je m'approcherai de plusieurs discussions d'un intérêt plus général que celui de mes peines.

J'ai servi le roi & l'état sept années, pendant le cours de deux ministères ; & voici les souvenirs qui me restent de ma conduite & de mon administration.

J'étois peu connu, lorsqu'en 1776 le roi me confia la direction du trésor-royal, & moi-même je ne me connoissois guère ; car sans mettre les autres dans le secret de

ſes penſées intimes, il n'eſt pas moins vrai qu'on eſt long-tems incertain ſur le degré de ſes talens & ſur la meſure de ſes moyens. Souvent, pour gagner ſa propre confiance, on a beſoin d'être éclairé par des comparaiſons; l'on a beſoin d'avoir fait une épreuve de ſes forces contre les difficultés des choſes, contre leur nombre & contre leur diverſité.

J'avois lu, j'avois obſervé, j'avois beaucoup réfléchi, & dès ma première jeuneſſe je m'étois eſſayé dans les affaires publiques en contribuant efficacement à relever la Compagnie des Indes, & en défendant les intérêts de cet établiſſement contre les attaques de l'intrigue & contre la tyrannie d'une autorité mal éclairée. On crut alors que j'avois rendu à l'état un ſervice eſſentiel.

Je m'étois auſſi rapproché des méditations qui doivent occuper un homme d'état, lorſqu'en 1775 je diſcutai les principes applicables à la légiſlation & au commerce des grains. On étoit alors dans la ferveur du ſyſtême de la liberté la plus parfaite; on avoit étendu ce ſyſtême à l'exportation, ſans la ſoumettre ni à aucune règle, ni à

aucune mesure, & le royaume commençoit à s'alarmer des conséquences funestes qui pouvoient en résulter. Mais les philosophes du temps méprisoient l'expérience & ne vouloient avoir affaire qu'au raisonnement. Mon ouvrage tempera leurs idées exagérées, en y opposant des réflexions d'une origine encore plus haute que les apperçus généraux des économistes ; & depuis cette époque, ce n'est plus avec une supériorité dédaigneuse pour les connoissances pratiques & les idées de la tradition qu'on s'est permis de discuter la grande question du commerce des grains. On a pu disputer de pair à pair sur cette liberté & sur les limites dont elle est susceptible ; & je crois que dans une des controverses les plus délicates, c'en est fait pour toujours de l'empire absolu de la théorie. Ce fut la première insurrection heureuse contre ce règne philosophique, dont nous avons éprouvé la domination sous tant de formes différentes, & je rendis en même tems un service essentiel à la France, à un royaume exposé si souvent à de grands malheurs, par une

ſeule année de mépriſe ſur les principes de gouvernement qui touchent de plus près au ſort du peuple & à la tranquillité publique.

Je ne dus pourtant le choix de ſa majeſté qu'à l'état d'abattement abſolu dans lequel ſe trouvoit le crédit public : on l'avoit vu dépérir ſous l'adminiſtration des gens de robe, & l'on voulut faire l'épreuve des connoiſſances acquiſes dans une autre carrière.

Cependant les moyens auxquels je mis ma principale confiance appartenoient également à tous les hommes. Ces moyens étoient l'ordre, l'économie & l'application de la morale à toutes les tranſactions. J'eus uniquement le mérite d'appercevoir ou plutôt de ſentir fortement que pour l'adminiſtration des finances, une marche ſimple, une conduite pure étoient de beaucoup préférables à toutes les habiletés dont les gens médiocres s'extaſient.

Je ne négligeai pas néanmoins les secours que l'on peut tirer de cette ſuite de ménagemens, de ſoins & d'attentions, qui ne ſuppléent point aux principes eſſentiels, mais

qui ſecondent & favoriſent leur ſalutaire influence. Enfin je fus heureux ſans doute, puiſque dans le cours du cinq années de mon premier miniſtère, au milieu d'une guerre qui amena graduellement le beſoin de cent cinquante millions de ſecours extraordinaires pour une ſeule année, les fonds publics qui baiſsèrent en Angleterre de trente à trente-cinq pour cent, éprouvèrent en France une hauſſe graduelle ; & preſque tous les emprunts auxquels on eut recours furent remplis en huit jours.

C'eſt ainſi que je relevai le crédit de la France, & à ce crédit, on le ſait, eſt attaché pendant la guerre la ſûreté de l'Empire, la défenſe de ſes colonies & le ſoutien général de la force & de la puiſſance.

Il étoit réſervé à l'eſprit de nouveauté qui nous gouverne ſur tous les points, de cenſurer l'uſage du crédit pendant la dernière guerre, comme s'il y auroit eu une poſſibilité de ſubvenir par des impôts à des beſoins immenſes. Je ne ſais ce que la nation pourra payer en extraordinaire, ſous un gouvernement où elle réglera elle-même toutes les

contributious & toutes les dépenses, mais autrefois on auroit éprouvé des résistances très-nuisibles à la confiance publique, si dès les commencemens de la guerre on eût demandé un troisième vingtième, & ce supplément n'eût valu que vingt à vingt-cinq millions.

Le rétablissement du crédit, tout essentiel qu'il étoit à l'état, n'eût satisfait qu'imparfaitement, s'il m'eût distrait un seul jour des intérêts du peuple, l'objet perpétuel de ma solicitude. Mais en garantissant la nation des subsides extraordinaires & au-dessus de ses forces, que le défaut de crédit auroit rendus nécessaires, je la préservai de même des impôts permanens qui sembloient indispensables pour balancer l'intérêt annuel des emprunts destinés aux besoins de la guerre, & j'y réussis en suppléant à cet accroissement de la dépense publique, par des opérations d'ordre & d'économie.

On en a vu le résutat & la preuve dans le compte rendu public au mois de janvier 1781, & dans mon ouvrage sur les finances.

j'offris de défendre cette vérité contre un ministre en pouvoir, & au milieu de l'assemblée des notables de 1787, au milieu de celle qu'il avoit composée lui-même.

La controverse par écrit à laquelle j'ai été entraîné depuis cette époque, n'a pu laisser aucun doute sur l'exactitude parfaite du compte de 1781. Et comme ce compte a été fait par la même personne, & d'après les mêmes erremens que le compte général remis aux états-généraux, au mois de mai 1789, l'approbation donnée à ce denier compte, à la suite d'un examen sévère de la part du comité des finances, est une nouvelle preuve morale de la régularité de celui de 1781.

Ainsi donc, pendant mon premier ministère j'eus soin de la puissance en élevant le crédit au plus haut degré, & j'eus soin du bonheur en garantissant la nation des contributions immenses qui auroient été nécessaires, si le crédit n'eût pas été rétabli, & en la préservant encore des impôts annuels que l'intérêt des emprunts auroit exigé, si dans le même temps aucune amélioration

n'avoit eu lieu dans les finances. Je le demande, que pouvoit-on faire de plus ?

Je n'ai garde cependant de placer sur la même ligne les combats que j'ai rendus pour l'avancement de l'ordre & de l'économie, & les victoires complètes remportées par l'assemblée nationale. Je pourrois néanmoins disputer de mérite avec elle en cette carrière, si l'on considéroit la différence infinie de nos positions. Elle a parlé au nom du peuple entier; elle a marché avec toutes les forces de l'empire; elle s'est vue accompagnée & portée, pour ainsi dire, par des vœux innombrables; elle n'avoit besoin ni de préparer les esprits, ni de ménager les puissans; elle disposoit au nom de la nation du bien de la nation; tout fléchissoit devant ses pas; les obstacles qu'elle a rencontrées n'ont servi qu'à augmenter l'action & la rapidité de ses mouvemens, & la route qu'elle a suivie s'est trouvée frayée, & comme à l'instant applanie par la seule pression des larges roues de son char triomphant.

Que l'on rapproche maintenant de cette force immense les moyens & les tentatives

d'un miniſtre des finances, qui, éperdu pour ainſi dire au milieu d'une cour depuis long-tems étrangere aux idées d'ordre & d'économie, s'efforce de propager ces mêmes idées & ſe voit dans la néceſſité de combattre ſeul contre tous. On ne ſaura jamais toute la conſtance dont j'ai eu beſoin. Je me rappelle encore cet obſcur & long eſcalier de M. de Maurepas que je montois avec crainte & mélancolie, incertain du ſuccès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étois occupé, & qui tendoit le plus ſouvent à obtenir un accroiſſement de revenu par quelque opération juſte mais ſévère; je me rappelle encore ce cabinet en entre-ſol placé ſous les toits de Verſailles, mais au-deſſus des appartemens du Roi, & qui, par ſa petiteſſe & ſa ſituation, ſembloit véritablement un extrait & un extrait ſuperfin de toutes les vanités & de toutes les ambitions; c'étoit là qu'il falloit entretenir de réforme & d'économie un miniſtre vieilli dans le faſte & dans les uſages de la cour. Je me ſouviens de tous les ménagemens dont j'avois beſoin pour réuſſir, & comment

plusieurs fois repoussé, j'obtenois à la fin quelques complaisances pour la chose publique; & je les obtenois, je le voyois bien, à titre de récompense des ressources que je trouvois au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentois embarrassé lorsque je mêlois à mes discours & me hasardois à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur étoit animé. Je semblois alors aussi gothique au vieux courtisan, que Sully le parut aux jeunes, le jour qu'on le revit à la cour de Louis XIII.

Je trouvois auprès du Roi plus de courage : jeune & vertueux, il pouvoit & vouloit tout entendre; la Reine aussi m'écoutoit favorablement; mais autour de leurs majestés, mais à la cour, à la ville, à combien d'inimitiés & de haines ne me suis-je pas exposé! c'étoit à tous les genres de crédit & de pouvoir que je devois opposer de la fermeté; c'étoit avec toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avois à combattre, & dans cette lutte continuelle je risquois à tout moment ma fragile existence.

Je le fis cependant, & je marchai dans ma route sans reculer un moment. Auſſi, je l'avoue, en me ſouvenant & de ma poſition & de ma conduite, je conſidère en pitié cette réputation de vaillance qu'on cherche à ſe donner au milieu de l'aſſemblée nationale, en y dénonçant à grand bruit, mais ſans aucun riſque, mille écus à retrancher ou à prendre ſur les ſoldats épars d'une armée en déroute, certain qu'on eſt encore des applaudiſſemens ſans nombre de tous ceux dont on ſe trouve environné. On a ſoin, il eſt vrai, de faire raiſonner le nom des grands, des miniſtres & des courtiſans, afin de perſuader au peuple que les géans ſont encore là, & que c'eſt d'eux dont on ſe joue, tandis que ſoi-même on eſt bien ſûr de n'avoir plus à lutter qu'avec des fantômes.

Ce n'eſt pas le tems aujourd'hui de particulariſer les réglemens d'ordre & d'économie, & les diverſes diſpoſitions utiles aux finances, qui durant le cours de mon premier miniſtère, ont rempli le but dont j'étois ſans ceſſe occupé; je dois aller en avant

rapidement, & j'aime mieux faire obſerver que l'on trouve le germe de nos idées actuelles dans les deux inſtitutions les plus remarquables de mon adminiſtration.

L'établiſſement des aſſemblées provinciales dont je poſai les premieres baſes en 1779, devoit aſſocier toute la nation à la geſtion de ſes intérêts & ſoulever le voile que tenoient depuis ſi long-tems dans leurs mains un petit nombre de commiſſaires nommés par le Roi. Cet établiſſement donnoit des guides & des protecteurs paternels à toutes les provinces, attachoit les citoyens au bien public, y attiroit leurs penſées & faiſoit ſervir les lumieres générales à l'avancement de la proſpérité de l'état.

Une ſeconde inſtitution non moins importante, fut la détermination priſe par le Roi de donner la plus grande publicité à l'état des finances; il fondoit de cette maniere la confiance ſur la baſe la plus ſolide, il appelloit la nation à la connoiſſance & à l'examen de l'adminiſtration publique, & il faiſoit ainſi, pour la premiere fois, des affaires de l'état une choſe commune.

Les

Les deux dispositions que je viens d'indiquer, également essentielles au bonheur & à la puissance, avançoient tellement l'esprit publique que si l'on transporte ses regards en arrière, on trouvera que ces deux grandes innovations étoient à une distance incalculable des idées sous lesquelles on avoit vécu pendant si long-tems.

Le ministre qui proposoit l'établissement des assemblées provinciales, restreignoit extrêmement son influence. Le ministre qui proposoit la publicité constante de l'état des finances, exposoit son administration à une censure éclairée; ainsi il ne se ménageoit pas le privilége particulier à l'assemblée nationale, celui d'aller au bien en augmentant chaque jour son propre pouvoir.

Je trouve encore le premier mot de nos institutions présentes & dans la déclaration qui, abolissant les droits de main-morte, honora son ministère, & dans celle qui détermina l'impôt de la taille, le fixa d'une maniere invariable, interdit son accroissement sans l'autorité des lois enregistrées, & mit ainsi pour la premiere fois ce tribut des

campagnes à l'abri des extenſions arbitraires dont le gouvernement s'étoit réſervé le pouvoir, & dont il avoit fait un ſi long uſage.

C'eſt encore à l'époque de mon premier miniſtère que l'on peut rapporter un nouvel eſprit qui ſe répandit alors, & qui dirigea l'intérêt public vers toutes les idées de bienfaiſance. Les priſons, les infirmeries, les hôpitaux, les hoſpices de charité devinrent l'objet du gouvernement, & les améliorations, les adouciſſemens qu'on y apporta, les nouveaux établiſſemens entrepris au milieu de la guerre, enfin les actes multipliés de la bonté & de la tendre compaſſion du Roi pour les malheureux, donnèrent au patriotiſme déja mis en mouvement par d'autres diſpoſitions plus générales, une teinte de douceur & de ſenſibilité qui préſentoit à tous les regards le ſpectacle le plus touchant. On faiſoit le bien en le voulant, & on le vouloit en l'aimant ; nul caractère d'effort, nulle exagération même n'accompagnoient ces premiers mouvemens d'une nation qui agiſſoit encore d'après ſa propre impulſion, & qui ne tendoit point à échanger

ſon génie naturel conte celui qui lui a été préparé depuis. Seroit-ce donc le dernier regard qu'il fallut jetter ſur ce mélange de vertus aimables, douces & généreuſes qui releva ſi long-tems aux yeux de l'Europe le caractere des Français? Ah! quelle perte pour eux & quelle teinte ſombre jetée, pour ainſi dire, ſur l'univers entier, ſi ce brillant caractere devoit faire place et pour toujours aux élans combinés et aux mouvemens ſyſtématiques qui créent des ſentimens avec de l'eſprit, et des vertus avec des opinions exagérées! La perfection des lois politiques devient plus néceſſaire que jamais avec cette nouvelle nature; au lieu que l'autre, celle qu'on aimoit dans la nation françaiſe, ſervoit à elle ſeule de lien entre le riche et le pauvre, et adouciſſoit ſouvent par les mœurs, les fautes du gouvernement et les erreurs de la législation.

Je ne veux pas arrêter plus long-tems l'attention ſur ma premiere adminiſtration; il me ſuffit de l'avoir rappellée et d'avoir indiqué ſon rapport avec le tems préſent, avec ce tems, le ſeul qu'on aime, le ſeul

que l'on veut apprendre, le ſeul dont on ſe ſouvient.

Je m'étendrai davantage en préſentant les particularités eſſentielles de mon ſecond miniſtere; mais auparavant je dois retracer en peu de mots l'uſage que j'ai fait de mon tems entre ces deux époques ; car il a été conſacré tout entier à des occupations qui n'ont point été étrangères aux affaires publiques et au bonheur des hommes. C'eſt l'indifférence de l'aſſemblée nationale envers moi que je prends à partie, et je reſpecte trop l'influence de ſon opinion pour négliger aucun de mes moyens, loſrque j'appelle de ſes injuſtices à la nation, à l'Europe et à la poſtérité.

On le ſait : j'ai conſacré mes premiers loiſirs à la compoſition d'un ouvrage très-étendu, ſur les finances en général et ſur celles de la France en particulier ; et cet ouvrage, par la quantité d'inſtructions poſitives dont il eſt rempli, et par la méthode avec laquelle ces conoiſſances ſont claſſées, n'a pas été inutile aux perſonnes occupées

des intérêts de l'état, ou destinées par leur position à l'administration des affaires publiques. j'ai empêché le génie de se décourager en lui frayant ses premières routes, & j'ai appelé tous les bons esprits à l'étude des finances, en plaçant des signaux sur cette multitude de chemins croisés, dont les abords inextricables rebutoient la curiosité.

On a vu cet ouvrage entre les mains de tous les notables rassemblés par le roi en 1787, pour l'assister de leurs conseils dans l'état de crise où paroissoient les affaires; on a vu cet ouvrage servir de premier guide à tous ceux qui, depuis cette époque, ont concouru à l'œuvre du bien public; & si je me borne à le présenter comme une simple collection de faits intéressans & de connoissances utiles, j'ai pourtant l'espérance d'avoir fait quelques pas vers l'objet chéri de mes vœux, en développant les différentes manières, l'union constante de la politique en administration, avec les principes de la morale: noble & sûre alliance qui formera toujours la première condition de la véritable sagesse des gouvernemens, & la base

fondamentale de la profpérité des nations & du bonheur des hommes !

C'eft dans la vue de fortifier ces principes de morale, ces principes dont la falutaire influence étoit continuellement préfente à ma penfée, que j'entrepris de refferrer, felon mon pouvoir, la chaîne qui les unit aux opinions religieufes. Je voyois bien la morale toujours en honneur, ou plutôt toujours célébrée ; mais on détruifoit, on ébranloit fans relâche les colonnes antiques qui la foutenoient, & l'on vouloit y fubftituer de petits appuis arrangés de main d'hommes, & qui, fans proportion avec la majefté de l'édifice, ne pouvoient être mis en parallèle avec cette législation univerfelle, avec cette autorité fainte, qui, de la manière la plus impofante, indique aux hommes leurs devoirs, détermine leurs facrifices mutuels, & les approche du bonheur auquel ils peuvent atteindre.

Ce fut par des idées fenfibles, & auffi, je le crois, par des réflexions étayées d'un peu de philofophie, que je rendis un hommage public à l'importance & à la réalité des opinions religieufes, opinions délaiffées

par l'efprit du fiècle, par cet efprit ambitieux de toute efpèce d'empire, par cet efprit orgueilleux dans fes chaînes, & qui fe fiant aveuglement à l'étendue de fes moyens, voudroit fubftituer fa fcience aux lumières du temps, voudroit mettre fon propre ouvrage à la place de tout ce qui exifte, & fe décideroit à refaire le monde, s'il pouvoit en remuer le premier anneau.

Le livre dont je rappelle ici le fouvenir, ce dépôt de mes plus chères penfées, je puis le joindre aux travaux que j'ai confacrés au bonheur des hommes & à l'utilité publique. Ah! dans la pofition où je me trouve, que n'eft-il à faire encore! ce font des jours doux que j'ai paffés, en m'élevant par la méditation à l'idée d'un être fuprême; j'aurois befoin plus que jamais de me placer fous cet heureux abri : on y voit là de fi haut l'injuftice des hommes, qu'on peut les aimer encore en leur faifant des reproches, qu'on peut les aimer encore au milieu des perfécutions dont ils vous ont rendu la victime. Cette idée d'un être fuprême, cette idée à jamais bienfaifante

s'applique à toutes les circonſtances de la vie ; & tandis que par ſa grandeur elle forme l'enceinte du monde, plus ſubtile que la lumière, elle pénètre au fond de notre ame & la ſaiſit par tous ſes rapports, pour l'attirer aux conſolations dont la nature humaine eſt ſuſceptible.

J'avois beſoin de ces réflexions ; j'avois beſoin de ce moment de repos avant de continuer à me préſenter aux regards des hommes & à leur examen, avant de ſuivre une diſcuſſion dont la néceſſité m'afflige. Je vais maintenant rapporter les principales diſpoſitions de mon ſecond miniſtère, & j'y joindrai les réflexions dont elles me paroîtront ſuſceptibles.

Il me ſemble que c'eſt d'un temps ſéparé des jours antérieurs par l'abîme des ſiècles, il me ſemble que c'eſt d'une nation nouvelle que je vais parler. Le ſol & le climat ſont reſtés les mêmes ; tout le reſte eſt changé.

Ce fut au mois d'août 1788, que le roi me confia pour la ſeconde fois l'adminiſtration des finances. J'avois été exilé peu de temps auparavant, & je pouvois encore, par

d'autres souvenirs, être éloigné de reprendre les liens qui m'étoient proposés. Je n'hésitai point cependant à m'y soumettre; la situation des affaires m'en faisoit une loi; et je ne fixai mes regards sur les difficultés que pour m'efforcer de les vaincre.

Je ne tardai pas à recevoir une précieuse récompense de mon dévouement. Les malheureux événemens qui s'étoient succédés depuis un an, avoient répandu l'alarme dans le royaume, avoient agité tous les esprits. Le fréquent appareil des lits de justice; la subversion des Parlemens, leurs vacances prononcées sans terme, la translation de celui de Paris à Troyes, l'exil ensuite et l'emprisonnement de plusieurs de ses membres; l'enlèvement subit de douze gentilshommes de Bretagne, leur détention à la Bastille, enfin l'établissement d'une cour plénière, qui, sous les regards immédiats du gouvernement, devoit être dorènavant la seule défense des intérêts des peuples; tous ces actes inconsidérés d'autorité, survenus au milieu de la fermentation qui existoit depuis long-tems, avoient excité dans les

Provinces un genre de mécontentement et d'irritation qui paroissoit le présage certain d'une insurrection générale. Une commotion menaçante étoit sur le point d'éclater à Grenoble, et les citoyens avoient déjà les armes à la main, lorsqu'on y apprit le changement survenu dans le ministère; les espérances renaquirent et le calme se rétablit. Une révolution semblable succédant aux mêmes orages, arrêta dans plusieurs autres parties du royaume les commencemens d'une guerre civile, et prévint des malheurs dont on ne pouvoit calculer l'étendue. Je reçus de toutes parts des témoignages touchans et des preuves sensibles d'une confiance qui m'inspiroit les plus grands devoirs. Je les connus ces devoirs; aussi le vœu général de la nation, ce vœu si juste, selon ma propre opinion, ne tarda pas à être rempli. Une volonté ardente, mes soins, mes efforts, les premiers momens de crédit qui appartiennent toujours à un nouveau ministre, lorsqu'il est jugé nécessaire, tous ces moyens furent dévoués au triomphe de la liberté et de la justice. Les parlemens

furent rappelés à leurs fonctions, les exilés revinrent, toutes les prisons furent ouvertes; l'idée d'une cour plénière et toutes les dispositions consacrées dans le fameux lit de justice du 8 mai 1788, furent pour toujours anéanties; enfin un contentement général, célébré par les plus vives acclamations, retentit d'un bout du royaume à l'autre, et le Roi fut béni d'une révolution juste, et qui rappeloit aux français, toujours prêts à l'aimer, la pureté de ses intentions, et son amour constant du bien public.

Ces tems, ces événemens sont bien près de nous; mais malheureusement ils remontent plus haut que la reconnoissance. Cependant les allarmes dans lesquelles on avoit vécu, les inquiétudes auxquelles on avoit été livré, et plusieurs fausses combinaisons en finance, plusieurs dispositions erronées avoient altéré sensiblement un crédit depuis long-tems mal affermi, & la confiance avoit été anéantie par cet Arrêt du conseil qui créa des papiers pour acquitter les rentes de l'hôtel-de-ville, les intérêts des effets publics non constitués et plusieurs

autres charges de l'état. En même tems on faisoit usage des ressources les plus onéreuses ponr suffire à d'autres paiemens indispensables ; et dans la vue d'éloigner une derniere crise, l'on prolongeoit par toutes sortes de moyens un état d'intermittence qui devoit finir en peu de tems par une défaillance absolue.

Aussi, lorsque je repris le timon des affaires, il n'y avoit pas 500,000 livres au trésor royal ; toute espèce de crédit étoit anéantie, et je vis cependant qu'il falloit trouver plusieurs millions dans la semaine pour satisfaire à des engagemens précis, ou à des dépenses dont le moindre retardement expose aux dangers les plus effrayans. Je franchis ces premiers pas; mais je rencontrai des difficultés sans cesse renaissantes, parce que les impositions de tout genre avoient été consommées à l'avance, parce qu'il existoit un grand déficit entre les revenus et les dépenses fixes, et principalement encore parce qu'il eût été disconvenable, sous tous les rapports, d'anticiper sur les fonctions des états-généraux, en recourant à

des emprunts publics ou à toute autre difpofition générale.

Ce fut donc en louvoyant, en ufant de tous les ménagemens, de toutes les reffources circonfcrites dans un petit cercle, que je parvins à conduire fans brifûre & fans échouement le frêle vaiffeau de l'état, jufques à l'ouverture des états-généraux, terme que je confidérois alors comme le premier fignal du port de fauvement. Mais l'affemblée nationale ayant éloigné à grande diftance l'époque où elle vouloit s'occuper des finances, je me trouvai dans la nécetffié de continuer la manœuvre d'un navigateur en péril bien plus long-temps encore que je ne l'avois d'abord préfumé ; & véritablement j'ai paffé près de deux ans dans les follicitudes, toujours occupé d'éviter de grands dangers & de prévenir un éclat dont les conféquences ne pouvoient être calculées.

Tous ces foins, toutes ces peines ne laiffent aucune trace. Les malheurs dont on a été préfervé ne rappellent que des fervices paffifs, des actions fans couleur & fans

relief, & la connoiſſance à l'œil léger ne les remarque point.

Cependant on pourroit au moins ſe ſouvenir que ce fameux arrêt du Conſeil du mois d'Août 1788, cet arrêt qui avoit répandu tant d'alarmes en autoriſant le paiement de toutes les rentes & de toutes les charges de l'Etat, partie en papier & partie en argent, n'eut aucune exécution.

Je pourrois aiſément rappeler d'autres circonſtances, d'autres ſervices de ce genre; il en eſt un grand nombre: mais que puis-je attendre des paroles, lorſque les actions, ces écrits en grandes majuſcules, s'effacent de la mémoire, ou n'y font point de trace?

Je dois néanmoins relever une conduite de ma part qu'on peut aiſément n'avoir point obſervée, & qui m'eût été pénible, ſi elle ne m'avoit pas été inſpirée par un amour réfléchi du bien public. On ſe ſouvient peut-être que pendant le cours de ma première adminiſtration, j'étois dans un mouvement continuel; tout m'occupoit, tout me tenoit en activité, une réforme importante, une épargne de détail, une nouvelle conſtitution des Com-

pagnies de finance, une réunion de caiſſes, une diminution des tréſoreries, un nouvel ordre de comptabilité, des changemens de tout genre & les préparatifs des diverſes diſpoſitions dont le moment n'étoit pas encore venu; enfin chaque jour j'agiſſois de quelque manière. Je vis, en rentrant dans le Gouvernement, au mois d'Août 1788, qu'une marche abſolument différente m'étoit conſeillée au nom du bien de l'Etat; je vis que ce grand motif m'impoſoit le devoir de contenir l'adminiſtration des finances dans une ſorte d'obſcurité & de ſilence. J'apperçus qu'en cherchant à détruire de nouveau les abus reproduits en grand nombre depuis ma première retraite du Miniſtère, j'exciterois, pour un ouvrage éphémère, une ſuite de plaintes & de clameurs qui diminueroient mes moyens & affoibliroient mon crédit, tandis que je devois conſerver toutes mes forces pour réuſſir dans la ſeule grande entrepriſe dont il m'importoit de m'occuper, celle qui devoit amener une régénération générale, je veux parler de la formation des Etats-Généraux. Je réfléchis qu'à peu

de diſtance du raſſemblement des Députés de la Nation, il étoit inutile de commencer à moi ſeul une nouvelle guerre aux abus, puiſque tous, bientôt, ſeroient repris ſous-œuvre & détruits pour toujours d'une main vigoureuſe ; qu'ainſi le but unique, le but eſſentiel auquel je devois tendre, étoit la convocation des états-généraux, leur compoſition raiſonnable & leur réunion paiſible. Je penſai qu'en entretenant la tranquillité dans le royaume, en ſoutenant l'édifice chancelant des finances, en ſubvenant à la diſette des ſubſiſtances, en prévevenant les grands malheurs, en écartant une multitude innombrable de difficultés moins éclatantes & en applaniſſant enfin toutes les voies au plus grand & au plus deſiré des événemens, j'aurois rempli ſuffiſamment ma tâche, j'aurois acquitté mes devoirs d'homme public, de bon citoyen & de fidèle ſerviteur d'un roi qui vouloit, qui cherchoit le bien de l'état.

Conduit par ces réflexions, je me livrai ſans réſerve aux préparatifs & à l'accompliſſement d'un ſi grand deſſein.

C'eſt

C'eſt ici que je dois commencer à me détourner de ma route, ou à m'arrêter du moins quelques momens, pour défendre, contre des reproches injuſtes, les particularités remarquables de ma conduite politique.

J'entends ce que dit un parti. On ne peut excuſer la tenacité, l'ardeur ſuivie que j'ai miſes au raſſemblement de états-généraux. L'embarras des finances en avoit fait naître l'idée; mais puiſque je me croyois en état de ſurmonter les difficultés dont on s'étoit effrayé trop légérement, la qualité de miniſtre du roi m'impoſoit l'obligation d'écarter un projet conçu dans les alarmes, & dont les ſuites ne pouvoient manquer d'être dangereuſe pour l'autorité du prince.

Je ne diſſimule point l'objection, comme on peut le voir ; mais je crois pouvoir y répondre.

On oublie d'abord que dans tous les temps un miniſtre a réuni différens devoirs. Je ne penſe point que ſa qualité, ſes fonctions l'obligeaſſent, même dans l'ancien ordre des choſes, à fixer toutes ſon attention

sur l'autorité du monarque, et à défendre cette autorité dans toutes les acceptations et dans toutes les applications que des préjugés ou des usages abusifs avoient indroduites. Un ministre honnête homme pouvoit avec fidélité se transporter dans les sentimens qui appartiennent à un monaque vertueux et en faire la règle de sa conduite. Il le pouvoit d'autant plus que n'étant point lié par un engagement indissoluble, le prince étoit le maître de déplacer sa confiance, au moment où le caractère et les opinions de celui dont il avoit fait choix pour le servir, ne s'accordoient pas avec ses desseins et ses volontés. Un ministre n'agissoit point hors du roi; mais placé près de lui et recevant ses ordres, il étoit appelé à éclairer sa justice, à diriger ses inclinatioas et à le faire jouir de la première des faveurs du trône, de la félicité des peuples et de leurs touchantes bénédictions. Ce seroit donc une grande erreur de penser qu'autrefois le seul devoir d'un ministre étoit de veiller sur le maintien de l'autorité royale; car s'il avoit à s'occuper de la promtitude de l'obéissance,

la sagesse des commandemens ne pouvoit lui être indifférente. Et comment voudroit-on qu'aucun sentiment civique ne fût permis aux miniſtres du prince, et dût se mêler à ses conseils ? Ils auroient donc été contraints à faire l'offrande de la plus noble des vertus, au moment où ils venoient seconder par leurs travaux l'auguſte chef de l'état et le premier gardien des deſtins de l'Empire. Ceux qui, dans un parti, veulent interpréter de cette manière les anciennes obigations des serviteurs du roi, ont donc oublié qu'eux-mêmes auroient éouvert de leurs mépris celui d'entre les miniſtres, qui, en servant le monarque, eût négligé ses devoirs envers la nation. Ils vouloient bien tous être soignés, et dans leurs intérêts particuliers et dans leurs prétentions fédératives; mais à part ces exceptions, ils applaudiſſoient plus que perſonne à tous les traits de la vertu courageuſe d'un Miniſtre-citoyen; ſeulement, peut-être, ils le faisoient avec plus de goût, lorſque l'introduction des principes ſévères ſe trouvoit encore à quelque diſtance de leur générale application.

Sans doute, ansi que je l'ai déclaré moi-même aux états-généraux, ainsi que je l'avois fait connoître antérieurement au roi & à son conseil, l'ordre des finances pouvoit être rétabli sans l'intervention d'une assemblée nationale, & sans recourir à de nouvelles impositions. Mais je considérois sous un plus haut aspect le rétablissement des états-généraux, & ce qui n'étoit pas aux besoins du trésor public, ce n'étoit pas à une seule disposition générale que je rapportois cette grande pensée. J'avois connu mieux que personne, combien étoit instable & passager le bien que l'on pouvoit faire sous un gouvernement où les principes d'administration changeoint au gré des ministres, & les ministres au gré de l'intrigue. J'avois observé que dans le cours passager de l'administration des hommes publics, aucune idée générale n'avoit le temps de s'établir, aucun bienfait ne pouvoit se consolider. Aussi voyoit-on depuis long-temps & au milieu des richesses nationales un discrédit déshonorant, & au milieu des impositions les plus diverses & les plus multipliées

l'embarras perpétuel des finances, & au milieu de la misère du peuple les libéralités les plus inconsidérées, & au milieu des lumières progressives du siècle, les anciens préjugés en commerce & en législation, & au milieu des sentimens généreux qui élèvent les hommes à l'amour de la liberté les actes d'autorité les plus arbitraires ; & par une singularité remarquable, près de ce pouvoir absolu on appercevoit continuellement la réserve la plus timide & la crainte de tous les obstacles; lorsqu'il étoit question d'opérer le bien par des dispositions nouvelles, ou des moyens encore inconnus.

Enfin l'exemple d'un puple voisin, heureux & florissant à l'abri d'une constitution où les lumières & les volontés générales de la nation étoient constamment dirigées vers les intérêts communs de l'état, cet exemple & beaucoup d'autres considérations ramenoient habituellement l'attention vers les avantages qui pourroient naître du rétablissement des états-généraux; l'esprit du tems, le vœu de la France animoient & soutenoient cette espérance. Aussi jamais perspective

plus agréable ne fut présentée à la nation ; elle s'offroit à l'imagination comme un terme de repos & de bonheur, après de longues alarmes. Le royaume fatigué de la vicissitude continuelle des principes du gouvernement, desiroit de voir enfin établir, & d'une manière durable, un juste rapport entre les revenus & les dépenses, un prudent emploi du crédit, une sage distribution des impôts, un plan général de bienfaisance publique, un systême éclairé de législation, & par-dessus tout, une garantie constitutionnelle de la liberté civile & de la liberté politique. Le ministre le plus habile, qui, à la place de cette heureuse & magnifique attente, se fût réduit par amourpropre à faire jouir l'empire Français de l'effet passager de ses talens, eût paru vouloir substituer un feu d'artifice à la lumière féconde, à la chaleur constante des rayons de soleil, et sa folle présomption l'eût rendu coupable envers la nation et envers les siècles.

Je vois comme un autre les reprcohes que l'on peut faire à l'assemblée nationale; mais je connois aussi les grands biens qui

lui ſont dus. D'ailleurs, ce premier élève de l'opinion publiqne, ſera, quand il le faudra, redreſſé par elle ; ſon maître le reprendra d'avoir été ſi preſſé de paroître & d'avoir eu trop deconfiance dans le premier jet de ſon eſprit; il ordonnera que ſes fautes ſoient réparées par la ſeconde législature, & celle-ci verra de même ſes idées perfectionnées par les aſſemblées qui ſuivront ; mais toutes auront cet incomparable avantage, celui qu'aucun autre eſpece de gouvernement ne peut réunir, c'eſt d'aller en avant avec l'appui de la nation, c'eſt d'agir toujours dans le ſens du vœu général, c'eſt d'avoir des forces proportionnées à l'étendue de leur tâche, c'eſt de n'avoir pae à compter avec les obſtacles; enfin, & cette dernière prérogative eſt bien grande, d'obtenir crédit juſqu'aux événemens, & d'accélérer par tous ces moyens les leçons de l'expérience. Auſſi, je n'en doute point dès que l'ordre & le mouvement régulierde l'autorité ſe réuniront à l'immenſité de connoiſſances & d'obſervations dont les aſſemblées nationales deviendront le centre, tous les abus ſeront

fucceffivemnt détruits, & la France, ce grand & fuperbe royaume, débaraffée de fes ronces & de fes épines, fera pour ainfi dire, enfemencéé de nouveau, & recueillera chaque jour les heureux fruits d'une nouvelle culture.

Je crois avoir répondu d'une manière fuffifante au reproche que je m'étois propofé d'examiner; & après les grandes raifons dont j'ai fait ufage, je devrois négliger une très-petite circonftance, fi elle n'étoit pas du genre de celles qui font impreffion fur le grand nombre des hommes. J'ajouterai donc que le miniftre des finances, en s'abandonnant à des calculs particuliers, auroit dû avoir le plus grand éloignement pour la convocation & l'établiffement des états-généraux; car il étoit bien fûr de préparer ainfi la dégradation de fa place, & de defcendre du faîte du crédit & du pouvoir à une agence fubalterne, dénuée d'autorité; & je n'en étois pas à favoir que la confidération pour les hommes en place fe proportionne avec une merveilleufe exactitude, avec la plus admirable précifion à

la mesure de leur influence dans les affaires. Ils ne le voient pas les premiers, et long-tems ils croient avec candeur que c'est eux que l'on aime, que c'est eux que l'on recherche, que c'est eux qu'on admire; mais au moment de leur chûte ou de leur décadence, la séparation entre ce qui revient à leur personne et ce qui appartient à leur place, cette séparation s'exécute avec une promptitude dont aucun départ chymique ne peut donner une assez juste idée.

La convocation prochaine des états-généraux une fois déterminée, il étoit nécessaire, il étoit important de s'occuper avec activité de leur formation, et d'adopter à cet égard un parti raisonnable et sage. Le parlement de Paris, par la teneur de son enregistrement de la déclaration du Roi du mois de septembre 1788, avoit entrepris d'assujettir le monarque à choisir pour modèle la composition des états assemblés à Paris en 1614. Le vœu national, les lumières du siècle, s'élevoient contre cette forme; et les difficultés, les inconvéniens majeurs qu'elle présentoit, furent exposés

dans le préambule de l'arrêt du conseil du 6 octobre 1788, et la même vérité fut développée dans un grand nombre d'écrits postérieurs. Il me parut absolument nécessaire d'introduire en balance du vœu prononcé par le premier parlement du royaume, une opinion imposante; et je proposai au Roi de consulter, sur cette importante question, les notables de son royaume.

Ceux qui avoient été convoqués en 1787, composés en très-grande partie de grands seigneurs, d'évêques et de magistrats, ne réunissoient pas tous les caractères d'impartialité que l'on pouvoit desirer; mais ils avoient été désignés sous le ministère précédent et pour des affaires absolument étrangères à la constitution; ensorte qu'en les rappelant on écartoit toute idée de calcul ou de vue particulière de la part du gouvernement. Cette considération détermina sa majesté.

Le Roi desiroit alors par-dessus tout, de trouver un mode d'etats-généraux qui captivât la confiance de la nation; car il vou-

loit que cette aſſemblée eût le moyen réel de faire le bien, afin d'empêcher ainſi que; légiſlatrice sans autorité, ſes décrets mal obéis ne devinſſent une ſource de confuſions et de diviſions inteſtines.

Les notables se livrèrent aux travaux les plus aſſidus et les plus utiles ; ils firent connoître par leurs recherches la multitude de difficultés qu'il étoit néceſſaire de résoudre avant de procéder à la convocation d'une aſſemblée d'états-généraux , et ils aſſurèrent, par leurs examens et leurs déciſions, la marche du gouvernement. Jamais sans l'appui de leur opinion , le Conseil n'eût pu obtenir la confiance néceſſaire pour déterminer une infinité de queſtions qui seroient devenues une occaſion continuelle d'embarras et de réſiſtances.

La plus importante de toutes, celle qui concernoit le nombre comparatif des députés des trois ordres, fut également réſolue par l'aſſemblée des Notables ; mais leur déciſion, qui ne fut point unanime, éleva de ſi grandes réclamations , elles furent ſi générales , que le Roi crut de ſa juſtice de

la faire traiter dans son conseil, séparément de toutes les autres.

Je l'invitai, sans doute, à prendre cette résolution ; mais il est évident qu'aucun esprit de partialité ne m'y détermina. Toutes mes liaisons, toutes mes habitudes étoient avec l'ordre de la société qui applaudissoit à la décision des notables, et ce fut une de mes premières peines de me trouver contraire à ses vœux, & de l'être encore d'une manière immuable, puisque le sentiment de ma conscience, le bien de l'état, selon mes lumières, me firent un devoir rigoureux de toute la conduite que je suivis dans cette mémorable circonstance.

Ce fut après divers comités préparatoires, que je fis au conseil d'état le rapport général dont chacun a connoissance. Il y eut de longs débats sur l'importante question soumise à la délibération des ministres, car les avis ne furent point uniformes; ainsi la discussion la plus approfondie précéda la décision de sa majesté, décision manifestée par le résultat de son conseil du 27 décembre 1788. Les communes obtinrent

l'objet de leurs vœux et de leurs demandes formelles, une représentation égale à celle des deux autres ordres réunis. C'étoit encore alors le tems de la reconnoiſſance : elles marquèrent au Roi leur satisfaction par les témoignages les plus touchans d'affection et de dévouement ; et moi j'eus aussi quelque part aux doux épanchemens de leurs cœurs. Elles reçurent une justice comme un bienfait. Cette méprise des ames sensibles eſt la seule consolation des bons Rois.

La haine soutenue, la haine rigoureuse d'un grand parti contre moi, se rapporte en entier à cette justice si simple et si naturelle dans son principe. Et par une singularité dont mon ame eſt navrée, lorsque partout j'éprouve les effets ou découvre les traces du ressentiment le plus suivi, si je tourne alors mes regards vers ceux que j'ai servis, leur ingrate indifférence m'offre un spectacle encore plus pénible Heureusement que dans toutes mes actions publiques j'ai toujours été déterminé par des motifs dant la pureté me console ; ce fou-

venir à tant de douceur, il a tant de vie, qu'au milieu de l'injuſtice des hommes & au milieu du délaiſſement le plus abſolu, l'on n'eſt pas encore iſolé..

Le rapport au conſeil du 27 décembre préſentoit avec impartialité les motifs qui pouvoient appuyer ou combattre mon opinion; je ne reviendrai pas ſur les idées développées dans ce rapport, & qui ont été depuis repriſes, étendues et diſcutées dans une infinité d'écrits; mais je vois les étrangers écouter avec faveur cet argument ſimple, répandu par les antagoniſtes des communes Ou les trois chambres devoient délibérenr ſéparémet, et alors le nombre des députés du tiers-état devenoit indifférent à cette dernière partie de la nation; ou les trois chambres devoient délibérer ſéparément, et alors les députés du tiers-état ſe trouveroient en parité avec les repréſentans des deux autres ordres : diſpoſition contraire aux anciens uſages.

Mais à cet argument on peut d'abord en oppoſer un de même genre, et plus digne encore d'attention.

Ou les trois chambres devoient délibérer séparément, & alors le nombre des députés du tiers-état devenoit indifférent aux deux premiers ordres, ou les trois chambres devoient délibérer en commun, & alors nonobſtant d'anciens uſages, ſujets à conteſtation et ſuſceptibles au moins de plusieurs explications, il eut été inconcevable qu'à l'époque du progrès et du renouvellement de toutes les idées, à l'époque du terme extrême de l'oppreſſion des communes, on ne leur eût pas donné le même nombre de défenseurs qu'aux deux ordres en poſſeſſion ou en jouiſſance de toutes les faveurs et de tous les privilèges.

Il eût été de même inconcevable, injuſte, impolitique de rejetter la demande raisonnable des quatre-vingt-dix-huit centiemes de la nation, et le vœu légitime de cette claſſe nombreuſe de citoyens dont le travail, les lumieres et l'induſtrie font la richeſſe et l'éclat de la France. C'eſt une grande erreur que de prétendre luter avec des vieilleries contre toute la vigueur des principes de la juſtice naturelle, lorſque

cette justice reprend ſon élan, & se trouve ſecondée par le vœu général d'une nation; & c'eſt pour n'avoir pas ſenti cette vérité; c'eſt pour n'avoir pas apperçu d'aſſez bonne heure le cours des opinions, & ſa force indomptable, que les deux premiers ordres, les regards fixés ſur le paſſé, ſe ſont uniquement efforcés de le retenir, & n'ont pas imité la ſageſſe du gouvernement qui accordoit, avec meſure, une part au tems préſent. La grande habileté dans les affaires, c'eſt d'agir par prévoyance, c'eſt de se procurer le mérite du sacrifice, avant le moment où ce même sacrifice ne paroîtra qu'une obligation, et ne ſuffira plus aux idées nouvelles,

Quelle saine politique n'auroit pas eue les deux premiers ordres, et de quelle aide n'auroient-ils pas été au Roi lui-même, ſi, au lieu d'attendre tout d'une force qui n'exiſtoit plus, ils n'euſſent pas disputé ſi long-tems ſur la vérification des pouvoirs, s'ils n'avoient pas apporté de l'obſtination à refuser les premières vues de conciliation proposées pas les miniſtres du Roi, et n'euſſent

n'euſſent pas mis un obſtacle formel aux idées modérées qui, aidées de l'aſcendant du Monarque, auroient pu rapprocher, en temps opportun, les diverſes prétentions oppoſées ? Qu'il eſt aiſé de ſe faire l'idée de la marche qu'ils auroient pu ſuivre, de la conduite qu'ils auroient pu tenir, de celle qui les auroit environnés promptement de l'opinion publique, de celle qui les auroit fait paroître dans l'aſſemblée nationale avec l'ascendant que donnoit alors la fortune, le rang & le crédit ! Mais ils ne s'y ſont montrés qu'après avoir pris une couleur trop marquante, & après avoir élevé un étendard sous lequel les Députés du Tiers-Etat, les plus diſpoſés d'abord à ſe rapprocher d'eux, n'ont plus oſé ſe ranger. Au reſte, c'eſt la faute qui a été commise en plus d'un temps dans les grandes diviſions politiques ; ceux qui, opiniâtres dans leurs principes héréditaires, ſont reſtés fixés à la même place, tandis que les autres alloient en avant, ont souvent perdu le moment de tempérer les nouvelles idées par leur mélange avec les

anciennes ; & quand les exagérations ſont venues, quand ces exagérations ont pris de la force & qu'on a voulu compoſer avec elles, ou chercher à les modérer, l'entrepriſe eſt devenue difficile ; & l'on a vu, mais trop tard, qu'il étoit imprudent de laiſſer voyager ſeuls, pendant ſi long-tems, des novateurs ſecondés par l'opinion & par la fortune.

J'ai plus averti que perſonne, dans mes différens ouvrages, de l'empire de l'opinion publique & de ſa force croiſſante : les étrangers ſavent à peine ce que c'eſt qu'une telle autorité, & ils ne comprennent pas comment elle peut être miſe en balance avec la puiſſance militaire : mais nul pays ne réunit comme la France, à une immenſe population, tout ce qui peut éveiller les hommes à la liberté des ſentimens, & à la liberté des penſées; l'abondance des richeſſes, l'étendue de la dette publique, qui aſſocie à la propriété du ſol une multitude d'hommes indépendans, l'activité du commerce, la culture des arts, l'éclat des lettres, le progrès des ſciences,

le goût de la nouveauté, l'eſprit ſocial, l'amour ardent de la louange, l'exercice attrayant de toutes les vanités, & au milieu de cette réunion de circonſtances qui ont déterminé le génie national, eſt encore apparue, dans les derniers tems, une philoſophie nouvelle, qui, détruiſant en dominatrice nos différens abris, nos digues, nos barrières, a tellement applani notre monde moral, qu'elle l'a rendu favorable & comme diſpos à l'établiſſement de toutes les théories politiques & de tous les ſyſtêmes de légiſlation.

Cependant, auſſi long-tems que l'opinion publique a diviſé ſes forces, elle n'a point rivaliſé d'une manière dangereuſe avec l'autorité royale; ſouvent même elle l'a ſervie en s'attachant eſſentiellement à récompenſer le courage & à relever l'éclat des vertus guerrières; l'opinion publique, attentive alors à différens objets, & répandue ſur un grand eſpace, n'excitoit & ne pouvoit exciter aucun trouble; mais lorſque le déſordre

& le boulverſement des finances l'ont captivé en entier, & l'ont, pour ainſi dire, attirée vers un ſeul point, ſon action, ſa violence ont tellement accru, qu'il eſt devenu indiſpenſable de ſe concilier ou de ſe concerter du moins avec elle.

Le parti qui s'élève contre l'admiſſion d'un trop grand nombre de Députés des Communes aux Etats-Généraux, & qui m'en fait un reproche au nom de mes devoirs envers le Monarque, paroît avoir perdu de vue diverſes circonſtances. Il oublie, par exemple, qu'à l'époque où je ſuis rentré dans le miniſtère, c'étoit la conduite de la nobleſſe, dans les dernières diſſenſions politiques, dont le roi croyoit avoir à ſe plaindre; tandis que le tiers-état, en pluſieurs provinces, avoit montré beaucoup d'égards pour les vues du gouvernement. Il oublie encore qu'il a ſouvent rapporté les exagérations de l'aſſemblée à l'aſcendant des chefs populaires & à leurs trames ſecrètes; mais ces chefs, s'il les compte, il trouvera que le plus grand nombre n'a pas été donné par l'ordre des Communes. Enfin le parti dont je com-

bats ici les objections, ne peut se considérer comme étranger aux dispositions adoptées par la cour, le 11 Juillet: dispositions qui ont armé tout le royaume, & qui ont amené successivement la défection des troupes. Cependant l'équilibre des forces une fois changé, & changé d'une manière aussi marquante, la garde des barrières politiques & le maintien de l'ordre public se sont trouvés hors des mains du gouvernement; & le langage de la raison, cette dernière ressource, a perdu en même temps de sa sécurité & de sa puissance.

Je dois faire encore une observation remarquable sur le même sujet : c'est des intérêts de l'autorité royale dont les deux premiers ordres tirent aujourd'hui leurs argumens, lorsqu'ils attaquent la représentation du tiers aux états-généraux; mais dans le temps, eux-mêmes ne considéroient cette question que sous le rapport de leurs prérogatives: or, il entroit dans les vues sages & bienfaisantes du monarque, que tous les privilèges relatifs aux contributions pécuniaires ne

fubfiftaffent plus, & les ordres qui en jouiffoient ne tardèrent pas à partager ce fentiment d'équité générale. On n'avoit aucun motif de préfumer que le tiers-état voulût étendre les innovations au-delà du cercle dont le roi avoit tracé la circonfcription dans le réfultat du confeil du 27 décembre 1788, puifque tout ce qui pouvoit affurer la liberté politique s'y trouvoit compris. Ce font des circonftances extraordinaires qui ont conduit au-delà, & l'on eft confirmé dans cette opinion quand on lit le plus grand nombre des inftructions données aux députés de cet ordre, & encore plus, lorfqu'on fe rappelle le langage du tiers-état à l'époque où fa repréfentation aux états-généraux fut déterminée:ce langage peut fe voir encore dans toutes les lettres des municipalités; on y trouvera les expreffions du fentiment le plus convenable & pour l'autorité royale, & pour la monarchie, & pour la perfonne du prince.

Voilà ce qu'il faut favoir, voilà ce dont il faut fe fouvenir, lorfqu'on s'érige en cenfeurs des chofes paffées.

La plupart des confidérations que je viens de préfenter, s'appliquent de même aux objections que l'on fait fur le nombre des curés élus pour répréfentans de l'ordre du Clergé ; mais je dois ajouter que les curés étoient devenus électeurs & éligibles par l'effet d'une difpofition difcutée et arrêtée à l'affemblée des notables, la même qui accordoit un pareil droit à tous les Gentilshommes, foit qu'ils fuffent ou non propriétaires d'un fonds de terre. On demande à la vérité pourquoi le gouvernement s'eft affujetti à ce réglement, tandis qu'il n'a pas fuivi l'avis de la majorité des notables, relativement à la proportion des députés du tiers-état. Mais, d'abord peut-on fe diffimuler que les moyens du gouvernement, pour s'écarter de l'avis des notables, n'auroient pas été les mêmes, s'il avoit adopté une difpofition contraire au vœu national? C'eft avec l'appui de ce vœu qu'il a pu régler, ainfi qu'il le fit, la repréfentation du tiers-état, & il auroit vainement tenté d'agir à la fois, & dans un fens contraire

à l'opinion de la généralité, & dans un ſens contraire à celle des notables. C'eſt donc à une objection de pure abſtraction qu'on m'oblige de répondre.

On ne peut pas ſoutenir non plus que le Roi, dans la néceſſité de ſe conformer au vœu des Notables pour l'éligibilité des Curés, devoit renoncer par cette raiſon aux vues de ſageſſe & d'équité qui l'avoient dirigé dans la fixation du nombre des repréſentans du tiers-état. Ces vues tenoient à des conſidérations d'un ordre trop général, à des motifs trop impérieux pour en faire le ſacrifice. Il s'en faut bien d'ailleurs que le Roi, occupé du ſoutien des foibles contre les puiſſans, craignît l'introduction dans les états-généraux des amis les plus aſſurés du peuple, de ceux qui étoient le plus à portée de connoître ſes beſoins, & il ne pouvoit redouter non plus l'admiſſion dans une aſſemblée politique d'un ordre de citoyens qui étoient attachés par état à l'amour de la paix, au reſpect pour l'autorité, & à la conſervation de l'ordre public, dont ils étoient les premiers gar-

diens par l'enseignement de la religion, & de la morale. Enfin, lors même qu'on eût arrêté ses regards uniquement sur les prérogatives du Clergé, on eût apperçu que les Curés, jaloux comme les chefs de leur Ordre, du maintien des privilèges ecclésiastiques, ne s'étoient jamais séparés de cette cause commune.

Il y avoit d'ailleurs dans les principes établis pour la formation des Etats-Généraux, quelques circonstances propres à balancer les conséquences induites de l'éligibilité des Curés : telle étoit, par exemple, la faculté laissée à tous les électeurs de choisir des Députés dans un Ordre différent du leur ; condition qui a fait nommer pour réprésentans du Tiers-Etat beaucoup de Nobles de naissance, ou de Nobles par charges, sans déterminer l'admission d'aucun Membre des Communes parmi les reprèsentans de la Noblesse. Enfin, on auroit encore à faire observer que les habitans des villes franches, en possession de plusieurs priviléges particuliers, n'étoient associés que foiblement à l'intérêt général des Communes : mais une considération

plus essentielle, c'est que dans le cours naturel des choses, les nobles, les grands Seigneurs & les hauts Dignitaires réunissoient bien plus de moyens pour gagner des suffrages dans l Ordre du Tiers Etat, que celui-ci n'en avoit pour associer à son opinion celle des homme supérieurs à lui en richesses & en crédit; ensorte que l'égalité de nombre ne suffisoit pas pour assurer l'égalité d'influence.

Il faut d'ailleurs, pour être équitable dans ses jugemens, se transporter à l'époque où le cours des élections étoit absolument inconnu. Il y a plus de circonspection, mais moins de mérite à tirer des augures en arrière des événemens, à cette place commode, où, à l'aide d'une antidate, on peut changer en prévoyance ses plus récens apperçus ; à ce poste de sûreté où l'on peut à son aise préparer des maximes & des principes qui correspondent exactement à toutes les choses passées.

On est content aussi lorsqu'on peut rapporter à une seule idée, à une seule leçon bientôt apprise & bientôt retenue, tout ce qu'il y a de plus croisé, de plus combiné

dans une longue ſuite d'événemens & de circonſtances.

C'eſt ainſi que le doublement du Tiers, phraſe conſtamment répétée dans un parti, le ſera peut-être toujours ; car en dirigeant ſes accuſations vers la première des diſpoſitions politiques adoptées par le gouvernement, on eſt diſpenſé de ſe reprocher à ſoi-même aucune faute.

C'eſt auſſi toujours dans le même parti qu'on a fait un objet de critique du nombre total des Députés : on dit que trop conſidérable, il a mis le Roi dans la dépendance de l'Aſſemblée.

C'eſt encore là un raiſonnement de nouvelle date ; car à l'époque de la formation de l'Aſſemblée Nationale, les amis du Roi, les amis de la France, tous les bons citoyens deſiroient également que les Etats-généraux euſſent la conſiſtance néceſſaire pour faire le bien & pour avoir crédit dans la Nation. J'ajouterai que dans le ſens où l'on préſente aujourd'hui la même queſtion, on ſe trompe encore en rapportant au nombre des Députés, les exa.

gérations politiques dont on fait un reproche à l'Assemblée Nationale ; car ces exagérations sont bien moins l'œuvre de sa force, que le résultat de sa foiblesse. On peut les considérer en grande partie comme l'effet des pouvoirs externes qui ont dominé l'Assemblée, & plus le nombre des Députés appelés à y prendre séance auroit été réduit, moins elle eût pu se défendre de l'influence impérieuse des différens conciliabules dont elle étoit environnée. Nous avons vu, lors des derniers Etats de Bretagne, comment une assemblée des Communes, tenue à l'Hôtel-de-ville, donnoit au petit nombre des Députés de cet Ordre, séant aux Etats, une force de résistance & d'agression, que peut-être ils n'auroient point eue, si leur nombre eût été augmenté des mêmes personnes qui tenoient leurs assises hors de la salle. En général ceux qui poussent, ceux qui excitent, dégagés de toute espèce de responsabilité, observent rarement une juste mesure, & ils dépassent toujours, dans leurs opinions, ceux qui, placés sous la loi du devoir, sont soumis à une garantie person-

nelle. Les derniers aussi, par leur position, sont dispensés de recourir à aucun moyen d'effort pour être apperçus; au lieu que les autres, sans poste marqué, ont besoin de se signaler par des opinions extrêmes, pour attirer sur eux les regards.

Enfin un dernier sujet de reproche relatif à la convocation des Etats-Généraux, c'est le lieu choisi pour leurs séances: on dit qu'il falloit l'assigner à une plus grande distance des mouvemens de la capitale; & sur ce point encore on est bien plus en force après les événemens, qu'avant l'expérience. Ce qui se présentoit à la pensée au moment de la délibération sur cette question, c'est d'abord que les derniers Etats, ceux de 1614, s'étoient tenus à Paris, & il n'étoit pas naturel de donner au Roi les apparences de la défiance, lorsqu'il prenoit la résolution d'assurer à ses peuples une réunion d'avantages politiques dont l'histoire ne fournit pas d'exemple; il ne devoit pas alors montrer du doute sur une reconnoissance dont les bénédictions qu'il reçut après le résultat du conseil qui présentoient le gage, & l'on eût excité

des ſoupçons ſur la ſincérité des intentions du Roi, ſi à la ſuite de tant de conceſſions de ſa part, & au milieu de l'amour qu'on lui portoit, on eût adopté un ſyſtême d'ombrage ou de précaution, que ſous la régence de Médicis, on n'avoit pas cru néceſſaire ; & il y auroit eu d'autant plus de motifs pour errer dans ſes conjectures, que l'adminiſtration générale pouvoit moins s'éloigner de Paris qu'autrefois, à cauſe de l'accroiſſement & de la multiplication des affaires & des opérations de finances, dans une ville devenue le centre de tous les recouvremens & le point de communication de toute la circulation de l'argent. On ſavoit d'ailleurs que les états-généraux auroient à s'occuper, d'une manière exacte & détaillée, de toutes les parties de l'adminiſtration des finances ; & leurs recherches ainſi que leurs travaux, fuſſent devenus impraticables, s'ils avoient été placés à une trop grande diſtance du dépôt des renſeignemens qui leurétoientnéceſſaires

Enfin, on s'en ſouvient ſans doute : ce qu'on craignoit avec le plus de vraiſem-

blance de la part des députés des provinces, c'étoit une trop grande indifférence pour la dette publique ; & l'on présumoit que placés à la proximité de la capitale, ils auroient plus d'égards pour les créanciers de l'état, & cette conjecture ne s'est pas trouvée fausse. Je sais bien que les devoirs imposés à la loyauté françoise auroient pu être apperçus par-tout ; mais si l'on veut être de bonne-foi, on conviendra que le voisinage de Paris n'a pas nui à cette moralité, & l'on est confirmé dans cette pensée en observant la distraction de l'assemblée nationale, relativement à toutes les indemnités réclamées au nom des citoyens dépouillés, par ses décrets, des droits qui composoient depuis un temps immémorial une partie essentielle de leur propriété.

Une erreur de ma part qui n'est point connue, & dont, par cette raison, je me plais davantage à faire l'aveu, c'est que j'avois proposé au Roi de convoquer les états-généraux à Paris même, plutôt qu'à Versailles ; & S. M. s'y refusa pour de bonnes raisons : je n'alléguerai point les miens

nes; car indépendamment de mon respect pour le roi, je n'aurois point d'intérêt à défendre mon opinion contre la sienne puisque je jouis en sentiment de tous les hommages rendus à sa sagesse.

Je reviens au résultat du conseil du 27 décembre 1788. Ce n'est pas seulement aux communes de France que cette manifestation mémorable des intentions de Sa Majesté dut paroître précieuse ; elle est encore devenue pour la nation entière & pour les générations présentes & pour les générations à venir, le plus signalé des bienfaits. C'est dans cette déclaration que le roi posa les premiers fondemens de la liberté nationale ; c'est-là qu'il annonça le généreux sacrifice d'une portion de son autorité, pour assurer à jamais le bonheur de la France ; & il le fit long-tems avant les instructions données aux Députés par leurs mandataires ; il le fit avant la tenue des assemblées électorales, avant les assemblées primaires, avant la convocation des états-généraux, avant mêm cette réunion de suffrages

qui

qui garantit l'empire de l'opinion publique; il le fit enfin volontairement, librement, et dans la plénitude de ses moyens et de ses forces. Aucun autre de ses actions n'a revêtu ce caractère au même degré; ainsi, la plus grande de toutes fut en même temps la plus solemnelle.

Qu'on n'essaie point de le contester. Une Nation est libre, une Nation devient la régulatrice de son propre bonheur, lorsqu'elle acquiert le pouvoir, ou rentre dans le droit de consentir ou de refuser les impôts, d'acquiescer ou de s'opposer à toutes espèces d'emprunt, de fixer et de régler toutes les dépenses; lorsque toutes les réformes, toutes les améliorations sont soumises à son libre arbitre; lorsque déjà tous les privilèges pécuniaires sont condamnés; lorsque tous les actes de l'autorité arbitraire sont proscrits; enfin, lorsque le retour périodique des Assemblées Nationales fait une partie essentielle des engagemens du Monarque. Or, toutes ces innovations salutaires étoient assurées avant que les Etats-Généraux eussent fait l'ouverture de leurs délibérations, eussent commencé à se réu-

nir. Enfin, le Roi ne cachoit point que voulant rendre immuables les concessions dont il avoit pris l'engagement, et desirant de mettre à l'abri de toutes espèce de révolution les avantages politiques dont la Nation alloit obtenir la jouissance, il consentiroit à toutes les dispositions raisonnables qui paroîtroient propres à remplir un dessein médité mûrement, et dont l'exécution pleine et entière lui présentoit une perspective de bonheur et un moyen certain de rendre son nom cher aux générations futures.

C'est donc par une sorte d'usurpation de la reconnaissance des peuples, que l'Assemblée Nationale parle toujours du bonheur et de la liberté comme de sa conquête. Sans doute elle a plus voulu, elle a plus obtenu que le Roi n'avoit présagé; mais les premières bases de la Constitution, celles qui forment la clef de la voûte, le Roi les a posées; c'est à son génie bienfaisant qu'elles sont dues, et il est permis de douter si dans le nombre des accroissemens de pouvoir dont l'Assemblée Nationale s'est emparée, tous ajoutent au bonheur public et à la liberté réelle.

l'Assemblée Nationale se fait aussi, je crois, une trop grande part, lorsqu'elle rapporte à elle seule le mérite de tous les biens particuliers dont l'universalité de ses délibérations présente le tableau. Sans doute il lui est dû beaucoup de reconnoissance; mais on apperçoit en même temps que la réforme des grands abus dénoncés par l'opinion publique, ne peut pas être considérée comme l'oeuvre privilégiée de certains particuliers; elle est plutôt l'effet inévitable de la réunion des connoissances de douze cens personnes choisies par la Nation au milieu d'un siècle de lumières. On pourroit aisément calculer ce qu'une pareille réunion devoit produire, et c'est à l'avoir voulue, c'est à l'avoir provoquée, cette réunion, qu'appartient le premier mérite. Oui, c'est-là qu'est le bienfait, et le bienfait sans modèle et sans exemple; il est celui du Monarque vertueux qui, en appellant autour de lui les représentans de la Nation, et les appellant en grand nombre, s'est distrait de ses intérêts personnels pour songer uniquement à connoître avec certitude le voeu de la Nation, et à consolider le bonheur

dont il étoit impatient de la faire jouir.

On confond néanmoins dans l'oeuvre de l'Assemblée Nationale, on comprend parmi ses titres à la reconnoissance publique, tout ce qui vient du Roi et tout ce qui vient d'elle, et l'on compose de l'ensemble un trophée à sa gloire. Il lui restera je crois assez, en rendant à César ce qui est à César.

On donne bien, de temps à autre, au Roi le nom de *Restaurateur de la Liberté françoise*; mais à chaque instant on parle de cette liberté comme d'une conquête : comment arrange-t-on ces idées ensemble, et comment en concilie-t-on bien d'autres, mais qu'il est hors de mon sujet de citer?

Le Roi, s'il n'eût pas eu dans son coeur les sentimens qu'il professoit au-dehors, auroit pu facilement éloigner l'époque de la formation des États-Généraux ; il auroit pu simplement abandonner cette vaste opération à ses difficultés naturelles, et revenir par la force des obstacles à quelqu'autre route ; mais le Gouver-

nement étoit bien loin d'une semblable politique ; les soins qu'il prit pour réussir sont innombrables : toutes les objections furent levées, toutes les résistances furent combattues, toutes les contradictions furent surmontées, et moi, placé tantôt au centre de cette immense machine pour en faciliter le mouvement, tantôt à la circonférence, pour prévenir des écarts, et souvent par-tout, pour arrêter l'éboulement dont on étoit menacé par la situation des finances et par la disette des grains, je vis avec un transport de joie inexprimable, que ce superbe et majestueux rassemblement des Députés de vingt-six millions d'hommes, que ce rassemblement inconnu depuis près de deux siècles, et deux siècles équivalent à un intervalle immense, à cause des révolutions survenues dans les moeurs et dans les esprits, que ce rassemblement enfin alloit s'accomplir. La mémoire des hommes et la reconnoissance qui s'y attache, ne datent plus aujourd'hui que de cette époque finale ; les temps antécédens, les travaux entrepris, les fatigues souffertes, les peines devorées, tout cela n'est plus rien, et c'est bien

inutilemeut que je m'arrêterois à en présenter le tableau. Telle est la marche de l'esprit humain? et je l'ai déjà fait rémarquer, les dangers dont on a garanti, les malheurs qu'on a prévenus, tous ces genres de bienfaits ne sont point admis sur les registres de la reconnoissance. Un tel ordre de comptabilité n'est sûrement ni juste ni consciencieux; mais il y auroit de l'insolence à un Administrateurs public de s'en plaindre, puisque le plus grand nombre des hommes n'ont pas d'autre conduite avec la Divinité même. Ils se prosternent, ils s'agenouillent lorsque le tonnerre tombe auprès d'eux sans les frapper, qu'ils sont encore environnés de son éclat; mais lorsque les élémens se tiennent tranquilles, lorsque l'aurore avec une ponctuelle exactitude vient éclairer notre demeure et l'embellir de ses brillantes couleurs, lorsque les premiers rayons de l'astre du jour viennent échauffer la terre, et l'obliger à répondre avec abondance à nos soins et à nos desirs, l'homme détourne ses regards de cette succession de bienfaits, et il considère leur douce et paisible continuité comme une or-

donnance inévitable, comme un effet de la nécessité, et il devient distrait, ou se montre indifférent et ingrat.

L'Assemblée des Etats-Généraux s'ouvrit le 5 Mai 1789. Le discours que j'y prononcai par ordre du Roi, rappela toute l'étendue de ses généreuses intentions ; je m'efforçai de les faire paroître, je pris soin de les relever, et je m'aidai, pour y réussir, de la puissance de la vérité. C'étoit par les vertus du Monarque que j'aspirois à former un lien entre la Nation et le Trône.

Je fis connoître au nom du Roi, qu'il vouloit *pour toujours* être environné des représentans de son peuple, qu'il vouloit leur devoir sa plus douce récompense et le dernier terme de ses voeux, la félicité publique et la grandeur de l'Etat.

Je leur développai, par ses ordres, la tâche immenses à laquelle ils étoient appelés, et je leur parlai de l'attente et des espérances de la Nation.

« Ce n'est pas, *leur disois-je*, ce n'est « pas au moment présent, ce n'est pas « à une régénération passagère que « vous devez borner vos pensées et « votre ambition; il faut qu'un ordre

« constant, durable et à jamais utile,
« devienne le résultat de vos recher-
« ches et de vos travaux; il faut que
« votre marche réponde à la grandeur
« de votre mission; il faut que la pu-
« reté, la noblesse et l'intégrité de vos
« vues, demeurent en accord avec
« l'importance et la gravité de la con-
« fiance dont vous êtes les déposi-
« taires. Par-tout où vous découvrirez
« les moyens d'accroitre et d'affermir
« la félicité publique, par-tout où
« vous découvrirez les voies qui peu-
« vent conduire à la prospérité de
« l'Etat, vous aurez à vous arrêter.
« C'est vous, Messieurs, qui en avant,
« pour ainsi dire, des générations fu-
« tures, devez marquer la route de
« leur bonheur; il faut qu'elles puis-
« sent dire un jour : C'est au Roi notre
« bienfaiteur, c'est à l'Assemblée Na-
« tionale dont il s'est environné, que
« nous devons les loix et les institu-
« tions propices qui garantissent notre
« repos; il faut qu'elles puissent dire :
« Ces rameaux qui nous couvrent
« d'une ombre salutaire, sont les bran-
« ches de l'arbre dont Louis à semé le
« premier germe. Il le soigna de ses
« mains généreuses, et les efforts

« réunis de sa Nation en ont hâté et as-
« suré le précieux développement „.

Ma place m'imposoit le devoir d'entretenir particulièrement l'Assemblée de la situation des finances; ainsi j'annonçai, j'expliquai le compte général, rendu public ensuite par la voie de l'impression; ce compte d'une ordonnance nouvelle, où l'on avoit classé, séparé, distingué tous les revenus et toutes les dépenses de l'Etat, et qui a servi de guide continuel à l'Assemblée Nationale et à ses divers Comités; ce même compte enfin, dont un sévère examen et les plus rigoureuses recherches ont attesté l'exactitude.

Je prévoyois cependant qu'on pourroit arriver à une plus grande perfection dans la comptabilité, et qu'on atteindroit sur-tout à cette simplicité dont une Assemblée Nationale, caution d'elle-même envers elle-même, pouvoit seule adopter les principes. « A l'avenir, disois-je, et
» lorsque les comptes de finance au-
» ront été soumis à une forme sim-
» ple et très-intelligible, à une forme
» sur-tout rendue constante et in-
» variable, vous n'aurez besoin d'au-

» cun secours de la part de l'administration des finances, et ce sont
» les Etats-Généraux eux-mêmes qui
» conserveront l'afiliation de toutes
» les connoissances et de toutes les
» instructions qui pourront répandre
» une parfaite clarté sur les finances
» en général, et sur toutes les parties qui en dépendent ».

J'annonçai que le Roi avoit ordonné à ses Ministres de seconder sans réserve le desir qu'auroient les députés de tout conno tre et de tout entendre; mais je ne sais si j'eus raison d'ajouter : « Car un esprit
» de critique ne sera point votre
» guide, et vous ne chercherez point
» la perfection pour le plaisir de rabaisser les soins de l'administration, mais pour faire jouir la France
» de l'avantage incommensurable qui
» peut na tre de la réunion de vos
» lumières. Il est bien aisé de trouver
» quelque erreur ou quelque omission dans le vaste ensemble dont
« on mettra sous vos yeux toutes
» les parties; ni l'ordre, ni la méthode, ni les recherches préalables
« absolument nécessaires, n'ont point
« coûté de peines à ceux qui en de-

» viennent les juges; et leur esprit
» en repos, pendant qu'ils parcou-
» rent tout ce qui est bien, a d'au-
» tant plus de moyens pour saisir
» avec activité les fautes qui ont pu
» échapper à l'attention de l'ouvrier
» général ».

Le Roi avoit apperçu depuis longtems qu'il étoit des dispositions, et sur-tout des réformes au-dessus des forces de ses Ministres, et pour lesquelles il avoit besoin lui-même de l'appui des Etats-Généraux; cette idée délicate à présenter, je l'indiquai cependant dans mon discours; et à la suite d'une exposition abrégée des améliorations faciles à exécuter, j'ajoutai ces paroles:
« Enfin, Messieurs, il est peut-être
» des réductions, il est peut-être des
» économies qui ont besoin, pour
» acquérir un caractère parfait de
» justice ou de raison, d'être pro-
» voquées au nom de l'Assemblée
« même de la Nation. La recherche,
» l'examen de celle-ci vous sont
» remis par un effet de l'entière con-
» fiance de Sa Majesté dans votre
» sagesse et dans votre circonspec-
» tion ».

Je fis connoitre particulièrement le voeu du Roi sur la distribution des graces, et c'est ainsi que j'exprimai ce voeu si digne de l'hommage des peuples. «. Le Roi, Mes-
» sieurs, a toujours adopté avec
» goût et avec estime les dispositions
» d'ordre qui lui étoient proposées,
» et Sa Majesté desire ardemment
» que vous puissiez, en relevant les
» idées d'honneur patriotique, aug-
» menter le prix des récompenses
» qui ne coûteut rien au Trésor royal,
» qui ne font point verser de lar-
» mes au peuple, et qui n'ont reçu
» d'atteinte dans l'opinion que par
» ces mésalliances de sentimens qui
» ont réuni trop souvent le desir pu-
» blic des distinctions et l'amour se-
» cret de l'argent ».

Mais en même tems que je manifestois l'éloignement personnel du Roi pour tous les genres d'abus, je fis connoitre de la manière la plus formelle, les sentimens de fidélité qui attachoient le Monarque au maintien des engagemens; je défendis la cause des créanciers de l'Etat, et je mis leurs intérêts sous la sauve-

garde de l'honneur national et de la foi publique, Qu'il me soit permis de rappeler ici mes propres paroles : ce n'est pas que je veuille ôter à ceux qui ont traité le même sujet dans l'Assemblée Nationale, le mérite qui leur appartient, et l'honneur qui leur en est revenu. Il y a place pour tous autour des principes et des idées de morale; il s'en faut bien encore que les rangs y soient trop serrés. Je vais transcrire en entier le paragraphe; on le relira peut-être sans peine.

« Le Roi auroit-il besoin d'exposer « les motifs qui l'ont engagé à ne pas « mettre la réduction des intérêts de « la dette publique, au nombre des « moyens propres à rétablir l'ordre « dans les finances? le Roi auroit-il « besoin de justifier cette résolution « au milieu des Etats-Généraux, et « dans le sein de la Nation la plus « renommée par ses sentimeus d'hon- « neur ? non, sans doute. Tout enga- « gement porte avec lui un caractère « sacré; et quand cet engagement a « été pris par le Souverain, par le « chef et le gardien des droits d'une

« Nation ; quand il a été pris en
« grande partie pour subvenir aux
« besoins extraordinaires d'une guerre
« nationale ; quand il a été pris pour
« garantir les propriétaires de fournir
« des subsides qu'ils eussent été dans
« l'imposibilité de payer; enfin quand
“ cet engagement a été pris, n'im-
“ porte pour quel sujet, il doit être
“ tenu.

« Le Souverain ne peut pas d'une
« main faire exécuter les engagemens
« des particuliers,et de l'autre briser
« les liens qu'il a contractés avec ceux
« qui se sont fiés à sa parole,et à sa
« parole consacrée par le sceau légal,
« connu et respecté jusqu'à présent.
« Que de plus grandes précautions
« soient prises pour l'avenir, le Roi
« le desire, le Roi le veut: mais à une
« époque si solemnelle où la Nation
« est appelée par son Souverain à
« l'environner, non pour un moment,
« mais pour toujours; à une époque
« où cette Nation est appelée à s'asso-
« cier, en quelque manière, aux pen-
« sées et aux volontés de son Roi, ce
« qu'elle desirera de seconder avec le
« plus d'empressement, ce sont les

« sentimeus d'honneur et de fidélité
« qui animent Sa Majesté; ce sont les
« sentimens sans lesquels il n'y a plus
« d harmonie entre les hommes, que
« par la violence et par la contrainte.
« Il ne faut donc pas qu'aucun man-
« quement de foi vienne souiller les
« prémices dde la restauration de la
« France; il ne faut pas que les délibé-
« rations de la plus auguste des As-
« semblées, soient marquées à d'autre
« empreinte que celle de la justice et
« de la plus parfaite raison. Voilà le
« sceau perpétuel des Empires : tout
« peut y essuyer des révolutions; mais
« tant que les hommes viendront se
« rallier autour de ces grands prin-
« cipes, il n'y aura jamais rien de
« désespéré, il n'y aura jamais rien
« de perdu. Ce sera un jour, un grand
« monument du caractere moral de
« Sa Majesté, que cette protection ac-
« cordée aux créanciers de l Etat,
« que cette longue et constante fidé-
« lité; car en y renonçant, le Roi
« n'auroit eu besoin d'aucun secours
« extraordinaire, et il n'auroit pas été
« soumis aux diverses conséquences
« qui en sont résultées. C'est-là, peut-
« être, un des premiers conseils que

« les aveugles amis de l'autorité, que « les Machiavels modernes n'auroient « pas manqué de lui donner. Sa M. « trouve bien plus de grandeur et de « satisfaction à s'unir avec vous, MM. « pour consacrer les principes immua- « bles de la justice et de la probité ; « elle trouve plus de satisfaction à les « respecter, qu'elle ne pourroit en re- « cueillir dans toutes les jouissances « de la pompe du Trône, et dans « l'exercice illimité d'une autorité qui « perdroit de son prix, si elle n'étoit « pas destinée à maintenir la justice « et à la défendre contre toutes sortes « d'atteintes «.

Je joignis à ces réflexions générales les considérations propres à rappeller toute l'importance politique de la fidélité constante aux engagemens de l'Etat, et je montrai combien étoient mal calculés les avantages

tages qu'on espéroit obtenir par des réductions arbitraires.

Enfin, je crois nécessaire de faire connoître que la différence entre les revenus & les dépenses fixes, pouvoit être remplie sans aucun retranchement sur les intérêts de la dette publique, sans recourir à aucune imposition nouvelle, & sans faire usage d'aucun moyen hors des erremens ordinaires de l'administration.

Je fis sortir de cette vérité une remarque importante : c'est que le Roi, sous le rapport des finances, auroit pu se dispenser de convoquer les Etats-Généraux; & je ne sais pourquoi l'Assemblée Nationale a toujours vu avec déplaisir cette partie de mon discours : ce sentiment doit se rapporter au desir qu'elle a montré de tenir tout de la nécessité : cependant l'ouvrage de la Constitution eût-il perdu de son prix, eût-il paru moins grand & moins digne d'estime, s'il avoit été le résultat d'une touchante & sensible harmonie entre les vœux du Prince & ceux de la Nation? C'est peut-être pour avoir manqué cette idée dès les commen-

cemens, qu'on a tout entrepris par effort, & que souvent on a passé le but.

Cependant, en faisant un retour sur moi-même, je ne puis me rappeler sans amertume la manière dont je fus trompé dans mon attente, lorsque, plein de joie de pouvoir annoncer aux Etats-Généraux le peu de fondement de tous les bruits répandus sur l'étendue du déficit & sur l'embarras inextricable des finances, & jouissant à l'avance de l'impression que feroit sur l'Assemblée cette connoissance inattendue, je n'apperçus que sa froideur & son silence. Ah! je l'ai bien appris : lorsqu'on s'adresse aux hommes, il est d'autres calculs à faire que ceux dont on trouve les élémens dans son propre cœur; on doit présager encore & l'effet des passions & celui des foiblesses; & c'est au résultat de cette triste prescience, qu'il est sage de proportionner son attente & ses espérances.

Il n'eût pas suffi d'établir un ordre parfait dans les finances, il falloit encore le mettre en sûreté & le préserver des « injures du temps & des fautes des hommes,

» le préserver sur-tout des erreurs de tous » les Ministres; & de tous les agens auxquels le Souverain d'un grand Empire est » dans la nécessité de se confier ». C'étoit ainsi que le Roi m'avoit ordonné de m'expliquer, & je fis connoître de plusieurs manières le sentiment éclairé qui engageoit le Monarque à desirer que le maintien de cet ordre fût confié à la surveillance continuelle des Représentans de la Nation.

« Sa Majesté, *disois-je*, constamment » animée par un esprit de sagesse, de jus» tice & de bienfaisance, a considéré dans » son ensemble & sous le point de vue le » plus étendu, l'état actuel des affaires pu» bliques; elle a vu que les peuples, alarmés » de l'embarras des finances & de la situa» tion du crédit, aspiroient à un rétablisse» ment de l'ordre & de la confiance, qui » ne fût pas momentané, qui ne fût pas » dépendant de diverses vicissitudes dont » on avoit fait l'épreuve. Sa Majesté a cru » que ce vœu de la Nation étoit parfaite» ment juste; & desirant d'y satisfaire, elle » a pensé que pour atteindre à un but si

» intéressant, il falloit appeler de nouveaux
» garans de la sécurité publique, & placer,
» pour ainsi dire, l'ordre des finances sous
» la garde de la Nation entière ».

Tel fut le langage que je tins au nom du Roi; & faisant à l'avance le sacrifice de ma part au crédit & à l'influence d'une grande place, je finis, on doit s'en souvenir, par ces mots expressifs: « Réunissons-nous, Messieurs, le Roi le permet; réunissons-nous
» pour arranger les choses de telle manière
» que l'homme le plus ordinaire soit en état
» à l'avenir de gouverner les affaires du
» Trésor royal, & que l'homme le plus habile ne soit jamais dangereux ».

Je desirois, par-dessus tout, de voir affermir d'une manière indestructible le bonheur de la Nation & la prospérité de l'Empire. Les sentimens qui pouvoient conduire à ce but avec une plus grande sûreté, me paroissoient le véritable civisme; & le temps apprendra si je m'étois trompé, lorsque j'insistois avec tant d'intérêt sur la nécessité de réunir au zèle du bien public, la circonspection & la prudence.

« Il ne faut pas, *disois-je*, il ne faut pas
» que les ennemis de la tranquillité publi-
» que & de la prospérité nationale puissent
» placer leur espoir dans une confusion, suite
» inévitable d'un défaut d'harmonie entre
» toutes les forces protectrices des destins
» de la France. Vous considérerez la situa-
» tion du Royaume; vous verrez ce qu'il
» est, & ce qu'il a besoin d'être dans l'ordre
» politique de l'Europe; & en arrêtant votre
» attention sur l'ancien éclat de la plus res-
» pectable des Monarchies, vous étendrez
» au loin vos réflexions; & non contens des
» premières acclamations du peuple Fran-
» çois, vous aspirerez encore au suffrage
» réfléchi de toutes les Nations étrangères,
» de ces Nations dont le jugement, à l'abri
» de nos passions du moment, représente
» celui de la postérité; de ces Nations qui,
» vous considérant dans le tableau de l'his-
» toire, ne croiront à la durée d'aucune de
» vos dispositions, si vous perdez de vue ce
» qu'exigent impérativement les grandes
» circonstances de ce vaste Empire. «

» Vous écarterez donc tous les systêmes

» exagérés, vous réprimerez tous les abus
» de l'imagination, vous vous défierez de
» toutes les opinions trop nouvelles; vous
» ne croirez pas que l'avenir puisse être sans
» connexion avec le passé; vous ne préfé-
» rerez pas les projets & les discours qui vous
» transporteroient dans un monde idéal,
» à ces pensées & à ces conseils qui, moins
» éclatans, mais plus praticables, exposent
» à moins de combats, & donnent au bien
» qu'on opère un caractère de stabilité &
» de durée. Enfin, Messieurs, vous ne serez
» pas envieux des succès du temps, & vous
» lui laisserez quelque chose à faire; car si
» vous entrepreniez à la fois la réforme de
» tout ce qui vous paroîtroit imparfait,
» votre ouvrage le deviendroit lui-même.
» Il est aisé d'appercevoir que dans une
» vaste administration, la juste proportion
» de ses diverses parties échappe aux
» meilleurs observateurs, lorsque toutes
» sont mises en mouvement d'un seul jet,
» & que de simples abstractions en garan-
» tissent l'harmonie».

Ces paroles, & plusieurs autres du même

diſcours, ont peut-être aujourd'hui quelque choſe de remarquable. Je trouve auſſi une ſorte de preſſentiment dans l'émotion avec laquelle je m'exprimai ſur l'accord & l'eſprit de paix, ſi néceſſaire à l'avancement du bonheur public.

« Soyez unis, *diſois-je*, ſoyez unis pour » une ſi grande entrepriſe; ſoyez unis pour » répondre au vœu de la Nation; ſoyez » unis pour ſoutenir avec honneur les re- » gards de l'Europe; ſoyez unis pour tranſ- » mettre ſans crainte vos noms à la poſ- » térité, & pour contempler à l'avance le » tribunal rigoureux des générations fu- » tures. Elles auront un compte à vous de- » mander ces générations innombrables, » dont vous allez peut-être fixer la deſ- » tinée. Vos rivalités, vos prétentions, » vos débats perſonnels paſſeront comme » l'éclair au milieu de l'immenſité de » l'eſpace; ils ne laiſſeront aucune trace » dans la route des ſiècles; mais les prin- » cipes d'union & de bonheur que vous » aurez affermis, deviendront le té- » moignage & comme le trophée perpé-

» tuel de vos travaux & de votre patrio-
» tiſme ».

C'eſt toujours dans la morale que j'ai cherché des forces ; c'eſt toujours elle que j'ai préſentée pour guide aux hommes appelés à s'occuper des affaires publiques, & c'eſt le même fanal que j'oſai montrer auſſi aux Députés réunis pour travailler au bonheur de la France. « C'eſt ainſi, *diſois-je aux*
» *États-Généraux*, c'eſt ainſi qu'une grande
» ſuite, qu'une grande diverſité d'avantages
» réſulteront néceſſairement du premier
» principe de fidélité que vous conſacrerez.
» Bel & ſuperbe apanage de la vertu
» publique & particulière ! c'eſt la tige
» primitive & féconde d'où naît une mul-
» titude innombrable de ramifications, qui,
» toutes produiſent avec le temps des fruits
» ſalutaires. Oui, Meſſieurs, & vous
» l'entendrez avec intérêt dans un diſcours
» commandé par votre Souverain, & qui a
» reçu la ſanction de ſon autorité, il n'y a
» qu'une ſeule grande politique nationale,
» qu'un ſeul principe d'ordre, de force &
» de bonheur, & ce principe eſt la plus

» parfaite morale ; c'eſt en s'en écartant
» qu'on eſt obligé de changer de guide à
» chaque inſtant, & qu'on prend pour de
» l'habileté, l'art de ſe tirer d'une difficulté
» que ſoi-même on a fait naître, & le talent
» d'en créer de nouvelles qui exigeront en-
» core de nouveaux reſſorts & de nouveaux
» expédiens ; tandis que dans l'exercice
» d'une honnêteté & d'une fidélité parfaites,
» tout s'enchaîne aiſément, tout ſe tient,
» tout ſe lie, tout annonce que ce beau ſyſ-
» tême morale eſt l'ouvrage chéri de l'Etre
» ſuprême ».

Je m'arrête, & je finis ici le réſumé que j'ai voulu donner de mes ſentimens & de mes penſées, au moment de l'ouverture des Etats-Généraux. Il en eſt temps ſans doute, & je ne ſais pourquoi je ne me ſens plus aujourd'hui la même confiance, lorſque je veux retracer les idées qui ont une teinte de morale ou de ſenſibilité. Je ne puis décider d'où vient cette impreſſion ; mais il y a, je le crains, quelque choſe de changé dans les opinions des hommes, il y a quelque choſe d'altéré dans notre

atmosphère moral. C'est un grand mal qu'on nous a fait ; car ce n'étoit pas trop dans les temps ordinaires, ce n'étoit pas trop des plus douces expansions de l'ame pour calmer un peu le mouvement & l'ardeur hostile de nos calculs personnels. Que deviendrons-nous aujourd'hui, si, endurcis par le spectacle de tant de sévérités, de tant de rigueurs & de barbaries, nous ne voulons plus être soumis qu'à la puissance du raisonnement, à cet empire que l'artifice a rendu si mobile, à cet empire que nous élevons nous-mêmes, mais toujours à notre hauteur, afin de le détruire à notre volonté & de le faire céder à toutes nos passions ? C'est bien mal connoître les hommes que, de vouloir les gouverner ainsi ; & pour moi je laisse dire les nouveaux politiques, & sans redouter leur ton de supériorité, c'est eux-mêmes à la barre du temps que je les appelle pour y être jugés de leur dureté, de leur injustice & de leur ingratitude, pour y être jugés de leur mépris apparent des idées sensibles & des principes communs de morale.

En attendant, c'eſt à leur manière & avec les armes dont ils ont fait choix, que je conſens de combattre, & que j'entreprends de réſiſter à leur altière domination : ainſi, rabaiſſant l'homme d'Etat à la fonction d'un controverſiſte, je continuerai de répondre à tous les argumens & à toutes les objections de nos Rhéteurs politiques.

La grande difficulté de ma poſition, c'eſt d'être placé au milieu de toutes les idées extrêmes, & d'avoir à me défendre de la même choſe envers les hommes paſſionnés des deux partis les plus oppoſés. C'eſt ainſi qu'ils me font tous un reproche de la manière dont je me ſuis expliqué dans mon diſcours aux Etats-Généraux ſur la réunion des Ordres. Les uns vouloient que la néceſſité de cette réunion fût prononcée d'une manière complète; & les autres, que l'idée en fût rejetée ſans aucune eſpèce de réſerve.

Une autre difficulté encore de ma poſition, c'eſt d'être obligé d'interpréter ma conduite & mes diſcours, ſans ſuppoſer aucune nuance diſtinctive entre les opinions

particulières du Miniſtre, & l'univerſalité de ſes actions publiques : cependant, ſi les premières ſont affranchies de toute eſpèce de ſuprématie, il n'en eſt pas de même des autres.

Mais, laiſſant à part une remarque dont un ſentiment de reſpect me défend de particulariſer les applications, je me borne à dire que dans mon diſcours à l'ouverture des Etats-Généraux, je fus autoriſé par le Roi à faire un pas au delà des diſpoſitions annoncées par le réſultat du Conſeil du 27 Décembre 1788. Les intentions du Monarque ſur la permanence des Etats-Généraux, & ſur tous les pouvoirs qui devoient leur appartenir, furent d'abord beaucoup plus marquées ; j'obtins encore la permiſſion de faire connoître aux deux premiers Ordres, que le bien public exigeoit néceſſairement une délibération en commun ſur tous les objets d'un intérêt national : mais avec quels égards je leur ménageai le mérite de cette réunion ! avec quels égards je leur réſervai l'honneur de décider ſeuls de la rénonciation à leurs privilèges pécuniaires ! Qu'on

relise cette partie de mon discours aux États-Généraux, & l'on verra s'il étoit possible de marcher vers un but raisonnable avec plus de convenance, s'il étoit possible d'employer un langage assorti de plus près à la disposition des esprits & aux circonstances du moment. Ah! si les deux premiers Ordres avoient bien voulu apprécier ces mêmes circonstances, & si le troisième avoit montré plus de patience & de ménagement, combien de troubles & de malheurs n'auroient pas été prévenus! Cette idée affligeante revient continuellement, quand on jette ses regards sur le passé.

Quel jour cependant que celui de la réunion solemnelle des Députés de la France! Quel jour encore, si l'on rapproche nos divisions malheureuses des sentimens dont on éprouvoit l'émotion à l'aspect de cette auguste Assemblée, qui, rangée près du Roi dans un ordre imposant & majestueux, environnée de tous les regards & de tous les vœux, sembloit jouir à l'avance des triomphes destinés aux succès de ses travaux! Quel jour aussi pour celui qui devoit élever

ſa voix au milieu de ce temple de la Liberté, monument glorieux des vertus d'un bon Roi! Quel jour pour celui qui devoit ſe faire entendre à cette inauguration d'un nouveau bonheur!

C'eſt aux hommes juſtes, c'eſt à l'Europe impartiale à déterminer ſi je remplis cette tâche avec convenance & avec dignité. Je trouve en reliſant aujourd'hui ce diſcours, qu'il correſpondoit & aux circonſtances connues, & à celles dont on n'avoit pas encore la prévoyance; & je n'y trouve aucun ſentiment, aucune expreſſion qu'un Miniſtre fidèle, un citoyen honnête & un homme ſage, ne puiſſent avouer avec confiance.

Les Etats-Généraux commencent leurs ſéances : mais avant de parcourir ma conduite depuis cette époque, je cède à un moment de véritable peine, en réfléchiſſant ſur la triſte néceſſité où je me trouve de me paſſer ainſi moi-même en revue. Une grande oppreſſion m'y aſſujettit; mais je n'en reſſens pas moins la contrariété & le

déplaiſir. Il faut, pour me ſoulager, & pour rendre hommage à la vérité, que j'aſſocie à tous les ſoins, à tous les ménagemens que les évènemens de chaque jour, pendant la tenue des Etats-Généraux, ont rendus néceſſaires ; il faut que j'y aſſocie un homme dont je ne me ſuis jamais ſéparé depuis mon retour à l'adminiſtration, & depuis que j'ai connu ſon excellent eſprit & la fidélité de ſon caractère ; un ami nouveau pour moi, mais qui me paroiſſoit très-ancien par le rapport de ſes ſentimens avec les miens, M. de Montmorin, Miniſtre citoyen auprès du Monarque, & dévoué dès l'enfance à ſon bonheur & à ſa gloire. Que n'avons-nous pas fait enſemble pour aſſurer les fondemens d'une liberté ſage, pour la défendre, tantôt contre les orages qui la menaçoient, tantôt contre les exagérations qui en affoibliſſoient la baſe, & dont nous prévoyions les dangers! Nous excuſions, ou plutôt nous adouciſſions auprès du Roi les actions, les procédés & les manières dont il pouvoit avoir à ſe plaindre, &, près des Députés à l'Aſſemblée Nationale, nous te-

nions le langage qui pouvoit calmer leurs défiances, & ramener les plus ardens à des opinions modérées. Enfin, spectateurs habituels des inimitiés & des divisions qui ont éclaté de si bonne heure au milieu de l'Assemblée, nous n'étions occupés que des moyens de conciliation, & nous apportions nos soins à réunir tous les sentimens vers l'amour du bien public.

Je conçus de l'espérance lorsque je réussis à établir une conférence en présence des Ministres du Roi, entre plusieurs Commissaires choisis par les trois Ordres. On devoit s'occuper d'abord de la grande question de la vérification des pouvoirs. Tout étoit arrêté par la mésintelligence sur un point devenu le préalable indispensable de tous les travaux ; & dans le cours de la controverse, les esprits s'aigrissoient de plus en plus. Rien n'étoit donc plus important que de parvenir à une conciliation qui devoit précéder les premiers pas vers le bien public ; mais plusieurs conférences furent consumées en longs débats, où, de part & d'autre, on montra le plus vif attachement au maintien

absolu

abſolu de ſes droits ou de ſes principes. Enfin, autoriſé de Sa Majeſté, j'ouvris une voie d'accommodement qui ſembloit devoir être acceptée par tous les partis, tant elle étoit raiſonnable, tant elle approchoit du dernier terme des prétentions mutuelles: mais ce fut inutilement; & comme l'iſſue de cette conférence a eu les plus grandes ſuites, je ne crois pas indifférent d'en rappeler le ſouvenir. On verra comment de premières lignes de ſéparation preſque imperceptibles amènent ſouvent des diſſentions, dont rien enſuite ne peut arrêter le progrès.

La Nobleſſe & le Clergé vouloient que chacune des Chambres examinât ſeule, & ſans le concours des deux autres, la validité de l'élection des Députés de ſon Ordre, & la régularité des pouvoirs qui leur avoient été donnés.

Le Tiers-Etat demandoit au contraire que ces opérations ſe fiſſent en commun, & dans une aſſemblée des trois Ordres réunis.

On ne voulut rien céder de part ni d'autre ſur ces deux prétentions oppoſées, & ce

fut alors que les Miniſtres intervinrent dans la conteſtation d'une manière préciſe.

Les trois Ordres avoient certainement un intérêt à prévenir qu'aucun des trois n'abuſât de ſon pouvoir pour admettre ou pour rejeter avec partialité les Députés qui venoient prendre ſéance aux Etats-Généraux : cet intérêt paroiſſoit évident, en ſuppoſant que les Ordres duſſent délibérer en commun ; il étoit encore réel, en ſuppoſant que les Ordres duſſent délibérer ſéparément ; puiſque la compoſition d'une ſection du Corps légiſlatif ne pouvoit être indifférente à aucune des autres.

On craignoit cependant la prépondérance du Tiers-Etat, ſi le jugement définitif des élections étoit remis aux trois Ordres réunis ; & je fis moi-même à ce ſujet une obſervation qui parut nouvelle : c'eſt que l'application des forces du Tiers-Etat à l'augmentation du nombre de ſes adhérens, ſeroit une nouvelle conceſſion ; il n'auroit plus eu de cette manière une influence déterminée, mais il auroit obtenu un pouvoir pour augmenter ſon pouvoir, ce qui n'étoit pas juſte.

Il sembloit donc, au milieu de ces difficultés, que la décision des contestations relatives à la validité des élections, devoit appartenir à celui qui avoit fixé le nombre respectif des Députés des trois Ordres, & l'exemple des tems précédens autorisoit cette opinion. C'est ce qui me fit dire dans cette conférence : « Ainsi les trois Ordres » qui se soumettent à la fixation établie par » Sa Majesté, feroient une exception minu- » tieuse, s'ils répugnoient à la prendre pour » juge, dans le très-petit nombre de con- » testations qui pourroient s'élever sur la » vérification des pouvoirs. L'intérêt de » Sa Majesté, le seul qui la dirige, » c'est l'amour de l'union, & Elle méri- » teroit encore d'être votre arbitre, quand » vous ne voudriez pas du Monarque pour » juge ».

Cependant le Roi ne voulant conserver de son droit que la portion nécessaire pour lever les difficultés, je fis aux Commissaires des trois Ordres une proposition dont les termes étoient assez précis pour être transcrits ici littéralement, & je n'en séparerai

pas le peu de mots d'encouragement qui l'accompagnoient.

« Les trois Ordres, par un acte de con-
» fiance libre & volontaire, s'en rapporte-
» roient les uns aux autres pour la vérifica-
» tion des pouvoirs, sur lesquels aucune
» difficulté ne s'éleveroit, & ils se commu-
» niqueroient leurs actes de vérifications,
» pour en faire un examen rapide.

» Ils conviendroient de plus :

» Que les contestations, s'il en survenoit,
» seroient portées à l'examen d'une com-
» mission composée des trois Ordres ;

» Que ces Commissaires se réuniroient à
» une opinion ;

» Que cette opinion seroit portée aux
» Chambres respectives ;

» Que si elle y étoit adoptée, tout seroit
» terminé ;

» Que si au contraire les décisions des
» Ordres étoient en opposition sur cet ob-
» jet, que si encore elles ne paroissoient pas
» susceptibles de conciliation, l'affaire se-
» roit portée au Roi, qui rendroit un j[illegible]

» Qu'on ajoute encore, si l'on veut, que » ces conventions sur la vérification des » pouvoirs n'auroient aucune liaison avec » la grande question de la délibération par » tête ou par ordre; que l'on ajoute en- » core que la marche adoptée pour cette » tenue d'Etats, seroit reprise dans le cours » de la session, afin de considérer si un meil- » leur ordre de choses devroit être adopté » pour l'avenir; qu'on réunisse au fond de » cette proposition les précautions qui pa- » roîtroient convenables; mais qu'on adopte » enfin ce moyen de conciliation, ou tout » autre, & que le Roi ne reste pas seul, au » milieu de sa Nation, occupé sans relâche » de l'établissement de la paix & de la con- » corde. Quels véritables citoyens pour- » roient se refuser à seconder les intentions » du meilleur des Rois, & qui voudroit » charger sa conscience de tous les malheurs » qui pourroient être la suite de la scission » qui se prépare au premier pas que vous » faites, Messieurs, dans une carrière où » le bien de l'état vous appelle, où la Na- » tion est impatiente de vous voir aller en

» avant, & où les plus grands dangers vous
» environnent? Ah, Messieurs, lors même
» que vous pourriez arriver à ce bien par la
» division des cœurs & des opinions, il se-
» roit trop acheté. Le Roi donc vous invite
» à prendre en considération sa proposition,
» & il vous presse de tout son amour de
» l'accepter & de lui donner ce contente-
» ment ».

On a peine à comprendre comment une proposition si raisonnable, une proposition présentée de cette manière, une proposition où le Roi n'intervenoit que dans la mesure indispensable pour concilier les esprits; on a peine, dis je, à comprendre comment une telle proposition ne fut pas acceptée. Que les Députés des Communes, instruits déjà de la force dont les avoit investis l'opinion publique, aient vu avec plaisir le refus de la Noblesse & du Clergé, on le conçoit aisément; mais que ces deux Ordres n'aient pas senti la convenance de donner l'exemple de la déférence pour les vues conciliatrices du Roi, déférence qui, dans ce moment-là & dans ce moment

précis, auroit entraîné celle des Communes, on ne peut véritablement expliquer une telle impolitique. Combien de motifs n'auroient-ils pas eus pour se conduire différemment! Ce fut alors une véritable pointillerie qui les arrêta; mais cette pointillerie ne fut pas moins la cause de la rupture des conférences, & à cette circonstance, une grande suite d'évènemens peu être rapportée.

Les hommes assemblés pour les affaires publiques, offrent le sujet de plusieurs réflexions. Je crois que des intermédiaires réunis pour traiter ensemble, peuvent difficilement s'accorder, lorsqu'ils sont eux-mêmes les représentans d'autres intermédiaires, & tels sont les Commissaires nommés par des Députés de la Nation; il faut quelque part un point d'unité pour tout sentir; il le faut en négociation, ou dans le mandataire, ou dans le commettant, afin de faire raisonner dans un centre les considérations lointaines, les idées encore vagues, & toutes les pensées qui tiennent à l'avenir; conditions nécessaires pour ramener la paix entre les passions rivales, puis-

que ce n'eſt jamais par leurs intérêts du moment qu'elles peuvent ſe rencontrer & s'unir.

Cette obſervation, & pluſieurs autres, m'ont fait connoître l'inutilité de la plupart des conférences avec un certain nombre de Députés; il faut être au milieu d'une aſſemblée délibérante en dernier reſſort, pour eſpérer d'influer d'une manière efficace ſur les opinions; il faut avoir à combattre avec les paſſions générales, les ſeules dont on puiſſe faire une attaque régulière, les ſeules avec leſquelles il ſoit honorable de ſe prendre, les ſeules avec leſquelles l'eſprit & le génie peuvent traiter dignement.

Telle eſt la poſition des Miniſtres Anglois, & telle ſera ſans doute à l'avenir celle des Miniſtres de France, à moins qu'on ne veuille les réduire à la qualité de Commis de l'Aſſemblée Nationale, & qu'ils n'aient la douce humilité de s'en contenter.

Pour moi, j'ai été ſoumis à toutes les difficultés de poſition dont il eſt poſſible de ſe former l'idée; nul exemple dans le paſſé ne pouvoit m'aider; & mes rapports, mes devoirs, la ſituation des affaires, & la diſpoſi-

tion des esprits, présentoient l'image d'un commencement. Placé entre le Trône & la Nation, entre le discrédit des anciens principes & l'orgueil des opinions naissantes, entre les vieilles mesures de la politique & la nécessité d'une nouvelle sagesse, entre le joug impérieux des habitudes & la fougueuse révolution des esprits, entre la science fixe du passé & la mobile succession des évènemens les plus imprévus, enfin entre les obligations du temps présent & les vertus éternelles, je puis dire que dans une pareille situation, & au milieu des plus ardentes passions, au centre de toutes les inimitiés & de toutes les haines, il y avoit occasion chaque jour de faire quelque faute, & quelque faute d'un genre éminent. C'est une réflexion que j'ai souvent faite avec les autres Ministres du Roi; & quoique mon caractère soit malheureusement inquiet, quoique toute ma vie j'aie porté mes regards en arrière pour me juger encore dans les choses passées, quoique mon esprit se soit ainsi chargé de toute la partie des remords dont ma conscience n'eut jamais que

faire, néanmoins, & à mon propre étonnement, je cherche en vain à me faire un reproche. Les autres peuvent penſer différemment, non ſeulement en raiſon de leur eſprit de parti, mais auſſi parce que ſeul j'ai connoiſſance des difficultés ſans ceſſe renaiſſantes dont j'étois environné, ſeul j'ai le ſouvenir de tous les ménagemens que des circonſtances connues & inconnues avoient rendus néceſſaires. Ce ſont toutes ces particularités de poſition qui échappent à l'attention de la plupart des ſpectateurs des évènemens; ils ſe donnent rarement la peine de les ſuivre, & de les rapprocher de l'action principale. Les hommes médiocres l'eſſaieroient d'ailleurs vainement; ils ne peuvent confier à leur petite capacité qu'une idée ſimple, ou tout au plus à la fois un principe & un réſultat; l'eſpace immenſe des intermédiaires eſt pour eux un pays perdu.

Je ne veux retracer que les circonſtances marquantes de mon ſecond Miniſtère, & je dois encore le faire avec conciſion; car au

milieu des intérêts actifs dont on est occupé, on a peu de temps à donner aux choses passées ; & cette dernière réflexion me décourageroit absolument, si c'étoit uniquement pour le moment présent que j'avois entrepris d'écrire.

Le débat sur la vérification des pouvoirs continuoit à diviser les trois Ordres, & déjà se joignoit à cette contestation un choc plus violent encore, celui qui naissoit du vœu des Communes pour une seule Chambre Nationale, & des réclamations de la Noblesse & du Clergé pour le maintien des délibérations par Ordre séparé. Toutes les espérances de conciliation étoient perdues, les esprits s'aigrissoient de plus en plus, & les affaires de l'Etat demeuroient suspendues. Les bons citoyens s'inquiétoient d'une pareille stagnation, & parmi les gens de parti, les uns espéroient que l'accroissement des difficultés amèneroit la dissolution des Etats-Généraux, les autres, que cet état de confusion serviroit de prétexte aux moyens décisifs dont on étoit impatient de faire usage, pour changer en entier la Constitution.

Le silence & l'inaction du Monarque, en pareille circonstance, auroient manqué de convenance & de dignité. Le Roi ne pouvoit rester indifférent aux dangers dont l'Etat étoit menacé ; il avoit inutilement employé l'entremise de ses Ministres pour ouvrir des voies de conciliation, & il étoit temps qu'il parût d'une autre manière. Je crus qu'il le feroit avec sagesse, si, en réservant aux deux premiers Ordres le droit de délibérer séparément sur les dispositions qui leur étoient particulières & personnelles, il les obligeoit à se réunir aux Communes pour traiter tous ensemble des intérêts généraux de la Nation, & nommément de l'organisation future des Assemblées Nationales. Je pensois qu'en même temps le Roi devoit, & pour le bien de l'Etat, & pour sa propre politique, confirmer d'une manière authentique son acquiescement à toutes les grandes dispositions annoncées dans le Résultat du Conseil du 27 Décembre 1788, qu'il devoit encore étendre plus loin sa déclaration, & aller ainsi au devant des vœux de la Nation. J'avois compris entre autres,

dans cette nouvelle profeſſion de ſes vues bienfaiſantes, l'admiſſion de tous les citoyens aux emplois civils & militaires, la deſtruction des droits de ſervitude, à l'imitation de ce qu'il avoit ordonné dans ſes propres domaines, l'autoriſation des rachats à prix d'argent, & quelques autres objets d'un genre ſemblable, mais toujours en obſervant les règles de la plus exacte juſtice envers les propriétaires. Enfin le Roi, en parlant de la Conſtitution nouvelle, s'exprimoit uniquement ſur la convenance & la néceſſité du maintien de deux Chambres, & s'en rapportoit d'ailleurs aux vues qui lui ſeroient préſentées par l'Aſſemblée Nationale.

Il réſultoit de l'enſemble de mes idées, que le Roi, en conſervant tout ce qui appartenoit à ſa dignité, & en devançant avec prudence la loi de la néceſſité, rendoit le mouvement aux Etats-Généraux, ſervoit les deux premiers Ordres en leur donnant le moyen de renoncer honorablement au ſyſtême abſolu qu'ils avoient embraſſé & que les circonſtances ne leur permettoient pas

d'avoir montré tant d'irritation contre un projet qu'ils auroient trouvé bien ſage avec plus de prévoyance. Je n'eus qu'un moment d'eſpérance ; ce fut celui où je fis l'ouverture au Conſeil de l'enſemble de mes idées, & où le Roi les écouta favorablement ; car bientôt je fus attaqué de toutes les manières. On convenoit univerſellement de la néceſſité d'une démarche de la part du Roi, mais on la vouloit dans un eſprit bien différent ; & de degrés en degrés, en paroiſſant conſerver une partie de mon projet, on en retrancha tout ce qui compoſoit ſon eſſence, tout ce qui pouvoit le rendre agréable aux Communes. On prit encore çà & là quelques-unes de mes phraſes, en commençant & en finiſſant ; mais, par une ſingularité remarquable, le ton un peu ferme & relevé, qui avoit de la convenance, lorſque le Monarque preſcrivoit aux deux premiers Ordres de ſe réunir avec les Communes, pour travailler enfin à l'œuvre du bien public, on le crut également applicable à une démarche dont l'eſprit étoit abſolument différent, & ce fut une grande gaucherie.

Je défendis mes idées, & je combattis les nouvelles avec la plus grande force ; je résistai courageusement à l'opinion des Princes appelés à cette discussion ; & après avoir conservé jusqu'au dernier moment l'espoir de faire triompher la raison, je réfléchis enfin au parti qu'il me restoit à prendre personnellement, & après un mûr examen, après divers combats intérieurs, que la gravité de la circonstance autorisoit, je ne crus pas pouvoir honorablement ni me rendre à la séance du 23 Juin, ni rester plus longtemps dans le Ministère. La position où je me trouvois étoit aussi pénible qu'embarrassante, & je dois avouer que la matinée de ce jour mémorable, mes agitations duroient encore ; & si je ne donnai pas connoissance au Roi de ma détermination finale, c'est que je craignois de recevoir un ordre positif, auquel j'aurois été dans l'impossibilité d'obéir.

On se souvient du mouvement général qu'excita dans les Communes & dans Paris, la démarche du Roi & sa déclaration à l'Assemblée Nationale. Ceux qui avoient

conseillé

mouvement à mon abſence de l'aſſemblée;mais une telle inſinuation ne pouvoit avoir aucun ſuccès auprès des perſonnes éclairées. Ce n'eſt pas une circonſtance particulière qui détermine les opinions dans les grandes affaires ; le projet du 23 Juin échoua par les mêmes motifs qui m'avoient fait préjuger cet évènement, & ni moi, ni perſonne n'auroit jamais pu ſoutenir un pareil ouvrage. Je dirai plus : ce fut par mon abſence de l'aſſemblée que l'irritation des Communes & le mécontentement du public furent un peu tempérés, parce qu'on fut promptement inſtruit de cette manière qu'une partie du Miniſtère n'avoit point adhéré aux déterminations priſes dans le Conſeil ; & les marques de bonté que le Roi me donna dès le même jour, m'ayant décidé à garder ma place, on ſe raſſura bientôt ſur les diſpoſitions de ſa Majeſté ; & ce fut par ma conduite en cette occaſion, que je conſervai le moyen de ſervir encore le Roi & la Nation.

Je reſiſtai aux conſeils de pluſieurs perſonnes éclairées, qui, plus au fait que moi de la Cour & de ſes intrigues, me preſ-

ſoient de me retirer, en m'aſſurant que je ne tarderois pas à être la victime du crédit des perſonnes dont les conſeils l'avoient emporté ſur les miens, dans une occaſion ſi grave & ſi importante.

Je réſiſtai de même aux inſinuations de ceux qui conſidéroient ma retraite comme l'époque d'une grande révolution, & cherchoient à me faire entendre que cette détermination de ma part ne tarderoit pas à être ſuivie d'un triomphe éclatant.

On renouvella, mais encore vainement, ces même tentatives auprès de moi, lorſqu'on eut connoiſſance de l'inutilité de mes efforts pour obtenir le renvoi des Miniſtres dont l'oppoſition à mes projets s'étoit ouvertement ſignalée. Mes amis intimes me rendront la juſtice que je connoiſſois parfaitement les dangers dont j'étois environné; ces dangers même n'étoient pas nouveaux, car depuis longtems je vivois au milieu d'inquiétudes de tout genre. Je voyois de plus la criſe extrême où nous nous trouvions pour les ſubſiſtances, & je la voyois telle qu'en rentrant chez moi le 23 Juin au ſoir,

ſuivi des acclamations de la multitude, je dis avec émotion à un petit nombre d'amis raſſemblés dans mon cabinet : *Je reſte. Mais vous voyez ce peuple, & les bénédictions dont il m'accompagne : eh bien, avant quinze jours, peut-être, c'eſt à coups de pierres qu'il me ſuivra.* Cependant, malgré mes craintes, & malgré toutes les convenances que le parti de la retraite me préſentoit alors, j'écartai cette idée avec obſtination. Je croyois être néceſſaire à la circonſtance ; & en ſituation encore de rendre des ſervices à la choſe publique.

Je ne tardai pas en effet à profiter du renouvellement momentané de mon crédit, pour engager Sa Majeſté à écrire à la Nobleſſe & au Clergé, la lettre qui décida la réunion des trois Ordres ; mais il n'étoit plus tems d'apporter à cette diſpoſition la meſure & la convenance dont j'avois eu l'idée avant la Séance Royale. L'agitation des eſprits, les mouvemens populaires, les circonſtances connues de tout le monde, celle dont on n'eſt inſtruit que par des moyens particuliers, un véritable état de criſe enfin, préſent encore à

ma penſée, rendoit indiſpenſable la réunion des Ordres; & ſi le plus grand nombre des Députés du Clergé & de la Nobleſſe euſſent voulu manifeſter leurs ſecrètes penſées, ils ſeroient convenus que dans la poſition ſingulière où ils étoient, le Roi ne perdoit pas leurs-intérêts de vue, en les décidant, d'une manière honorable pour eux, à une démarche inévitable.

Quoi qu'il en ſoit, cette réunion qui devoit être l'époque du commerce des travaux des repréſentans de la Nation, cette réunion qui prévenoit les plus grands malheurs cette réunion enfin ſi déſirée de tous les bons citoyens, fut célébrée par trois jours d'illuminations à Verſailles, & à & Paris dans le reſte de la France, & l'on ne vit par-tout que des ſignes éclatans d'allégreſſe.

C'eſt ainſi cependant que ſi l'on vouloit fixer ſon attention ſur ma conduite, on me retrouveroit dans toutes les circonſtances auxquelles la Nation avoit attaché ſes vœux, & dans toutes les déciſions encore d'où dépendoit le maintien ou le retour de la tranquillité générale.

Je commençois cependant à me livrer sans défiance & avec une ardeur sans mesure, aux devoirs dont j'avois contracté le nouvel engagement, & je me croyois, je dois l'avouer, si nécessaire aux affaires publiques, que je fus étonné plus que personne de la détermination prise par le roi le 11 Juillet. Jamais, il est vrai, je n'eus la science des intrigues, jamais je n'y fus entendu. J'avois mis ma force ailleurs & j'ai toujours dédaigné de suivre de mes regards ces sentiers détournés, où des hommes corrompus vont concerter la défaite d'une homme de bien, & préparer la ruine du Ministre dont le caractère les importune. J'aurois rougi d'étudier avec inquiétude le secret de ces artifices, & je n'en avois pas le loisir.

Je ne rappellerai point les événemens qui suivirent ma retraite du Ministère, ils sont connus de toute l'Europe; je ne m'attendois pas à un mouvement de ce genre, mais il me suffisoit de croire à la possibilité d'une sensation remarquable, pour éviter soigneusement tout ce qui pouvoit l'exciter ou l'accroître. Je fus

donc uniquement occupé de remplir fidellement l'ordre que le Roi m'avoit donné de m'éloigner ſans éclat. Je reçus cet ordre après trois heures, & je fis de tels efforts pour me contraindre auprès des perſonnes que j'avois à dîner qu'aucune ne s'apperçut des ſentimens qui me déchiroient. Au ſortir de table, je fis confidence à Mme. Necker ſeule des ordres que j'avois reçus, & à cinq heures & demie nous montâmes en voiture, avec nos habits de ſociété, ſans aucun préparatif & ſans aucun genre de précaution. Nous marquâmes un but de promenade, ſelon notre fréquente habitude, & à deux cens pas nous fîmes route vers la première poſte, après nous être arrêtés un moment pour demander à nos gens s'ils vouloient nous ſuivre hors du Royaume. Ma fille & mes amis les plus intimes n'eurent connoiſſance de notre route que le jour ſuivant. Nous voyageâmes jour & nuit : nous ne nous arrêtâmes nulle part, & Mme. Necker, malgré la foibleſſe de ſa ſanté, ne m'ayant montré que du courage, nous fîmes la route de Verſailles à Bruxelles avec une

diligence égale à celle des couriers de la poſte. Deux officiers qui avoient reçu l'ordre ſecret de nous ſuivre, donnèrent à leur retour la même relation de notre voyage.

Voilà pourtant quelle étoit la conduite de ce Miniſtre, qui, ſous les traits menſongers des écrivains du temps préſent, paroiſſoit un homme livré à la politique la plus inquiète, & à l'ambition la plus opiniâtre. Cependant, avant ſa diſgrace, lui ſeul au milieu de la Cour ne voyoit pas la marche de ſes ennemis, lui ſeul ne pouvoit croire au ſuccès de leurs intrigues, & au moment où il eſt inſtruit de la détermination du Roi, loin de chercher à faire effet, loin de vouloir jouir d'un moment d'intérêt de la part de perſonne, il s'éloigne avec autant de célérité que de myſtère, non pas ſeulement de la Cour, non pas ſeulement de la Capitale, mais du royaume, mais du pays auquel il avoit conſacré ſes travaux & ſa vie. Un tel ambitieux, un pareil politique, n'eſt pas au moins du genre ordinaire.

C'eſt après avoir traverſé toute l'Al-

lemagne pour me rendre à ma Terre aux pieds du Mont-Jura, qu'arrivé à Bâle, je reçus les deux lettres dont tout le monde a connoiſſance, l'une du Roi, l'autre de l'Aſſemblée Nationale, pour m'inviter à venir reprendre ma place au timon des affaires. L'eſprit encore agité, l'ame émue des événemens auxquels je venois d'être ſoumis, ne formant plus de vœux que pour la retraite, & embelliſſant déjà mon nouvel avenir de toutes les dépouilles du paſſé, je fus comme étourdi, je l'avoue, en conſidérant le changement ſubit de toutes mes perſpectives, & en voyant le cours rétrograde que je devois donner à mes penſées. Je ne balançai point cependant; il m'étoit aiſé d'appercevoir que j'expoſois ma réputation à de nouveaux hazards, au moment même où des événemens indépendans de moi l'avoient miſe en ſureté: mais un principe de morale, une idée de devoir me déterminèrent; & bientôt ſoumis plus que jamais à mon fidèle amour pour la France, je crus que ce ſentiment ſeul m'avoit entraîné.

C'eſt néanmoins à des coſiidérations

perſonnelles, que l'on a pris ſoin d'attribuer le plus généreux ſacrifice, celui qui m'engageoit à venir me placer au milieu des dangers d'une guerre inteſtine, à me rapprocher ſciemment des horreurs de la famine, à me mêler, à me reprendre avec une ame douce & ſenſible à des événemens déjà marqués par des traits de férocité, & des inclinations ſanguinaires

Hélas! je n'euſſe jamais penſé qu'après m'être éloigné de la France avec tant de ſageſſe & de réſignation, qu'après y être revenu avec tant de dévouement, tant d'ardeur, tant de zèle, tant d'oubli de moi-même, ce ſeroit à la révolution d'une ſeule année, & d'une année dont j'ai pu compter tous les jours par de nouveaux ſervices, que j'aurois à verſer des larmes amères ſur l'injuſtice & l'ingratitude de ceux à qui je n'ai jamais demandé qu'un ſentiment d'affection, en retour d'un abandon ſans égal.

Reprenons cependant la ſuite de ma conduite, & retraçons triſtement mes derniers ſouvenirs. Je reviens en France, & dès mes premiers pas, à la vue des

excès auxquels on ſe livre, je cherche à calmer les eſprits, je m'arrête par-tout ſur ma route, & en employant les exhortations, les recommandations les plus preſſantes, je m'efforce de répandre un eſprit de paix & des ſentimens plus doux, & je me ſers de l'intérêt qu'on me témoigne pour inſpirer l'horreur de l'injuſtice & de la violence. J'eus ſouvent le bonheur de faire impreſſion, & les promeſſes que je demandai, les engagemens que je reçus, ſe confondirent au fond de mon cœur avec les bénédictions dont on m'accompagna. Ah! que je ſentois alors avec délices le doux empire de la vertu! que ſa domination me ſembloit belle! qu'elle honoroit à mes yeux le peuple qui s'y montroit docile!

Je rencontre ſur ma route, un grand nombre de François, que les événémens de Paris, que les aſſaſſinats commis près de l'Hôtel-de-Ville avoient glacés d'horreur & d'effroi, & qui s'en alloient chercher une autre contrée. Je les apprends moi-même alors, ces ſcènes ſanglantes, & mes yeux mouillés de larmes ſe retournent vers Bâle..... Il n'étoit plus temps!

Je lève mes regards vers le Ciel, & j'invoque ardemment ſon appui pour réuſſir à détourner un peuple égaré, de ſes aveugles barbaries, pour réuſſir à le ramener à des ſentimens d'humanité, pour réuſſir à effacer la tache que ſes criminelles violences impriment au caractère de la Nation.

Occupé de mes penſées, je pris ſur moi dans ma route, de faire ſuſpendre les ordres donnés pour conduire à Paris un priſonnier (1), l'objet de l'attention publique, & qui n'eût pas échappé dans cet inſtant à l'effervеſcence populaire. Son innocence a depuis été prononcée par les Tribunaux; ainſi en le garantiſſant des premiers excès d'un peuple encore agité, j'ai préſervé ce même peuple d'un nouveau ſujet de remords. Cependant cette meſure qu'une douce confiance m'avoit inſpirée, cette ſorte de hardieſſe de ma part que j'avois beſoin d'expliquer & de défendre, fut le principal objet de mon diſcours du 30 Juillet à l'Aſſemblée de l'Hôtel-de-Ville. Heureuſe & grande journée pour moi! belle & mémorable

(1) M. de Bezenval.

époque de ma vie! où après avoir reçu les plus touchantes marques d'affection de la part d'un peuple immense, j'obtins de ces nombreux Députés rassemblés à l'Hôtel-de-Ville, & de lui-même ensuite, avec des cris de joie, non-seulement l'entière liberté du prisonnier que j'avois défendu, mais une amnistie générale, un oubli complet des motifs de plainte & de défiance, une généreuse renonciation aux sentimens de haine & de vengeance dont on étoit si fortement animé, enfin une sorte de paix & de réunion avec de grand nombre de citoyens, qui, les uns avoient déjà fui de leur pays, les autres étoient prêts à s'en éloigner. Cette honorable détermination, devant laquelle tout sembloit s'être purifié, devant laquelle le passé n'existoit plus, cette honorable détermination fut le prix de mes larmes; je l'avois demandée au nom de l'intérêt que j'inspirois en ce moment; je l'avois demandée comme une reconnoissance de mon dernier sacrifice; je l'avois demandée comme la seule & unique récompense à laquelle je voulois jamais prétendre. Je me prosternai, je m'humiliai

de toutes les manières pour réussir ; je fis agir enfin toutes les puissances de mon ame, & secondé de l'éloquence d'un citoyen généreux & sensible (1), j'obtins l'objet de mes vœux, & cette précieuse faveur me fut accordée d'une voix unanime, & avec tous les élans d'enthousiasme & de bonté qui pouvoient me la rendre plus chère. Peuple François que vous fûtes grand ce jour-là ! combien les sentimens de magnanimité que vous fîtes paroître vous rendoient dignes de la Liberté & vous élevoient à sa hauteur ! combien vos diverses impressions, vos mouvemens successifs rappelloient à l'Europe attentive, ce qu'il y eut long-tems de si beau dans le mélange heureux de vos mœurs douces & de votre ardent caractère ! Aussi, non pas pour moi, dont le triomphe a été de si courte durée, mais pour vous, honnêtes & bons citoyens qui remplissiez les salles de l'Hôtel-de-Ville, pour vous, pour votre honneur, & pour placer vos noms en dehors, & bien au-delà de ces scènes d'horreur dont

(1) M. de Clermont-Tonnerre.

un jour la postérité fera des reproches à notre génération, qu'il me soit permis à tous ces titres de transcrire ici la délibération de l'Assemblée générale des Electeurs choisis par la Commune de Paris.

» HOTEL-DE-VILLE.

» ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS.

» *Extrait des délibérations de l'Assemblée*
» *générale des Electeurs.*

» Du 30 Juillet 1789.

» Sur le discours vrai, sublime & at-
» tendrissant de M. NECKER, l'Assem-
» blée des Electeurs, pénétrée des sen-
„ timens de justice & d'humanité qu'il
„ respire, a arrêté que le jour où ce Mi-
„ nistre si cher, si nécessaire, a été rendu
„ à la France, devoit être un jour de
„ fête; en conséquence, elle déclare au
„ nom des Habitans de cette Capitale,
„ certaine de n'être pas désavouée, qu'elle
„ pardonne à tous ennemis, qu'elle pros-
„ crit tout acte de violence contraire au
„ présent arrêté, & qu'elle regarde dé-
„ sormais comme les seuls ennemis de la

„ Nation, ceux qui troubleroient par
„ aucun excès la tranquillité publique.

» Arrête en outre, que le préſent Ar-
» rêté ſera lu au Prône de toutes les Pa-
» roiſſes, publié à ſon de trompe dans
» toutes les rues & carrefours, & envoyé
» dans toutes les Municipalités du
» Royaume; & les applaudiſſemens qu'il
» obtiendra diſtingueront les bons Fran-
» çois.

„ Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 30 Juillet
„ 1789.

» Moreau de S. Méry, } Préſidens
» De la Vigne,

» Duveryer,
» Bertholio,
» Garnier, } Secrétaires.
» Desroche,
» Deliesse,

Je voudrois avoir aſſez d'eſpace pour tranſmettre ici les noms de tous ceux, en ſi grand nombre, qui participèrent à

cet acte mémorable. Je ne vous oublierois point, vous qui m'avez fait jouir pendant un moment de délices d'un siècle, vous mes seuls bienfaiteurs, vous à qui je regrette amèrement de ne pouvoir rendre un hommage égal à ma reconnoissance. Ah! que je fus heureux ce jour-là! chacun de ces instans sont gravés dans ma mémoire, & je ne puis encore aujourd'hui me les rappeler sans émotion; j'avois obtenu le retour de la paix, je l'avois obtenu sans autre moyen que le langage de la raison & de la vertu; cette idée me saisissoit par toutes les affections de mon ame, & je me crus un moment entre le ciel & la terre. Ah! que j'étois heureux en retournant à Versailles! Mon dernier sacrifice, les dangers auxquels je m'étois exposé, ceux que je courois encore, tout étoit oublié. Les acclamations du peuple, dont je fis une seconde fois la douce épreuve, je les écoutois avec plus de charme; il me sembloit que tout-à-coup elles avoient pris une autre nature; il me sembloit que, pareilles à ces airs purifiés qui s'élèvent jusqu'aux plus

hautes

hautes régions, elles pouvoient s'approcher des demeures céleftes; & je les fuivois plus long-tems de mon ceour & de ma penfée. Mais hélas! je l'ai dit, cette félicité, cette joie trop fublime fut de courte durée : elle paffa comme un fonge, & avec elle s'évanouirent mes plus précieufes efpérances. Dès la nuit même de ce jour mémorable tout fut changé. Les chefs de la démocratie eurent d'autres penfées; nuls ne vouloient encore de bonté, ni d'oubli, ni d'amniftie; ils avoient befoin de toutes les paffions du peuple, ils avoient befoin fur-tout de fes défiances, & ils ne vouloient de plus à aucun prix qu'un événement important pût être rapporté à mes vœux & à mon influence. On affembla donc les diftricts; & l'on fut les animer contre une délibération que leurs repréfentans, que les anciens électeurs nommés par eux, qu'une affemblée générale de l'hôtel-de-ville avoient adoptée d'une voix unanime, & que le premier voeu du peuple avoit ratifiée. L'affemblée nationale étoit mon efpérance dans cette malheureufe contrariété; mais elle accueillit l'opofition des

diftricts, & je vis renverfer de fond en comble l'édifice momentané de mon bonheur. A quoi cependant ce bonheur s'étoit-il attaché ? à retenir au milieu de nous ceux qui par leurs richeffe & par leurs dépenfes entretiennent le travail et encouragent l'induftrie, à voir les idées de perfécution et de vengeance remplacées par un fentiment de confiance & de magnanimité ; à prévenir cette exafpération, fuite inévitable des craintes & des alarmes que l'on dédaigne de calmer ; à préferver la nation françaife de ces effrayans tribunaux d'inquifition, connu fous le nom de comité des recherches ; à rendre enfin la liberté plus aimable, en lui donnant un air moins farouche, & en montrant comment elle peut s'allier aux fentimens de douceur, d'indulgence & de bonté, le plus bel ornement de la nature humaine & fon premier befoin. Ah ! combien de malheurs n'auroient pas été prévenus, fi la délibération prife à l'hôtel-de-ville n'avoit pas été détruite, fi le premier veu du peuple, fi ce faint mouvement n'avoit pas été méprifé : on n'a jamais

voulu faire l'essai de ce que pouvoient aussi les grandes vertus ; on croit les remplacer toutes par le mot vague et mal entendu de patriotisme ; mais ce sentiment généreux, ce n'est pas uniquement à l'énergie des opinions dominantes, ce n'est pas sur-tout à leur exagération que je l'applique ; il consiste bien plus, je le crois, dans la justice envers tous, dans l'amour envers tous, et dans ces ménagemens mutuels qui doivent s'établir entre les forces et les prétentions politiques, comme entre les intérêts particuliers. C'est ainsi que se fonde le bonheur général ; c'est ainsi que s'élève, sur une base solide, le grand édifice de l'ordre social.

Un mot encore sur moi, relatif à l'assemblée de l'hôtel-de-ville, et à la demande que je formai. Je me serois trompé dans mes veux, je me tromperois encore aujourd'hui dans mes regrets, que j'aurois au moins le droit d'être affecté d'une grande injustice.

Celui qui consacra les premiers momens de son retour, le premier essai de ses forces à défendre d'une oppression rigoureuse le

même parti qui l'avoit éloigné du royaume n'eſt pas moins resté l'objet de ſa perſévérante inimitié.

Et par une fatalité ſingulière, la même perſonne n'a pu ſe faire pardonner auprès d'un autre bord, d'avoir pris intérêt à cette oppreſſion, & d'avoir pu quelques momens associer à ſes ſentimens les repréſentans du peuple & le peuple lui-même.

Ce fut alors que dans un comité particulier, les chefs du parti dominant prirent la réſolution formelle de me dépopulariſer: je me ſers ici de leur expreſſion même. Noble & vertueux projet, auquel ils ont été fidèles par toutes ſortes de moyens, auquel ils ſe ſont dévoués avec l'opiniâtreté la plus soutenue, & qu'à l'aide de tant de manœuvres, à force d'écrits menſongers, ils ont conduit péniblement à la plus heureuſe fin. Heureuſe! mais pour qui? eſt-ce pour l'état, dont la proſpérité fut l'objet conſtant de mes travaux? eſt-ce pour la France, à qui je m'étois uni par tant d'amour? est-ce pour le peuple, dont je fus toute ma vie le plus courageux défenſeur?

est-ce pour la liberté, dont j'ai posé les premiers fondemens ? est-ce pour le roi, qui n'eut jamais un serviteur plus fidèle ? est-ce encore ?..... mais je n'étendrai pas plus loin ces questions ; car à qui les adresserois-je en ces tems de factions ? un homme alors n'est rien, à moins qu'il ne puisse encore servir d'holocauste entre les mains des méchans ; mais ils ont consommé mon sacrifice, & je ne suis plus bon même pour cet usage. Je parle donc à l'Europe, je parle aux tems à venir ; c'est eux seuls que j'ose interroger, & c'est eux seuls qui pourront un jour me répondre.

C'est ainsi toutefois qu'après un mouvement généreux, qu'après une action où plus que jamais je m'étois détaché de moi-même pour m'unir aux autres & à la chose publique, je me suis trouvé délaissé par l'un & l'autre parti. Je n'ai plus pour refuge que le souvenir d'une conduite pure et sans tache ; mais le tems accroît le prix de ce consolant souvenir, puisqu'il vous avance vers les bords de ce grand abîme où se présente à l'autre rive un tribunal inconnu,

mais formidable, dont la conſcience eſt la premiere image.

Je reprends la marche que je me ſuis preſcrite, & en cherchant les époques marquantes de mon miniſtere, celles dont je dois ici rappeler le ſouvenir, il m'en coûte toujours infiniment de ne pouvoir m'arrêter ſur une quantité de détails qui ſe préſentent à ma penſée comme autant de ſervices journaliers, comme autant d'actions honnêtes & patriotiques, & comme autant de droits à la reconnoiſſance publique. On doit me pardonner de m'expliquer ainsi; c'est d'un *moi* que je parle & non pas de moi; car loin des hommes, au pied des hautes montagnes, au bruit d'une onde monotone qui ne préſente d'autre idée que la marche égale du tems, et ſans autre aſpect qu'une longue ſolitude, une retraite silencieuse que bordent déjà les ombres d'une éternelle nuit, je n'ai plus de rapport avec ce miniſtre naguère emporté par les événemens, agité par les paſſions du monde, et ſans ceſse aux priſes avec l'injuſtice; je n'ai plus de rapport avec lui que par les émo-

tions d'une ame ſensible ; mais tous les liens qui tiennent à l'amour-propre, à la recherche du pouvoir, au desir de la gloire, aux veux épars de l'ambition, tous ces liens ſont rompus. Je puis le traiter en étranger ce miniſtre ; je puis professer aujourd'hui mon opinion ſur la conduite qu'il a tenue, ſans m'aſtreindre à ce code de menſonges & de demi-vérités, où par égard pour les diverses vanités, on a preſcrit l'obligation de parler de soi tout autrement qu'on ne pense. Ces conventions, ces dépouilles mondaines, on peut les laiser là, lorsqu'éloigné des hommes on ne vit plus que sous ses propres lois. J'ajoute un mot pour répondre à un reproche que j'ai peut-être mérité. L'on a trouvé que dans pluſieurs de mes écrits j'avois trop ſouvent parlé de moi ; mais c'eſt preſque toujours pour me relever de l'oppreſſion que je l'ai fait ; & , je ne ſais pourquoi, la fonction de libérateur, on n'aime la confier qu'à ſoi-même.

Je ſuis, comme on le voit, le mouvement de mes penſées, bien plus que la trace méthodique de mon ſujet. J'y reviens cepen-

dant. Mon premier soin, en reprenant mon poste à la fin de juillet 1789, fut de répondre à la confiance du roi, en lui proposant des personnes convenables pour remplir le ministère. Trois des hommes les plus marquant dans le précédent, M. Montmorin, M. de la Luzerne & M. de Saint-Priest, avoient déja été rappellés par sa majesté, et la nation avoit applaudi à cette détermination. Je dirigeai les regards du monarque vers quatre autres personnes, & le roi voulut bien confier aux unes des départemens, et admettre les autres dans son conseil. Trois étoient membre de l'assemblée nationale, et joignoient à des qualités distinguées, le mérite de s'être montrés populaires et partisans déclarés des principes de la constitution, dans le sens du moins où ces principes avoient été d'abord expliqués et entendus. La quatrieme personne que j'indiquai au roi et qui lui étoit particuliérement connue, ce fut M. le maréchal de Beauvau; il avoit été du comité de Monsieur à l'assemblée des notables, et la justesse de son esprit, la générosité de son

caractere, l'engagerent à partager l'opinion de la majorité de ce comité en faveur du doublement du tiers. Cette circonstance & la réputation honorable qu'il avoit à soutenir, rendirent agréable à la nation son introduction dans le ministere; & lorsque le roi donna connoissance à l'assemblée de la nouvelle composition de son conseil, elle y fut reçue avec de grands applaudissemens.

Le temps est venu où le parti dominant dans l'assemblée nationale, celui qui entraîne l'opinion du peuple, a conçu des défiances, a élevé des plaintes contre une partie de ces mêmes ministres dont on avoit autrefois exalté les principes politiques; & comme ce mécontentement a principalement éclaté depuis que j'ai quitté l'administration, je ne serois pas en état d'entrer à cet égard dans aucune controverse précise. Je puis seulement faire observer d'une maniere générale que souvent les autres paroissent changés, quand c'est nous essentiellement qui le sommes. Les idées que l'on s'étoit faites de la révolution ont subi graduellement de grandes altérations,

ou plutôt ont reçu de grands ſupplémens ; ainſi les perſonnes dont les principes n'ont pas varié dans une proportion pareille, ont paru néceſſairement à quelque diſtance des opinions du jour, & comme c'eſt conſtamment d'un même terme, de celui de conſtitution, dont on s'eſt ſervi pour exprimer & les premieres & les ſecondes idées, & les anciens & les nouveaux principes, pluſieurs patriotes ſe ſont trouvés un peu hors de la ligne commune, par cela même qu'ils avoient moins varié. Et l'on ne pourroit pas répondre que les hommes dont juſqu'à ce jour les opinions ſur la liberté ont été en avant de toutes les autres, venant à être paſſés à leur tour par leurs compagnons politiques, ne fuſſent accuſés d'avoir changé, & ne fuſſent cités comme n'étant plus dans le ſens de la révolution.

C'eſt une grande ſource de confuſion que la ſixité des mots, quand les élémens des idées attachées à ces mêmes mots eſſuient une grande variation.

Depuis mon retour au conſeil, au mois

de juillet 1789, ma vie a été remplie par de grandes sollicitudes & des agitations continuelles. La rareté des subsistances continua d'occuper une grande place parmi mes peines; mais je traiterai cette partie de mon administration la derniere; elle remonte fort au-delà de l'époque que je viens de dessiner, & je dois la présenter dans son ensemble.

J'ai déja entretenu des finances d'une maniere générale, ainsi que de mes travaux & de mes soins pour les conduire à bon port. L'assemblée nationale n'étoit pas pressée d'en entendre parler, elle ne vouloit pas s'associer avant le tems à des circonstances difficiles; il lui paroissoit aussi qu'elle ne devoit pas se montrer à demi dans la plus importante des affaires publiques; elle avoit le dessein de s'en emparer en entier; mais elle ne pouvoit le faire à propos qu'au moment où suffisamment ancrée dans l'opinion publique, elle auroit l'appui nécessaire pour déployer avec sûreté les plus grands moyens.

Je ne cherchai donc son secours qu'à l'instant d'un besoin absolu, & je m'en

trouvai pas bien la premiere fois que j'en fis usage ; car lui ayant proposé d'autoriſer un emprunt de trente millions à cinq pour cent, elle en fixa l'intérêt à quatre & demi, & par cette déposition très-légérement réſolue, le succès de l'opération fut manqué. Je ne montrai ni humeur ni dépit, & je me dominai dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, n'ayant qu'un but, celui de faire le mieux possible avec les moyens donnés, & en écartant comme étrangeres, toutes les impreſſions qui m'étoient personnelles.

Ce fut par une suite de ce dévouement que je pris sur moi de proposer la contribution patriotique, & que je me soumis à l'espece de responsabilité qu'on m'imposa, en adoptant un projet conseillé & nécessité par la situation des affaires. L'assemblée avoit contrarié le crédit, en faisant échouer le premier emprunt entrepris sous son autorité ; l'assemblée en même tems laissoit tomber les impôts établis, & néanmoins on lui proposoit comme une choſe juste, de rendre le miniſtre ga-

rant du succès des dispositions destinées à remplacer ces ressources. Je voyois de près le terme de mon influence sur l'administration des finances; ainsi j'aurois été bien excusable si j'en avois remis le destin à l'assemblée nationale, au moment où, pour la premiere fois dans le cours de deux ministeres, je me trouvois obligé de parler aux peuples de sacrifices; & quoique la contribution patriotique, telle que je l'avois conçue, fût aussi adoucie que la nature de l'objet le permettoit, cependant de tous les devoirs du ministere, c'est celui qui m'a le plus coûté; et ce fut avec un sentiment bien vrai que je dis en m'adressant à l'assemblée nationale :

„ C'est un malheur sans doute, et un grand malheur que d'être obligé de conseillers le recour à une contribution considérable; je le reconnois pour la premiere fois, et j'en éprouve toute l'amertume: aussi après m'être assujetti de moi-même et par devoir à cette peine sensible, tout ce qui pourroit me venir des autres, opinion, jugement, censure, je le redoute

moins. Mon ame, trop fortement préoccupée de ses propres regrets, est moins soumise aux atteintes de toutes les considérations extérieures ».

Ces paroles exprimoient exactement ce que je pensois : ma vie, depuis quelque tems, étoit un enchaînement de sacrifices, & l'ayant une fois considérée sous ce rapport, je ne vis que la chose publique, je m'oubliai moi-même, & mes calculs s'agrandirent de toute la part que les hommes font dans l'habitude de se faire.

L'époque où l'assemblée nationale jugea qu'elle pourroit bientôt sans inconvénient s'emparer en entier de l'administration du trésor public, fut le moment où elle créa pour quatre cents millions de billets-monnoie, avec l'intention d'augmenter cette quantité dans la proportion des besoins. Dès-lors, en effet, les combats contre les difficultés ne furent plus les mêmes ; la nécessité de suffire à de grandes dépenses avec des revenus insuffisans ne subsista plus ; & la direction des affaires fut tout-à-coup affranchie de ses principales entraves.

C'eſt un bon tems pour l'adminiſtration ; que celui où, à l'aide d'une ſomme illimitée de billets-monnoie, on peut non-ſeulement ſatisfaire à tous les beſoins connus & inconnus, mais avoir encore des fonds prêts au jour & à l'heure dont on a fait choix. Il ſuffit alors de départir aux uns la papeterie, aux autres l'eſtampille, aux autres la gravure & l'imprimerie, pour aſſurer le ſervice du tréſor public, & procurer à ſes adminiſtrateurs un calme doux & un repos heureux.

Quoi qu'il en ſoit, en ne traitant point de la moralité de deux grandes diſpoſitions de l'aſſemblée nationale, l'une l'invaſion des biens de l'égliſe, l'autre l'acquit des dettes de l'état avec des billets auxquels on n'ouvre d'autre iſſue qu'un achat de domaines fonciers, il est certain que la réunion de ces deux moyens eſt la plus grande, la plus vaste, la plus active opération de finance dont on puiſſe avoir l'idée; & j'ajouterai qu'il falloit abſolument une reſſource d'un genre extraordinaire, pour tirer les finances de la détresse où les avoient

plongées, et le dépérissement des impôts existant, et les lenteurs apportées à leur remplacement, et les hasards inséparables d'un système complet d'innovation. On doit observer cependant que le retard du remplacement des impositions a produit dans les provinces un contentement très-favorable à la révolution; le peuple a confondu dans la constitution la libération des impôts qui lui étoient onéreux, et la diminution de tous; et lorsqu'il devra payer les contributions nouvelles, peut-être que par réaction, cette même constitution qu'il aura appris à aimer, lui rendra son fardeau plus supportable. Ainsi, toujours la moralité à part, et cette réserve est grande, il y a dans la conduite de l'assemblée nationale un grand déploiement politique, et quoique sa marche n'ait été conçue ni préparée dans son ensemble, et qu'elle ait été amenée par l'enchaînement des circonstances, c'est le résultat probablement qui restera seul dans la mémoire.

L'assemblée nationale eût peut-être bouleversé tout du premier abord, si elle eût

décrété

décrété l'émission de dix-neuf cens millions de nouveaux billets, comme on le lui proposoit. Elle s'est réduite à huit cens; & si j'ai contribué par mes observations à cet acte de prudence et de modération, c'est un dernier service que j'ai rendu. Sans doute, plus l'assemblée eut mis à la fois des billets en circulation & plus on eut élevé le prix des domaines nationaux, plus on eût fait monter les effets publics; mais aucun de ses avantages n'eût été bien légitime, puisque tous auroient été l'effet, ou des craintes de ceux à qui l'on auroit délivré la nouvelle monnoie en paiement, ou de la nécessité où ils se seroient trouvés de réaliser cette monnoie d'une seule manière, & pour rendre cette vérité sensible aux hommes les plus ignorans ou les plus distraits, portons pour un moment l'hypothèse à l'extrême, & supposons une création de papier-monnoie supérieure, soit en fait, soit en opinion, à la valeur des biens qui doit servir à les éteindre; dès cet instant, chacun certain qu'une partie de ce papier-monnoie porte à faux, ou en conservant du moins l'inquié-

tude, auroit la plus grande peur de rester en définitif propriétaire de cette partie ; & il en résulteroit un tel empressement de réaliser une pareille monnoie, que tous les objets d'échange s'élèveroient peut-être à un prix deux ou trois fois plus considérable que leur juste valeur. Il y a toujours deux points de comparaison dans les marchés, la chose qu'on achète, & la chose qu'on donne en paiement, & plus la valeur de cette dernière baisse dans l'opinion, plus la valeur de l'autre doit augmenter.

On dira peut-être que le prix des billets-monnoies ne peut jamais être estimé au-dessus du cours où on peut les convertir en argent sur la place. Cette observation n'est pas juste ; car le cours dont on veut parler, n'est applicable qu'aux transactions limitées, occasionnées par la circulation journalière des dépenses. Il n'y a pas défense de chercher à convertir des capitaux en numéraire effectif ; mais il seroit moralement impossible d'effectuer ce projet, non seulement parce que le prix de l'argent hausseroit sensiblement, si l'on vouloit en rassembler de fortes

sommes, mais aussi parce que l'on s'exposeroit à des dangers personnels si l'on se livroit à une pareille spéculation. Ce seroit donc une véritable fiction que de prendre le cours des assignats sur la place pour la mesure de préjudice occasionné aux personnes qui sont forcées de recevoir ces billets en paiement de leurs créances sur l'état, ou sur les particuliers autorisés à s'acquitter de cette manière.

On doit conclure de ces différentes observations, que si l'on borne ses vues à hausser le prix des biens nationaux, il faut alors multiplier sans retenue la monnoie des assignats ; car plus elle abondera, et plus il y aura de concurrence entre ceux qui chercheront à s'en défaire pour acquérir en échange des biens réels ; mais si l'on se fait un scrupule de rabaisser soi-même trop fortement la valeur de la monnoie qu'on donne en paiement, si l'on se fait un scrupule de profiter des enchères qui sont l'effet de la nécessité où chacun se trouve, de se précipiter vers la seule issue ouverte aux papiers-monnoie, dont les créanciers de

l'état & les créanciers de ces créanciers ont été contraints de se contenter, on doit alors apporter à l'émission des assignats une sage mesure. » Il ne faut pas, disois-je dans mon mémoire à l'assemblée, il ne faut pas qu'un état se transforme en joueur à la baisse, et profite de la peur pour faire fortune. « Je crois toujours cette image & cette réflexion parfaitement justes.

La ressource provenant de la vente des biens nationaux doit être immense; et avec la dixième partie d'un pareil secours, j'aurois cru pouvoir, en d'autre tems, affranchir les finances de tout embarras, & élever le crédit au plus haut degré.

Je trouve donc que l'assemblée nationale n'a pas le droit de prendre un ton si dédaigneux & si triomphant à l'égard des autres, quand elle parle de l'état des finances: mais c'est plutôt à son comité des finances que ce reproche doit s'appliquer. Il semble faire un tort à l'ancienne administration de n'avoir pas su éteindre, comme lui, toutes les anticipations, de n'avoir pas liquidé la dette arrière en son entier, de n'avoir pas

remboursé les offices des magistratures, etc. etc. et pour n'avoir pas fait tout cela, il a la bonté de l'accuser de *stupeur* dans son dernier rapport ; mais avec la permission de Monsieur le comité, ce n'est pas dans les ressources d'un nouveau système de contribution, que l'assemblée a trouvé les capitaux nécessaires pour tous ces remboursemens puisque aujourd'hui encore la grande moitié des revenus de l'état anéantie.

Ce n'est pas non plus au moyen de la réduction des dépenses proprement dites (1) qu'elle est parvenue à ce but, puisque cette réduction, distraction faite des dépenses nouvelles, ne s'éleve pas à plus de quinze millions.

L'unique ressource dérive donc, et de la

---

(1). J'appelle les dépenses proprement dites ; toutes celles qui concernent le service public ; car on ne peut pas considérer comme des économies, les retranchemens qui ont lieu, par le simple transport, à la charge des départemens, de certaines dépenses payées autrefois du produit des contributions générales ; on ne peut pas non plus considérer comme des économies administratives les extinctions d'intérêts qui ont eu lieu par l'effet des remboursemens exécutés en assignats.

prise de possession des biens du clergé, & des assignats fournis sur le produit de leur vente.

Est-ce une preuve de *stupeur* de la part de l'administration, de n'avoir pas entrepris une pareille opération ? Il est des traits d'activité qui n'appartiennent pas à tout le monde.

Le Comité des finances, toujours avec l'intention de faire valoir l'administration de l'assemblée aux dépens de qui il appartiendra, m'oblige encore à relever deux assertions de son dernier mémoire.

On y récapitule les dépenses qui doivent être acquittés à l'avenir, par des impositions particulières à chaque département ; et pour adoucir ce tableau, on met en parallèle les charges auxquelles les provinces étoient autrefois obligées de pourvoir, et l'on finit ainsi cette dernière récapitulation : » les dépenses ordonnées par les intendans, subdélégués, etc. dépenses exemptes de toute responsabilité, et dont la somme étoit incalculable pour cela même qu'elle étoit arbitraire. «

Le comité n'a donc pas voulu se souvenir d'une loi dont j'ai déja parlé : d'une loi connue de toute la France, & rendue sous mon premier ministère; d'une loi, suivant laquelle taille, le seul impôt susceptible d'accroissement arbitraire, avoit été fixée d'une manière immuable, & ne pouvoit plus recevoir aucune extention sans l'autorité d'un édit enregistré; ensorte que depuis cette époque, lorsqu'il y a eu quelques dépenses extraordinaires dans les provinces, l'on y a pourvu des deniers du trésor royal. Il eût été bien au comité des finances, de rappeler une disposition si honorable pour le règne du roi, et il n'auroit pas dû présenter comme un tort, un abus réformé depuis si long-tems; il n'auroit pas dû grossir dans l'imagination cet abus prétendu, en y donnant le nom d'*incalculable*. Les seuls objets qui pouvoient encore entraîner une imposition, c'étoient les dépenses particulières à une paroisse, pour la réparation d'une fontaine, d'un presbytère, &c. dépenses de peu d'importance, & qui subsisteroit dans le nouvel ordre des

choses. Mais jamais elles n'ont eu lieu, que sur la demande même de la communauté ; & c'étoit après l'approbation éclairées des administrations provinciales que le roi consentoit à les autoriser. L'imposition pour les chemins,en remplacement de la corvée, étoit soumise à la même règle ; & les noms d'intendans & de subdélégués n'étoient applicables, dans aucun sens, au dernier état de l'administration publique dans les provinces. Aussi la seconde asssertion que je relève, c'est d'avoir dit dans le même rapport, en parlant des rôles formés pour cet impôt des chemins, & pour les frais de collecte, &c. « Ces rôles étoient odieux, puisque souvent le plus injuste arbitraire présidoit à leur confection, et qui étoit interdit à tous les citoyens d'en suivre & d'en surveiller l'emploi. Aujourd'hui tout est public, aucune reddition de compte ne peut être refusée, le peuple est juge suprême, la responsabilité est sa sauve-garde ; la nation fondera son économie désormais sur les moyens à l'aide desquels le despotisme la ruinoit autrefois. Ce discours est discon-

venable, au moins par les erreurs dont il est rempli; car la contribution pour les chemins n'avoit aucun rapport avec les impositions générales, c'étoit l'affaire particulière de chaque communauté, & elles en formoient les rôles, elles en régloient la répartition sous l'inspection des administrations provinciales : ainsi la plus grande publicité accompagnoit ces sortes d'opérations.

C'est toujours au-delà du dernier ordre des choses que le comité se transporte pour former ses comparaisons; elles doivent sans doute répondre d'avantage au but qu'on se propose, en ne tenant compte ni de la loi sur la taille, ni de l'établissement des assemblées provinciales, & en laissant à l'écart ainsi deux grandes dispositions de bienfaisance publique, assurées par le roi. Il n'y avoit qu'à remonter à Pharamond, on eut fait un rapprochement entre le passé & le futur; dont l'éclat auroit été plus grand encore.

Les deux erreurs que je viens de reprocher au comité des finances, peuvent aisé-

ment avoir échappé à son attention ; mais en général, il y a quelque chose à redire aux peintures exagérées, que les rapporteurs à l'assemblée nationale et ses différens orateurs ont l'habitude de faire de tous les anciens abus. Eh ! sans doute il y en avoit beaucoup ; il y avoit de grands désordres il y avoit une infinité de loix à corriger ; il en manquoit un grand nombre d'utiles, un grand nombre de nécessaires, enfin l'idée du mieux se présentoit par-tout, & c'est la connoissance & le sentiment de ces vérités, qui en offrant aux regards du roi une grande carrière » une tâche immense l'ont déterminé à rechercher l'assistance des représentans de la nation. Mais en m'exprimant ainsi, je ne trouve pas moins déraisonnable, je ne trouve pas moins excessif tout ce qu'on dit dans l'assemblée de la situation antécédante du royaume. On croiroit, à entendre les orateurs de l'assemblée, qu'elle est appellée à civiliser un pays sauvage à féconder une terre inculte, & à faire sortir de l'obscurité du royaume sans existence & une nation sans renommée ;

cependant si je fixe mes regards en arrière, si je considère cette France que l'on a peine à reconnoître à la description qu'on en fait, j'apperçois une suite de prospérité dont l'imagination même est étonnée; je vois une population qui s'est accrue tous les ans dans une proportion remarquable, & qui naguère s'élèvois à plus de vingt-six millions d'ames; je vois un sol couvert presque par-tout des richesses de la nature ; je vois dix mille lieues de chemins traverser dans tous les sens notre territoire, et lier ensemble toutes ses parties, un canal unit l'Océan à la Méditerranée, et déja s'avancent les divers travaux destinés à former une communication entre toutes nos grandes rivières , j'ai vu de plus la France en possession de près de la moitié de l'argent qui circule en Europe; je l'ai vue assistant au partage des trésors qui arrivent annuellement des deux mondes, en demander une part égale à celle de toutes les autres nations, et l'exiger en échange des productions variées de ses riches campagnes, en échange des précieuses denrées qu'elle doit à la soigneuse culture de ses

colonies, et pour prix enfin de son commerce industrieux, et du travail habituel de ses nombreuses manufactures. J'ai vu la France encore dominer tout les autres pays, et rivaliser avec la seule Angleterre dans la carrière des sciences, dans celle des arts et des lettres, et s'emparer par-tout de l'autorité qui appartient aux talens de l'esprit et aux dons du génie. J'ai vu la France attirer au milieu d'elle la foule des étrangers, les habitans de toutes les autres contrées, empressés à venir jouir de son heureux climat, de la sécurité que présentoit l'affermissement de l'ordre public, et de toutes les douceurs que répandoit sur la vie sociale, l'ancienne aménité des mœurs d'une nation aimable et sensible. Enfin la fortune et la gloire de la France, ses prospérités, ses triomphes, ont excité depuis long-tems, quelquefois la jalousie, et toujours l'attention de l'Europe.

Le voila cependant tel qu'il étoit, ce pays florissant, ce royaume célébre, dont la nouvelle destinée est remise à l'assemblée nationale; nous aurons à compter un jour

des degrés de bonheur qui seront dus à ses soins ; nous aurons à compter un jour de l'accroissement de considérations dont nous jouirons par ses loix auprès des autres nations.

Il faut en bien espérer ; mais j'aimerois que l'assemblée reconnût la richesse & l'intégrité du dépôt qui lui a été confié, au lieu de s'occnper sans relâche à en déprimer la valeur. Je voudrois qu'elle eût dit : La France s'est élevée graduellement au plus haut degré de prospérité ; mais il manquoit au premier royaume de l'Europe, un esprit d'administration plus égal et plus éclairé, un rempart inexpugable contre les abus de tout genre ; il lui manquoit des loix favorables au peuple, et des loix fondatrices de toute la liberté qui peut s'accorder avec l'ordre public. Un excellent Roi nous appelle à préparer, à garder tous ces biens ; bénissons-le, et réunissons nos travaux, nos soins et notre vigilance, pour ajouter au bonheur et à la gloire de notre patrie. Ce sentiment dans sa simplicité auroit eu, je le crois, un grand mérite, et

peut-être qu'il eût mieux servi à relever l'assemblée nationale, que tant d'exagérations sur lesquelles elle compte pour s'assurer d'une gloire immortelle. Il ne faut jamais autoriser les hommes à nous rien retrancher ; car de leurs mains mal-adroites, ce n'est pas toujours aux excédens qu'ils s'arrêtent. Mais l'assemblée est emportée par le desir de paroître et de faire effet : c'est là sa passion, c'est là du moins son goût favori. Cependant le desir, l'empressement de paroître, lorsque ses sentimens dominent une assemblée politique, doivent avoir une grande influence sur la plupart de ses démarches. On craint alors d'être dévancé, et l'on précipite, on craint de passer pour imitateur, et l'on rejette les meilleures exemples ; on craint d'être accablé d'inexpérience, et l'on fait de la théorie la reine du monde ; on craint la rivialité du passé, et l'on détruit, l'on renverse tout ; on craint celle de l'avenir, et en multipliant à l'infinie les nouveautés, on dérobe, et l'on prend à soi la tâche du tems, et l'on perd ainsi l'assistance de ce grand

bienfaiteur des hommes, & dans la nature physique & dans la nature morale.

Le dernier rapport du comité des finances, de réflexions en réflexions, m'a mené bien loin, ce me semble. Je fais quelques pas en arrière pour dire encore un mot utile sur ce même rapport. On y a profité qu'en partie de la recommandation que j'ai si souvent faite, de séparer les revenus & les dépenses fixes, des revenus & des dépenses extraordinaires; car on place au rang des ressources qui doivent servir de fonds aux dépenses fixes, deux objets passagers, savoir.

Trente-cinq millions en expectative sur la contribution potriotique.

Vingt millions *idem*, sur la vente des tabacs & des sels en magasin.

Ces deux ressources momentanées auroient été mieux placés en contre-position des dépenses extraordinaires de 1791, mais alors on auroit vu qu'il falloit en revenu fixe, cinquante-cinq millions de plus pour balancer les dépenses fixes; & l'on n'auroit pas dû dire, *il n'y aura plus de déficit*. Il n'y en auroit point eu non plus au premier mai 1788, si l'on avoit suivi cette méthode, car

l'on auroit pu comprendre dans les revenus, cinquante six millions à prendre sur des emprunts ou d'autres ressources. On a pour excuse de la marche adoptée par le comité, l'exemple de l'Angleterre, qui cherche à balancer en masse les besoins de l'année, sans distinguer exactement l'ordinaire de l'extraordinaire : mais pourquoi imiteroit-on l'administratiou de nos voisins précisément dans ce qu'elle a de vicieux ? C'est pour avoir trop souvent confondu l'ordinaire & l'extraordinaire que le parlement d'Angleterre a plusieurs fois appliqué le fonds d'amortissement ou le produit d'un emprunt, à balancer les dépenses fixes ; & par ce moyen, la nation n'a pu suivre en tous les tems, avec facilité, le rapport réel entre les revenus & les dépenses fixes.

J'ai procuré un moyen de plus à la France, pour observer constamment l'ordre dont je rappelle ici l'importance : c'est l'institution de la caisse de l'extraordinaire.

Je ne sais pas aussi s'il étoit convenable de mettre au rang des dépenses passagères, les nouveaux

nouveaux secours de charité; car la réunion à l'État de tous les biens du Clergé, la destruction du patronage des anciens Seigneurs de terre, l'abolition même des Jurandes, sont autant de circonstances qui enlèveront aux pauvres une masse considérable de secours : ainsi un remplacement quelconque de la part du Trésor public, sera constamment nécessaire..

C'est encore pour enbellir le présent aux dépens du passé, que le Comité, en donnant le tableau de cinquante-neuf millions huit cens mille livres de dépenses, dont les impositions particulières à chaque Département devront fournir le fonds, ajoute qu'antécédemment les dépenses locales *s'élevoient à une somme au moins aussi considérable.* Mais cette allégation est absolumenterronée.Les dépenses auxquelles il étoit pourvu par des contributions additionnelles à la taille, se montoient à environ vingt-cinq millions, en évaluant la dépense des chemins, comme le Comité, à vingt millions. Le surplus des cinquante-neuf millions huit cens mille livres sera donc en

augmentation ; & en effet, ce surplus dans létat du comité, est relatif aux nouveaux salaires des juges, aux dépenses d'administration dans les provinces (1) ; dépenses beaucoup moins considérables autrefois, & qui étoient payées par le trésor royal, d'autres objets enfin acquittés de la même manière, tels que les frais de justice, l'entretien des prisonniers, celui des bâtimens publics, les taxations des receveurs des impositions, les secours aux hôpitaux, les dépôts de mendicité, les enfans trouvés, &c. Sans doute *les dépenses arbitraires et incalculables*, ordonnées & imposées par les intendans ou les subdélégués, viendroient là très-bien pour suppléer à une si grande discordance de calcul ; mais j'ai déja montré

(1) Je ne sais pas si c'est une chose bien vue que de pourvoir aux salaires des juges et des administrateurs de province, par des impositions particulières, car il ne faut pas rappeller continuellement au peuple les dépenses que l'ordre moral exige : il n'a que trop de dispositions à les mettre au nombre de celles dont on peut se passer. Que seroit-ce si jamais on employoit le même moyen pour subvenir aux dépenses du culte ?

que cette insinuation n'avoit aucune application au dernier état des choses.

Je crois que l'assemblée nationale commet une faute, en demandant à ses comités de lui rendre compte de l'état des finances; c'est une mission qu'elle doit donner au chef du département du trésor public, en réservant simplement aux commissaires nommés par l'assemblée, la révision et le contrôle de ce compte. Cette vérification sera faite sévèrement, & l'on peut s'en fier au desir d'appercevoir les fautes d'autrui; mais quand une collection de députés prépare & présente des états & des comptes, il n'y a plus de contrôle assuré; parce qu'ue ministre entretenu dans le respect & la soumission, comme il le sera désormais, ne se souciera point vraisemblablement de prendre à partie un comité plus puissant que lui auprès de l'assemblée. Il faut toujours réserver le contrôle à celui qui est le plus fort & le plus indépendant; car on ne trouve pas à chaque pas un homme qui, tenu comme moi par toutes sortes de liens, par un compte de sa gertion

sur le quel on tarde de s'expliquer, et par sa fortune laissée entre les mains de l'assemblée, aime mieux céder aux mouvemens de franchise, que de se laisser dominer par un sentiment de politique personnelle.

L'assemblée, accablée d'occupations, & forcée de cette manière à ne donner aux affaires de finances qu'une attention rapide, a le besoin le plus indispensable d'établir une marche qui assure sa confiance. Elle doit aussi fixer une fois pour toutes, la forme des comptes, & ne jamais permettre qu'on s'en écarte; il suffit d'un changement de méthode pour rendre impraticable à la plupart des hommes l'enchaînement si nécessaire du passé avec le présent, & du présent avec l'avenir. Aussi c'est selon le résultat des comptes que l'assemblée applaudit ou garde le silence; elle bat des pieds & des mains quand on lui parle de ses merveilles, & c'est par grace peut-être qu'elle n'envoie pas à l'abbaye ceux dont les pinceaux sont moins rians.

L'état des finances sera dans l'ordre le plus complet & le mieux affermi, si les dépenses

fixes et les revenus fixes sont mis en équilibre; car on n'aura plus à jetter ses regards que sur l'immense amélioration dont l'extinction graduelle de cent soixante-quinze millions d'angagemens viagers, présente l'assurance; on n'aura plus à les fixer que sur toutes les bonifications dont la baisse de l'intérêt de l'argent fournira les moyens.

Il y a, dit-on, encore en perspective la décharge réelle d'une somme quelconque de rentes, dont l'amortissement aura lieu nécessairement, à mesure qu'on délivrera de nouveaux assignats aux créanciers de l'état. Cet objet ne m'échappe point; mais si je ne me trompe, l'état actuel des finances, tel qu'il est présenté dans le dernier rapport du comité, ne peut être amélioré par de nouvelles émissions d'assignats, qu'au moment où le produit présumé des ventes de biens domaniaux permettroit d'élèver la somme totale de ces émissions au-delà de deux milliards sept à huit cens millions.

Voici mon calcul : (le 15 mars.)

1°. On a déja fourni au trésor public, six cens cinquante-six millions, consommés,

ou à-peu-près, par les divers emplois dont on a rendu compte.

2°. Je présume qu'une nouvelle émission de trois cens millions sera nécessaire dans le cours de cette année pour suppléer au vuide qui résultera, et des époques de paiement de l'imposition territoriale dont le recouvrement est partagé en deux années; et du retard général des remplacemens de revenus, et des soixante-seize millions de dépenses passagères dont on a chargé la caisse de l'extraordinaire, et des autres paiemens qu'elle doit faire (1), et des objets encore imprévus.

3°. On a destiné par un décret six cens millions à des remboursemens, et l'on a retranché à l'avance des dépenses fixes, les trente millions d'intérêt qui seront amortis par ces remboursemens.

---

(1). On a égard dans cette évaluation aux recouvremens des objets arriérés, confiés à la caisse de l'extraordinaire; mais ils ne faut pas oublier que la contribution patriotique pour 1791, et la vente des sels et tabacs pendant cette année, sont déja passés en ressources dans le compte du comité.

4°. Je dois maintenant faire observer que dans les ressources mises, par le comité, en contreposition des dépenses fixes, on voit soixante millions à prendre sur les revenus des biens nationaux; ainsi lorsqu'on ordonnera une nouvelle émission de douze cens millions d'assignats au-delà des trois articles précédens, et lorsqu'on remboursera un capital équivalent de créances sur l'état, portant cinq pour cent d'intérêt, on n'éteindra qu'une somme de rente égale aux soixante millions déja portés en compte dans les revenus fixes de l'état. Or, comme aucune partie de ces soixante millions de revenus ne resteroit à l'état, si le produit total de la vente des biens nationaux ne s'élevoit qu'au pair des quatre articles ci-dessus désignés,

Le premier de	656 millions.
Le second de.	300
Le troisième de	600
Le quatrième de	1200
Total	2756 millions.

j'ai eu raison de dire que l'état actuel des finances ne peut être amélioré par de nouvelles émissions d'assignats, qu'autant que le produit présumé des ventes permettra de porter ces émissions au-delà de deux milliards sept à huit cens millions.

Je ne crois pas cette discussion sans utilité et sans intérêt; elle n'inquiétera pas les créanciers de l'état dont la tranquilité doit reposer sur le rapport entre les revenus et les dépenses fixes; mais elle avertit les représentans de la Nation, que malgré l'immensité d'une ressource décrétée au tribunal de leur toute-puissance, le moment de la prudence est cependant arrivé.

On attend peut-être de moi, qu'en m'arrêtant sur la partie des finances, je dise mon sentiment sur les impositions nouvelles, mais elles sont décrétées, elles sont établies; on ne doit plus appercevoir que leurs côtés favorables. Je vois donc uniquement aujourd'hui que le nouveau systême d'imposition fait cesser les vexations attachées à l'absurde organisation des droits d'aides; je vois qu'il détruit à jamais tous les maux

dont l'inégalité du prix du sel, & la chereté d'une denrée de nécessité, ont été si long-tems la funeste cause; je vois encore que ce nouveau systême rend la circulation absolument libre; enfin je remarque l'heureuse abolition de tous les privilèges d'homme à homme & de province à province, & tous les biens qui doivent résulter d'une plus grande égalité dans la répartition de l'impôt territorial.

Il est d'ailleurs une réflexion qui, ce me semble, n'a point encore été faite & qui devroit excuser l'assemblée nationale de son systême d'innovation en matière d'impôt, lors même que ce systême ne réussiroit point. Voici ma pensée. Il n'est aucune nation qui ait établi d'un seul jet tous les impôts, tous les droits auxquels elle se trouve maintenant assujettie. Les contributions nécessaires aux besoins de chaque société politique, ont été ordonnées par dégrés, et par degrés encore inégaux, parce que les dépenses se sont pricipalement accrues à la suite des guerres & des autres calamités extraordinaires. Aucune

vue générale & concordante dans toutes ses parties n'a donc pu diriger les systême des impositions particulières aux divers royaumes de l'Europe ; on y a par-tout remarqué les défauts de ces édifices, composés successivement & à mesure des besoins des maîtres de la maison ; mais les grands changemens étoient devenus impossibles, parce que l'on ne pouvoit pas mettre au hasard cet accord journalier entre les recettes & les dépenses, qu'une grande somme d'impôts & de charges publiques rend difficile, même dans les tems ordinaires. Il étoit donc à desirer pour le bien général qu'une nation pût faire un jour l'essai d'un grand changement, et cet exemple devoit appartenir à l'état qui, par une circonstance unique dans l'histoire, auroit le moyen de se passer, s'il le falloit, d'une année entière de ses revenus. Or, cette circonstance est précisément celle où vient de se trouver l'assemblée nationale, par la vente des biens du clergé, & par l'usage anticipé du produit de ces biens, à l'aide des assignats mis en circulation.

Je dois cependant faire observer que l'ordre public & le contentement général sont essentiellement nécessaires à la sûreté du recouvrement des contributions dont on vient de faire le choix; car l'impôt est bien plus en vue lorsqu'il n'est pas caché, comme celui du sel et et du tabac, dans le prix même de la denrée ; & il est aussi plus senti lorsqu'il ne s'acquite pas, comme ce dernier par petites portions & à mesure d'une consommation libre & volontaire ; enfin, tous les impôts qui obligent à des saisies lors du refus ou du retard de leur paiement, exigent de la part de l'autorité un plus grand ascendant; car ces saisies, lorsqu'elles sont répétées, entraînent beaucoup d'inconvéniens ; elles deviendroient même impraticables, s'il y avoit un accord tacite ou un accord d'imitation pour ne pas payer. Il n'en étoit pas de même des droits sur les consommations, puisque le besoin journalier d'une denrée de nécessité, appelloit & garantissoit le paiement de l'impôt.

Je ne vois pas qu'on ait encore abordé la grande difficulté de l'impôt sur les terres

Fixera-t-on la somme numérique dont chaque département sera grevé ? Mais sur quelle base établira-t-on cette distributiou ?

La population ne peut pas servir de règle puisque le nombre des habitans de chaque département n'est pas proportionné d'une manière uniforme au produit net des terres ce nombre par-tout dépend encore essentiellement de l'étendue du commerce, de la municipalité, des manufactures, & du genre de culture auquel le sol est employé.

La circonférence d'un département seroit encore moins un indice comparatif du revenu territorial.

Adoptera-t-on pour mesure les anciens vingtièmes payés par chaque département ? Mais l'inégalité qui régnoit à cet égard est parfaitement connue; on a vérifié très-exactement le revenu des propriétaires dans quelques provinces : on ne l'a pas fait dans d'autres, & plusieurs jouissoient d'un abonnement très-avantageux.

Cumulera-t-on ensemble les vingtièmes & la taille, pour en former une base de répartition? Mais on trouveroit de même

dans la distribution de ce dernier impôt, des différences considérables.

Prendra-t-on enfin pour régle la masse totale de contributions de tout genre, auxquelles les départemens étoient autrefois assujettis ? Mais les anciens priviléges seroient ainsi consacrés.

L'on sentira toutes ces difficultés, & l'on voudra sans doute éviter les discussions sans nombre qu'entraîneroit la répartition, entre chaque département d'une somme d'impôts numériques, & l'on se bornera vraisemblablement à fixer la quotité proportionnelle que chaque propriétaire, dans tout le royaume, sera tenu de payer sur son reveuu net: mais pourquoi dans ce cas veut-on faire un article de la somme totale de l'impôt.

Les inconvéniens attachés à la répartition d'un impôt numérique, paroissent sur-tout d'une importance grave, lorsque cette répartition doit être fixée par une assemblée dont l'autorité repose sur la concorde; mais on peut éviter une difficulté d'un autre genre, en déterminant simplement la quotité proportionnelle que chaque propriétaire

de terres devra payer, en raison de son revenu; car une telle disposition éteint l'intérêt de la masse entière des contribuables à la juste subvention de chacun d'eux. Cet intérêt existe quand la somme imposable est déterminée, puisque l'on apperçoit alors distinctement que la faveur accordée à l'un tombe à la charge des autres; mais dans la forme d'un impôt proportionnel au revenu; tout est isolé entre les contribuables, & nul ne profite ou ne perd à la manière dont ses voisins s'acquittent de leur obligation; ou du moins on ne peut appercevoir que sous des rapports généraux l'intérêt qu'on doit y prendre. Il faut dès-lors que l'administration veille à elle seule sur l'exactitude des déclarations, mais une attention aussi multipliée s'affoiblit inévitablement.

On a fait l'épreuve de ces difficultés lors du recouvrement des vingtièmes, & cependant on avoit tâché d'y obvier dans les pays l'élection, en nommant des directeurs chargés de répartir cet impôt d'après des instructions uniformes. L'imperfection de ces opérations se rapportoit alors à ue im-

pôt dont le produit n'étoit évalué qu'à cinquante-cinq millions dans les revenus annuels : ainsi l'effet des abus inévitables étoit circonscrit. La difficulté devient plus grave, lorsqu'il est question d'un impôt de trois cens millions, compris les sols pour livre.

Les nouveaux administrateurs de province seront plus éclairés que les précédens, & ils seront de plus animés par un esprit patriotique; voilà ce qu'on dira, sans doute, & je l'accorde sans contestation: mais c'est avec leurs électeurs qu'ils auront à traiter : ne sera-ce pas un grand motif d'égard & de ménagement? Et s'ils se montrent foibles envers un seul contribuable, comment pourront-ils rester sévères envers tous les autres? Il ne suffira pas d'ailleurs qu'un esprit d'équité parfaitement soutenu existe dans un district; il faudra qu'il règne également par-tout; sans quoi les contribuables d'un canton, instruits des ménagemens dont jouissent les contribuables d'un autre, voudront obtenir le même traitement, &

les administrateurs eux-mêmes exigeront que cette uniformité autorise la rigidité de leur surveillance.

On se trompe, en présumant que toutes les difficultés inhérentes à la répartition d'un impôt territorial seroient terminées, s'il existoit dans le royaume un cadastre général; car pour rendre utile l'application de ce cadastre, il faudroit que la masse totale de l'impôt fût divisée entre les départemens, par somme numérique; & nous avons montré qu'un pareil partage seroit une source interminable de discussions. D'ailleurs, un cadastre peut bien servir de mesure conventionnelle entre tous ceux qui en connoissent l'exactitude, entre tous ceux qui sont à portée de juger des principes adoptés dans sa confection, entre tous ceux qui peuvent appercevoir l'application des mêmes principes à la nature de leurs propriétés respectives; mais comment soumettre un royaume tel que la France, à des loix cadastrales uniformes, universellement consenties!

Il est donc des inconvéniens inhérens à

la

la répartition d'un impôt territorial ; et cette réflexion doit inviter à observer une sage mesure dans la fixation de ce genre de contribution.

Les conjectures que l'on forme sur le produit net des terres de la France, reposent sur des notions vagues et susceptibles d'une infinité d'observations. Vingt riches propriétaires de l'Assemblée Nationale, qui auroient bien voulu faire connoître la proportion actuelle entre leur revenu et les vingtièmes auxquels ils sont encore assujétis dans les différentes provinces où leurs biens sont situés, auroient donné des éclaircissemens plus utiles que toutes les recherches abstraites auxquelles le comité des impositions s'est livré. Il eût été convenable au moins, de demander aux Directoires de district ou de Département, des informations sur le rapport que les vingtièmes avoient dans leur cantons avec le revenu net des propriétaires ; et leurs avis rapprochés des notions qui auroient été données par des directeurs de cet impôt,

M

auroient mis sur la voie de la vérité qu'on cherchoit.

Supposons maintenant qu'à la suite de différentes informations, on estimât que les deux vingtièmes et les quatre sous pour livre en sus du premier, faisant en tout un neuvième, auroient dû rapporter le double, s'ils avoient été régulièrement payés, c'est-à-dire, cent dix millions au lieu de cinquante-cinq; on auroit une première base, à l'aide de laquelle on pourroit évaluer le produit de toute autre fraction.

On verroit, par exemple, qu'un sixième, l'équivalent d'un neuvième et demi, devroit produire cent soixante-cinq millions.

Mais il y auroit à joindre à cette somme, 1°. dix ou douze millions, pour le sixième des revenus domaniaux du Clergé, qui n'étoient pas autrefois imposés aux vingtièmes.

2°. Trente-cinq à quarante millons pour le sixième de l'accroissement du revenu des propriétaires, par l'affranchissement de la taille et de la dîme.

Je ne cherche pas, comme on le voit, à présenter des calculs précis, mais à mettre sur la voie de ceux que chacun peut faire, pour estimer le produit de la nouvelle imposition territoriale.

C'est toujours un grand avantage en affaires, que de réduire dans un petit espace les questions compliquées.

Le calcul moral sera toujours le plus difficile, et celui-là ne peut être fourni que par l'expérience. Il ne suffit pas d'évaluer le produit net des terres ; il faut encore mettre en ligne de compte le résultat de tous les soins que l'on prendra pour dissimuler ce produit ; il faut mesurer à l'avance le degré de surveillance et d'autorité des diverses administrations ; il faut appercevoir encore les rapports de la puissance du peuple, avec le prix des denrées de nécessité, avec les loix d'exportation, avec la circulation intérieure. Enfin dans un autre sens, il faut considérer les heureux effets sur la culture, de la destruction de la gabelle, de la suppression des droits

d'aides, et de l'affranchissement d'une infinité de gênes dans le commerce.

Personne jusqu'à présent n'a fait connoître les élémens de l'estimation donnée aux impositions nouvelles adoptées par l'Assemblée Nationale ; on ne peut donc asseoir aucune opinion éclairée à cet égard.

Ce n'est pas un calcul simple, que l'évaluation de la contribution mobiliaire ; car il doit être composé d'idées réelles et d'idées morales. On a pu parvenir, avec beaucoup de soins, à se former une opinion sur la valeur actuelle des loyers ; mais on a dû joindre à cette base une conjecture sur la réduction de ces mêmes loyers, lorsqu'ils deviendront la règle d'une imposition considérable. C'est aussi une spéculation très-compliquée, que l'estimation du droit d'enregistrement sur les lettres et billets de change ; il faut véritablement de la science et un grand jugement, pour adopter dans ce calcul une marche tant soit peu sûre. J'ai vu faire à cet égard les supputations les plus erronées, et je trouve qu'il y a beaucoup de noblesse de la part de l'As-

semblée, et beaucoup de familiarité de la part de ses Comités, dans les explications succintes dont on s'est contenté réciproquement sur des objets si importans.

On avoit montré la même facilité, lorsque, sans hésiter, on avoit tenu pour bonne l'évaluation de l'ancienne dîme à cent trente millions. J'étois encore à Paris, lorsque cette évaluation fut adoptée très-facilement ; il me parut qu'elle n'étoit fondée sur aucune base certaine, et je la crois exagérée.

On ne négligera point sans doute de considérer l'influence que pourroit avoir sur l'évaluation des nouvelles impositions, la nature des ressources dont les villes feront choix pour remplacer leurs droits d'entrée. Il y a toujours une relation plus ou moins directe entre tous les impôts, et il est rare que le second ne nuise pas au premier, le troisième au second, et ainsi de suite.

C'est de l'expérience qu'on recevra les meilleures leçons ; et cependant mes espérances commenceront, mes espérances se-

ront grandes, dès que la tranquillité publique sera rétablie ; dès que j'appercevrai une régularité de mouvement dans l'ordre social, et dès qu'un esprit d'union renaîtra; car il n'est aucune difficulté, aucun obstacle, aucune faute même, dont la confédération formidable des lumières et des volontés d'une grande Nation ne soit appelée à triompher.

Je ne m'arrêterai plus sur les finances; mon office étoit de les soutenir jusqu'au moment où l'Assemblée Nationale les prendroit sous sa garde. Je devois être le berger fidèle en attendant l'arrivée du maître. Jai rempli cette obligation : mais tout ce que j'ai fait est maintenant au passé; je ne puis l'empêcher.

Voyons ce que j'ai mis encore dans cette nuit la plus sombre de toutes, lorsque le petit nombre de flambeaux qui l'éclairent, sont éteints avec soin par la plus méprisable de toutes les parcimonies, celle de l'ingratitude.

L'un des partis entre lesquels la France

est aujourd'hui divisée, sera surpris peut-être que je range au nombre des services rendus à l'Etat, ma conduite à l'époque de la plus grande discussion, celle sur le *veto*. On ne veut juger de tout qu'avec passion, et il ne reste plus personne pour la sagesse. Expliquons encore une fois les motifs qui me dirigèrent.

Le *veto* absolu entre les mains du Roi étoit considéré ou représenté comme un obstacle dirimant à tous les changemens salutaires dont la Nation avoit formé le vœu; ou du moins comme une disposition politique qui faisoit dépendre des volontés ministérielles, l'établissement de la liberté publique et le bonheur de la France. On conçoit combien, sous de pareils rapports, la question devoit paroître grave et occuper tous les esprits. Aussi l'agitation étoit extrême et dans Paris et dans une grande partie du Royaume. Il étoit donc infiniment probable que si l'Assemblée eût été dans l'étroite nécessité de délibérer entre deux questions simples, l'administration ou la réjection du

droit de *veto* absolu entre les mains du Roi, l'Assemblée, guidée par son propre sentiment, ou entraîné par la clameur publique, auroit décidé que la sanction royale n'étoit pas nécessaire pour la validité des loix décrétées par les représentans de la Nation; mais en supposant même une petite majorité pour l'opinion contraire, cette foible supériorité de suffrages n'eût pu donner aucune consistance à un décret de cette nature; et dès les premiers momens, on eût ressenti, de la manière la plus violente, les effets de la disposition des esprits.

Ces circonstances générales connues de tout le monde, et les informations particulières que je recueillis, m'e firent sentir la nécessité de chercher un point de conciliation propre à calmer une agitation dangereuse, sans enlever au Roi le moyen d'opposer aux décrets de l'Assemblée Nationale le dégré de résistance que le bien de l'Etat pouvoit exiger.

Il est évident que cette dernière vue étoit parfaitement remplie, en réservant au Roi la

faculté de refuser sa sanction aux décrets de l'Assemblée Nationale, nonobstant la demande d'une première Législature, nonobstant l'insistance d'une seconde, et en ne l'obligeant à céder au vœu national, qu'après avoir eu connoissance de l'opinion d'une troisième législature. Une pareille constance, une telle continuité de sentimens de la part des députés de la Nation, ne pourroit laisser aucun doute sur l'opinion publique; et dès-lors comment imagineroit-on qu'un Prince sage voulût opposer une résistance invincible à une réunion d'avis aussi générale et aussi long-tems soutenue? ou si par la singularité de son caractère, il le vouloit, il seroit à desirer pour le bien de l'état, que la constitution ne lui en donnât pas le droit.

Cependant, ainsi que je l'ai soigneusement développé dans mon rapport au Roi sur cette matière, rapport communiqué à l'Assemblée Nationale, et rendu public par la voie de l'impression, il y avoit cette grande différence entre un *veto* absolu et celui dont je donnai l'idée, que ce dernier étoit d'un usage réel,

tandis que l'autre auroit été réduit à une prérogative de simple décoration. L'on ne se seroit jamais fait à l'idée que le Roi pouvoit mettre un obstacle perpétuel à une loi du bien public, demandée avec persistance par les Représentans de la Nation ; et la crainte de réveiller un sentiment d'irritation, en refusant une seule fois la sanction royale, la crainte d'exciter un mécontentement général, auroient constamment détourné les Ministres de proposer l'application formelle d'une semblable prérogative. Il auroit fallu de leur part un grand courage, pour exposer ainsi leur existence ; et ce courage encore, eût le plus souvent manqué de sagesse. Il n'en étoit pas de même du *veto* suspensif, tel que je l'avois proposé : ce genre d'opposition contenu dans de justes bornes, calmoit les premières défiances, empêchoit l'imagination de s'égarer, et ménageoit cependant au Monarque le tems nécessaire pour obtenir l'appui de l'opinion publique. C'étoit tout ce qu'il falloit au Chef de l'état ; on pouvoit, dans une telle position, le com-

parer à un général placé dans un camp trop foible pour soutenir une attaque obstinée, mais suffisant pour lui laisser le tems de juger si des troupes auxiliaires viendroient ou non lui prêter assistance.

Le Roi, dans la Constitution Angloise, a le droit de refuser son consentement aux bills du Parlement, aussi long-tems qu'il lui plaît: mais il est généralement reconnu que s'il usoit de ce droit dans une occasion importante, il seroit obligé de convoquer un autre Parlement; et si ce nouveau Parlement adoptoit le vœu du précédent, le Roi seroit dans la nécessité absolue d'y déférer, non pas constitutionnellement, mais afin de prévenir le refus des subsides, ou quelque autre désordre encore plus redoutable. Son droit d'opposition aux bills du Parlement se trouve donc réduit, par le fait, à une sorte de pompe royale; mais en réalité, cette opposition ne peut jamais être que suspensive et momentanée: cependant, par cela même que sa durée n'est point limitée d'une manière constitutionnelle, le monarque est d'au-

tant plus circonspect à en faire usage ; et l'on n'en cite en Angleterre qu'un seul exemple.

Il ne peut résulter aucun inconvénient de l'impossibilité morale où est le Roi de rejeter les bills du parlement, parce que ce parlement étant composé de deux chambres, dont les délibérations sont distinctes et séparées, le risque d'un veto inconsidéré de sa part, est un danger qui n'existe point (1) ; et l'une de ces deux chambres, celle des Pairs, vielle d'une manière plus particulière sur les atteintes indirectes que l'on voudroit porter à la prérogative royale. Mais dans la constitution française, où il n'existe qu'une seule chambre, ce seroit un grand malheur pour l'état, si l'opposition royale à tous les décrets d'une Assemblée Nationale ainsi

---

(1) C'est une innovation introduite dans notre langue, que j'applique le mot de *veto* au refus du consentement royal a un bill du Parlement. M. de Calonne, dans son dernier ouvrage, sans réfléchir aux acceptions nouvelles que l'usage donne à certaines expressions, attribue nos fautes à la confusion que nous avons faite des droits législatifs du Monarque Anglois, avec le *veto* des tribuns de Rome ou des gentishommes Polonois. Cet avertissement est charitable ; mais comment présumer qu'une nation entière en soit au besoin d'un pareil secours

constituée, étoit rendue impossible par le fait, Or, le seul moyen de prévenir un pareil inconvénient c'est de fixer la durée de cette opposition, afin qu'étant considérée par la nation comme momentanée, le gouvernement puisse en faire usage sans exciter une commotion dangereuse.

J'étois certain, bien avant l'époque de la contestation sur le *veto*, que l'établissement de deux chambres, de deux chambres sur-tout composées d'élémens différens, ne seroit point agréé; et ce fut par cette prévoyance que je mis d'autant plus d'intérêt à ménager au roi un droit d'opposition contenu dans des bornes raisonnables, et qui ne fût pas dans ses mains une simple dignité, un pouvoir sans application.

Ces calculs de sagesse ont été déjoués; mais les moyens dont on fait usage pour y parvenir, sont une preuve nouvelle de leur convenance. Il faut le dire: ceux qui exercent sur l'Assemblée Nationale un empire tantôt secret et tantôt manifeste, conçurent de l'ombrage de l'effet dans l'opinion public

que des observations raisonnables et mesurées, que le Conseil du Roi s'étoit permis de faire sur quelques arrêtés de l'Assemblée; ils prévirent qu'à l'aide de ces éclaircissemens le Gouvernement pourroit recourir sans danger au droit d'opposition que la Constitution venoit de confier au Roi; et cette marche ne pouvant convenir à leurs volontés absolues, ils sentirent qu'il falloit environner de terreur l'usage du *veto* suspensif, afin de rendre nul entre les mains du monarque, un droit auquel on avoit déjà regret. Et si l'on vouloit fouiller dans de certains mystères, on rapprocheroit aisément cette réflexion du projet formé pour contraindre le Roi de fixer sa demeure à Paris. Ce fut immédiatement après son arrivée aux Tuileries, qu'on lui demanda de sanctionner sans réserve tous les arrêtés de la nuit impétueuse du 4 Août; qu'on lui fixa le terme de huit jours, pour accorder ou refuser sa sanction à tous les genres de décrets sans distinction; qu'on lui en prescrivit la formule laconique, et qu'on fit con-

noître aux Ministres indirectement l'inutilité de toute espèce d'observations préalables. C'est en privant le Roi, par tous ces moyens, de l'assistance de l'opinion publique; c'est en laissant dans le même tems un libre cours aux agitations populaires, que l'on rendit dangereuse toute opposition de sa part, et bien alors qu'on eût à regretter le droit imaginaire du *veto* indéfini, bien loin qu'on eût à réfléchir sur la trop courte durée d'un droit d'opposition, dont le terme eût pu s'étendre jusques au vœu connu d'une troisième Législature; c'est à une suspension de quinze jours ou d'un mois, c'est à un délai suffisant pour laisser passer l'effet d'un premier mouvement, que l'on eût souvent borné son ambition, lorsque certains décrets ont été présentés à la sanction royale.

Sans doute l'assemblée nationale n'a eu garde, en aucun moment, d'agir en sens contraire de l'opinion dominante, puisque cette opinion compose toute sa force; et le roi peut encore moins aujourd'hui lutter contre le mouvement des esprits. Mais l'opinion

publique selon le tems qu'on lui donne pour se poser, selon les fanaux que l'on range autour d'elle, présente un aspect différent: ainsi un *veto* suspensif jusqu'à la troisième législature, satisfait à toutes les précautions que la raison peut conseiller, et à toutes celles que le bien de l'état exige.

Je dirai donc de nouveau, qu'avec deux chambres comme en Angleterre, le *veto* indéfini seroit peut-être le meilleur ; car entre des reliques, la plus belle est la préférable ; mais avec une seule chambre, le *veto* suspensif, tel que je l'ai proposé, et tel qu'il a été adopté par l'assemblée, est, selon l'opinion de plusieurs bons esprits, une des pensées les plus heureuses de toute la constitution.

On ne peut sans doute, en s'abandonnant à son imagination, supposer un tel cas, présenter une telle hypothèse, où, malgré la persistance de trois législatures, et malgré cette garantie du vœu national, la loi dont on demanderoit la sanction, seroit encore en contradiction avec l'opinion du monarque : mais de pareilles suppositions

positions sont absolument chimériques ; il suffit d'ailleurs que les loix politiques comprennent dans leurs circonférences, tout ce qui est vraisemblable, tout ce qui est moralement possible, & l'on ne peut jamais opposer que des dispositions particulières aux évènemens uniques.

On ne doit jamais perdre de vue que la question du *veto* n'étoit pas applicable aux loix constitutionnelles, à celles qui établissent des rapports fixes entre les différens pouvoirs ; celles-là, déterminées d'une manière immuable, reposent dans tous les pays sous la garantie de l'intérêt général & de la force qui l'accompagne ; & comme cette force, par l'unité des sentimeus, existe aujourd'hui entre les mains des Représentans de la Nation, ils ont posé pour principe qu'à eux seuls ils pouvoient faire ces sortes de loix, & qu'ils demanderoient au Roi une simple acceptation de forme. On ne seroit donc pas fondé à dire, que par la nécessité où se trouvera le Roi de sanctionner, à la révolution d'une troisieme Légilature, un décret contraire à son opi-

nion , on aura légalement un moyen, lent à la vérité , mais toujours efficace, pour diminuer le pouvoir du Monarque ; car les dégrés de ce pouvoir seront déterminés par ces lois constitutionnelles ; et pour les enfreindre ces loix , soit au préjudice, soit à l'avantage de l'autorité royale , il faut, non pas des décrets de la nature de ceux qui seront rendus valides par la sanction du Prince, mais une puissance du genre de celles qui renversent ou qui remuent tous les édifices politiques.

Ce ne fut point d'une manière instante que je proposai au Roi de m'autoriser à communiquer à l'Assemblée Nationale mon rapport au conseil, sur la question du *veto* ; une telle mesure , toute en prévoyance, n'étoit pas du nombre de celles qu'on peut emporter par des considérations pressantes. Le Roi examina donc froidement les diverses observations que je soumis à son jugement ; & après y avoir réfléchi quelques jours, il approuva ma démarche & mes vues. Le Roi a l'esprit extrêmement juste ; & toutes les fois qu'on n'agira pas

fortement ſur ſa bonté, toutes les fois qu'on n'abusera pas de la modeſte défiance qu'il a de lui-même, je regarderai toujours comme un préjugé en faveur d'une opinion, l'assentiment qu'il y donnera.

Je continue à rappeller dans cet Ecrit, les grandes circonſtances où j'ai rendu quelques ſervices à l'État; car, obligé de me reſſerrer dans un certain eſpace, je dois laiſſer à part toutes les occaſions moins voyantes. On aura long-tems préſente à ſon ſouvenir la journée du 5 Octobre, où, par une fatalité ſingulière, sans aucun avis avant-coureur, sans aucun mouvement préalable, on apprit tout-à-coup que les troupes ſoldées de Paris, que la garde nationale, qu'un peuple immense enfin, se préparoient à venir à Verſailles. Le Roi étoit à la chaſſe; & à ſon retour, les Miniſtres se rendirent auprès de lui, & l'instruiſirent des particularités arrivées à leur connoiſſance. Le parti que devoit prendre Sa Majesté étoit la plus grande question qui jamais eût été traitée dans aucun Conseil: la sûreté du Monarque, le repos de la

France s'y trouvoient unis, & peut-être, par une ſuite d'évènemens, le maintien de la Monarchie. Le Roi devoit décider s'il s'éloigneroit de Verſailles; il y avoit certainement des raisons très-plauſibles pour cette détermination; & dans l'état d'inquiétude où l'on étoit, elles dûrent ſe préſenter les premieres, & faire une grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi & de pluſieurs de ses Miniſtres.

Je ne ſuis point ſurpris non-plus que depuis le séjour du Roi à Paris, en oubliant les malheurs que ſa détermination a prévenus, & en ſe faisant d'imagination un tableau vague de la liberté dont le Monarque auroit joui dans un autre lieu, on ait eu quelquefois des regrets à cette réſolution; & puiſque beaucoup de personnes, n'importe par quel motif, m'ont fait un reproche de mon opinion & de mes conseils dans cette grande circonſtance, je dois en retracer ici les motifs.

J'apperçus d'abord que vraisemblablement le Roi ſuivi de la Famille-Royale, n'auroit pu ſortir de Verſailles ſans éprouver

de grands obstacles ; les forces militaires de sa garde auroient, je n'en doute point, surmonté cette résistance ; mais l'auroient-elles fait sans effusion de sang? & dans l'agitation des esprits, ce premier malheur n'eût-il pas été le signal de beaucoup d'autres ?

Le roi, de plus, étoit sans argent ; & comme toutes les caisses sont placées à Paris, à la première nouvelle de son éloignement, l'on eût empêché toute extraction de fonds pour la cour.

La détermination de sa Majesté auroit été d'ailleurs sur le champ travestie ; on l'auroit attribuée à un dessein médité depuis long-tems ; l'on auroit répandu que que le peuple & la garde de Paris s'étoient rendus à Versailles pour s'opposer à l'exécution de ce même projet ; & l'on sait par expérience à quel point on s'est rendu maître de l'opinion du royaume, par cette multitude innombrable de petites brochures, qui, dirigées par un même esprit, & disséminées avec une activité sans égale, couvrent en quelque manière aujourd'hui le sol de la France.

Le roi eût donc éprouvé dans les villes à quelque distance de Versailles, les seules dont il auroit eu la possibilité de s'approcher, il y auroit éprouvé les dispositions & les défiances qu'on eût inspirées de Paris; & comme il auroit été suivi par les hommes les plus ardens dans un seul parti, cette circonstance marquante auroit animé les soupçons & augmenté les alarmes.

Le Roi, à l'époque du 5 octobre, eût encore trouvé les esprits en agitation, par l'effet des inquiétudes que la rareté des subsistances occasionnoit; & Paris sans approvisionnement, Paris vivant uniquement des secours journaliers, recherché au-dedant & au-dehors du royaume, auroit immanquablement été livré à toutes les horreurs de la famine, si, dans un pareil moment, l'éloignement du roi & les troubles qui en auroient été la suite, avoient suspendu la confiance des divers agens dont l'active médiation suffisoit à grande peine à nos besoins urgens.

Je dois dire, en hommage à la vertu du Roi, que cette considération fit un grand effet sur son esprit. C'étoit Paris

qui venoit uſer de violence avec lui, & c'étoit en partie pour les intérêts de Paris qu'il étoit retenu près de cette ville, & qu'il reſiſtoit aux motifs perſonnels qui pouvoient l'engager à s'éloigner.

Sa majeſté fut encore extrêmement émue en réfléchiſſant ſur les violences auxquelles ſe porteroit peut-être cette foule de peuple mêlée de tant de ſauvages, & qui arrivée à Verſailles, n'y auroit plus trouvé le roi : elle auroit accuſé de ſon éloignement toute la partie de l'aſſemblée nationale dont les principes politiques avoient été rendus ſuſpects; & l'on frémit en penſant à toutes les horreurs qu'un pareil moment de tumulte auroit pu produire. On a malheureuſement acquis le droit de s'en former une épouvantable idée, en ſe rappellant les abominables excès de la nuit du 5 au 6, & les forfaits commis au milieu des troupes réglées, au ſein d'un ordre apparent, & dans la demeure ſacrée de l'auguſte chef de la nation. Ecartons en ce moment le plus affreux des ſouvenirs. Ah ! que n'eſt-il poſſible de l'effacer pour toujours de la mémoire des hommes!

Enfin à la ſuite des malheureux événemens dont l'éloignement du roi ſeroit devenu la cauſe ou le prétexte, à la ſuite des violences criminelles dont on auroit voulu ſe juſtifier, en les uniſſant à quelque grande révolution, & à la ſuite encore d'une hardieſſe première qui en auroit entraîné beaucoup d'autres, l'on ne peut répondre que de nouvelles meſures pour le gouvernement du royaume n'euſſent été propoſées, & que l'autorité du roi, le maintien de la monarchie, de degrés en dégrés, n'euſſent été mis en péril. Il eſt tant depaſſions prêtes à profiter des grandes circonſtances& ardentes à s'en emparer, que dans un état de trouble porté à l'extrême, le dernier réſultat demeure toujours inconnu.

C'eſt l'image de tant de dangers, qui vint ſe préſenter rapidement à mon eſprit dans le court eſpace de tems où le parti que devoit prendre le roi fut débattu ; & ſi ſa prudente détermination avoit arrêté des flots de ſang, ſi elle avoit garanti des horreurs de la guerre civile, ſi elle avoit empêché l'ébranlement de la monarchie,

ſi elle avoit préſervé Paris de la famine, ſi elle avoit fait la ſûreté d'une partie de l'aſſemblée nationale; enfin ſi, comme je l'ai cru, cette détermination avoit ſauvé l'état des plus grands maux, ceux qui dans la meſure de leur influence, auroient eu le bonheur d'y contribuer, bien loin de mériter aucun reproche, auroient obtenu, par ce ſervice, un droit réel à la connoiſſance de la nation.

Le même eſprit de paix & de bienfaiſance publique qui fixa la réſolution de ſa majeſté, la rendit encore inquiette des mouvemens que les circonſtances de ſon arrivée à Paris pourroient occaſionner dans les provinces. Elle s'occupa de les prévenir; & elle remplit ce but par une proclamation, où je tâchai d'exprimer les ſentimens de douceur & de bonté dont ſa majeſté étoit animée, & qui dans la poſition où elle ſe trouvoit, s'accordoient ſi parfaitement avec ſa ſageſſe.

Ceux qui regrettèrent un moment que le roi n'eût pas profité da la contrainte exercée envers lui, pour exciter en ſa faveur un mouvement de la part de la na-

tion, ne tardèrent pas à reconnoître que leurs calculs & leurs présages étoient aussi inconsidérés en cette occasion, que dans beaucoup d'autres; l'intérêt qu'on prit à la situation du roi, se confondit dans les sentimens généraux que ses vertus inspirent; les provinces ne firent aucune représentation, & l'attention publique ne tarda pas à se fixer uniquement sur les vues politiques qu'on avoit su lier à la résidence du prince au milieu de la capitale.

La nouvelle demeure du monarque & l'ensemble de sa situation accrurent les difficultés du gouvernement, & rendirent sa tâche plus délicate. Des considérations inconnues auparavant, influèrent sur la marche journalière de l'administration. Il faut le dire: la sûreté du roi devint pour quelque tems le seul intérêt de ses ministres; il se trouvoit au milieu d'un peuple dont il étoit aimé, mais sur lequel des hommes dangereux s'étoient appris à exercer une domination absolue; il s'y trouvoit dans un moment où la rareté des subsistances & le souvenir des alarmes passées pouvoient deve

nir, à chaque inſtant, un ſujet & un moyen facile d'inſurrection. Il fallut donc uſer de ménagemens, & pour la première fois, l'expreſſion franche des ſentimens & des opinions du roi s'uniſſant à l'idée confuſe d'un danger, la ſanction la plus obéiſſante à tous les décrets de l'aſſemblée nationale parut une meſure de prudence.

J'ai préſente à l'eſprit toute la gêne qu'impoſoit à ma fière raiſon la captivité dans laquelle elle étoit tenue, & je me rappelle avec quel ſoulagement je ſaiſis une circonſtance où la reſponſabilité des événemens, cette reſponſabilité ſingulière qu'on vouloit demander aux miniſtres, amenant une cauſe perſonnelle à eux, leur permit d'adreſſer la parole à l'aſſemblée nationale, ſans avoir à compter d'autre danger que le leur.

Le diſcours que je tins, ſi l'on s'en ſouvient encore, eut toute la dignité qui devoit appartenir à des hommes libres, & ne ſe reſſentoit en aucune manière de la délicateſſe du moment & de leur poſition critique.

Je fis auſſi, de tems à autres, à l'aſſem-

blée nationale, les observations que ses dispositions en finance & l'état des affaires me parurent exiger; & malgré la défaveur que ces observations m'ont quelquefois valu près d'elle, je suis de trop bonne foi pour ne pas avouer qu'on en auroit fait souvent sur d'autres sujets, si mon avis l'avoit emporté dans le conseil; mais un sistême de sanction général & sans restriction, ce sistême raisonnable dans les premiers momens du séjour du roi à Paris, fut ensuite suivi... par habitude. Je le combattis plusieurs fois; mais je rappellerai seulement, qu'après avoir échoué dans les efforts particuliers que je fis, pour engager le roi à fixer de nouveau l'attention de l'assemblée nationale sur le décret relatif aux noms & aux titres, j'obtins de sa majesté qu'elle m'autorisât du moins à faire connoître mon rapport sur cette importante question.

Je crois que sous divers aspects, & pour l'intérêt géneral, il eût eté préférable de soumettre à de nouvelles observations, de rejetter même avec fermeté, & aux termes exprès du *veto* suspensif, ceux d'entre

les décrets qui, au jugement de sa majesté & de son conseil, paroissoient réunir des inconveniens remarquables. Cette obligation j'aurois voulu la remplir dans son étendue, & sans autre circonspection que celle dont une circonstance extraordinaire avoit imposé la loi. C'est ainsi que mon caractère m'auroit conduit ; & c'est ainsi que j'ai toujours agi dans les fonctions publiques auxquelles les évènemens m'ont appellé. Jamais, près de pareils devoirs, je ne me suis senti imposé par qui que ce soit ; & l'Assemblée Nationale elle-même, malgré tout ce qu'elle a d'auguste, & malgré son retentissement, je ne l'ai jamais vue que de pair à pair, lorsque j'avois à soutenir, au nom du Roi, la raison, la justice & les lois de l'humanité. Mais par l'effet du même caractère, personne n'a défendu, secondé plus que moi la liberté publique, & la Constitution qui devoit l'assurer. On en vit une preuve éclatante à l'époque mémorable du 4 Février de l'année dernière ; & la part essentielle que j'eus à la démarche du Roi, sembloit à elle seule devoir me préserver de la dure in-

différence dont je me plains aujourd'hui.

Jamais démarche ne fut plus conforme au vœu national, et on la célébra de mille manières dans toutes les parties du Royaume. Le discours du Roi, entre un nombre infini d'autres hommages, fut gravé en lettres d'or sur une table d'airain placée à l'Hôtel-de-Ville. Ceux qui le lisent encore aujourd'hui, bénissent chaque fois le sentiment et le langage de sa Majesté, et souvent des larmes d'attendrissement échapent de leurs yeux. Une si douce impression pourroit aussi, par momens, ramener à moi, si l'on étoit juste ; mais on m'a réservé seulement l'obligation, le soin de me défendre envers ceux qui m'ont haï pour ce même discours, & c'est, en tant d'occasions, la part que l'ingratitude m'a faite.

On dira peut-être que dans toutes les resolutions, dans toutes les démarches & dans tous les discours du Monarque, lui seul doit être considéré, lui seul doit être apperçu, & que rien n'appartient à ses Ministres. Je le veux bien, & de tout mon

cœur. Qu'on augmente la part du Roi de tous les sentimens dont on veut me priver, & je ne me plaindrai point ; mais, je le crains dans ces retranchemens, tout est mis en économie.

Il y auroit cependant de la singularité à un systême de partage où tout le bien seroit au Roi, & tout le mal à ses Ministres : ce seroit donc pour ceux-ci, & pour eux seulement, que l'on n'admettroit jamais aucune succession, aucune alternative de censure & de louange, de reproche & de gratitude ; ainsi que la loi de responsabilité seroit toute en vengeance & jamais en amour. Certes ! à pareil prix, à de semblables conditions, une Assemblée Nationale seroit dure à servir. Ou bien auroit-elle une si haute idée de l'argent, qu'elle imaginât pouvoir borner les Ministres à la seule ambition de leurs appointemens ; que même elle pensât qu'en vertu de ce payement à eux fait par quartier, on peut très légitimement les censurer & les gourmander à son aise ? Mais sous ce rapport sordide, il y auroit encore une distinction à établir

en faveur de ceux qui ont servi sans gages. Que diroit l'Assemblée, si au moyen de sept à huit millions qne la Nation lui paye, on se croyoit affranchi de la reconnoissance? Elle exige très-exactement au premier du mois, son quotient, & cependant elle aime comme d'autres à recevoir par-dessus le marché, des lettres de félicitation & de compliment; souvent même pour toucher ce surplus sans aucun retard, elle a sacrifié la première heure de ces séances. Elle doit donc se conduire envers les autres, comme il lui plaît qu'on agisse avec elle; c'est la premiere loi de l'équité.

Je laisse aller librement mes pensées; & en revenant au Roi, je dirai que les véritables amis de sa personne m'ont toujours témoigné de l'intérêt; ils ont remarqué sans doute, & en m'observant dès mon premier ministère, & en lisant les ouvrages composés pendant mon éloignement des affaires, & en étudiant sur-tout ma conduite depuis mon retour à l'Administration, que jamais personne n'a été plus occupé de faire sortir

les qualités et les vertus du Monarque. Ils ont apperçu que je l'ai fait sans aucune flatterie, mais avec cette mesure et cette proportion qui inspirent de la croyance, et dont la vérité seule donne le secret. Et quand le Roi m'a confié le soin d'exprimer ses sentimens et ses opinions, j'ai tâché par-dessus tout de le faire aimer, de le faire bénir, de le faire connoître. J'ai constamment été fidèle à cette pensée, et en me rappelant deux exils et quelques autres momens encore; la conduite que j'ai tenue est un de mes plus chers souvenirs. Elle devint pour moi le devoir le plus impérieux, lorsqu'au milieu d'un ébranlement général, dont le dernier terme paroissoit souvent incalculable, je considérai l'attachement de la Nation à la personne du Roi, comme un point de ralliement; comme une force retenante et qui dans tous les égaremens imaginables, pourroit, à lui seul, servir de sauvegarde à la Monarchie. Quel objet de méditation pour tous les Princes! quel encouragement pour eux à la vertu! la tempête grossit, les eaux s'élèvent, l'alarme est par-

tout, et leur caractère, semblable à l'arc-en-ciel, rappelle à l'espérance, et promet un jour plus serein.

Jamais le Roi ne déploya tant de vertus, jamais le Roi ne fut plus d'accord avec son caractère, que le jour de la séance du 4 Février; et cependant il fut encore plus grand par ses motifs que par son action. Il voulut, par un dernier effort, remettre la paix dans son Royaume, et pour y parvenir, il crut nécessaire de fixer l'opinion sur ses sentimens politiques. Il voyoit régner une défiance dangereuse, une défiance qui retardoit les travaux de l'Assemblée Nationale, qui entretenoit dans Paris une fermentation alarmante, et qui se manifestoit dans les Provinces par des insurrections et des actes de violence. On assuroit d'une voix unanime, que le calme se rétabliroit si le Roi s'expliquoit, s'il laissoit lire au fond de son cœur, et s'il réunissoit les opinions, s'il entraînoit à la confiance par l'autorité de son exemple.

Tout respiroit cet esprit dans le langage qu'il tint à l'Assemblée. Il s'expliqua

d'une manière formelle sur l'objet le plus cher à la Nation.

« Je défendrai donc, je maintiendrai » la Liberté constitutionnelle, dont le vœu » général, d'accord avec le mien, a con- » sacré les principes. Je ferai davantage ; » et de concert avec la Reine, qui par- » tage tous mes sentimens, je préparerai » de bonne heure l'esprit et le cœur de » mon fils au nouvel ordre de choses que » les circonstances ont amené. Je l'habi- » tuerai, dès ses premiers ans, à être heu- » reux du bonheur des Français, et à » reconnoître toujours, malgré le langage » des flatteurs, qu'une sage Constitution » le préservera des dangers de l'inexpé- » rience, et qu'une juste Liberté ajoute » un nouveau prix aux sentimens d'amour » et de fidélité, dont la Nation, depuis » tant de siècles, donne à ses Rois des » preuves si touchantes ».

Il exprime, de la manière la plus sensible, l'affliction dont il étoit pénétré, en apprenant les désordres qui se multiplioient dans les Provinces.

« Joignez-vous à moi pour arrêter ces
» excès, et empêchons de tous nos efforts
» que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours, où le bonheur
» de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la
» confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le Peuple qu'on égare,
» ce bon Peuple qui m'est si cher, et
» dont on m'assure que je suis aimé, quand
» on veut me consoler de mes peines. Ah!
» s'il savoit à quel point je suis malheureux, à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de
» violence contre les personnes, peut-être
» il m'épargneroit cette douloureuse amertume ».

Il se montre occupé des indemnités dues à ceux qu'on a soumis à de grands sacrifices, et il rappelle l'Assemblée à un intérêt si digne de son attention.

» Donnez encore l'exemple de cet esprit de justice, qui sert de sauve-garde à la
» propriété, à ce droit respecté de toutes
» les Nations, qui n'est pas l'ouvrage du

» hasard, qui ne dérive point des privilèges
» d'opinion, mais qui se lie étroitement
» aux rapports les plus essentiels de l'or-
» dre public, et aux premières conditions
» de l'harmonie sociale ».

Il désespère cependant de voir réparer à son gré tous les torts, et sur-tout ceux qui semblent inhérens au nouvel ordre des choses, et il dit avec le plus touchant retour sur lui-même, à ceux qui supportent ces préjudices :

» J'aurois bien aussi des pertes à comp-
» ter, si, au milieu des plus grands in-
» térêts de l'Etat, je m'arrêtois à des
» calculs personnels; mais je trouve une
» compensation pleine et entière dans
» l'accroissement du bonheur de la Na-
» tion, et c'est du fond de mon cœur que
» j'exprime ici ce sentiment ».

Enfin il emploie le langage le plus pressant, pour essayer de calmer les esprits et d'adoucir les inimitiés; ses regards se fixent alors sur ceux qui auront besoin de plus d'efforts pour oublier les choses passées, et il leur dit avec sentiment :

« Que ceux qui s'éloigneroient encore
» d'un esprit de concorde, devenu si
» nécessaire, me fassent le sacrifice de
» tous les souvenirs qui les affligent ; je
» les paierai par ma reconnoissance et
» mon affection ».

Ah ! comment s'est-il fait que de la part du Monarque tant de raison et tant de bonté aient eu si peu de succès ? Qu'un mot de lui, au temps de ses prospérités, eût produit une impression différente !

Je remarque souvent avec tristesse les différentes influences de nos sentimens dominans ; et fixant particulièrement mon attention sur les passions politiques, j'ai du doute parfois sur la noblesse de leur origine, lorsque je découvre à quel point elles refusent de s'unir aux idées sensibles : elles amènent, il est vrai, d'autres mœurs et d'autres principes ; mais souvent, dans leur cours, elles emportent le bon fruit avec le mauvais, et là où elles ont passé, l'on croit voir une terre qu'une lave ardente a brulée, et qu'il faut ensemencer de nouveau.

Revenons au raisonnement : on l'aime seul en ces temps de sécheresse, et cependant les mouvemens de l'ame ne sont peut-être qu'un raisonnement perfectionné, un résultat donné par la nature, par ce grand maître en toutes choses, par cet instituteur sans égal, qui, en nous confiant la lumière du sentiment, nous a remis sous la forme la plus simple, la première et la plus savante de toutes ses combinaisons.

On s'est élevé dans un parti contre le discours du Roi à la séance du 4 Février, et contre l'adhésion formelle de Sa Majesté aux principes de la Constitution. Mais qu'étoient donc alors ces principes? L'établissement indestructible d'une Assemblée Nationale, dont tous les membres sans distinction d'ordre, seroient élus par la Nation; d'une assemblée qui, avec la sanction du Roi absolument libre, jusqu'à l'insistance de la troisième législature, auroit le droit d'établir des impôts, d'autoriser des emprunts, de régler les dépenses publiques, et de remplir sans ré-

serve toutes les fonctions qui appartiennent à un corps législatif. Enfin la liberté la plus entière sous la protection des loix, et toutes les précautions que la conservation d'un bien si précieux rend nécessaires, formoient encore l'une des conditions essentielles de cette même constitution. Il n'y avoit rien dans ces principes qui ne pût, qui ne dût augmenter la félicité publique, la prospérité de l'Etat, la considération nationale et la force réelle de l'Empire.

Il n'y avoit rien enfin dans ces principes qui pût altérer le bonheur particulier du Monarque, rien sur-tout qui dût porter atteinte à sa gloire. Il les avoit posés lui-même en grande partie, dans le résultat du conseil du 27 Décembre 1788, et dans les discours prononcés avec son autorité, à l'ouverture des Etats-Généraux. La réunion des ordres, quoique postérieure à ces deux époques, avoit été provoquée par le Roi lui-même, et j'ai montré que le *veto* suspensif, autre innovation remarquable dans l'ordre des loix constitutionnelles, étoit préférable, et pour le

Monarque et pour le bien public, à une opposition d'un terme indéfini.

Une grande, une importante disposition publique restoit encore à régler : c'étoit la pierre de l'angle ; et le Roi dans son discours du 4 Février, le fit expressément connoître.

« Je ne dois point le mettre en doute, » *ce furent les paroles de Sa Majesté ;* je » ne dois point le mettre en doute : en » achevant votre ouvrage, vous vous oc» cuperez sûrement avec sagesse et avec » candeur, de l'affermissement du pouvoir » exécutif ; cette condition, sans laquelle » il ne sauroit exister aucun ordre dura» ble au-dedans, ni aucune considération » au-dehors. Nulle défiance ne peut rai» sonnablement vous rester ; ainsi il est » de votre devoir, comme citoyens et » comme fidèles Représentans de la Na» tion, d'assurer au bien de l'Etat, et à la » liberté publique, cette stabilité qui ne » peut dériver que d'une autorité active » et tutélaire. Vous aurez sûrement pré» sent à l'esprit que sans une telle auto-

» rité, toutes les parties de votre système
» de Constitution resteroient à-la-fois
» sans lien et sans correspondance; et en
» vous occupant de la Liberté que vous ai-
» mez, et que j'aime aussi, vous ne per-
» drez pas de vue que le désordre en ad-
» ministration, amenant la confusion des
» pouvoirs, dégénère souvent, par d'a-
» veugles violences, dans la plus dange-
» reuse et la plus alarmante de toutes les
« tyrannies ».

Ce pouvoir exécutif, recommandé par le Monarque, comme une des conditions nécessaires d'une sage et bienfaisante Constitution, ce pouvoir exécutif, s'il eût été établi d'une manière convenable, eût suffi pour donner à toutes les parties de la législation un mouvement régulier; et l'expérience auroit éclairé sur les avantages ou les inconvéniens des différentes dispositions particulières adoptées par l'Assemblée Nationale; le Roi le disoit : *le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Assemblée.*

C'étoit donc sans imprudence, et sans aucun oubli du bonheur général, que le Roi avoit adhéré volontairement aux principes de la Constitution, tels qu'ils étoient connus le 4 Février. Et plus il étoit persuadé que le complément de ces principes dépendoit de l'établissement du pouvoir exécutif, plus il devoit rassurer l'Assemblée Nationale sur les opinions qui le guidoient, et sur les sentimens dont il étoit animé. La déclaration de Sa Majesté du 4 Février, considérée sous ce rapport, étoit donc politique autant que généreuse. Je sentis que le Roi avoit besoin de dire avec vérité, *nulle défiance ne doit maintenant vous rester.*

C'est à la Nation à juger si la confiance du Roi dans l'établissement d'un pouvoir exécutif, qui devoit le mettre en état de garantir l'obéissance aux loix et le maintien de l'ordre public, si cette confiance étoit raisonnable, et si l'on y a répondu; c'est à la Nation à juger si l'attente du Monarque, lors de son adhésion aux principes de la Constitution, a été fidellement remplie.

Je dois maintenant examiner quelques

autres objections, celles sur-tout dont les principaux chefs d'un même parti remplissent les pays étrangers, où souvent ils trouvent créance.

Le reproche qu'on répète le plus, se rapporte à l'indifférence affectée que j'ai montrée pour les moyens de corruption; moyens, dit-on, pratiqués dans tous les pays avec les Assemblées politiques; et en suivant cette idée, les personnes qui me traitent le mieux, tournent en ridicule mes principes de morale. C'est avec de pareils principes, s'il faut les en croire, c'est avec une si fausse délicatesse que j'ai tout perdu; et le plus artificieux des Machiavels eût beaucoup mieux servi le Roi et l'Etat.

Je ne déguise point l'objection, et je mets au nombre des singularités du temps présent, d'être en effet obligé d'y répondre. Le vil marché des suffrages, la subornation des consciences, le paiement des opinions mensongères, ces idées qu'en d'autres momens on eût rejetées comme honteuses, il faut s'accuser aujourd'hui de ne les avoir pas eues, et de n'y avoir pas obéi! Quel

reproche on me fait ! Est-ce à notre âge, est-ce à moi que le déshonneur en appartient ? Il ne me sera pas difficile, je le crois, de me défendre avec les raisonnemens et les armes de ce même Machiavel qu'on regrette ; mais avant de m'en servir, avant de m'y déterminer, avant de pouvoir le faire sans rougir, je dois commencer par dire, qu'ayant manifesté au Roi de très-bonne heure ma répugnance personnelle pour les moyens de corruption, je remplis par cet aveu et par cette profession ouverte de mes sentimens, toute l'étendue de mes obligations envers le Monarque ; car il eût pu, dès cet instant, appeler dans son Conseil un autre Ministre, et suivre, à cet égard, l'exemple de tous les Princes, qui changent de serviteurs lorsque ceux dont ils ont fait choix, soit par le genre de leur esprit, soit par leurs principes, ne conviennent plus aux circonstances ; et le roi lui-même se conduisit ainsi le 11 Juillet.

Je m'étois expliqué avec Sa Majesté de la manière la plus claire et la plus positive, sur les avantages et les désavantages de mon

ractère; et lors d'une conférence qui se tint dans le cabinet de Sa Majesté, vers l'époque de la convocation des Etats-Généraux, et où les principaux Ministres assistèrent, je me souviens d'avoir été conduit, par le mouvement de la discussion, à dire devant le Roi, qu'aussi long-temps qu'un esprit sage, un caractère honnête, une ame élevée, pourroient influer sur l'opinion, je serois peut-être un Ministre aussi propre à servir l'Etat que personne; mais que si jamais le cours des événemens exigeoit *un Mazarin* ou *un Richelieu*, ce furent mes propres expressions, dès ce moment-là je ne conviendrois plus aux affaires publiques. Et en effet, les hommes ont chacun leur nature, et plus cette nature est fortement appropriée à de certaines circonstances, moins elle est applicable à toutes indistinctement. On n'est bien dans les grandes choses que d'une seule manière; car tous les commencemens de qualités, toutes ces superficies dont on a tant qu'on veut, avec de l'esprit, ne composent un assortiment d'usage que pour les mouvemens légers de la société.

ou pour les relations communes de la vie. Que l'on me place au milieu d'hommes encore susceptibles de raison et de sensibilité, je ferai, je le crois, quelque impression sur eux, et peut-être je mériterai d'être choisi pour un de leurs guides ; mais s'il faut les tromper, s'il faut les corrompre, ou bien s'il faut les environner de chaînes, s'il faut imposer sur leur tête un joug d'airain, je ne suis plus l'homme d'un tel ministère; il faut alors chercher *un Mazarin*, trouver *un Richelieu.*

Maintenant que par la profession de mes sentimens je me suis mis en règle avec moi-même, je vais examiner d'une manière purement politique, si l'on doit donner des regrets au système de corruption dont on me reproche d'avoir rejeté les principes, ou méconnu la nécessité.

On oublie d'abord que dans les premiers momens d'une ardente passion, et lorsque l'espoir d'un grand éclat se présente, il n'est pas aisé de détourner de leur route les chefs d'une Assemblée Nationale ; on y trouve plus de difficultés encore, lorsque la renom-

mée a pour eux toutes les délices de la nouveauté. On oublie aussi que de pareilles tentatives, faites à prix d'argent, n'auroient pas tardé à être apperçues, et qu'elles auroient fait perdre au Gouvernement, et au premier Ministre en particulier, les sentimens d'estime et de confiance de la Nation, sentimens qui avoient paru pendant si longtemps une force réelle. Qu'eût valu d'ailleurs l'emplette de quelques Députés? Chacun étoit sur le qui-vive à cet égard; et l'homme payé, bientôt reconnu, bientôt rendu suspect, n'auroit plus rappelé qu'une dépense inutile; et les corrupteurs et les corrompus, après s'être querellés peut-être, en réglant le prix de leur honte mutuelle, auroient fini par transiger sur leur engagement: heureux, après s'en être déliés, de pouvoir oublier un pareil contrat!

On cite beaucoup l'exemple de l'Angleterre, où les moyens de corruption sont, dit-on, constamment en usage; mais d'abord ce n'est point à prix d'argent qu'on achète des suffrages dans le Parlement. Les grands sacrifices auxquels les Anglais se soumettent

tient pour obtenir la supériorité dans les élections, prouvent manifestement qu'ils n'ambitionnent pas ces places pour atteindre à des rétributions pécuniaires. L'indemnité de leurs sacrifices deviendroit une grande charge pour l'Etat, si elle devoit être supportée par le Trésor public. On ne les gagne donc qu'en leur accordant, et plus souvent encore en leur faisant espérer des emplois utiles ou honorables. Mais au commencement des Etats-Généraux, et lorsqu'il y avoit encore des places importantes à donner, ou des décorations brillantes à décerner, ces sortes de graces étoient toutes du genre de celles dont une classe particulière de citoyens pouvoit être mise en possession; et cette classe infiniment circonscrite, étoit attachée déjà par divers liens à l'autorité royale. D'ailleurs, s'il est vrai qu'on a plus les hommes en mains par l'espérance que par la reconnoissance, on tireroit peut-être la plus grande action possible des places inutiles, en ne le donnant et ne les promettant à personne.

Les fonctions dans la Magistrature, étant

presque toutes attachées à des charges négociables ou transmissibles, n'offroient aucun moyen marquant de récompense ; et les places de finance exigeoient de si gros fonds, que depuis long-temps les riches capitalistes pouvoient seuls y prétendre.

On eut une fois l'idée de donner une mission particulière en Corse à un Membre des communes, qui en étoit digne par ses talens : cet arrangement se fit pendant le cours d'une maladie qui me retint chez moi; j'en témoignai mes regrets aux Ministres, et je professai les mêmes sentimens en présence de Sa Majesté, le premier jour de mon retour au Conseil. L'événement prouva que je n'avois pas mal jugé cette affaire, puisque l'Assemblée Nationale, aussi-tôt qu'elle en fut instruite, interdit à tous ses Membres d'accepter aucune fonction à la nomination du Roi. Je ne sais véritablement de quelle manière et dans quel temps on eût pu gagner efficacement les hommes marquans dans le parti des Communes.

On le pourroit plus aisément vers la fin d'une Législature, parce que l'Assemblée

n'auroit pas assez de temps peut-être pour suivre et découvrir la marche de ceux d'entre ses Députés qui auroient changé de route ; mais je doute que cette marche fût sûre, si l'on avoit seulement deux mois pour l'observer. Ajoutons que si le Gouvernement paroissoit donner sa confiance à deux ou trois Députés en particulier, et attendre d'eux des services, les autres chefs, blessés dans leur amour-propre, auroient un aiguillon de plus pour chercher à signaler leur crédit dans un sens contraire.

On a vu d'ailleurs, et l'on voit encore à présent, que l'Assemblée Nationale, seule Législatrice en apparence, est elle-même soumise à l'autorité populaire ; elle n'avoue pas cette domination, mais elle en a le secret et la conscience, et constamment elle la respecte. L'on n'auroit donc fait qu'un bénéfice douteux, lors même que par corruption il eût été possible d'obtenir la majorité dans l'Assemblée Nationale. Cette majorité n'eût suffi que pour les dispositions d'un genre subalterne, car toutes les grandes mesures dépendent d'un autre mouvement ; et

l'Assemblée Nationale, qui le sait bien, et qui, pour le maintien de sa considération, a besoin d'être obéie, a soin de consulter cette puissance vague et formidable, dont la voix est encore plus tonnante que la sienne, cette puissance qu'elle a peut-être élevée, mais qui bientôt s'est mise de part avec elle dans le commandement et les volontés.

Au reste, par-tout où la Législation est remise entre les mains d'un Corps représentatif, l'opinion publique agit sur lui d'une manière plus ou moins immédiate, et le Gouvernement ne peut, par aucun moyen, le faire sortir d'une certaine circonscription. L'Angleterre offre une preuve de cette vérité : le ministre a non-seulement la distribution d'une grande quantité de places, mais l'on tolère encore ouvertement qu'il se serve de ce moyen pour se faire un parti dans le Parlement ; cependant, jamais son ascendant n'a pu s'étendre au-delà des questions d'administration. Tout ce qui touche à la Constitution, tout ce qui approche du sanctuaire de la Liberté, est hors des atteintes d'aucune espèce d'influence. L'on a,

pour ainsi dire, décrit et tracé l'espace où la corruption peut avoir quelque autorité, et c'est en vain qu'elle voudroit étendre plus loin son empire.

Cependant, si telle est en Angleterre la limite de la puissance ministérielle, au milieu du Conseil national, on conçoit que dans les temps actuels, le même genre d'influence doit être beaucoup moins grand en France. Tout est ardeur patriotique au commencement d'une révolution; tout est amour, tout est enthousiasme de la Liberté, pendant les premiers souvenirs d'une longue servitude. Les opinions et les sentimens sont à l'époque de leur renouvellement, et nulle limite ne leur étant encore assignée par l'autorité de l'expérience, chacun dans son abandon, parcourt les extrêmes sans aucune règle.

Comment, au milieu d'un tel mouvement, eût-il été possible de fixer les esprits, et de diriger, de contenir le premier essor de toutes les prétentions? Ceux qui se seroient vendus pour aider le Gouvernement dans cette entreprise, auroient montré les bornes de leur jugement; et ceux qui au-

roient mérité d'être achetés, ne se seroient pas mis à prix.

On doit encore avoir présent à l'esprit, que dans un temps si remarquable, et à l'époque d'un des plus grands événemens de l'histoire, les Députés qui, par leur éloquence, ont le plus d'ascendant sur l'Assemblée Nationale, sont environnés de tant de regards, que rien, dans leurs calculs, ne peut entrer en compensation avec les triomphes dont ils se forment l'idée, et dont ils ont quelquefois la jouissance. Cette gloire est d'ailleurs d'une nature particulière ; elle ne consiste point dans une magnificence lointaine, dont l'imagination trace le tableau ; ses rayons rapprochés forment dans une étroite enceinte l'éclat le plus brillant, et cette gloire, toute en honneurs et en applaudissemens du moment, entretient l'ame dans une délectation qui distrait, pour un temps, des calculs de l'avarice et des vœux communs de l'ambition.

J'ai dit qu'en Angleterre, la corruption, sans aucun pouvoir sur les principes constitutionnels, avoit de l'influence sur les ques-

tions d'administration; mais en France, et à l'époque du renouvellement de toutes les idées, ces dernières questions se confondent avec toutes les autres, ou du moins la ligne de démarcation ne peut être généralement apperçue. Il faut que l'esprit d'ombrage, le seul dominant au moment de la distinction des pouvoirs, il faut que cet esprit se calme, pour laisser voir à découvert les objets sur lesquels l'influence du gouvernement est non-seulement raisonnable, mais très-souvent encore nécessaire. Jusqu'à cette époque, on ne sauroit appliquer à la France ce qui est permis en Angleterre, ce qu'on tolère dans un pays où l'expérience a fixé tous les rapports, où les principes constitutionnels sont universellement répandus, et où l'on a dépassé depuis long-tems les rudimens de nos savantes théories. L'on n'y a pas mis en sentences les droits de l'homme; mais le plus simple citoyen connoît les loix de son pays, et ce qu'il leur doit de sûreté, de bonheur et de liberté. C'est donc sans redouter le ministère qu'on le surveille, et c'est avec la connoissance de la nation, avec sa tolérance,

que le gouvernement accroît un peu ses forces, par la distribution des emplois et des places dont il est resté le dispensateur. Mais on est encore, en France, dans le premier bouillonnement des idées de Liberté, et nul excès n'intimide; on auroit tort de s'en étonner; ce n'est pas au commencement d'un voyage qu'on jette de l'eau sur les roues.

Il résulte cependant une vérité de toutes ces réflexions: c'est qu'on se montre bien petit, lorsqu'au milieu des distractions du monde, et sans avoir suivi constamment le développement graduel d'une révolution inouie, sans avoir étudié les contrariétés innombrables avec lesquelles l'administration avoit à lutter, on n'indique pas moins une seule idée, et l'idée encore la plus simple, comme l'origine de tout, ou le remède à tout. Comment peut-on imaginer que si le dénouement de toutes les difficultés eût dépendu d'une seule pensée, cette pensée eût été la fortune particulière de quelques personnes? C'est cependant ainsi que des gens raisonnables, en faisant sonner des écus,

disent tranquilement: *avec ce moyen-là nous aurions tout arrangé!* Quelle sottise ! C'est à-peu-près de même, dans un autre genre, que de jeunes femmes, en se regardant dans le miroir, et en amollissant uue boucle de cheveux du bout de leur peigne, disent nonchalamment aux Philosophes de vingt ans qui les environnent : *c'est le doublement du Tiers qui est la cause de tout.* Ainsi avec deux ou trois phrases de ralliement, on se compose un petit savoir politique, dont on est, à ce qu'il me semble, parfaitement satisfait.

Il me reste à répondre en peu de mots, à un reproche qui touche de près à celui que je viens de discuter. Il falloit au moins, dit-on, employer tous les moyens possibles pour influer sur les élections. Mais y pense-t-on, quand on parle de diriger le choix de douze cents personnes, nommées, non par un certain nombre de propriétaires, mais par tous les habitans d'un Royaume tel que la France ? Et pour réussir à grand-peine, et avec peu de vraisemblance, à décider la préférence en faveur

de quelques personnes, étoit-ce-au Roi à ouvrir l'exemple de l'intrigue et de la corruption dans la recherche des suffrages ? Eût-il été, je ne dis pas moral, mais politique, mais simplement d'un bon calcul, de perdre, pour ce petit avantage, l'honorable réputation du caractère du Roi ? Les seules personnes qui pourroient donner des regrets à la proscription de ces méprisables moyens, ce sont les ennemis du Gouvernement, ceux qui auroient besoin d'un premier tort de sa part pour autoriser leur défiance, ou pour servir d'excuse à leur injustice. D'ailleurs, en considérant pour un moment l'intérêt seul de l'autorité royale, je demande comment on auroit pu connoître à l'avance les personnes que cette autorité auroit un jour contre elle ; je demande sur-tout par quel esprit de divination, par quel trait de magie, on auroit pu savoir que le Monarque avoit à se défier et des hommes habitués depuis long-temps à ses bienfaits, et de ceux qu'on voyoit à poste fixe sur la route de l'ambition, et de ceux qui étoient attachés,

les uns à la Cour, les autres à l'Administration publique, les autres aux premiers Corps de l'État, les autres à la gestion des affaires des grandes Maisons de France? Comment encore auroit-on pu juger par voie de prévision, de l'esprit et du caractère d'une multitude de citoyens choisis pour Députés, dont les uns par leur âge, les autres par leur état antérieur, étoient à peine connus, et qui, pour la première fois de leur vie, ont pris à l'Assemblée Nationale une opinion politique? Tous ces hommes nouveaux ou dans le monde, ou dans les affaires publiques, ont été formés par les circonstances et mis en mouvement par le vent impétueux de l'opinion; et s'il eût soufflé dans un sens contraire, nous leur aurions vu, peut-être, la même action dans une autre route.

Il y auroit un très-petit nombre d'exceptions à faire, et je les expliquerois encore, si je ne voulois pas me tenir à distance de toute personnalité; il me suffit d'ailleurs d'avoir répondu suffisamment à l'objection

que je devois examiner, et je finirai par une observation applicable à cette discussion : c'est que si, avant de déterminer la convocation des Etats-Généraux, on eût considéré comme indispensable de travailler en intrigue et en corruption et les Députés de la Nation, et les Assemblées Electorales, et les divers habitans des quarante-trois mille Communautés du Royaume, j'eusse préféré, sans hésiter, que le Roi renonçât à cette convocation ; car il seroit résulté beaucoup moins de difficultés et d'inconvéniens de ce parti que de l'autre ; et le sacrifice une fois fait de toute idée grande, de toute pensée noble et généreuse, de toute réunion encore des principes de la morale avec les principes de la politique, c'est à opérer le bien dans les anciennes formes que j'aurois conseillé de s'en tenir ; et certainement au terme où en étoit alors l'opinion, et avec les dispositions de sagesse que j'aurois adoptées, et avec la confiance qu'on avoit en moi, je ne sais s'il m'eût été impossible de faire oublier au Peuple, pendant le cours au moins de mon administra-

tion, ses vœux encore récens sur les Etats-Généraux ou les Assemblées Nationales.

Mais j'avois considéré que l'appel des Représentans de la Nation autour du Trône, étant une grande pensée du cœur et de l'esprit, il ne falloit pas, en voulant l'accomplir, avilir tous les caractères; je croyois, au contraire, qu'un sentiment d'élévation étoit le plus séant dans une noble entreprise, et qu'on devoit le soigner et l'entretenir. Je croyois aussi qu'à l'époque d'une convocation au nom de la Patrie, à l'époque d'un rassemblement inspiré par le bien public, les liens de confiance et de fraternité prenoient une nouvelle force; je croyois surtout que la reconnoissance adoucissoit les ames, et que la plus généreuse action du Monarque ne lui vaudroit qu'un renouvellement d'affection; j'aurois rougi d'imaginer que l'esclavage alloit mieux à l'amour que la liberté; mais l'erreur que j'ai commise avec toute la France, c'est de n'avoir pas prévu que dans ce siècle de philosophie, les systêmes et les abstractions, ces idoles de l'esprit, obtiendroient le premier hom-

mage et feroient oublier tous les autres cultes.

Je me contentai donc, avec les Ministres du Roi, d'écrire aux hommes en autorité dans les Provinces, de diriger, selon leur pouvoir, le choix du Peuple vers les gens de bien; et nous nous bornâmes à seconder l'effet de recommandation du Roi même, contenue en ces termes dans sa lettre de convocation des Etats-Généraux :

« Sa Majesté attend sur-tout que la voix
» de la conscience sera seule écoutée dans
» le choix des députés aux Etats-Généraux;
» elle exhorte les Electeurs à se rappeler
» que les hommes d'un esprit sage méritent
» la préférence, et que par un heureux
» accord de la morale et de la politique,
» il est rare que dans les affaires publiques
» et nationales, les plus honnêtes gens ne
» soient aussi les plus habiles ».

On rira peut-être aujourd'hui de cet axiome, et l'on croira lire les fables du bon vieux temps : attendez cependant, pour fixer votre jugement, attendez le moment où se montrera, où se déploiera dans vos

Assemblées un homme supérieur en tous les sens, un homme qui, doué d'un talent distingué, y réunira toute la vigueur de la vertu, toute la rectitude d'un sain jugement, et vous verrez si la morale lui sera de trop; vous verrez s'il ne paroîtra pas alors plus haut que vos plus grands, et s'il ne ralliera pas autour de lui tous vos nombreux soldats de nouvelle levée.

Je dois répondre encore à une objection; mais auparavant, j'ai besoin peut-être de m'excuser auprès du parti victorieux, de l'attention que je donne aux reproches de ses antagonistes. Ne sont-ils pas soumis, entends-je dire, n'avons nous pas répandu par-tout la lumière, n'avons-nous pas nos correspondans, nos feuilles journalières qui dictent des loix à l'opinion, et qui, selon notre détermination, agitent les esprits, échauffent les passions dans le degré précis où nous le croyons nécessaire? Les uns parmi nous commandent à l'Orient, les autres à l'Occident; les uns ont le langage qui convient aux habitans de la plaine, les autres

celui qu'exige la rudesse des montagnards: tout est bien arrangé; et d'un bout du Royaume à l'autre, à chaque jour de poste, on sait exactement ce que l'on doit sentir, ce que l'on doit penser: vous l'avez éprouvé vous-mêmes quand vous avez passé à Vesoul, à Arcis-sur-Aube; une demi-page d'écriture a suffi pour expliquer l'accueil qu'on devoit vous y faire. Je vois bien, en effet, que toutes les précautions sont prises pour diriger la foi du peuple de France; mais il faut quelque chose de plus et pour l'Europe et pour la postérité. C'est déjà dans l'éloignement qu'on juge le mieux de nos affaires et de nos disputes; les idées y arrivent affranchies et comme épurées de la première effervescence des passions; et non-seulement l'on y sépare la vérité du mensonge, mais encore de toutes ses affiliations, le déguisement, les réticences, l'exagération et la charlatanerie. On se place au milieu des opinions extrêmes, et l'on est ainsi plus près des deux partis qu'ils ne le sont l'un de l'autre. Il y aura donc bientôt devant l'auguste tribunal de la raison, un examen

examen sévère qui dirigera les tems à venir dans leurs jugemens immuables sur les hommes du tems présent ; & c'est pour y obtenir droit, que ne voulant mêler ma cause avec celle de personne, je ne puis négliger de répondre aux reproches des différens partis.

Voici donc la nouvelle objection que j'ai annoncée.

Il falloit, en se refusant aux moyens de corruption, ou en les croyant impraticables, chercher du moins à en imposer au nom du Roi ; il falloit montrer plus d'énergie ; il falloit, dès les premiers troubles qui se sont manifestés, en arrêter les progrès par les mesures les plus vigoureuses, & courir hardiment la chance de tous les événemens possibles.

Mais s'est-on bien trouvé d'un système de ce genre, au mois de juillet 1789 ? & depuis cette époque, avec la défection des troupes & l'armement général du royaume, la chance étoit-elle devenue plus favorable ?

Il me semble qu'on eût pu demander à ceux qui se sont toujours montrés parti-

sans des résolutions extrêmes, & qui ne redoutoient pas même les malheurs de la guerre civile, il me semble qu'on eût pu leur demander de vouloir bien accompagner leurs reproches & leurs conseils d'un plan de campagne approprié du moins à l'une des circonstances dans lesquelles le Roi s'est trouvé ; ce ne seroit pas trop exiger de ceux qui parlent avec dédain des dispositions de sagesse & de prudence adoptées par le gouvernement, & qui regrettent, mais toujours d'une manière générale, les partis de force & de rigueur. La discussion sur les affaires publiques deviendroit purement idéale & scholastique, si on la séparoit de l'appréciation des moyens d'exécution ; & c'est ainsi, malheureusement, qu'au bout d'un certain tems, il ne reste souvent d'une question politique que sa théorie, & le jugement qu'on en porte n'a plus d'application aux choses réelles.

On dira peut-être qu'avant la révolution du mois de juillet 1789 & avant le tems où la marche de l'autorité royale a été circonscrite & par les circonstances & par

les décrets législatifs, il y avoit eu déjà des insurrections, & qu'alors un grand exemple en auroit imposé; mais on ne peut en citer que deux remarquables, l'une à Paris dans le faubourg S. Antoine, & qui fut arrêtée avec célérité par le déploiement de la force militaire; l'autre à Marseille, & celle-là n'étoit point une effervescence du moment; elle fut soutenue par la majeure partie des citoyens, elle tenoit à l'esprit du tems, & je crois qu'on auroit risqué beaucoup en usant inconsidérément des moyens de violence, & en les préférant à la marche mésurée, qui rétablit le calme sans effusion de sang. La chance d'un bouleversement dans une ville aussi peuplée, aussi riche, aussi commerçante que celle de Marseille, dans une ville encore où les vapeurs meurtrières du Levant sont arrêtées, où la peste est tenue comme prisonnière, dans une ville qui sert ainsi de sauve-garde à tout le royaume, une telle chance présente à l'imagination un danger si grand, si terrible, qu'il faut bénir encore, avec tous les honnêtes citoyens de Marseille, les sages dispositions qui l'ont écar-

tée. Et sous le poids des plus tristes pensées j'ai le droit cependant de faire appercevoir que dans le cours inoui des événemens les plus inattendus, & au milieu de défiances & des agitations qui les ont précédés, suivis, accompagnés & à travers enfin tant d'orages, c'est la prudence, la modération du Gouvernement, c'est la circonspection de sa marche, qui ont prévenu peut-être la subversion générale du Royaume.

Enfin, & j'ai déjà mis sur la voie de cette idée, j'avois vu de bonne heure les imaginations emportées par toutes sortes de projets, j'avois conçu de la défiance pour un pouvoir inconnu, qui, en maîtrisant toutes les opinions, enveloppoit d'un nuage sa marche & ses derniers desseins, & je fus amené à penser que l'attachement de la Nation à la personne du Roi, ce sentiment si précieux dans tous les tems, pouvoit encore devenir l'appui de la Royauté. Guidé par une réflexion dont l'application sans doute me paroissoit à moi-même infiniment incertaine, mais dont la gravité fixoit mon attention, je mis un nouvel intérêt aux mé-

nagemens & aux actes de modération propres à conserver au Roi l'affection de ses peuples.

C'est, comme je l'ai dit, pour répondre aux reproches de tous les partis, que je me suis arrêté à développer les inconvéniens attachés aux moyens de corruption & à l'usage inconfidéré de la force. On me demandera peut-être pourquoi je n'ai pas mis au moins plus de suite à gagner, par des soins & par des manières, les hommes le plus en crédit dans les Communes ?

Je n'ai jamais manqué à aucun des égards qu'ils avoient droit d'attendre, & je les ai prévenus par tous les genres d'attention & de politesse que la multitude de mes occupations me permettoit; mais il eût fallu déposer toute espèce de fierté, pour se plier sans réserve à leur joug & à ses formes. Plusieurs ont montré de bonne heure qu'ils aimoient, par-dessus tout, le commandement & le ton d'autorité. Rien de ce qui étoit accordé ne leur convenoit; rien de ce qui étoit volontaire de la part dn Gouveruement ne s'allioit à leurs vues; ils vouloient en-

lever les choses données, & conquérir les biens obtenus. La sensibilité, la reconnoissance, & toutes les affections douces, ou leur étoient étrangères, ou leur paroissoient indignes d'une grande politique. Et comme j'ai toujours eu l'ame ouverte à ces émotions, nous ne pouvions guère aller ensemble.

Je ne sais dans lequel de mes discours à l'Assemblée Nationale, ma voix se ressentit au moment de l'oppression de mon ame. *Ha, il est sensible*, dit alors un des Députés les plus marquans dans le parti, *il n'est donc pas homme d'Etat*; Quel axiôme, en le considérant d'une manière générale! Il seroit plus juste de dire, qu'en administration comme dans toutes les affaires publiques, la sécheresse du cœur amène ou entretient la stérilité des idées; c'est un sens du moins qui manque à l'esprit, & c'est le plus pénétrant, le plus secourable de tous.

Il est encore un point sur lequel je ne pouvois m'accorder avec ces Messieurs; ils ont trop montré que pour arriver à un but, les moyens leur étoient indifférens;

& moi, je crois qu'il est toujours un chemin honorable, propre à nous conduire vers un terme digne de nos souhaits, & que fût-il plus long, il faut le préférer; car des nos premiers pas on se fait une idée de nos vues; et dans aucune entreprise, rien ne reçoit son complément sans l'accompagnement de ce beau moral, qui attire le respect & la confiance. Aussi de quelle force, de quelle violence n'a-t-on pas eu besoin dans la marche qu'on a suivie! quel odieux, quel abominable usage n'a-t-on pas été obligé de faire de la terreur & de l'épouvante! surtout à quelles espèces d'hommes n'a-t-on pas été contraint de s'unir! & de quels spectres, de quels fantômes hideux n'a-t-on pas environné le berceau de la Liberté! ce berceau que les mains paternelles du meilleur des Rois avoient préparé avec une affection si généreuse! Hélas! avec tant d'avances, il n'eût fallu peut-être que des vertus pour achever l'entreprise! Quels moyens on a préférés! tandis qu'avec un peu de retenue dans ses systêmes, avec un peu d'égards envers les

opprimés, avec un peu de ménagement pour les antiques opinions, sur-tout avec un peu d'amour & de bonté, c'est par des liens de soie qu'on eût conduit au bonheur toute la France. J'ai vu toujours une confédération entre la force & l'habileté, jamais entre les hautes pensées & les généreux sentimens; voilà pourquoi je n'ai pu m'unir de goût, de rapport & d'inclination avec les chefs du parti populaire; & comme bientôt il est entré dans leur politique de m'attaquer de toutes leurs armes, & le nombre en est grand, je n'aurois pu, sans avilissement, chercher d'aucune manière à les ramener à moi; & peut-être que pour certains caractères, c'est un hommage de plus à la Liberté, une preuve d'amour constant, que d'y rester également fidèle, nonobstant la rudesse & l'âpreté des manières de ses nouveaux Chevaliers.

Mais qaand jè parle ici des principaux conducteurs de l'Assemblée Nationale, je crois devoir rendre un témoignage public à ce grand nombre de Députés dont les sentimens civiques sont accompagnés des

qualités morales les plus estimables, il ne leur a manqué peut-être qu'une voix plus sonore, ou une confiance plus grande dans leurs intentions & dans leurs moyens. C'est avec eux que je me serois accordé, c'est avec eux que j'aurois assuré le bonheur & la liberté, sans les secousses & les désordres de l'anarchie, & sur-tout sans aucun appareil de férocité, sans clameurs de haro, sans torches incendiaires, sans haches & sans coupe-têtes.

Il eût fallu, pour mettre en action les bons élémens repandus dans l'Assemblée, que l'éloquence de la vertu y eût été plus souvent entendue. C'est aussi bien rarement qu'on y a vu paroître avec supériorité, celle qui appartient à la fensibilité de l'ame & à l'élévation du caractère. Il semble au premier coup d'œil, que l'éloquence du raisonnement soit la seule qui convienne aux affaires publiques, & l'on est disposé à confidérer les autres langages comme autant de séductions dont il faut concevoir de la défiance; mais le raisonnement, à mefure qu'il s'étend & se complique, ne doit pas tou-

jours ses triomphes à la vérité ; souvent la fatigue ou la croyance implicite lui valent des esclaves ; au lieu que les hommes les plus médiocres ont la faculté de juger, sans effort & comme par instinct, de tout ce qui est sensible, & même de tout ce qui est grand. On les trompe donc aisément lorsqu'on leur tient un langage qu'ils ne peuvent pas accorder avec leur sentiment intérieur, & dont ils ne peuvent pas faire l'épreuve sur cette pierre de touche qu'ils ont reçue des mains de la nature.

Je me poursuis moi-même, & je cherche quelle partie de ma conduite publique je dois encore expliquer. Je me souviens d'avoir entendu dire que mes opinions politiques n'avoient pas eu une couleur assez distincte, mais on ne peut pas demander à un Ministre de les marquer d'une manière aussi prononcée qu'un chef de parti; car il lui importe de ne s'avancer que dans la mesure de ses moyens & de son influence, afin de ne pas discréditer le gouvernement dont il fait partie. L'on doit remarquer aussi que dans les dissen-

sions civiles, ce sont toujours les combinaisons du côté fort qui paroissent avec le plus d'évidence, parce que lui seul a pu lier constamment à ses projets, l'action & le succès, ces deux enseignes marquantes de la pensée. Mais un Ministre, soumis & à la suprématie des volontés du Monarque, & à celle des anciennes loix, & à celle des événemens, ne peut jamais donner pour unique mobile à toutes les démarches du gouvernement, son opinion première, celle qu'il a conçue dans le silence de ses méditations.

Cependant, après avoir lu cet ouvrage, qui retrace les principales dispositions de mes deux Ministères, on appercevra distinctement la chaîne de mon administration politique. On verra surtout comment depuis mon rapport au conseil du 27 Décembre 1788, époque où toutes les bases de la liberté constitutionnelle furent posées, j'ai toujours marché vers un même but, vers un même terme, l'objet constant de mes vœux, & qu'on pourroit décrire par ce peu de paroles : *Toute la liberté, qui dans*

une grande monarchie, peut se concilier avec le maintien de l'ordre public. Toutes les concessions favorables au peuple, qui peuvent s'accorder avec la justice. Principes, l'un & l'autre d'une vaste étendue, & qui cependant sont contenus eux-mêmes dans deux idées plus grandes encore, la morale & le bonheur.

En m'occupant de ces pensées comme philosophe, comme citoyen, comme ami de l'humanité, je n'ai point perdu de vue ce que devoit au Roi l'un des dépositaires de sa confiance : ainsi je n'ai jamais fait un pas en avant, sans avoir reçu ses ordres ; je n'ai jamais tenu le moindre discours qui ne pût se rapporter à ses intentions. Les obligations des Ministres se sont extrêmement simplifiées depuis qu'ils sont devenus uniquement responsables envers la Nation, depuis qu'ils ont été réduits à la qualité d'agens de l'Assemblée : mais auparavant, leur devoirs étoient plus composés ; & par cette raison il eût été hors de mon pouvoir, au commence-

ment de mon administration, de décrire à l'avance, & d'un seul jet, mon projet de route. J'ai bien été constamment sur une même ligne ; mais, dans ma position, elle ne pouvoit pas être la plus courte entre deux points. On ne demande point à un ingénieur de tracer un chemin à travers les roches & les précipices ; l'on trouve bon, l'on trouve sage qu'il tourne autour des côteaux & des vallons, ou pour rendre les voies plus sûres, ou pour calmer seulement les alarmes des voyageurs.

Une assemblée représentative peut seule marcher grandement & spacieusement : image du vœu national, tout est de son domaine, & forte de ce vœu, tout est de son empire. Ainsi, tant que l'opinion ne s'élève point contre elle, elle peut promener son immense rouleau sur les hommes & sur les choses, sans être arrêtée par aucune considération. Elle offre pour consolation des froissemens qu'elle occasionne, la généralité de ces froissemens ; & c'est à elle seule qu'appartient le triste & singulier

privilège de diminuer le mal en l'agrandissant.

Il est une seule disposition essentielle sur laquelle mon opinion particulière n'a pu paroître d'une manière marquante; je veux parler de la constitution des assemblées nationales en une ou en plusieurs chambres. Le maintien de la première division en trois chambres, étoit manifestement impossible. La nécessité d'une réunion de quatre volontés différentes pour la confection des loix nationales, déraisonnables en soi dans tous les temps, le paroissoit encore davantage à une époque où tant d'abus se présentoient à réformer, & où il devenoit si pressant de faire route, à une époque où une longue suite de malheurs avoit répandu par-tout une lumière nouvelle, & avoit établi sur des bases indestructibles le règne absolu de l'opinion publique.

Ce fut une grande faute de la part des deux premiers ordres, de n'avoir pas apperçu, de n'avoir pas voulu voir de bonne

heure, qu'une Assemblée Nationale constituée d'une manière à-peu-près semblable à celle de l'Angleterre, étoit ce qu'ils pouvoient attendre de plus favorable au milieu du mouvement des esprits, & près des forces croissantes du parti des Communes. Cette composition, dont ils rejetèrent si loin l'idée lorsqu'on leur en fit l'ouverture, ils l'ont regrettée peut-être quand ils n'étoit plus tems. Il est rare que les hommes réunis en grand nombre, agissent par prévoyance; leur sentiment commun, celui qui les entraîne, naît de leurs souvenirs, & ils ne peuvent jamais être régis avec force par la multitude des perceptions nécessaires pour le calcul ou le présage de l'avenir. Le Roi lui-même avoit de l'éloignement pour la Constitution d'Angleterre, & pour tout ce qui pouvoit y ressembler; sans doute qu'il la trouvoit trop distante des principes & des idées d'habitude. Les tems sont bien changés!

Cependant, ainsi que je l'ai dit, le Roi, en fixant son attention sur l'organisation future des États-Généraux, auroit

parlé pour la première fois de deux chambres à l'Assemblée Nationale, si Sa Majesté avoit adopté le projet que je mis sous ses yeux au mois de juin 1789. Les événemens du mois de juillet ayant beaucoup changé la situation des affaires, j'aurois pu reprendre la même idée à mon retour de Basle, & je le fis en conversation avec divers Députés: mais les Communes, à cette époque, ne songeoient qu'à tirer avantage des nouvelles circonstances, & les dispositions politiques qu'elles auroient adoptées avec empressement dans d'autres temps, ne leur convenoient plus. Il est permis de douter qu'elles aient eu raison de préférer pour tous les tems la constitution du Corps législatif en une seule & même Assemblée, il est permis de douter qu'elles aient eu raison de parler avec tant de dédain de la Liberté anglaise; car le jugement de toute l'Europe, & le sentiment profond de toute une Nation, heureuse & prospère par une Constitution à laquelle cent années d'expérience l'ont chaque jour attachée d'avantage; ces considérations

ſidérations méritoient, je le crois, d'être approfondies plus long-tems; & c'eſt au nom de la Liberté qu'on eût pu les faire valoir, car, ſelon le cours des évènemens, la rapidité des réſolutions légiſlatives pourroit lui être un jour bien funeſte.

Une circonſtance mémorable ſembloit fortifier cette réflexion. C'eſt l'adoption de deux chambres ou deux ſections par la Nation Américaine, par cette Nation qui a fondé ſa liberté loin du tumulte de l'Europe, & en liſant, comme nous, dans l'hiſtoire du monde, & dans les annales du cœur humain. Cependant, combien n'eſt pas plus dangereuſe, dans un pays tel que la France, l'attribution de la légiſlation entière à un ſeul vote & à une ſeule chambre; combien n'eſt-elle pas plus dangereuſe dans un pays où la mobilité du caractère national rend la circonſpection du Légiſlateur ſi néceſſaire; dans un pays infiniment peuplé, & où tous les hommes rapprochés les uns des autres, ſont ſuſceptibles d'être emportés par une même impulſion; dans un pays où le mélange inévitable du plus grand luxe & de

la plus grande pauvreté, entretiendra toujours le desir d'un changement de situation; dans un pays encore qui n'est pas, comme l'Amérique, uniquement agricole, mais où une grande partie du Peuple, dévouée aux travaux de manufactures, & au service des riches, se trouve réunie en grande masse au centre de nos cités corruptrices; dans un pays sur-tout où la morale & l'esprit religieux vont en déclinant, & n'offrent plus de barrière suffisante aux grands écarts des passions; dans un pays enfin, où des connexions habituelles avec les autres Etats, peuvent amener plus facilement des événemens favorables aux révolutions intérieures! Il faut à un pareil Royaume un Corps législatif qui marche avec mesure, & qui ne se trompe jamais, afin d'entretenir la subordination par un sentiment continuel de respect; & il le faut encore davantage lorsqu'on a mis en action la dernière classe du Peuple, lorsqu'on lui a donné des opinions, sans avoir pu lui donner des lumières; car on se trouve alors contraint à lui présenter toujours le même tableau, toujours la

même idée, & l'on n'eſt plus libre d'adopter les changemens que l'eſprit conſeille, & que les circonſtances rendent ſouvent néceſſaires.

Une ſeule chambre, je le crains, entretiendra un foyer continuel d'agitation; on aura l'eſpoir d'influer ſur ſes délibérations, on aura l'eſpoir de les diriger, & l'eſpoir plus dangereux encore de les faire changer; on ne verra jamais qu'un ſeul point de force & de puiſſance; & tous les mouvemens, tous les efforts ſe dirigeront vers un tel centre. Et ſi l'on pouvoit pénétrer dans les myſtères du cœur humain, on verroit que le goût pour une ſeule chambre tient beaucoup au deſir de prendre part à l'autorité qui l'environnera, à cette autorité irrégulière, diviſée en tous les ſens, & dont la jouiſſance ſe mêle au charme de la Liberté. Ce qu'il faut craindre cependant par-deſſus tout, dans les ſociétés politiques, c'eſt l'exercice continuel des oppoſitions illégales, de celles qui n'ont aucune barrière fixe & déterminée. Tous les contre-poids, ſans doute, rendent la marche d'un Corps politique plus lente &

plus circonfpecte : mais qu'eft-ce que le temps dans les affaires du Royaume ? Les moyens de bien faire une fois affurés, il ne refte à fe garantir que du défordre ; voilà le grand ennemi des Conftitutions ; c'eft par leurs bafes qu'il les attaque, & il ébranle l'édifice en son entier.

On conçoit aifément comment à l'époque d'une grande révolution, les Députés appelés à renouveler à-la-fois les loix politiques, les loix civiles & les loix d'adminiftration, & ayant à remplir une tâche immenfe, devoient attacher un grand prix à l'unité des penfées & des délibérations ; mais l'attribution perpétuelle du Pouvoir légiflatif à une feule chambre, ne pouvoit être foumife aux mêmes confidérations.

On a montré de bonne heure le plus grand éloignement pour toutes les difpofitions dont le premier mot étoit donné par d'autres Nations, & l'on ne peut fe le diffimuler, la crainte de l'imitation, la peur des exemples ont régné conftamment dans l'Affemblée Nationale, & la paffion des nouveautés y a paru trop dominante ; pour être

abſolument exempte de foibleſſe; cette paſſion cependant, dans un monde ſi vieux, eſt quelquefois un ſentiment dangereux, ſur-tout quand on l'applique aux choſes d'uſage depuis ſi long-tems, telle que la morale, la légiſlation, l'adminiſtration & la politique.

On a bien de la peine à pardonner aux architectes des ſalles de ſpectacle, de nous mettre ſouvent mal à l'aiſe pour éviter de marcher ſur les traces des autres artiſtes. Il y auroit bien plus de reproches à faire aux architectes d'une Société politique, ſi pour fuir également toutes les reſſemblances, ils nous privoient des avantages attachés aux principes de gouvernement les plus connus & les mieux éprouvés.

La faculté laiſſée au Roi de refuſer ſa ſanction aux décrets légiſlatifs, eſt ſans doute un droit de réviſion ſalutaire; mais il faut au moins que l'uſage de cette faculté ſoit entièrement libre; il faut que les Miniſtres dont le Monarque s'entoure, ne ſoient pas ſubjugués par le beſoin ſervile de faire preuve d'une déférence ſans réſerve à

toutes les pensées de l'Assemblée Nationale ; il faut que leur existence ne dépende pas de cette déférence ; il faut sur-tout que les agitations populaires soient contenues, & que le Trône ne soit pas environné de terreurs ; il faut enfin que le *veto* suspensif, ce moyen de résistance aussi sage que modéré, ne soit pas un pouvoir sans application. Mais pour assurer à ce pouvoir l'assistance de l'opinion, il faut aussi que le Monarque appelle dans son Conseil les hommes les plus sages, les plus vertueux, les plus accrédités dans la Nation, &, s'il se peut encore, les plus indépendans par leur situation & leur caractère. Je ne sais s'il est d'autre moyen de remédier en partie aux inconvéniens inséparables d'une Assemblée législative composée d'un seul Corps délibérant.

Le bien de l'Etat exige encore, sous d'autres rapports, que la sanction soit libre, & réputée telle, non par aucune fiction, non par aucune croyance simulée, mais par l'ascendant à jamais inimitable de la vérité. C'est à cette condition seule que la dignité du Monarque sera conservée, & qu'il ne sera

pas dans l'aviliſſante néceſſité de faire exécuter ce qu'il n'a point approuvé; c'eſt alors auſſi que la Nation pourra croire à l'aſſociation réelle des volontés du Prince aux volontés de l'Aſſemblée Nationale, & que l'action du Pouvoir exécutif deviendra tout-à-la-fois plus douce, plus facile & plus efficace.

Je me laiſſe aller à mes penſées : il ſembloit que la Conſtitution de l'Aſſemblée Nationale en une ſeule chambre, que tant de pouvoirs réunis dans un ſeul point devoient engager à relever la majeſté du Trône, & qu'on le devoit, non-ſeulement pour ſoutenir une ſorte déquilibre au milieu de l'Etat, mais auſſi parce que le Roi, mis en regard d'une Aſſemblée unique, ſe trouvoit dans une ſorte d'iſolement qui devoit affoiblir graduellement le Pouvoir exécutif dont il étoit dépoſitaire. Cependant l'Aſſemblée, loin d'aller dans le ſens de ces réflexions, a dépouillé le Chef de l'Empire de tous les attributs qui devoient entretenir l'idée de ſa haute élevation; & en même-temps elle l'a privé de tous les moyens qui

composent la domination morale, la seule qui, d'une manière constante, commande le respect & captive l'obéissance. On n'a laissé au Roi aucune influence, ni sur la nomination aux places de l'Eglise, ni sur le choix des Juges, ni sur le choix des Magistrats de police, ni sur le choix des Officiers Municipaux, ni sur le choix de tous les Administrateurs de Départemens & de Districts, ni sur le choix des Commandans de la Garde Nationale, ni sur le choix des nouveaux surveillans de l'ordre public, cette Gendarmerie qui doit remplacer la Maréchaussée; enfin les avancemens dans l'armée de terre & de mer, sont soumis presque entièrement à des règles invariables; & comme si c'étoit trop que d'avoir remis au Roi le soin de nommer aux places de finances, on lui a imposé dernièrement l'obligation de prendre les nouveauux Régisseurs des Postes parmi les Fermiers du Bail actuel, & cette restriction minutieuse a été déterminée par un décret législatif. Il est possible, sans doute, que les choix en général soient aussi bien faits, en écartant toute influence à cet

égard, de la part du Gouvernement; mais un Roi qui ne peut rien, n'est obéi que par courtoisie. Ce n'est pas tout : on n'a pas laissé au Monarque le droit d'accorder le plus petit encouragement, la plus légère gratification, sans le consentement préalable de l'Assemblée Nationale; & le Rapporteur du Comité des pensions, qui dans ce moment les règle toutes, sous l'approbation nécessairement rapide de l'Assemblée Nationale, auroit plus de données pour être Roi de France, que le descendant de Hugues-Capet. Enfin, pour la dernière extinction de toute espèce d'influence de la part du Chef de la Nation, & pour dernière privation, la plus sensible peut-être au cœur du Roi, l'Assemblée Nationale s'est réservée sans partage la distribution des soulagemens que les calamités passagères ou les malheurs particuliers des contribuables rendent si souvent nécessaires. Le Roi ne peut plus être bienfaisant & compatissant qu'en simple particulier; il ne lui est plus permis de s'unir aux grandes vertus publiques; il faut que son cœur s'en déshabitue,

il faut qu'il renonce aux plus douces jouiſſances de l'autorité ; il lui eſt encore alloüé de fixer par combien d'hommes armés il ſoutiendra les vengeances ou les punitions ; mais les bontés ſe règlent & ſe répandent ſans lui, ou du moins ſans autre concours de ſa part, que celui d'une ſanction de formalité. Ce ſont de plus les divers Comités de l'Aſſemblée qui préparent, qui rédigent, qui déterminent tout, & l'adminiſtration entière eſt dans leurs mains ; car la Légiſlation appliquée à tous les détails, c'eſt le Gouvernement même. Il reſte au Roi le choix de ſes Miniſtres, choix à temps, puiſqu'il dépend du mouvement des Clubs & des Cafés de Paris, & ſur-tout de la volonté de ceux qui dirigent ce mouvement. D'ailleurs, au milieu de ſon Conſeil, le Monarque n'a point d'influence déciſive, puiſque tous les Chefs de Départemens peuvent refuſer de ſuivre ſes volontés, en donnant pour motif de leur réſiſtance la reſponſabilité ſévère qui leur eſt impoſée. Enfin, juſques dans la ville où il fait ſa réſidence, juſques dans le palais qu'il habite, il eſt ſans autorité ; ſa

sûreté dépend des ordres qui sont donnés par les Officiers municipaux ; il ne peut influer sur aucune disposition d'ordre, sur aucune précaution de police ; & de degrés en degrés, en descendant jusqu'aux derniers échelons du pouvoir, s'il demandoit une représentation de marionnettes pour M. le Dauphin, il auroit besoin de la protection du Maire.

Jamais un Royaume n'a présenté l'image d'une pareille annihilation de l'autorité du Prince ; le Roi de France ou des François n'est plus qu'un Secrétaire des commandemens de l'Assemblée Nationale, un Sergent d'office de ses volontés ; & c'est une dérision cruelle que de célébrer sans cesse, comme on le fait encore tous les jours, le rehaussement de sa gloire & le nouvel éclat de son Trône.

Le Gouvernement d'un pays peuplé de vingt-six millions d'ames, & dominant sur une étendue de vingt-cinq mille lieues quarrées, & sur les plus importantes Colonies, ce Gouvernement est aujourd'hui composé de tant de ressorts, que le plus

petit effort populaire les brise ou les fait plier : voilà du moins ce qu'il faut avouer, en se réservant, si l'on veut, de soutenir que c'est le mieux possible ; en se réservant de prouver, pendant que l'expérience est encore muette, en se réservant de prouver qu'on n'a besoin, pour l'entretien de l'ordre, ni d'un centre à tant de parties, ni d'un haut Pouvoir exécutif, ni d'aucune assistance de la majesté royale, de cette majesté imposante qui tout-à-la-fois subjugue l'obéissance & la relève, de cette majesté qui, présentant la grandeur nationale dans sa pureté, &, pour ainsi dire, dans un petit cercle de lumières, conserve de cette manière un grand empire sur les imaginations. Il n'en est pas de même des Corps politiques ; ils peuvent bien soutenir l'éclat dévolu aux fonctions législatives, parce que ces fonctions ont un caractère d'abstraction qui ne s'use point; mais lorsqu'ils veulent y joindre une autorité active, une autorité qui s'adresse aux personnes, on apperçoit alors distinctement qu'il leur manque un degré de consi-

dération ; & cette infériorité doit être attribuée & à la parité réelle entre ceux qui commandent & ceux qui doivent obéir, & quelquefois aussi à la discorde des élémens destinés à composer une Assemblée nombreuse.

L'Assemblée Nationale a sûrement le sentiment confus de cette vérité ; car si l'on prend garde aux nouvelles dont elle est le plus satisfaite, si l'on examine attentivement ce qui la rend joyeuse, on verra que c'est presque toujours l'annonce d'un témoignage d'obéissance, ou d'une promesse de soumission. L'humilité lui plaît par-dessus tout, & il n'est rien qu'elle n'oublie, rien qu'elle ne pardonne à ce prix.

J'oserai le dire : la hiérarchie politique (1) établie par l'Assemblée Nationale, sembloit exiger plus qu'aucune autre or-

(1) Je me sers ici de ce mot de *hiérarchie*, quoique, d'après son étymologie, il soit uniquement applicable à l'ordre sacré ; mais je me soumets à l'extension que l'usage vient de lui donner.



donnance sociale, l'intervention efficace du Monarque. Cette auguste médiation pouvoit seule, peut-être, conserver les distances entre tant de pouvoirs qui se rapprochent, entre tant d'élus à titres pareils, entre tant de dignitaires égaux par leur premier état, & si près encore les uns des autres par la nature de leurs fonctions & la mobilité de leurs places ; elle seule pouvoit vivifier, en quelque manière, les gradations abstraites & toutes conventionnelles qui doivent composer dorénavant l'échelle des subordinations.

Je vois bien :

Des Assemblées primaires qui nomment un Corps Electoral ;

Ce Corps Electoral qui choisit des Députés à l'Assemblée Nationale ;

Cette Assemblée qui rend des décrets, & demande au Roi de les sanctionner & de les promulguer ;

Le Roi qui les adresse aux Départemens ;

Les Départemens qui les transmettent aux Districts ;

Les Diſtricts qui donnent des ordres aux Municipalités ;

Les Municipalités qui, pour l'exécution de ces décrets, requièrent au beſoin l'aſſiſtance des Gardes Nationales ;

Les Gardes Nationales qui doivent contenir le Peuple ;

Le Peuple qui doit obéir.

L'on apperçoit dans cette ſucceſſion un ordre de numéros, auquel il n'y a rien à redire ; un, deux, trois, quatre, cinq, ſix, ſept, huit, neuf, dix ; tout ſe ſuit, tout s'enchaîne dans la perfection : mais en gouvernement, mais en obéiſſance, c'eſt par la liaiſon, c'eſt par le rapport moral des différentes autorités, que l'ordre général ſe maintient. Le légiſlateur auroit une fonction trop aiſée, ſi, pour opérer cette grande œuvre politique, la ſoumiſſion du grand nombre à la ſageſſe de quelques-uns, il lui ſuffiſoit de conjuguer le verbe *commander*, & de dire comme au collège, je commanderai, tu commanderas, il commandera, nous commanderons, &c. Il faut néceſſairement, pour établir une ſubordination effec-

tive, & pour aſſurer le jeu de toutes les parties aſcendantes et deſcendantes, qu'il y ait entre toutes les ſupériorités de convention, une gradation proportionnelle de conſidération et de reſpect; il faut de rang en rang une diſtinction qui en impoſe; & au ſommet de ces gradations, il faut un pouvoir qui, par un mélange de réalité & d'imagination, influe par ſon action ſur l'enſemble de la hiérarchie politique, & qui maintienne la ſérie des commandemens dans l'ordre fixé par le Légiſlateur : mais affoiblir ce premier Pouvoir, mais en altérer la majeſté & niveler en même tems tous les hommes, de telle manière que l'abſtraction de la loi ne reçoive d'aſſiſtance d'aucune idée acceſſoire, c'eſt mettre la ſubordination en grand péril; c'eſt au moins lui laiſſer pour unique appui la crainte des punitions & l'exercice des vengeances; moyen imparfait, & qui environne l'adminiſtration de tous les appareils de la tyrannie.

Il n'eſt point de pays où les diſtinctions d'état ſoient plus effacées que ſous le gouvernement deſpotique des Califes de l'Orient; mais

mais nulle part aussi les châtimens ne sont plus rapides, plus sévères & plus multipliés. Les chefs de la justice & de l'administration y ont une décoration qui suffit à tout ; c'est le cortège des Janissaires, des muets & des bourreaux.

Il est remarquable encore que dans la Législation Françaife, il n'y aura pas seulement égalité par le genre d'élection émanant en entier du Peuple, égalité par le mélange de toutes les conditions, égalité par la suppression de toutes les distinctions de naissance, égalité par l'indifférence à toutes les supériorités de fortune & d'éducation ; il y aura de plus dans la Constitution même des autorités, cette singulière contrariété, que toutes elles iront, pour ainsi dire, du plus foible au plus fort. Je m'explique. Les Administrateurs de Département, en défendant les droits ou les opinions de leurs commettans, auront une grande force de résistance contre les décisions de l'Assemblée Nationale ; mais ils auront peu d'autorités sur les Administrateurs de District, lorsque ceux-ci parleront

au nom d'intéressés serrés autour d'eux, & réunis par un sentiment commun.

La même observation s'applique d'une manière encore plus marquante à tous les ordres que les Districts auront à donner aux Municipalités des grandes villes; car celles-ci sont composées d'hommes égaux aux Administrateurs de Districts, & souvent leurs supérieurs en lumières, en éducation & en fortune: soutenus donc par l'amour-propre, qui est l'effet ordinaire de ces avantages, ils ne seront pas flexibles aux commandemens de leurs égaux de Districts; ils pourront toujours leur opposer, quand ils voudront leurs notions plus éclairées, leurs notions certaines sur les convenances particulières de la cité dont ils régissent les intérêts; & fortifiés du vœu de leurs concitoyens, ils auront aisément le sentiment de leur puissance.

Enfin, ces Officiers Municipaux en fonction pour deux ans; & n'ayant pas seulement le tems d'emprunter de leur place une considération personnelle, ces Officiers passagers, occupés d'être élus une seconde

fois, & devant commander à leurs propres Electeurs, & à leurs Electeurs armés, ſous le nom de Gardes Nationales, de fuſils & de bayonnettes, comment pourront-ils, avec leurs ſeules écharpes ou leur bouton d'or, être aſſurés d'une conſtante obéiſſance ? Je crois davantage à la dernière ſubordination, celle du Peuple envers ces mêmes Gardes : cependant, fort de ſon nombre, s'il vient à ne pas ſe prêter à la diſtinction ſubtile de citoyens actifs & non actifs, s'il croit que le ſyſtême d'égalité ne doit pas finir à lui, il pourra bien ſe montrer indocile dans les circonſtances où il ſera réveillé par les intérêts qui le touchent eſſentiellement.

Il me ſemble que dans le ſyſtême adopté par l'Aſſemblée, on auroit pu du moins aider la ſubordination par des moyens ſimples, & qui n'auroient pas contrarié ſes principes conſtitutionnels.

On auroit pu, par exemple, ranger le choix des Adminiſtrateurs du Departement, avant la nomination des Adminiſtrateurs de Diſtricts, & celle-ci avant la

nomination des Officiers Municipaux, afin que l'élite des citoyens fût toujours placée dans les Corps ſupérieurs.

On auroit pu mettre une plus grande différence dans le nombre comparatif des perſonnes qui compoſent les différens Corps en autorité, & augmenter le nombre des Adminiſtrateurs de Département & de Diſtrict, ou diminuer le nombre des Officiers Municipaux & des Notables des grandes villes.

On auroit pu encore fortifier l'aſcendant des Corps ſupérieurs ſur les inférieurs, en mettant une plus grande différence entre la durée des fonctions de ceux qui doivent les compoſer.

On auroit pu auſſi éloigner davantage l'époque de la rééligibilité des Adminiſtrateurs ſupérieurs, afin que le Corps dominant fût plus affranchi que les autres de la néceſſité de careſſer la multitude. Et ces quatre circonſtances, la qualité, le nombre, la durée & l'indépendance des Adminiſtrateurs, auroient un peu favoriſé le maintien de l'ordre & de la ſubordination,

J'ajouterai, car l'amour du bien public & la vérité feront toujours mes guides & mes feuls maîtres, j'ajouterai que des Gardes Nationales continuellement armées, & choififfant elles-mêmes leurs Officiers & leurs Commandans, feront les Rois des Rois; & malgré les éminens fervices que plufieurs d'entre ces Corps refpectables, celui de Paris fur-tout, ont rendus en ces temps de difcorde, on ne peut s'empêcher d'appercevoir que le maintien continuel d'une pareille force au dernier échelon de la hiérarchie politique s'accorderoit difficilement avec les principes généraux d'ordre & de fubordination.

Enfin, l'Affemblée Nationale en fe bornant à appeler le Roi le Chef de l'Adminiftration, le Chef du Pouvoir exécutif, a d'abord laiffé dans une forte d'obfcurité le degré de fon autorité légale fur les Corps Adminiftratifs, & de plus elle n'a point fait connoître par quel moyen elle entendoit que le Roi fe fît obéir. Celui de la force armée n'exifte pas, puifque cette force ne doit être mue que par les Adminiftrateurs

des Départemens, des Diſtricts ou des Municipalités. Celui des menaces & des promeſſes eſt nul également entre les mains du Monarque, puiſqu'il ne peut plus faire ni bien ni mal à perſonne. Le droit de deſtituer les Corps déſobéiſſans n'eſt pas remis au Pouvoir exécutif, & il préſenteroit des inconvéniens dans une Conſtitution où tous les Adminiſtrateurs ſont élus par le Peuple, ſans aucune intervention de la part du Monarque. Le Roi ordonnera-t-il aux Tribunaux civils de juger les Corps Aminiſtratifs en déſobéiſſance? mais par quels moyens obligera-t-il ces Tribunaux à la ſoumiſſion? La Conſtitution d'ailleurs ne leur donne pas ce genre de ſupériorité ſur les Corps Adminiſtratifs, & quand ils l'auroient, cinq ou ſix Juges nommés par le Peuple oſeroient-ils ſévir contre une Adminiſtration dont la déſobéiſſance paroîtroit s'accorder avec les intérêts de leurs Electeurs à tous? Eſt-ce enfin à l'examen de la Haute-Cour Nationale que de pareilles forfaitures pourront être ſoumiſes? Mais à cette Cour, c'eſt le Corps Légiſlatif ſeul qui doit porter des

dénonciations; il ne reſte donc au Roi que le pouvoir accuſatif auprès de l'Aſſemblée Nationale. Quelle fonction ! & ſi cette Aſſemblée, comme on doit le penſer, n'eſt pas toujours ſéante, le Roi ſera réduit à faire des notes pendant les vacances, pour en rendre compte au Corps Légiſlatif, lorſqu'il ſe réunira de nouveau. Une telle obligation de la part du Monarque, eſt la plus dégradante, la plus incompatible avec toute eſpèce de dignité qu'il ſoit poſſible de concevoir; accuſateur pendant ſix mois, eſpion pendant ſix autres, le Monarque ne ſeroit diſtrait de ces deux honorables fonctions, que par l'exécution des vengeances dont l'Aſſemblée lui délivreroit le mandat. Je voudrois découvrir le moment où il lui ſera poſſible de faire quelque choſe pour être aimé, je ne le trouve pas. Il faudra, s'il eſt permis de s'expliquer ainſi, il faudra qu'il vive de ſes anciennes proviſions, & toute nouvelle moiſſon lui eſt pour toujours interdite: ainsi dans le temps qu'on groſſit de diverſes manières les moyens de réſiſtance; dans le temps que ces réſiſtances vont de degrés en

degrés, toujours en croiſſant, c'eſt à diminuer l'autorité du Chef de l'Empire, c'eſt à l'avilir, c'eſt à ternir enfin la majeſté du Trône que l'on paroît s'être appliqué; & je cherche en vain dans cet enſemble la ſageſſe & l'étendue des vues qui doivent appartenir à des Légiſlateurs (1).

---

(1) Ce paragraphe & mon ouvrage entier étoient achevés, lorſque j'ai eu connoiſſance du dernier décret de l'Aſſemblée Nationale ſur les Corps adminiſtratifs. On y donne au Roi la faculté de ſuſpendre les fonctions d'un Directoire de Département, en déſobéiſſance formelle; mais dans le même temps, on autoriſe ce Directoire à avertir la Légiſlature des ordres qui ſeroient tranſmis au nom du Roi, & qui *lui paroîtroient* contraires aux loix: ainſi, ſur une ſimple opinion d'un Directoire, il y aura ſur le champ une conteſtation ouverte par-devant la Légiſlature, entre le Miniſtre reſponſable, mais parlant au nom du Roi, & un Directoire de Département; & peut-être que le Miniſtre du Monarque ſera mandé à la barre pour juſtifier les motifs de ſa conduite, & entrer en plaidoyer avec un ou pluſieurs Membres du Directoire. Croit-on de bonne-foi, qu'à moins d'une forfaiture plus qu'évidente de la part de ces Adminiſtrateurs, le Miniſtre veuille s'expoſer à une pareille ſcène, & compromettre en même temps la dignité du Roi.

Ce n'eſt pas tout: il pourra bien à ſes périls & riſques, ſuſpendre de leurs fonctions les Adminiſtrateurs compoſant un Directoire; mais comme le mouvement de toute la

Je vois bien les diverses particularités qui ont pu détourner leur attention des considé-

---

machine intérieure répose sur eux, il faudra qu'auparavant le Ministre s'assure de la disposition d'autres Membres du Département à remplacer ces Administrateurs; & à défaut de leur bonne volonté, il devra faire la même enquête auprès des personnes qui forment les Districts voisins : mais, qui voudroit se prêter à cette mission passagère, sur l'encouragement d'un Ministre dont on ne peut rien attendre, & sur la périlleuse sauve-garde d'un simple controversiste à l'Assemblée Nationale ? A peine pourroit-il espérer une pareille complaisance de la part de ses commis.

Je demande ensuite comment le Ministre aura connoissance exactement des abus de pouvoirs & des négligences répréhensibles donr les Directoires se rendront coupables, puisque dans chaque Département, ces mêmes Directoires seront les seuls correspondans habituels. Le Comité de Constitution, dans son nouveau projet de décret, a fait ce qu'il pouvoit, en partant des anciens erremens; mais dans ses efforts pour élever une autorité active, tout se ressent nécessairement du mauvais fonds sur lequel il est obligé de bâtir. On aura beau chercher, il n'y a que trois moyens d'assurer une telle autorité; ou le pouvoir constant & bien connu de récompenser & de punir de la parr de ceux qui commandent, & les idées de crainte & d'espérance dont ils peuvent faire usage sans aucune forfanterie; ou l'habitude continuelle du respect envers eux, entretenue par l'éclat de leur place, & sur-tout par la majesté imposante du Monarque, dont ils sont les organes; ou la voie coërcitive en définitif, par une disposition quelconque de la force armée. Aucun de ces moyens n'a été ménagé

rations générales ; mais il ne convenoit pas aux fondateurs d'une conſtitution politique,

---

au Gouvernement, & c'eſt uniquement par forme d'accuſation auprès du Corps légiſlatif, qu'il peut agir efficacement.

Cependant, par une contradiction ſingulière, les Miniſtres placés dans un pareil état de foibleſſe, ne ſont pas moins menacés habituellement de toutes les conſéquences de la plus ſévère reſponſabilité. C'eſt ſans doute par politeſſe qu'après leur avoir lié les pieds & les mains, on leur parle encore des écarts auxquels il pourroient ſe livrer, & qu'on en paroît inquiet. Diſons ſérieuſement que ce n'eſt pas de ce qu'ils feront, mais de ce qu'ils n'oſeront pas faire, qu'il faudroit aujourd'hui s'occuper ; car leur foibleſſe eſt bien plus à craindre que leur courage.

Une reſponſabilité contre l'action des Miniſtres importoit ſans doute à la liberté publique ; mais une reſponſabilité contre leur inaction devenoit néceſſaire au maintien de l'ordre ſocial.

Le Légiſlateur devoit ſe placer, en quelque manière, entre ces deux points de vues, au centre de ces deux termes, & ne jamais s'ôter la faculté de ſe mouvoir & vers l'un & vers l'autre ; mais de bonne heure il s'eſt embarraſſé dans ſes propres liens, & il ne peut plus détacher aujourd'hui du code abſolu de la liberté, ce qu'il faut aux loix d'ordre & de ſubordination. On eût dit qu'il avoit compoſé ſon ouvrage à ſon retour d'Alger ou de Maroc, & que l'eſprit rempli des idées d'eſclavage & de ſervitude, il ne s'étoit pas apperçu du moment où il étoit arrivé ſur une terre de liberté.

de ſe montrer les hommes du moment préſent; l'avenir, cet eſpace immenſe devoit ſur-tout arrêter leurs regards, & dans l'abolition univerſelle de toutes les ſuprématies, celle des temps du moins méritoit d'être conſervée.

On cite toujours l'Angleterre, où un ſimple Officier civil réuſſit ſans contrainte à ſe faire obéir; mais on ne veut pas voir que ce reſpect pour la loi eſt un réſultat du bonheur public, & l'effet encore d'une longue habitude; qu'il eſt auſſi l'œuvre de la religion & de la morale, ces deux principes en ſi grand honneur encore chez une Nation qui comprend le bon ſens dans ſa philoſophie. On oublie auſſi d'obſerver combien de circonſtances relèvent en Angleterre l'autorité de la loi, & lui prêtent de la force; circonſtances qui n'exiſtent point dans la conſtitution françaiſe. Les Députés au Parlement reſtent communément en fonction ſept années, & cette permanence des mêmes Repréſentans ajoute à leur conſidération. L'Aſſemblée légiſlative eſt diviſée en deux

chambres, dont l'une est formée des Pairs du royaume, les hommes les plus marquans par l'étendue de leurs possessions & par la dignité de leur rang; & l'autre est composée de citoyens dont l'éducation & l'attachement aux interêts de l'Etat, sont garantis par la mesure importante de propriété exigée d'eux pour être éligibles. Les Ministres du Roi d'Angleterre sont tous Membres du Parlement, Lés uns, par droit de naissance, ont rang dans la chambre haute; les autres, à titre d'élection, sont Députés des Communes. Le Roi jouit dans sa plénitude du Pouvoir exécutif, & il est secondé dans l'exercice de ce pouvoir, par les nominations de tout genre, dépendantes de sa prérogative, & par les diverses graces dont la distribution lui est remise. Les Evêques, les Juges, les Schériffs des Provinces, tous ceux qui doivent concourir plus particulièrement au maintien de l'ordre public, sont choisis par le Monarque, & les autorités intermédiaires, hors celles qui veillent sur la police & les intérêts des villes, ne sont jamais confiées à des Administrations collectives; enfin

aucune des nombreuſes réſiſtances,oppoſées en France à l'exercice du Pouvoir exécutif, aucune des atténuations de la majeſté du Trône, effet inévitable de nos nouvelles loix,n'exiſtent en Angleterre. Le Peuple n'y eſt pas non plus entretenu dans une action continuelle, par cette diverſité d'élections qui lui ſont attribuées parmi nous, & qui lui rappellent encore à chaque inſtant l'idée de ſa puiſſance. Les excès auſſi dont les dernières claſſes ſont rendues ſuſceptibles par la misère, ces excès ſont tempérés en Angleterre par les ſecours immenſes provenant de la *taxe des pauvres*; & la tranſportation dans les Colonies des hommes repris par la loi, éloigne du milieu de la ſociété les caractères les plus dangereux. Enfin, le Roi d'Angleterre a le droit impoſant de diſſoudre le Parlement, & d'ordonner de nouvelles élections. Il n'y a donc aucune comparaiſon entre les moyens dont les deux Gouvernemens peuvent aujourd'hui faire uſage, pour maintenir l'ordre public ſans effort & ſans aucune meſure extraordinaire; & cependant la France eſt

quatre fois plus peuplée que l'Angleterre & l'Ecosse ensemble.

Il faut le dire : nos Législateurs n'ont conservé que la momie du Pouvoir exécutif; tout ce qui compose son action & sa vie n'existe plus. Cependant on ne ressuscite pas ce Pouvoir à sa volonté; car l'obéissance & le respect tiennent en grande partie à une longue habitude ; & ce seroit une perte immense, un malheur incalculable, que d'avoir à créer de nouveau ces sentimens par l'exercice des punitions, que d'avoir à les recommencer, pour ainsi dire, par la crainte & par la terreur. Combien de troubles n'accompagneroient pas encore une telle entreprise ! Elle auroit aujourd'hui, l'on peut en convenir, un caractère éminent de grandeur; car, ainsi que la création du monde, elle auroit le chaos pour avant-coureur

On ne répliquera pas, je le pense, à ces différentes observations, en soutenant que l'ordre règne dès-à-présent dans le Royaume, & en prononçant avec certitude que le temps & la paix intérieure achèveront de l'affermir. Mais d'abord, comment pour-

roit-on dire que l'ordre exiſte, ſi les plus grands excès ſont commis tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre; ſi les alarmes ſont portées au point d'éloigner un grand nombre de citoyens, les uns de leur domicile ordinaire, & les autres du Royaume; ſi les étrangers ſont découragés d'y venir; ſi l'on regarde comme un événement d'avoir à le traverſer; ſi le recouvrement des impôts eſt ſoumis depuis long-tems à tous les genres de contrariétés; ſi le recouvrement des droits féodaux conſervés, ne peut s'effectuer qu'en partie; ſi l'on voit du péril dans les pourſuites ou les exécutions judiciaires; ſi les Départemens & les Municipalités s'entrechoquent; ſi les Corps intermédiaires tantôt excèdent leurs pouvoirs, & tantôt n'oſent pas les exercer dans leur étendue, & ſi les mouvemens du Peuple influent ſur la légiſlation même? Enfin, comment peut-on croire à l'exiſtence de cet ordre, lorſqu'on eſt obligé de recourir ſi ſouvent à l'appui de la force armée? On ne connoît cependant qu'une petite partie du dérangement des reſſorts; les machiniſtes gardeur

le ſilence ſur tous les incidens qui ne ſont pas d'un genre éclatant; car ils ne veulent pas faire connoître l'imperfection de leur ouvrage; & les particuliers, dans l'impuiſſance actuelle du Gouvernement, ne ſauroient trop à qui dénoncer les actes d'adminiſtration dont ils auroient à ſe plaindre. Le Gouvernement ne peut en effet que recommander; il n'a plus le moyen de récompenſer ni de punir, & ſes menaces ou ſes promeſſes auroient une teinte de ridicule.

Je crains encore un effet ſingulier de l'ordonnance politique établie dans le Royaume; on verra peut-être un jour, & quelques pronoſtics ſemble déjà l'annoncer, on verra que cette ordonnance politique, inſuffiſante pour la protection de l'ordre public, eſt cependant propre à favoriſer le deſpotiſme des Corps intermédiaires; car ils ne tarderont pas à remarquer que l'Aſſemblée Nationale, leur unique cenſeur redoutable, ne ſauroit, par ſa Conſtitution & au milieu de ſes occupations nombreuſes, étendre ſon inſpection au-delà des circonſtances marquantes; ils appercevront encore que

cette

cette Assemblée aura un grand intérêt à les ménager, & ces deux considérations leur inspireront insensiblement une grande liberté dans leurs mouvemens ; ils auront toute la confiance que donnent auprès des particuliers, l'approbation sous-entendue d'un supérieur qui n'est point à craindre & la garantie apparente d'un surveillant dont les regards sont distraits.

Ce ne seroit pas une recherche sans intérêt, que d'examiner si le danger du despotisme des autorités intermédiaires, & leur défaut de moyens pour maintenir l'ordre public, deux circonstances qui semblent se contrarier, ne dérivent pas cependant de la même cause, du défaut de surveillance ou de prédomination de la part du Pouvoir souverain ; & alors on seroit appelé peut-être à résoudre un autre doute ; c'est si les corps nombreux régissant d'autres autorités collectives, sont l'institution la plus parfaite, & s'il n'est pas mieux que l'agence soit simple, lorsque le premier moteur est composé, ou que l'agence soit composée, lorsque le premier moteur est simple.

Je reviens encore à l'ordre public ; c'est aujourd'hui l'objet le plus digne d'attention; & il n'est pas indifférent d'examiner si dans la Constitution présente , l'avenir doit apporter des changemens favorables ou contraires à l'esprit de subordination. L'on présente, à l'appui de ses espérances, la perspective de la cessation des troubles politiques qui divisent aujourd'hui le Royaume, & cette considération est grande, sans doute. Mais voyons aussi qu'un parti d'opposition, dont la force n'est pas suffisante pour causer des alarmes réelles, ne sert qu'à réunir les sentimens de la masse de la Nation. Voyons aussi que nous sommes à l'époque du passage de l'ordre ancien à l'ordre nouveau , & que dans ce moment de satisfaction & d'espérance, les noms de patriotisme & de liberté rallient tous les esprits & tous les cœurs. Appercevons de plus que l'on est aujourd'hui, non pas seulement dans l'enthousiasme des idées de Liberté, mais encore au commencement des jouissances que procure le partage de l'autorité ; & au moyen des Electeurs, des Elus & des Eligibles aux places

d'Administrateurs de département, d'Administrateurs de District, d'Officiers Municipaux, de Commandans, de Députés, de Juges, de Curés & d'Evêques: les divisions & subdivisions de ce partage sont telles, que c'est une véritable jubilation pour tous les amours-propres ; & comme chaque dissémination de l'autorité s'appelle un degré de liberté de plus, ces jouissances de vanité peuvent être attachées à un sentiment public, & c'est la perfection du bonheur. Mais insensiblement les rivalités naîtront, & les mécontentemens en feront la suite. L'égalité d'espérances qui règne dans les premiers tems, & qui sert à réunir les esprits, ne se soutiendra pas de la même manière, & les prétentions blessées deviendront peut-être un sujet de discorde. On ne peut donc pas juger encore, avec certitude, du résultat de toutes les ambitions & de toutes les jalousies que le nouvel ordre des choses amènera. Ce ne fut pas la première année de la mort d'Alexandre, que les co-partageans de son Empire entrèrent en mésintelligence & en querelle.

Il eſt une autre circonſtance du moment qui, en occupant tous les eſprits dans le même ſens, devient un principe d'union. L'on eſt tout entier à un grand objet d'intérêt, à la ſpéculation que préſente ces biens immenſes, devenus le domaine de la Nation; les uns y penſent afin de réaliſer leur fortune, d'autres pour ſe ſauver des aſſignats, d'autres pour revendre avec profit; & comme au-delà des prix d'eſtimation, les Municipalités ſont admiſes au partage du produit des ventes, chacun ſemble courir au butin, & tout le monde eſt diſtrait par cette cocagne.

Enfin, perſonne n'ignore aujourd'hui qu'indépendamment de la hiérarchie politique établie dans le Royaume, indépendamment de cet ordre oſtenſible, l'autorité de l'Aſſemblée Nationale eſt encore ſoutenu par une grande affiliation hors de la loi, qui s'étend de Paris juſqu'au centre des Provinces, & juſqu'aux extrémités du Royaume, affiliation dangereuſe ſous pluſieurs rapports, mais qui veille efficacement ſur toute la partie de la ſu-

bordination qui correspond à ſes principes.

Les diverses circonstances que je viens de rappeller, ont toutes leurs degrés d'influence, mais aucune ne doit durer; & une fois passés, il n'y aura plus en chance que des événemens propres à augmenter les obstacles : telle ſera l'époque où l'on exigera la somme entière des impoſitions nouvelles; telles seroient encore une année de diſette, une guerre extérieure, ou quelque autre calamité hors de l'ordre commun.

Il faut espérer que les lumières de l'expérience amèneront insensiblement les amendemens & les modifications que l'ordre public exigera ; mais en attendant, on est inquiet de la multitude de ressorts dont notre machine politique est composée. Que d'anneaux, que de chaînons dont il faut maintenir le lien !

On est étonné, on est affligé de tous les moyens extraordinaires auxquels on a recours aujourd'hui pour soutenir les diverses parties d'un système encore mal assis; ils servent tous de reproches aux soins

continuels qu'on a pris pour affoiblir le pouvoir exécutif. Il n'y a plus de force à l'extrémité du balancier ; on le regrettera souvent ; car il en faudra bien davantage, dans une autre place, pour mouvoir régulièrement l'immense, la colossale machine du Royaume de France & de ses colonies.

Ah! que du moins il y ait enfin une autorité suffisante pour empêcher la violation des plus saints devoirs de l'humanité! qu'il y en ait une pour mettre en sûreté l'honneur & la vie des hommes ! qu'il y en ait une pour défendre l'innocence ! qu'il y en ait une sur-tout pour arrêter ces horribles attentats, dont la ville d'Aix vient de donner un nouvel exemple ! Nous en avions assez cependant & pour notre malheur & pour notre honte. C'est au milieu des gardiens de la loi que trois victimes, après tant d'autres, sont encore immolées à la puissance du Peuple. Vous cherchez en vain à détourner notre intérêt, indignes écrivains qui nous parlez de ces assassinats avec une si grande légéreté ; vils avocats du tigre, vous êtes plus barbares que lui, lorsque

vous racontez ses fureurs avec tant de calme. C'est dans leur asyle domestique qu'on va chercher ces infortunés citoyens; on les arrache du sein de leur famille désolée, on les entraîne avec d'infâmes liens sur la place publique, & c'est avec un rafinement de cruauté que l'on prépare leur supplice, & que l'on consomme cette œuvre d'iniquité. Le matin ils avoient vu les rayons du jour & se levoient sans crainte, & le soir, ils expirent sous la main homicide de leurs frères; ils croyoient que la vie étoit au nombre de leurs droits, & ils ne trouvent aucun défenseur; c'est loin des pleurs de leurs enfans, de leurs femmes, de leurs amis qu'on les immole; c'est sans pouvoir jeter sur eux un dernier regard, qu'ils sont dévoués au plus affreux sacrifice; aucun remords ne les y prépare; aucune des consolations de la religion ne leur est accordée; ils sont jetés dans l'abîme de la mort, sans autres accompagnemens que les joies criminelles de leur bourreaux. Ces idées me déchirent, je ne puis m'y arrêter sans horreur. Quelles sont pourtant ces victi-

mes? Un viellard de quatre-vingt ans, un ancien magistrat, un avocat célèbre, ancien administrateur de la Provence, un homme distingué par ses écrits éloquens en faveur de la Liberté, mais il ne s'étoit pas élevé, dit-on, à la hauteur de la révolution, & il avoit montré des regrets au moment de l'ensévelissement de l'ancienne Magistrature. Ah! sans doute, il faut bien trouver des crimes à ceux qu'on immole! C'étoit la fonction des La Feymas & des Laubardemonts, ces derniers suppôts du despotisme. Mais nous ne vous croirons pas, quand vous nous parlerez des fautes de ceux qu'on a mis à mort sans les entendre; nous ne vous croirons pas, lorsque vous promenant sur leur tombe, vous les accuserez au moment où ils ne peuvent plus vous répondre: c'étoit lorsque le peuple vivoit sous l'oppression, qu'il étoit beau de prendre sa défense; mais lorsqu'il est seul en pouvoir, lorsqu'il est seul dominateur, il faut se retirer de la Cour du tyran, ou savoir y vivre sans adulation & sans flatterie.

On ne le reconnoît plus, ce Peuple

autrefois doux & ſensible; il devient avide de destructions, il est impatient de vengeances; & ce qui m'effraie le plus, il joint des mots de gaieté aux penſées les plus barbares, & ſes chansons, comme celles des Sauvages, ſes chansons sont des cris de mort. Il n'est pas même retenu dans ses violences, par l'âge & la réputation; & encore enfant d'Israël, en cela seul qu'il recherche des victimes ſans tache, les pleurs du vieillard, le ſang de l'homme innocent, ne font pas tressaillir ses mains homicides. Nation que j'ai tant animée, que j'ai tant célébrée, qu'êtes-vous devenue ? vous croyez que l'amour de la Liberté excuſe, honore tout; mais je me connois autant que vous à ce noble ſentiment, & j'ai toujours trouvé que dans sa pureté, il s'allioit plus qu'aucun autre à la justice & à la générosité.

Et vous Législateurs, qui avez renverſé ſans exception & les anciens appuis de l'ordre ſocial & les vieilles sauve-gardes de la sûreté publique, & qui leur avez ſubstitué un ſystême de votre invention, une organiſation de votre choix, c'est

vous qui devez répandre des larmes, lorsque les loix ſans pouvoir, l'autorité sans force, ne peuvent défendre la justice, & prêter ſecours à l'homme opprimé. C'est vous qui devez pleurer, lorsque vous voyez le peuple égaré, lorſque vous voyez les ſuites de la nouvelle éducation qu'on lui donne, lorſque vous voyez les effets de ces détestables écrits, reproche perpétuel à votre tolérance; car vous éprouverez qu'on ne peut pas réparer à ſa volonté la première infiltration du lait d'une louve. C'est à vous encore à prendre le deuil pour chaque victime qui périt hors de la loi, sous le règne de votre toute-puissance; une seule goutte de sang, que la femme de Macbeth ne peut jamais effacer, l'empêcha de jouir des plaisirs, des grandeurs & des pompes du trône. Ah! comment échapper à la plus douloureuse affliction, en considérant le triste & malheureux spectacle que présente aujourd'hui la France! Les places publiques, les retraites domestiques entachées du sang des victimes d'un Peuple devenu le jouet de toutes les passions: les prisons rem-

plies par les décisions mystérieuses des Comités de police & d'inquisition ; une classe nombreuse de citoyens réduite au désespoir, & qui s'enfuit toute entière en redoutant l'aveugle fureur des uns & les défiances des autres ; les étrangers effrayés, délaisser comme une terre sauvage le Royaume le plus favorisé des dons de la nature ; les citoyens modérés & paisibles, ne cherchant qu'à se tenir dans l'ombre ; les consciences alarmées, le schisme prêt à naître, cette multitude d'ouvriers qui portent leurs talens dans d'autres contrées, & la foule innombrable de ceux qui, retenus aux lieux de leur naissance, demandent à l'Etat un entretièn que la circulation ordinaire des richesses & des consommations ne peut plus leur offrir. Ah! comment se persuader, à l'aspect de tant de malheurs, qu'il n'y ait rien à redire aux dispositions politiques du Législateur ! Comment se persuader qu'une liberté dont le monarque avoit posé les bases, qu'un bien, reçu de lui, exigeoit pour sa conservation, une désolation si grande, un trouble si général!

Que des hommes, dont le cœur est abstrait, ou l'ame desséchée, se calment sur tous les maux dont ils sont les témoins, en se faisant raconter les funestes circonstances de toutes les révolutions de l'histoire; ce genre de consolation, sans doute, est inépuisable. Ils trouveront sûrement des calculateurs sanguinaires, qui, après avoir fait le compte de tous les crimes, après avoir supputé jusqu'au nombre de têtes portées en triomphe au haut des lances ou des piques, & après les avoir additionnées, démontreront peut-être, en résultat, que notre temps est souillé par moins de violences, & que les anciennes révolutions ont été signalées par un plus grand nombre d'attentats & de forfaits. Je ne les suivrai pas dans ces horribles comparaisons; mais je leur demanderai s'ils ont oublié qu'un siècle de lumières ne peut ressembler aux siècles d'ignorance; que ces lumières nous ayant valu la Liberté, nous sommes d'autant plus coupables d'être restés barbares dans nos mœurs & dans nos sentimens; je leur demanderai sur-tout, en supposant qu'ils aient pris

leurs exemples dans l'histoire moderne, je leur demanderai où est aujourd'hui ce Philippe dont le règne sanguinaire avoit révolté tous les esprits, où est ce Duc d'Albe, qui, Ministre des volontés d'un pareil Monarque, vouloit soumettre les Flamands à toutes les horreurs de l'inquisition, & leur faisoit éprouver, avec la dureté la plus hautaine, tous les liens de l'asservissement & toutes les hontes de l'esclavage; je leur demanderai encore, où est aujourd'hui cet Albert d'Autriche, dont le génie ambitieux & le caractère féroce avoient désolé l'Helvétie, & qui, voulant soumettre à un nouveau joug les fiers habitans de cette agreste contrée, les conduisit au désespoir par les raffinemens inventifs de son impitoyable cruauté? Oui, je le demande à nos calculateurs: où est aujourd'hui le tyran dont les départemens doivent servir d'excuse à des duretés d'aucun genre? Je le cherche, & je ne vois qu'un Prince, exemple touchant de la plus parfaite bonté, un Prince dont les mœurs pures & la vie retirée serviroient de modèle à la conduite

d'un particulier; un Prince qui combattit toujours contre les conseils violens, & ne parut jamais céder avec une inclination personnelle, qu'aux projets de bienfaisance. Surtout je vois un Monarque, instruit par expérience de l'insuffisance de ses forces & de celles de tout homme seul, pour avancer au gré de ses vœux le bonheur de ses Peuples; je le vois rempli de cette idée, appeler à son aide les Représentans de la Nation; je le vois se dépouiller d'une partie de l'autorité qui lui a été transmise par ses ancêtres, pour fonder de ses mains paternelles l'édifice de la Liberté; & le jour de l'ouverture des Etats-Généraux, ce jour, au milieu des Députés de la Nation, & du haut de son Trône, le seul titre qu'il adopte, le seul qu'il se donne, c'est celui *du premier ami de son Peuple.*

Voilà le langage de Sa Majesté, ou plutôt voilà ses vertus, & voilà ses bienfaits, leur plus fidelle image. Cependant on oublie ses dons pour ne parler que de conquête; on oublie ce qu'il a fait de grand dans sa liberté, pour le tenir en

dépendance; on publie les sacrifices auxquels il a consenti dans sa puissance, pour lui en demander de nouveaux dans sa foiblesse; enfin, & cette feinte politique de la part d'une Nation loyale & généreuse, est ce qui me blesse le plus; on sait qu'il vit dans les alarmes, il y vit pour lui-même, il y vit pour une femme qu'il aime, & qui s'est attachée avec le plus noble courage & le plus sensible dévouement, aux événemens de sa vie; l'on connoît enfin sa situation, & l'on reçoit son adhésion à toutes les loix qu'on lui impose, comme la représentation exacte de ses sentimens & de ses pensées.

Quel retour pour tant de confiance & pour tant d'abandon! Eh quoi! la générosité, cette vertu la plus belle de toutes, on la rejette aussi; & cependant elle eût mieux rappellé qu'aucune autre l'ancien caractère des François. Les étrangers l'attendoient la première de la part d'une Assemblée qu'ils honoroient à l'avance comme l'image de la Nation entière.

Que dire encore, quel jugement porter

si utile et si générale. Il eût fallu la graver sur les murs de la salle où les députés de la France sont réunis ; elle eût été pour eux un avertissement continuel, et une leçon salutaire ; elle eût servi du moins à bien interpréter, à bien circonscrire la premiere maxime de notre déclaration des droits. Les mots d'égalité et de liberté font beauté par-tout ; il n'est aucun philosophe, aucun écrivain qui ne s'en soit servi avec succès : mais la juste mesure des idées que ces mots représentent, leur exacte application, leur assortissement régulier aux circonstances d'un pays et au caractère de ses habitans, leur sage combinaison avec les foiblesses et les passions inhérentes à l'humanité, et leur accord sur-tout avec les préceptes de la morale, voilà l'œuvre difficile, voilà celle qui peut honorer des législateurs. Il ne faut que de l'abandon pour porter les idées à leur extrême, et dans toutes les sciences, c'est la marche ordinaire des adolescens ; mais la force d'arrêt la plus rare et la plus pénible de toutes, n'appartient qu'à la vigueur de

l'âge. Il faut laisser faire au tems, qui entend tout cela mieux que les hommes d'un jour ; c'est lui qui se charge de rectifier ce qu'ils ont arrangé dans la ferveur de leur noviciat ; mais il est permis de plaindre la génération qui doit leur servir de première étude.

C'est sur-tout dans ses systêmes d'égalité que l'assemblée nationale a montré, je le crois, de l'exagération. Les différences de propriété, cette grande source de jalousie, lui ayant paru inattaquables, c'est vers les distinctions honorifiques qu'elle a dirigé ses instrumens de nivellement. L'expérience nous apprendra si ces abréviations familières, M. Condé, M. Conti, M. Capet, toutes ces qualifications nouvelles, toutes ces formes de Quakers, consacrées par les commandemens de l'assemblée nationale, le seront également par les rescript du tems. L'expérience nous apprendra si huit à neuf cens ans d'illustrations, l'héritage des Montmorenci et de plusieurs autres maisons, seront changés pour toujours en abstractions, et ne pourront plus

être unis à aucun signe distinctif. L'expérience nous apprendra si ces petites jalousies, si ces puérilités philosophiques seront adoptées par la postérité, et s'il valoit la peine d'offenser une si grande partie de la nation, pour l'établiſſement d'une doctrine indifférente également et à la liberté et au bonheur.

Je puis me tromper; mais il me semble que le génie des anglois s'est montré supérieur au nôtre dans la composition de leur système d'égalité; les événemens sans doute les ont conduits à leur but; mais il est hors de mon sujet de m'arrêter à cette distinction. Laissant donc aux législateurs anglois tout l'honneur de ce système d'égalité, je vois qu'ils ont rempli parfaitement les vues morales et politiques dont une si grande question présentele tableau. Ils ont senti que le monarque, dépositaire du pouvoir exécutif, et partie intégrante dans la législation, seroit trop foible et trop isolé, si on le séparoit entiérement des élémens qui participent à sa nature, et si on ſe refusoit de l'environner d'un

corps politique, composé d'une claſſe particuliere de citoyens, et qui parut dans l'opinion le ſoutien ou l'accompagnement de la majesté du Trône. Ils ont encore ſenti, ces vieux philoſophes en politique et en morale, que l'on ne renverſoit ni dans une ſéance du matin, ni dans une ſéance du ſoir, les opinions qui ont pris âge avec les ſiècles, les opinions qui ont déterminé ce reſpect rendu, chez toutes les nations, aux races illuſtrés par d'importans ſervices envers l'état.

Les anglois cependant, dirigés par de grands principes, n'ont pas cru devoir permettre l'extension indéfinie des qualifications honorifiques, et encore moins leur diſſémination, par toutes les diviſions et ſubdiviſions de titres en uſage autrefois en France, et qui introduiſoient dans la ſociété et dans les affaires une multitude de petites ſupériorités, ſources de tant de vaines prétentions.

Les anglois, remplis de ces différentes conſidérations, ont satisfait à toutes d'une maniere grande, en raſſemblant des distinctions honorifiques dans la ſeule chambre

des pairs, composée de deux à trois cens personnes. Ces distinctions sont héréditaires; mais elles ne procurent pendant la vie des pères aucune prérogative, aucun titre à leurs enfans : ceux-ci (1), confondus avec tous les autres citoyens, sollicitent en concurrence avec eux auprès du peuple, l'honorable fonction de députés à la chambre des communes; et comme cette seconde section du parlement est infiniment supérieure à la première en crédit et en consistance, et qu'on y est admis sans aucune acception de nom et de naissance, l'égalité réelle est parfaitement établie. L'orgueil Anglois, cet orgueil plus national et plus patriote que nos vanités métaphysiques, cet orgueil n'est point offensé de l'existence de deux à trois cens pairs héréditaires, destinés, non pas à représenter une classe particulière de citoyens mais à relever la majesté du trône, et à soutenir la prérogative royale, mais à imprimer encore aux loix nationales un carac-

(1) Les fils aînés des premiers pairs seulement, ont le titre de *Lords*, par courtoisie.

tère plus imposant, et destinés sur-tout à défendre la liberté constitutionnelle contre les entreprises du gouvernement, contre les égaremens du peuple, et, au besoin, contre les opinions variables d'un corps représentatif amovible. La nation angloise s'est peut-être méprise, mais elle a cru que son bonheur et le destin de la patrie seroient en plus grande sûreté, s'ils étoient confiés non-seulement à des surveillans de son choix, mais encore à des gardiens dont les principes seroient garantis par un intérêt héréditaire au maintien de la constitution et à la prospérité de l'état.

Si nous descendons à de plus petites considérations, et si nous nous approchons des calculs de l'amour-propre et de la vanité, nous verrons que la chambre des pairs, dont les membres sont qualifiés, relève l'éclat de celle qui lui est associée ; elle devient, pour ainsi dire, la décoration et le ruban de la nation entiere. C'est toujours par un point de comparaison que les égards s'établissent ; et l'on se tromperoit peut-

être, si l'on croyoit que la considération, dont un simple citoyen anglois jouit hors de sa patrie, tient uniquement à sa qualité d'homme libre ; on le voit encore, sans y réfléchir, comme un particulier sur la ligne des pairs du royaume, lesquels sont à leur tour sur la ligne de tout ce qu'il y a de plus grand en Europe ; et l'on peut être en doute si cet anglios obscur, en apparence, n'atteindra pas lui-même à une pareille distinction.

Un citoyen françois, dans la constitution nouvelle, n'offrira pas le même aspect, car il ne paroîtra qu'une parcelle d'une immensité monotone et dénuée de tous les reliefs qui frappent l'imagination. Ainsi, même en se bornant à des calculs de simple vanité, les communes de France auroient gagné davantage, en apportant quelque modification à leur systême destructif de toute espèce de distinction.

Il est remarquable que les anglois, pour établir chez eux l'égalité, ont élevé la grande partie de la nation, et l'ont placée au niveau de la petite ; et les

françois, pour aller au même but d'égalité, ont abattu la petite partie, et l'ont placée au niveau de la grande : ainsi l'Angleterre a fait son opération par exhaussement, la France par rabaissement. La différence est importante pour la considération extérieure et pour le bonheur.

On auroit tort de mépriser ces réflexions, en les regardant comme fugitives ; ce sont les idées les plus fines qui servent d'élémens à l'opinion, & qui la modifient insensiblement : aussi, dans les grandes sociétés, ces idées acquèrent souvent plus d'empire, à mesure qu'elles se spiritualisent davantage ; elles échappent alors par leur ténuité même, et aux serres de l'argument, et à la nomination du raisonnement : on diroit que définitivement réduites à une sorte d'atmosphère, elles agissent sur l'opinion comme l'air sur les corps physiques, non par aucune force visible, mais par continuité et par insensible pénétration.

C'est à la liberté civile et politique, c'est à l'égalité du bonheur qu'il faut tendre ; mais se former un systême inexorable de l'exacte parité des rangs, mais poursuivre

les plus petites distinctions avec le même despotisme qui déterminoit Tarquin à couper la tête de tous les pavots qui s'élevoient un peu au dessus des autres, c'est avoir une philosophie bien restreinte, ou une idée bien étendue de la vanité générale. Il y a plus de foiblesse à redouter toute espèce de supériorités conventionnelles, qu'à jouir avec complaisance de ces sortes d'avantages. D'ailleurs, ce n'est point là la cause du peuple; on le trompe, quand on lui tient un langage contraire; la vanité est un sentiment dont l'action est nécessairement circonscrite; elle peut exister entre les divers états de la société, qui, par leur rapprochement, ont vue les uns sur les autres : mais des dernières classes aux plus hauts rangs, cette même vanité n'eût jamais d'application; les différences de fortune et d'éducation séparent les hommes d'une manière bien plus marquante, & les sépareront toujours, puisque ces distinctions, les plus grandes de toutes, sont dans l'ordre inévitable des choses.

Nous ne prenons pas cependant une détermination indifférente, lorſque nous détruiſons l'habitude & l'obligation des égards; car nous changeons les mœurs en même tems; & telle nation peut-être qui, avec cette petite entrave, eût paru douce & ſenſible, deviendroit rude & farouche au moment où elle en feroit abſolument affranchie.

C'eſt encore un plan ſingulier, que de vouloir allier à la dépravation du temps préſent, & à la corruption d'une vielle monarchie, les proſcriptions de noms, les retranchemens de qualifications, & toutes les formes auſtères qui ont beſoin d'être unies à la ſimplicité des mœurs des petites républiques, ou à la rigidité des principes de certaines ſectes. Ce ne ſont pas des pratiques forcées qui changent notre nature, & avant de s'égaliſer par une loi de contrainte, il eût fallu s'être rapproché par un ſentiment moral, le ſeul lien qui ſoit de durée.

On dit, & l'eſprit vient ici au ſecours du deſir que l'on a de diſſimuler ſes ſentimens ſecrets; on dit qu'on a détruit la

nobleſſe héréditaire & les titres honorifiques, afin d'empêcher que ces diſtinctions ne ramenaſſent un jour au milieu de nous des privilèges réels : mais quand on s'alarme des prétentions, il ne faut pas augmenter leur force en les comprimant. Empêchera-t-on d'ailleurs que les uſages de la ſociété n'entretiennent une tradition dont on voudroit envain interrompre le cours ; & ſur les actes publics, le mot de *ci-devant*, que l'on ne peut proſcrire, ne conſervera-t-il pas le type de ce qu'on étoit ? Or, dans l'eſſence toute ſpirituelle de la nobleſſe, ce qu'on étoit repréſentera toujours ce qu'on eſt ; car les fondations faites par l'opinion, ſont les ſeules indépendantes de l'empire du plus fort ; on voudroit envain dominer l'imagination au nom de la loi ; c'eſt notre ſens moral le plus rebele, & l'on ne réuſſiroit point dans cette entrepriſe.

Fut-il jamais, d'ailleurs, une circonſtance où les ſupériorités de convention duſſent moins bleſſer les vanités envieuſes, qu'une époque auſſi glorieuſe pour tous les français que celle où nous trouvons, une

époque où, par une constitution libre, l'esprit, les talens & le caractère reprennent leur place, & peuvent effacer si facilement toutes les autres distinctions ? Voilà sans-doute la seule, la véritable manière d'atténuer l'importance des qualifications & des titres; au lieu que celle dont on a fait choix, annonce un sentiment de foiblesse, indigne d'être associé aux nobles & généreuses pensées de la liberté.

C'est d'ailleurs le plus petit de tous les pas vers l'égalité, que la suppression des distinctions héréditaires : il faudroit, pour établir en réalité le systême de nivellement dont on est si jaloux, s'assimiler les uns aux autres, non-seulement par la fortune, mais encore par l'éducation, par cette culture dont la diversité établit des différences de considération, bien plus grandes encore que celles des noms. Tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont frères : eh ! oui ; mais dans ce parentage, il y a des aînés mieux traités que ceux de Normandie. L'on devroit, avant de nous mettre tous sur la même ligne, nous faire une

dot égale, et distribuer en supplément aux uns des revenus, aux autres dès connoissances, aux autres des qualités morales, et une infinité d'avantages encore dont le plus grand nombre des hommes eſt malheureusement privé. Mais il a fallu nous racheter par les inégalités plus grandes encore que nous aurions éprouvées dans l'état de nature. C'est la juſtice, c'est la confédération formée pour la consacrer et pour la défendre, qui a délivré le foible du joug oppressif de la force et de la violence ; il faut donc la recevoir avec toute sa suite, et ne pas séparer dans notre pensée les conséquences d'un principe, de ce principe lui-même. Voyons - nous tels que nous sommes ; voyons-nous dans un état de société dont la base fondamentale eſt le maintien des droits de chacun ; et en rétablissant inconsidérément l'empire d'une force aveugle, ne faisons pas revenir ces rapports primitifs qui avoient introduit au milieu des hommes un genre de supériorité bien plus tyrannique et plus effrayant que tous les fantômes

d'imagination contre lesquels nous nous élevons aujourd'hui.

Encore si, après avoir détruit toutes les gradations, nous demeurions égaux en pouvoir et en crédit! mais nous aurons nos grands, et nos grands redoutables; nous aurons nos pairs du royaume, et ce sera les plus dangereux d'entre nous; ceux qui desirent que tout soit remis entre les mains du peuple, afin de le remuer ensuite à leur gré, afin d'en prendre possession et de le gouverner par leurs indignes écrits; afin d'en faire ainsi l'instrument de leur jalousie, l'instrument de leur haine, l'instrument de leurs opinions despotiques; afin de donner en son nom des lois aux législateurs eux-mêmes; afin d'être nos chefs et nos maîtres à tous. Ah! quel échange et quelle effrayante supériorité! c'est la plus terrible de toutes.

Enfin, c'est ma dernière observation, avant de se livrer sans remords à l'attrait d'un nouveau système d'égalité, il faudroit y avoir concouru d'un commun accord; il faudroit être arrivé dans une

colonie avec les mêmes titres, et maintenir cette parité sous la foi respectable d'une convention générale : mais établir son nivellement par des loix de force et de contrainte, l'établir par un sacrifice étranger à ceux qui l'imposent, on ne voit plus alors où est le respect ni pour les loix de la propriété, ni pour les saintes maximes de la justice.

On le voit encore moins, lorsqu'on fixe son attention sur une particularité singulière. D'une part, une grande puissance est remise entre les mains du peuple ; de l'autre, les chefs des communes sont mis en possession de toutes les places qui peuvent leur garantir le respect de la multitude ; on les fait juges, officiers municipaux, administrateurs de département et de district, et bientôt ils vont devenir évêques. Une seule classe de citoyens avoit pour défense, les égards qu'auroient pu lui procurer d'anciennes qualifications honorifiques, et le patronage attaché à leurs possessions territoriales ; on les en dépouille, et ils se trouvent ainsi sans aucune part : ce n'est donc

pas envers eux l'égalité de fait qui est établie, mais la disparité la plus grande.

Qu'on y prenne garde; il y a peu de distance entre le principe qui, pour le soulagement de la vanité de plusieurs, enlève à quelques-uns des prérogatives honorifiques consacrées par une longue suite de siècles, et le principe qui, pour le soulagement des indigens, autorise le retranchement des grandes fortunes. Celles-ci, plus nouvelles pour la plupart que les noms et les titres, ne seroient pas à l'abri des inductions que l'on voudroit tirer des idées générales d'égalité; les argumens seroient tout préparés dans les harangues des Gracques, et il ne faudroit pour leur succès, qu'une réunion de députés, aussi étrangers à la différence des propriétés, que l'étoient aux distinctions de naissance la plupart de ceux qui ont détruit ces prérogatives.

On ignore à l'avance où peut conduire un premier pas; on ignore les principes que pourront enter sur les nôtres ceux qui nous suivront. Le temple de la justice une fois violé,

aux dépens de l'autre. Mais à l'époque où, par un changement dans la Constitution, la disposition des deniers publics n'est plus entre les mains du Monarque, il seroit contre toute justice de continuer à argumenter d'un principe très-ancien, d'un principe applicable aux temps où la fortune publique & la fortune du Monarque se trouvoient soumises à la même administration; ou bien il faudroit supposer qu'un Prince destiné au gouvernement d'un empire, a besoin, comme un fermier-général, de faire un fonds d'avance pour sûreté de sa gestion; mais encore ne faudroit-il pas le placer dans une pire condition que le financier, en déclarant ses fonds non remboursables & dévolus pour toujours à la Nation.

Ces observations me paroissent d'une vérité frappante. Cependant, si l'on faisoit le récensement de tous les biens appartenant originairement à la maison de France, & de tous ceux qui sont venus s'y réunir par des alliances ou des héritages; si l'on faisoit la recherche de toute

la partie de ses domaines, aliénés contre des finances versées dans le trésor public, ou donnés non par libéralité, mais en récompense de services réels rendus à l'Etat, on trouveroit peut-être que les justes réclamations du Prince régnant seroient équivalentes à sa Liste civile; mais il ne fait valoir aucun de ses droits personnels; il n'a jamais montré que le Monarque, & il n'est homme privé que par ses peines; elles sont grandes, il n'en faut pas douter; & s'il est distrait quelquefois de celles dont il a l'habitude, c'est par d'autres plus sensibles encore, c'est par la profonde douleur qu'il éprouve, en apprenant ces scènes d'horreur & d'iniquité, destinées au sacrifice homicide de quelques citoyens; c'est en apprenant ces violences cruelles, qui jettent une tache ineffaçable sur le caractère national; c'est en apprenant qu'on a fait d'un peuple autrefois doux et compatissant, un instrument de terreur & de vengeance.

Il faut que je m'explique avec franchise, c'est un sentiment qui me do-

mine, & dont je ne puis me défendre. Je le sais bien : c'est peut-être toucher à l'arche sainte, que de faire le moindre reproche à la Déclaration des droits, à cette œuvre qui a coûté tant de veilles ; mais j'ai toujours redouté qu'elle n'égarât l'esprit du peuple ; & ce fut un des motifs qui dirigèrent l'opinion du Roi & de son Conseil, à l'époque où cette Déclaration fut présentée à Sa Majesté pour recevoir son acceptation. Je vais rappeler les paroles du Roi ; elles se trouvent à la fin de sa réponse sur le décret concernant les loix constitutives.

« Je ne m'explique point sur votre » Déclaration des droits de l'homme & » du citoyen ; elle contient de très-» bonnes maximes, propres à guider vos » travaux ; mais des principes suscep-» tibles d'applications & même d'inter-» prétations différentes, ne peuvent être » justement appréciés, & n'ont besoin de » l'être qu'au moment où leur véritable » sens est fixé par les loix auxquelles ils » doivent servir de première base ».

L'Assemblée insista pour obtenir l'ac-

ceptation du Roi, & son président vint la requérir de nouveau, le 5 octobre au au soir, & à l'instant où les bandes parisiennes étoient aux portes de Versailles, & où la foule qui leur servoit de précurseur, remplissoit déjà les cours du palais. Il fallut céder; mais la postérité n'oubliera jamais le moment qui fut choisi pour consacrer la théorie des droits de l'homme, & pour asseoir la pierre angulaire de l'édifice de la liberté.

C'est le premier axiôme de la Déclaration des droits, qui a été la cause secrète de beaucoup de désordres; il est devenu proverbe pour les dernières classes de la Société, & un proverbe législatif a plus de force qu'aucun autre; aussi l'on peut craindre que, mal entendu, il ne serve long-temps à égarer le peuple.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : voilà cet axiôme si bien retenu, cet axiôme interprété de tant de manières.

On a eu raison de déclarer que les hommes sont égaux en droits, si l'on n'a voulu parler que de leur égale part à la protection des loix, & à tous les

avantages de la Société que les loix de la propriété laissent en communauté. Ce n'est pas même alors assez dire, car la justice ne suffit point à une classe nombreuse de citoyens ; celle qui, n'ayant d'autre moyen de subsistance que son travail, est exposée à tous les hasards inséparables d'une si mobile ressource. Elle a droit encore à tous les soins de la bienfaisance ; &c'est aux Législateurs ; c'est au gouvernement à tempérer envers elle la rigueur des loix de la propriété, par toutes les dispositions dont la saine politique & les vertus sociales leur imposent le devoir ; mais ces expressions simples : *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, ces expressions susceptibles d'une infinité de sens, peuvent aisément devenir dangéreuses. On ne doit d'ailleurs consacrer dans un résumé législatif, que des principes d'une vérité complète, & celui que je viens de rappeler n'a point ce caractère. On indiqueroit au moins facilement comment, sous plusieurs acceptions, il est susceptible d'être contredit.

Les hommes, diroit-on, ne *naissent* point *libres*, puisque la conservation de leur vie, les préparatifs de leur force & de leur santé, & l'apprentissage enfin du simple bon sens, de cette faculté qui doit les instruire à se gouverner eux-mêmes, tous ces biens indispensables sont le prix de leur dépendance.

Les hommes ne *demeurent* point *libres*, puisqu'après être sortis de la dépendance paternelle, ils passent sous l'empire des loix, faites avant eux & sans eux.

Les hommes ne *naissent* point *égaux en droits*, puiqu'ils arrivent dans le monde avec des titres distincts, & ces titres sont les dégrés de force, d'esprit et de talent, dont ils sont diversement doués; ils ont chacun leur part faite, ils ont chacun leur mesure déterminée sur l'échelle immense des facultés morales & physiques, & c'est, pour ainsi dire, avec une patente particulière, scellée du grand sceau de la nature, qu'ils sortent des ténébres du néant. Les hommes ne sont égaux en droits que par le désir & le sentiment du bonheur; mais sans doute que ce principe d'égalité ne nous a pas

paru suffisant pour captiver à lui seul notre respect, puisque le sort des animaux, qui tous ont, comme nous, ce desir & ce sentiment du bonheur, n'est jamais entré dans le compte de nos inquiétudes.

Les hommes *demeurent* encore moins *égaux en Droits*, puisque les loix de propriété sont les premières qu'ils rencontrent au moment où ils veulent faire usage de leurs facultés; & ces loix sont tellement impérieuses, qu'au milieu de nous, les uns sont condamnés à un travail continuel, et les autres vivent dans l'oisiveté ; les uns n'ont aucune part aux dispensations agréables de la fortune, & les autres en épuisent toutes les douceurs et tous les plaisirs.

Enfin, l'égalité des droits ne peut se concilier qu'imparfaitement avec les saints devoirs de la reconnoissance ; car ces devoirs n'existeroient plus, si les droits particuliers du bienfaiteur étoient méconnus. L'inégalité des devoirs, comme l'inégalité des droits, sont le lien de la Société, la condition habituelle de la vie ; c'est par elles que sont entretenues les relations les plus nécessaires, les rela-

tions établies entre les pères & les enfans, entre les instituteurs & leurs élèves, entre les maîtres et leurs serviteurs, entre les vieillards & les jeunes gens. Cette succession continuelle de droits & de devoirs, compose notre système moral. Les hommes ne ressemblent point aux animaux qui remplissent par le sommeil les intervalles oisifs d'une vie toute sensuelle ; ils ont un long espace à parcourir, au milieu des agitations de leur esprit, au milieu des craintes & des espérances, au milieu des différentes perspectives que l'imagination leur présente ; il leur faut un appui dans cet espace idéal, & ce sont les devoirs & les droits qui fixent leurs pas chancelans, qui dirigent leur marche incertaine. La Nature, en donnant, comme je l'ai dit, aux uns de la force, aux autres de l'esprit, aux autres de la beauté, les a investis, dès leur naissance, de droits & de titres différens; & l'éducation, en perfectionnant ces avantages, a rendu plus sensibles encore toutes nos distinctions originaires; elles n'altèrent point le bonheur, il s'en faut bien, & peut-être que les

plus délicieuses jouissances du sentiment naissent des droits qu'on reconnoît ou qu'on sacrifie. Enfin ; il est évident que le mélange des droits & des devoirs prépare nos rapports, adoucit la rudesse de notre caractère, applanit nos aspérités, & nous rend propres à l'esprit social : ce mélange est peut-être la plus belle idée du monde moral ; elle nous rappelle aussi l'ordonnance du monde physique, où l'on voit par-tout des rapports, & des parités nulle part.

L'Assemblée Nationale vit dans la persuasion que dans toutes les questions morales ou politiques, elle s'est élevée au dernier terme des abstractions ; je me chargerois bien de prouver que par de-là les colonnes du nouvel Hercule, il existe encore quelques régions. Elle s'est crue sur les hauteurs dès qu'elle a touché les nuages ; mais quelquefois ces nuages se rencontrent à mi-côteau.

Je laisse là ces réflexions, car ce n'est pas de métaphysique que je veux discourir, & peu importeroit que l'Assemblée Nationale eût parlé juste ou non dans

une de ses sentences, si ces mêmes sentences n'avoient pas été présentées au Peuple en forme de loix, & si elles n'étoient pas alors devenues dangereuses.

L'Assemblée, après avoir déclaré que *les hommes naissent et demeurent égaux en droits*, annonce, à la vérité, dans un article suivant, que la propriété doit être mise au nombre *des droits naturels et imprescriptibles de l'homme*. Le Peuple entend parfaitement le premier axiôme, & son intérêt l'engage à le retenir; mais l'exception ou le commentaire restera-t-il de même dans sa mémoire? On lui prouveroit d'ailleurs aisément dans ce siècle de philosophie, que la propriété n'est pas un droit *naturel*, mais un droit établi par la Société; & il la considéreroit encore moins comme un droit *imprescriptible*, puisque l'Assemblée Nationale elle-même y a porté quelques atteintes: l'on voit encore dans un autre genre, une exception remarquable au principe absolu de l'égalité des droits; c'est la distinction établie par l'Assemblée entre les citoyens actifs & non actifs; c'est l'obligation qu'elle

a imposée d'une certaine mesure de propriété pour être admis à la jouissance des principaux avantages politiques.

Enfin, dans le même article où la propriété est mise au rang des droits naturels & imprescriptibles, la *résistance à l'oppression* y est comprise aussi; mais aux yeux du pauvre, la véritable oppression vient de l'inégalité des partages. Combien donc il lui étoit aisé de se méprendre en écoutant la Déclaration des droits! N'est-il pas bien dangereux aussi de légaliser d'une manière générale la résistance à l'oppression; car ce mot *oppression* a une latitude extrême, et en ne le définissant point, chacun se croira le droit de juger du moment où il pourra s'élever contre l'autorité. Enfin les loix même peuvent paroître oppressives; & si l'on se permettoit de considérer comme telles celles qui font perdre à une classe nombreuse de citoyens leur état, leur fortune & leur sureté pesonnelle; où ne mèneroit pas le principe consacré vaguement dans la Déclaration des droits?

Les idées premières, les principes gé-

-néraux ont un grand prix sans doute pour le Législateur; mais ils ne sont d'usage pour le peuple qu'après avoir été réduits à la précision de la loi; ils rappellent ces riches métaux encore dans les mines, & qui ne sont mis en circulation qu'après avoir été convertis par le Souverain dans une monnoie dont le titre & le poids sont exactement calculés.

Je dois présenter une autre réflexion à la philosophie métaphysique de l'Assemblée Nationale. Plus un principe est au sommet de toutes les déductions qu'on peut en tirer, & plus sans doute il est simple aux yeux de l'homme penseur; mais comme ce principe est alors d'autant plus distant du terme réel auquel il doit conduire, nul guide n'est plus propre à égarer les hommes ordinaires & tous ceux qui n'ont pas l'habitude de la réflexion. Telle est cependant la grande partie d'une Nation; elle n'a point de tems à donner à l'instruction, parce que sans héritage & sans propriété, elle est dans la nccessité de dévouer les premiers momens de fes forces physiques à se procurer un salaire, &

toute la vie elle est obligée de travailler pour assurer sa subsistance. Ce n'est pas à de tels hommes que des principes généraux conviennent; ce n'est pas à eux qu'il est sage d'adresser des préceptes susceptibles d'extension ou de diminution, il leur faut des loix, & des loix encore aussi claires que positives.

On dira peut-être que ce n'est pas pour obéir, mais pour commander qu'on adresse aujourd'hui des instructions au Peuple ; mais par quelle singulière contrariété, daus le tems qu'on veut lui remettre le Sceptre des Nations, choisit-on pour le guider, des élémens de métaphysique? En Gouvernement d'ailleurs, il n'y a rien de moins général qu'une idée générale; car sur un texte si abondant, on peut les multiplier encore plus que les idées précises & particulières.

Les Législateurs de la France ont beaucoup de rapports avec les doctrinaires économistes; ils veulent, comme eux, gouverner le monde par l'évidence, & à leur imitation, il se forme aujourd'hui des sociétés où des hommes bien intentionnés, je n'en

doute point, invitent le peuple à recevoir des leçons de politique nationale. Je viens de rappeler ce que j'ai dit plusieurs fois dans mes ouvrages, sur l'impossibilité où se trouve une partie nombreuse de ce peuple de consacrer un tems suffisans à son instruction; il n'en a pas même assez pour étudier la morale ; & sans l'ascendant rapide des idées religieuses, il ne seroit attaché qu'imparfaitement à l'observation de l'ordre. Voulons-nous absolument le rendre plus éclairé, examinons si nous pouvons paier son loisir des deniers publics, ou engager les propriétaires à doubler le prix de ses journées: la nature donne à tous les hommes la faculté de se perfectionner; mais cette faculté a besoin des secours de l'éducation; cette éducation exige du tems & la disposition de ce tems est incompatible avec l'obligation d'employer les premiers instans de ses forces à obtenir sa subsistance par le travail. Toutes ces idées se touchent : ainsi, jusques à ce qu'on ait changé les règles de la propriété, jusques à ce qu'on veuille le faire, jusques à ce qu'on le puisse, il faut propor-

tionner l'enseignement du peuple aux conditions immuables de sa destinée ; & lorsque de temps à autre on veut fixer devant ses yeux un principe général, dont il ne peut approfondir ni les explications ni les exceptions, on le met dans la situation des aveugles-nés dont on vient de lever la cataracte, & qui, dans les premiers momens, voient les montagnes renversées, les sommets à la base, & ne peuvent non plus se former une idée juste d'aucune distance.

Je ne sais quels prodiges pourront opérer un jour nos nouveaux oculistes; mais en attendant, n'oublions pas entièrement que selon d'anciennes idées, le gouvernement est la dette des lumières, comme la bienfaisance est celle de la fortune.

Je n'étendrai pas plus loin la discussion dans laquelle je suis entré; il me suffit d'avoir indiqué, par un petit nombre d'observations, que des motifs raisonnables, ou du moins réfléchis, éloignoient le Roi d'admettre la déclaration des droits au rang des loix constitutionnelles.

violé, et ses portes brisées, d'autres après nous y commettront des excès; et nous deviendrons complices de leurs dernieres profanations.

Je n'ai pas à me reprocher d'avoir quitté d'un moment la garde de ce temple, d'avoir jamais déserté ce poste honorable. On a vu comment, dès l'ouverture des états-généraux, j'avois défendu les droits des créanciers de l'état; comment seul je me suis exposé à une grande défaveur, plutôt que de dissimuler mon sentiment sur l'inutile et rigoureuse proscription de toutes les distinctions héréditaires; comment aussi j'ai insisté sur les indemnités ou les adoucissemens dûs, au nom de l'état, à ceux qu'on réduisoit à la plus pénible détresse par l'anéantissement des droits pécuniaires attachés à une propriété immémoriale. On a pu remarquer de même comment j'ai pris en main la cause de ceux qui, à la suite du relâchement absolu de l'ordre public, ont vu leurs châteaux incendiés et leurs possessions dévastées. Je dis un jour à l'assemblée: » Il est une dette que je n'ai pu

» mettre en compte, mais qui seroit bien
» digne de l'intérêt d'une grande nation.
» Plusieurs citoyens ont essuyé des pertes
» considérables; on a brûlé leurs habita-
» tions, on a dévasté leurs propriétés. L'au-
» torité tutélaire des loix les auroit garan-
» tis de ces attentats, si elle n'avoit pas
» été sans force; cependant cette garantie
» est la premiere protection qu'on attend
» lorsqu'on apporte chaque année une por-
» tion de sa fortune au trésor de l'état. Ne
» vous paroîtroit-il pas juste que les nou-
» veaux départemens prissent connoissance
» de ces pertes, et qu'un dédommagement
» non pas rigoureusement exact, mais sa-
» gement équitable, devint la dette de la
» nation, pour être acquittée, si ce n'est
» dans le tems présent, du moins en des
» jours plus heureux? C'est de la part du
» roi que je soumets cette idée à votre con-
» sidération; elle est digne de son cœur
» généreux, elle est digne du chef suprême
» de la nation dont vous êtes les représen-
» tans ».

L'assemblée ayant applaudi à ce para-

graphe d'un de mes mémoires, je crus l'avoir disposée à l'acte de justice auquel je l'invitois, et je ne tardai pas à remettre cet objet avec plus de précision sous ses yeux, en lui proposant, dans mon rapport sur les finances, du 29 mai 1790, *de destiner soixante millions au denier vingt, pour adoucir les pertes dont la sévérité de ses décrets, ou les excès commis dans les provinces, avoient été la cause.*

Ce n'est pas uniquement à ces principes de justice que j'ai cherché de ramener l'assemblée nationale, c'est encore aux sentimens d'une douce et sage équité que j'ai pris la liberté de l'encourager; et particuliérement la veille du jour où elle devoit s'occuper du traitement des ecclésiastiques, je m'exprimois ainsi dans un mémoire que je lus moi-même à l'assemblée.

« Il me semble toujours qu'avec un esprit de conciliation, avec des dédommagemens nécessairement passagers, avec tous les ménagemens enfin qui sont dus à ceux dont on exige de grands sacrifices, on pourroit en adoucir la douloureuse

amertume. Que n'a-t-on pas droit d'attendre en générosité de ceux qui, par une suite de circonstances, sont devenus à-la fois les plus forts et les plus heureux! C'est une erreur de penser que, sans mesure et proportion, les privations particulières soient également utiles à l'intérêt public; car il y a dans la composition de toutes les fédérations sociales, une mise de confiance et d'affection mutuelle, qui est aussi nécessaire à leur prospérité qu'aucun autre genre de contribution. N'en doutez pas, messieurs, les générations futures ne vous reprocheront point les égards que vous aurez pour les hommes du temps présent, pour ceux de vos concitoyens que vous détachez avec déchirement de leur situation passée; elles hériteront assez de vos généreux travaux: assurez seulement la longue durée de vos bienfaits: qu'il sarrivent à eux, s'il se peut, sans avoir couté trop de larmes, qu'ils arrivent à eux étayés d'une épreuve heureuse et paisible; qu'ils arrivent à eux....... etc. ».

Il me sembloit aussi qu'en appliquant aux besoins de l'état des revenus de tant de dons faits aux églises par l'ancienne noblesse de France, on eût pu en détacher une légère portion pour adoucir les sacrifices qu'on imposoit à ses descendans. Mais on a montré la plus grande indifférence pour ses pertes, & l'on a détourné ses regards du désespoir auquel on réduisoit une classe nombreuse de citoyens, dont les noms sont unis depuis tant de siècles aux fastes de la monarchie. Une telle conduite est bien dure ! C'est leur fortune, c'est leur rang, leur état, leur tranquillité personnelle, ce sont toutes les conditions de leur existance sociale qu'on a poursuivies, qu'on a persécutées avec une rigueur sans égale. On eût dit qu'ils n'étoient pas aussi les enfans de la patrie Aucun sentiment de générosité n'ont relevé le caractère de ceux qui étoient forts, de ceux qui étoient devenus les puissans. Que n'ont-ils en effet conquis la liberté, comme ils voudroient le persuader ! ils auroient eu peut-être la magnanimité qui accompagne

ordinairement la victoire : mais en abusant de leurs avantages, en ne demandant jamais de sacrifices qu'aux autres, & en écoutant sans émotion les plaintes des opprimés, ils ont entaché cette liberté qui leur avoit été remise dans sa pureté, qui étoit descendue du trône accompagnée de la paix & de la justie. Ah ! c'étoit au sein du bonheur universel qu'il falloit la recevoir avec son noble cortège, & toutes les vertus devoient se presser autour d'elle.

Enfin, comme si ce n'étoit pas assez de tant de sévérité & de tant de rigueurs, ce sont les consciences que l'on entreprend aujourd'hui de troubler, & derechef c'est à des sermens qu'on a recours : sermens que l'on place toujours à côté des dangers, & au milieu des terreurs ou des sacrifices : ainsi c'est encore les autres que l'on met en risque, tandis que soi-même on vit tranquille au milieu de ses forces & de son autorité suprême. Je me garderai bien de prêter l'oreille à la calomnie, & je ne mettrai point en doute l'esprit religieux de l'assemblée nationale : on ne demande jamais du secours qu'à ses amis ;

ainſi elle ne voudroit pas s'aider lâchement de la religion du ſerment, ſi elle n'avoit pas en ſon cœur les principes qui rendent cette obligation ſainte ; mais je me permettrai de faire obſerver, qu'en aſſociant continuellement à ſa cauſe le Dieu de l'univers ; en le demandant pour ſauve-garde des promeſſes que l'on exige, il faut lui préſenter en hommage la bonté, la juſtice, la compaſſion, l'indulgence, ces vertus qu'il commande, ces ſentimens qu'il aime, & dont ses généreuses relations avec nous ſont le glorieux exemple & l'éclatant témoignage.

Ah! que la morale sert à tout! que l'on eſt préſomptueux, quand on croit que l'esprit eſt le meilleur des guides! Les hommes au milieu de leurs paſſions, les législateurs au milieu de leurs immenses travaux, les innovateurs au milieu de leurs bouillantes idées, ont besoin de se rallier à un grand principe, s'ils ne veulent pas être exposés à dévier sans ceſſe, s'ils ne veulent pas être conduits d'écarts en écarts. La morale, ainſi que je l'ai dit dans pluſieurs de mes ou-

vrages, la morale eſt la ſageſſe des ſiècles ; ceux qui la conſultent, ceux qui la reſpectent, ſe rangent autour d'un fanal dont la brillante flamme eſt toujours entretenue ; & guidés par cette lumière, ils ſont sûrs de trouver leur roûte au milieu du labyrinthe des affaires, au milieu de tous les intérêts qui ſe croiſent & qui ſe combattent.

Il ne me ſeroit pas difficile d'appliquer ces réflexions à l'aſſemblée nationale, & de montrer comment, avec une morale plus vigoureuſe, elle eût évité ſes principales erreurs ; c'eſt par la liberté de ſes principes qu'elle s'eſt tirée de beaucoup d'embarras ; mais c'eſt par leur dépendance qu'elles les eût prévenus ; et cependant la morale des législateurs eſt la moins reſtreinte de toutes, parce que dans une infinité d'arrangemens civils, ils ſont placés au-deſſus des règles ; mais ils ne le ſont jamais au-deſſus de la juſtice, au-deſſus de la reconnoiſſance, au-deſſus de la généroſité envers les foibles, au-deſſus des devoirs qu'impoſe la confiance, au-deſſus de l'amour de l'ordre, au-deſſus du plus

saint des respects pour la vie des hommes et la sûreté du citoyen, ni au-dessus enfin de tant d'autres vertus primitives.

Combien n'eût pas été plus grande aussi la considération de l'assemblée, si en méditant ces réflexions, si en y conformant sa conduite, elle en eût imposé par la hauteur de son caractère et la stabilité de ses principes! car elle se fût affranchie par ce moyen de ses caresses continuelles à l'opinion, et n'eût pas insensiblement borné son attention à la connoître promptement cette opinion, afin de prendre le pas sur elle, et d'ordonner à grand bruit ce qu'elle vouloit sourdement. L'assemblée eût alors dirigé tous les esprits sans aucuns efforts; elle eût paru comme ombragée par toutes les idées de justice et de raison, et placée sous ce chêne antique & sacré, dont les racines profondes semblent toucher à un autre monde, & dont toutes les branches sont nourries de la rosée du ciel; ses décrets toujours associés à l'esprit de la morale, eussent été reçus comme des paroles de vie, & jamais elle n'eût pensé à se faire

assister de tant d'adjudans, indignes d'être les soutiens des législateurs de la France.

Ici je sens la nécessité de m'arrêter un moment sur moi-même. Je l'entends : on me reprochera mon attachement obstiné aux principes de la justice, & l'on essaira de le déprimer en y donnant de nouveau le nom de *pitié aristocratique*. Je sais mieux que vous de quelle sorte est la mienne. C'est pour vous les premiers que je l'ai connu ce sentiment d'intérêt ; mais alors vous étiez sans union et sans force ; c'est pour vous les premiers que j'ai combattu ; et dans le tems où je me plaignois si fortement de l'indifférence qu'on vous témoignoit, lorsque je parlois des égard qui vous étoient dus, lorsque je montrois une inquiétude continuelle sur le sort du peuple, c'étoit aussi par des jeux de mots qu'on cherchoit à ridiculiser mes sentimens. Je voudrois bien aimer d'autres que vous, lorsque vous m'abandonnez ; je voudrois bien le pouvoir ; mais je n'ai pas cette consolation ; vos ennemis et les miens ont mis entre eux et moi

une barrière que je ne chercherai jamais à rompre; & ils doivent me haïr toujours, puiſqu'ils m'ont rendu reſponſable de leurs propres fautes. Ce n'eſt pas moi cependant qui les ai encouragés à jouir ſans meſure de leur ancienne puiſſance, & ce n'eſt pas moi qui les ai rendus inflexibles, lorſqu'il falloit commencer à traiter avec la fortune. Ah! s'ils n'étoient pas malheureux, s'ils n'étoient pas dans l'oppreſſion, combien de reproches n'aurois-je pas à leur faire! Auſſi, quand je les défends encore dans leurs droits & leurs propriétés, ils ne croiront pas, je l'eſpère, que je ſonge un instant à les regagner; je ne veux aujourd'hui ni d'eux, ni de perſonne; c'eſt de mes ſouvenirs & de mes penſées que je cherche à vivre & mourir, & quand je fixe mon attention ſur la pureté des ſentimens qui m'ont guidé, je ne trouve nulle part une aſſociation qui me convienne; & dans le beſoin cependant que toute ame ſenſible en éprouve, je la forme, cette aſſociation, je la forme en eſpérance avec les hommes honnêtes de tous les pays, avec ceux, en ſi petit

nombre, dont la premiere passion est l'amour du bien; c'est à eux seuls que je demande quelque affection, & c'est à eux seuls que je veux m'unir.

Je continue ma route. C'est encore au nom des lois de la morale que j'ai réveillé plusieurs fois l'attention de l'assemblée nationale, sur les funestes suites de la liberté inconsidérée de la presse, & que je lui ai rappellé le danger de ces manufactures publiques d'impostures & de calomnies, & de ces forges ténébreuses où tant d'écrits incendiaires se préparent journellement : établissemens de scandale & de terreur, qui seroient mieux placés sur les sombres bords de l'Achéron, ou dans les cours du palais des Furies, qu'au milieu d'un pays où la pureté de l'air & la présence d'un jour serein semblent contraster avec ces poisons dévorans, avec ces feux infernaux que l'on répand de toutes parts & dont on couvre notre terre. Ce sont, dit-on, des abus nécessaires à la défense & à l'entretien de la liberté, & ceux qui l'aiment, doivent les tolérer. Oui, des abus! comme l'assassinat, comme les faux

témoignages, comme les cris publics de ſédition, & comme tant d'autres crimes. Ah! rendez un meilleur hommage à la liberté; rendez plus de juſtice à la conſtitution qui l'aſſure, & vous ne croirez pas qu'elle ait beſoin d'une ſi impure aſſiſtance. Eſt-il donc ſi difficile de l'aimer, cette liberté qui nous rend heureux de tant de manieres; ou nous plaira-t-elle davantage, quand elle aura pour ſatellites des hommes qui ſemblent marcher à ſa ſuite, pour ſe livrer avec moins de contrainte à la violence de leurs paſſions, des hommes nourris dans la haine, & dont le langage funèbre remplit nos cœurs d'épouvante? Indifférens à la tranquillité publique, & inhabiles à ſoulever les eſprits, ils ſont impatiens de connoître tout le mal qu'ils peuvent faire; & pour ſe diſtraire de leurs remords, c'eſt à la lueur des flambeaux de la diſcorde qu'ils veulent jouir du ſpectacle de leurs déteſtables ſuccès. Conſommés auſſi dans l'art perfide de déchirer les réputations, ils ſe font un paſſe-temps de cette infame induſtrie, & l'on ne ſait ce qu'il leur plaît le plus,

ou de détruire tous les ſentimens d'eſtime, ou de renverſer tous les genres d'autorité; c'eſt au fond de nos cœurs autant que dans le ſein de nos ſociétés politiques, qu'ils voudroient faire régner la plus entière anarchie. Il faut les mépriſer, dit-on; ce ſentiment eſt aiſé; mais leurs paroles calomnieuſes, mais leurs diſcours incendiaires, le peuple auſſi les mépriſera-t-il? Ignore-t-on qu'un menſonge eſt toujours une idée choiſie, & que par conſéquent on peut la proportionner parfaitement aux diſpoſitions du moment, et l'ajuſter avec préciſion à notre paſſion dominante? Ignore-t-on encore qu'un menſonge eſt toujours une idée ſimple, et que n'étant jamais nuancée comme la vérité, elle doit faire ſur les eſprits une beaucoup plus forte impreſſion? Ignore-t-on enfin, que l'ignorance et l'infortune rendent également défians; et que tel étant le partage du plus grand nombre des hommes, ils doivent prêter une oreille favorable à toutes les inſinuations injurieuſes et à toutes les calomnies? Il faut joindre à ces réflexions une conſidération digne, je crois,

d'être remarquée. Le cours de l'opinion eſt abſolument changé ; c'étoit autrefois des hautes claſſes de la ſociété qu'il deſcnedoit aux dernières ; & ces claſſes ſupérieures, néceſſairement éclairées par l'éducation, rejettoient au moins les fables les plus groſſières, & l'on avoit beſoin de plus d'art pour les tromper. Ainſi les méchancetés évidentes, les calomnies palpables, ſe trouvoient arrêtées aux premiers rangs, & leur circulation interrompue ne pouvoit étendre au loin ſa funeſte influence. Mais aujourd'hui que l'on agit par le peuple, qu'on s'adreſſe à lui directement, & qu'on ſe ſert de ſes opinions pour exciter des mouvemens, les menſonges de tous les genres deviennent bien plus dangereux ; car aucune digue, aucune écluſe ne peuvent plus en ſuſpendre le cours ou en prévenir la diſperſion ; & dans cet ordre de choſes, le règne appartiendra bientôt aux hommes les plus hardis & les plus impoſteurs. Ils prêcheront le pouvoir du peuple, pour donner des lois en ſon nom, comme les miniſtres, en d'autres tems, faiſoient valoir l'autorité

du prince, pour commander *de par elle*. Partout on voit les mêmes paſſions ; & les dangers ne feront que changer de nature, ſi la raiſon reſte ſans force, ou ſi on rejette ſon empire.

Comment, au moins, ne cherche-t-on pas à réprimer ces écrits les plus ſcandaleux de tous ceux où l'on ſe permet d'inſulter le monarque, & de traduire en ridicule la majeſté royale? Il eſt aiſé ſans doute de trouver des rieurs, lorſqu'on accompagne d'images baſſes ou familières, les ſujets qui ont été traités juſqu'à préſent avec révérence ; c'eſt l'effet de tous les contraſtes lorſqu'on les préſente à l'imagination, & c'eſt ainſi qu'on a paru plaiſant avec peu d'eſprit, lorsqu'on s'eſt joué pour la première fois des cérémonies religieuſes ; mais dans l'une et l'autre hardieſſe, le profit pour la ſociété ne ſera pas plus grand. A-t-on imaginé qu'en parlant de tous les tems avec reſpect de la perſonne du prince, des ſiens, & des divers ſymboles de ſa grandeur, la crainte ſeule eût inſpiré ce langage, eût introduit cette retenue ? Cette vielle inſtitution eſt fondée

fondée sur le bien de l'état, & c'est à un principe social qu'il faut la rapporter; on a senti que l'emploi de la force pour le maintien de l'ordre public, fût-il continuel, seroit toujours insuffisant; on a senti de même qu'un pareil moyen entraîneroit des rigueurs alarmantes, & des rigueurs sur-tout incompatibles avec des mœurs douces & avec l'esprit de liberté. Ces idées ont dû engager à investir le chef de l'empire, de toute la majesté qui pouvoit attirer vers lui les hommages & le respect, afin qu'il pût réunir à son pouvoir réel, une autorité d'opinion, une autorité dont l'action universelle & soutenue maintînt les hommes dans leurs devoirs, sans violence & sans commotion. La puissance paternelle donne la première idée de cette autorité bienfaisante, & nous en trouvons un exemple encore plus imposant, dans l'appui continuel que prêtent à la morale les opinions religieuses. Les pays de liberté doivent desirer plus que d'autres, un genre de domination qui rende moins fréquente & moins nécessaire l'odieuse intervention de la force armée & l'avilissante

ressource des corrections & des châtimens. Cependant, au lieu de s'associer à ces grandes idées, on croit s'élever au-dessus des autres lorsqu'on se joue des principes en honneur parmi les hommes, & lorsqu'on montre du dédain pour des conventions où l'on ne veut pas remarquer l'empreinte sacrée du temps & le sceau de la sagesse humaine.

On se repose pour tout, sur l'amour de la liberté ; mais l'édifice social est un composé de parties, & il faut nécessairement les unir par un lien. J'attends plus de secours du patriotisme, le seul sentiment dont l'excès n'est jamais dangereux; mais ce généreux sentiment a besoin lui-même de toutes les vertus pour asseoir & pour consolider son empire; nous verrons qu'isolé, il ne peut résister à toutes les considérations personnelles; & quelquefois les plus petites, celles qui naissent de la vanité blessée & des prétentions déjouées, suffisent pour l'affoiblir. Nous ne valons pas mieux que cela : ainsi ne nous fions pas à notre première ferveur;

ne faiſons pas des loix pour le temps, ſur la foi d'un moment d'enthouſiaſme ; & ne croyons pas qu'un ſentiment unique, devint-il une paſſion, pût à lui ſeul tenir en harmonie cette multitude d'intérêts auxquels nos vieilles ſociétés ſont aujourd'hui ſoumiſes. Le plus fort de tous les ſentimens, celui de la vengeance, a ſuffi quelquefois pour réunir les nations sauvages ; mais après deux mille ans d'habitude ſociale, nous ne pouvons pas être gouvernés comme elles, & l'on tenteroit en vain de concilier la ſimplicité & l'unité des idées qui les dominent, avec l'agitation de notre caractère & avec nos mœurs perverties. En vérité, il n'eſt rien de ſi ridicule que cette quantité d'hommes ſupérieurs, dont nous ſommes à préſent environnés, & il n'eſt rien de ſi dangereux que leurs commencemens d'eſprit & de génie. Ils reſſemblent à des livres de philoſophie, qu'une Fée burleſque a doués pour la première fois du mouvement & de la parole.

Que l'on remarque auſſi comment, en imitation de leur nature, ils cherchent à faire de nous des êtres abſtraits ; com-

ment ils laiſſent à l'écart tout ce qui tient à l'imagination, à ce mobile actif de tant de choſes, à ce point de réunion de tant d'opinions & de ſentimens. Ce n'eſt pas ſeulement la magie attachée à la majeſté du trône qu'ils veulent détruire, c'eſt encore celle de l'honneur, c'eſt encore celle des formes & des manières, c'eſt encore celle des rangs & de la naiſſance, c'eſt encore celle de la réputation : mais d'affranchiſſemens en affranchiſſemens, ne ſeroit-il pas à craindre qu'un jour l'on ne voulût rompre auſſi les liens de ce joug idéal, le plus fort, le plus doux, le plus néceſſaire de tous, de ce joug myſtérieux qui ſoumet nos cœurs à la morale, & qui peut davantage ſur l'ordre public que les laborieuſes penſées de nos plus ſuperbes légiſlateurs ?

Enfin, ce n'eſt pas ſeulement la France qui doit être aſſujettie à toutes les conditions d'une nouvelle théorie ; on veut encore, ſans perte de temps, propager partout la même doctrine. Quelle profuſion

d'amour pour l'espèce humaine! elle paroît d'autant plus généreuse que l'insurrection & la violence étant toujours le moyen dont on propose l'usage, c'est apparemment du bonheur des générations suivantes qu'on est uniquement occupé. Quelle touchante inquiétude encore, de vouloir étendre son bienfait jusqu'aux petites républiques, qui, depuis plusieurs siècles, avoient l'ineptie de se croire heureuses, & qui peut-être desireroient encore aujourd'hui que leurs hautes montagnes les séparassent de notre science, comme elles les ont garanties si long-temps de nos passions politiques! Eh! Messieurs, prenez patience, au moins jusqu'an moment où vos pourrez offrir le spectacle de votre prospérité; il sera plus éloquent que vos écrits. En attendant, souvenez-vous qu'il ne fallut pas moins que l'autorité de Moïse & les superbes fruits rapportés de la *Terre promise*, pour déterminer les Israélites à quitter leur pays; mais ces fruits, vous ne les montrez pas encore, & la voix sainte d'un prophète, on ne peut la reconnoître à vos cris de haine & de proscription, les

ſeuls qui ſe font entendre à la longue diſtance.

Quel enchaînement, quelle diverſité d'objets de réflexion ſe préſentent ſur ma route ! mais dans la marche que je me ſuis preſcrite, je ne puis m'y abandonner. Je m'abſtiens même de traiter aucun des ſujets ſur leſquels je n'ai pas fait ma profeſſion de foi pendant mon miniſtère, afin de ne pas dire aujourd'hui ce que je n'euſſe pas voulu prononcer alors. Je n'aſpire pas néanmoins à regagner la faveur des hommes du moment préſent, ou plutôt je n'en conçois pas l'eſpérance ; car il m'en ſouvient, c'eſt pour avoir continuellemenr entretenu l'aſſemblée nasionale, & de juſtice, & de morale, & de modération, & de bonté, que je me ſuis expoſé à lui déplaire ; c'eſt encore en lui préſentant d'autre conſidérations relatives au bien public, c'eſt en l'éveillant ſur les dangers, c'eſt en la preſſant de s'en occuper, que mes inſtances trop ſouvent renouvelées, lui ſont devenues importunes. Cependant je conſentirois vo-

lontiers à être jugé, selon le degré d'estime que peuvent mériter les idées & les sentimens exprimés dans les mémoires que j'ai remis, en divers temps, ou à l'assemblée nationale, ou à ses comités: on y verroit comment à chaque instant j'ai pressé l'assemblée d'adopter des mesures efficaces pour concilier le soin de la liberté avec le maintien de l'ordre public; comment j'ai insisté sans relâche sur la nécessité d'un pouvoir exécutif, suffisant pour remplir cette condition également essentielle au bonheur & à la puissance (1)! on y verroit comment

(1) Ce n'est pas uniquement dans ces derniers temps, comme bien d'autres, que j'ai entrenu l'Assemblée Nationale de ces importantes considérations: je trouve l'avoir fait avec une grande force, dans un mémoire que je lui adressai le 11 septembre 1789; & je ne crois pas indifférent d'en transcrire ici le principal patagraphe; il pourra servir encore à montrer le progrès des opinions au milieu de l'Assemblée Nationale; car le commencement de ce paragraphe, qui ne parut point étrange au mois de septembre 1789, se trouve absolument en contradiction aujourd'hui avec les idées nouvelles.

» *La nation, en donnant sa confiance à des Députés* » *choisis pour un temps, n'a jamais pensé qu'elle retireroit* » *par cet acte qui l'unit à son souverain, à ce dépositaire per-*

j'ai ramené sans cesse les esprits & les cœurs aux sentimens d'affection & de confiance

---

» *manent de l'amour, de l'espérance & du respect des peuples,*
» *à ce défenseur né de l'ordre & de la justice. Elle veut pour*
» *son bonheur & pour la prospérité de l'état, un équilibre*
» *entre les divers pouvoirs qui sont la sauve-garde; mais elle*
» *n'entend pas sûrement détruite les uns par les autres; & s'il*
» *lui est difficile d'exprimer la plénitude & la durée de ses*
» *vœux; si ses représentans momentanés ne peuvent le faire*
» *qu'imparfaitement, il est dû d'autant plus de respect à celui*
» *qui, par l'assentiment des siècles & des générations passées,*
» *a été consacré l'un des gardiens immuable des loix & de*
» *la félicité publique.* Je vois des resistances opposées de
» toutes parts au pouvoir exécutif; il faut plus que jamais
» lui ménager cette force morale, qui naît des formes &
» des idées de grandeur que ces formes entretiennent.
» Vous avez pris, messieurs, tontes les précautions ima-
» ginables pour la liberté, & sans doute que vous allez
» bien loin à cet égard, puisque vous en voulez une plus
» grande que celle dont toute l'Europe vante la per-
» fection, que celle des Anglois, ces vieux amis de
» la liberté, ces connoisseurs expérimentés des condi-
» tions qu'elle exige, & qui, après cent ans d'expé-
» riences, ne voudroient pas admettre le moindre chan-
» gement dans une constitution dont ils ne parlent jamais
» sans exprimer en même temps le bonheur dont elle
» les fait jouir. Mais en suivant vos idées à cet égard,
» ne perdez pas de vue, messieurs, que si vous négligez
» les précautions nécessaires pour consacrer au pouvoir
» exécutif sa dignité, son ascendant, sa force, ce royaume
» est menacé d'un désordre général; & ce désordre pourra

que méritoient les vertus & les intentions du

» détruire, dans ses révolutions inconnues, l'édifice que » vous aurez élevé avec tant de soin. Un royaume » comme la France, un royaume de vingt-cinq mille lieues » quarrées, un royaume de vingt-six millions d'habitans » divisés par des habitudes & par des mœurs différentes, ne » peut pas être réuni sous le joug des loix sans une puis- » sance active & toujours vigilante. Ainsi, c'est au nom de » la prospérité de l'Etat, c'est au nom de la tranquillité » publique, c'est au nom du bonheur particulier du peu- » ple, c'est au nom de la liberté dont vous êtes si honora- » blement jaloux, que vous êtes intéressés, messieurs, à » défendre la majesté du trône; & rien ne l'altéreroit » plus que la nécessité où vous voudriez mettre le sou- » verain d'être l'exécuteur des loix qu'il paroîtroit avoir » désapprouvées. Ah! qu'une parfaite harmonie est néces- » saire entre toutes les forces appelées à veiller sur le » destin d'un Empire! L'histoire nous apprend que la su- » périorité de puissance ne peut seul consolider une cons- » titution, parce que cette supériorité est soumise à des » révolutions. La constitution de l'Angleterre, défendue » par des circonstances qui lui sont particulières, n'eût » jamais pu se soutenir sans l'amour commun de la pa- » trie; & cet amour commun n'est dû qu'au contente- » ment égal du roi, des grands & du peuple; c'est ce con- » tentement qu'on doit entretenir par de prudentes dispo- » sitions; & pour y réussir, il faut, par un effort, se sé- » parer quelquefois des souvenirs & des impressions du » moment, pour se transporter au loin à ces temps d » calme & d'impartialité, où l'on ne prise que la raison » la sagesse & l'équité générale ».

monarque! on y verroit combien de fois j'ai recommandé la modération & dans les principes & dans les systêmes, comment je voulois qu'on n'ébranlât pas sans étai, & qu'on ne détruisît pas sans remplacement; on y verroit sur-tout comment j'ai pris en main la cause des opprimés, comment j'ai réclamé pour eux, tantôt les loix de la justice & tantôt les règles de l'équité, comment j'ai parlé de paix au milieu des troubles, & de douceur au milieu des haines! enfin on y verroit de quel amour j'ai défendu les saints devoirs de l'humanité, & avec quelle instance je demandois pour le repos de tous, & comme un premier bienfait envers le peuple, qu'on n'abusât pas de son ignorance & de sa crédulité, pour se servir ensuite de ses aveugles passions comme d'un instrument de vengeance; qu'on n'altérât pas ses mœurs avant de lui confier le gouvernement; qu'on ne chosît pas ses fureurs pour l'appareil de son règne, & qu'on n'en fit pas un bourreau avant que de le prendre pour maître! Ah! pour toute cette partie de mes sentimens & de ma

conduite, je n'ai pas besoin de reconnoisſance; je la préſente en hommage à celui que j'ai ſervi dans mon cœur toute ma vie, à celui qui eſt le premier principe de l'ordre & de la morale, & avec qui il eſt plus doux de compter qu'avec les hommes! J'aime à lui offrir ce tribut de reſpect; j'aime à lui rapporter ce que j'ai fait de bien, avant de retracer l'acte plus éminent de mon adminiſtration & celui de mes ſervices envers la France, dont on peut le moins conteſter la réalité. J'ai toujours eu la penſée, & j'y trouvois du plaiſir, que ſans le ſecours de la providence, je n'euſſe jamais pu triompher des divers obſtacles avec leſquels j'ai été forcé de combattre; je veux parler de la grande affaire des ſubſiſtances, & de l'épouvantable famine dont je ſuis certain d'avoir garanti Paris & pluſieurs provinces; & en m'expliquant ainſi, je dois donner la preuve la plus complète d'une aſſertion de ce genre; car près de l'indifférence que l'aſſemblée nationale me témoigne, cette aſſertion de ma part eſt preſque une accuſation contre elle.

On ſe ſouvient que vers le milieu de l'année 1789, & jusqu'au moment où l'on put jouir avec abondance des grains de la nouvelle récolte, une inquiétude continuelle régnoit à Paris & dans les provinces voiſines. Les convois deſtinés à l'approviſionnement de la capitale, & qui s'exécutoient tantôt par la rivière & tantôt par terre, ne correſpondoient chaque jour qu'aux beſoins du jour; & tel étoit l'épuiſement général, que peut-être vingt ou trente cargaiſons de moins ſur la maſſe prodigieuſe de ſecours importés des pays étrangers, auroient rendu la diſette inévitable. Cette vérité connue de tant de monde, cette vérité inconteſtable une fois établie, on voit qu'une ſeule précaution tardive, un ſeul moyen négligé pendant un intervalle de quinze mois, auroient été l'origine du plus grand des malheurs dont on puiſſe ſe former l'idée; & cependant, l'étendue des reſſources qui devinrent néceſſaires, & la diverſité des meſures auxquelles il fallut recourir, me retracent une tâche immenſe & une ſuite d'inquiétudes,

de ſoins & de travaux, dont le ſouvenir m'effraie encore.

Je dois d'abord rappeler qu'à mon retour au miniſtère, vers la fin d'Août 1788, la libre exportation des grains hors du royaume, étoit permiſe, non par la ſeule autorité d'un arrêt du conſeil, non par ſimple tolérance, mais en vertu d'une loi formelle, enregiſtrée dans toutes les cours, & à laquelle la nation entière avoit applaudi.

On vivoit ainſi ſous le charme d'une liberté indéfinie, & chacun en profitoit au gré de ſes ſpéculations. Le gouvernement s'en remettoit du ſoin de l'intérêt public, à l'action & aux mouvemens de l'intérêt particulier; & comme dans pluſieurs commerces ces deux intérêts ſont unis, on avoit fait d'une circonſtance fréquente, un principe abſolu; & ce principe, l'un des dogmes de la philoſophie économiſte qui venoit de renaître, on ne l'auroit pas abandonné volontairement, ou du moins, pour ſe réſoudre à un pareil ſacrifice, il n'eut pas ſuffi certainement d'un ſimple calcul de prévoyance. La confiance plé-

nière aux effets de la liberté, devient si commode en administration, elle permet de régir tant de choses avec si peu de peine, que vraisemblablement on auroit attendu l'extrémité, pour renoncer à un repos dont on se croyoit absous par une idée grande & lumineuse.

On avoit bien réservé dans la loi d'exportation, que les assemblées provinciales pourroient faire des représentations au moment où la liberté absolue leur paroîtroit dangereuse; mais les provinces maritimes, lorsque l'exportation est libre, attirant sans cesse à elles les grains de l'intérieur du royaume, leur convenance peut être très-différente de l'intérêt des provinces centrales, qui sont alors exposées à perdre leurs ressources sans avoir aucun moyen de remplacement. On ne sauroit d'ailleurs s'accorder dans toutes les parties d'un grand royaume, sur le degré de cherté qui doit engager à défendre l'exportation; car l'idée attachée à ce mot de cherté varie selon l'habitude, & en raison des rapports établis entre les travaux & les sa-

laires. Ainsi donc l'opinion, le vœu des provinces sur l'exportation des grains, ne peuvent être uniformes qu'au moment d'une inquiétude générale; & alors le temps des précautions, ce temps si précieux est déjà perdu.

Guidé par ces réflexions, & rentrant dans le ministère immédiatement après la moisson de 1788, je me hâtai de remplir un des premiers devoirs de ma place, en recueillant dans tout le royaume des informations circonstanciées sur les récoltes nouvelles, & sur les provisions qui restoient encore de la précédente. Je m'enquis pareillement des besoins qui se manifestoient dans plusieurs pays étrangers, & des ressources que d'autres états pouvoient faire espérer. Je ne tardai pas à juger qu'il étoit néceffaire, qu'il étoit instant de réserver à la France tous les moyens qui lui étoient propres. Je me pressai de faire suspendre l'exportation des grains dans les lieux où elle me paroissoit le plus dangereuse; & le 7 du mois de septembre, le roi la défendit d'une manière générale, par un

arrêt de ſon conſeil, rendu ſur mon rapport.

Il n'y avoit pas de temps à perdre pour cette première précaution; & je ne fus pas arrêté, comme on doit le penſer, par une conſidération qui ſe préſenta cependant à mon eſprit; c'eſt qu'on ne manqueroit pas d'imputer à des opinions perſonnelles, une prohibition qui ſurvenoit au moment de mon arrivée dans le miniſtère. Je ne me trompai point dans ma conjecture; les motifs particuliers ſont toujours ceux que l'on voit, que l'on préſume les premiers, tant les hommes ſe jugent & s'apprécient par affinité & par reſſemblance.

Mon ſyſtême ſur l'exportation des grains eſt infiniment ſimple, ainſi que j'ai eu ſouvent l'occaſion de le développer; il ſe borne à n'en avoir aucun d'immuable, mais à défendre ou permettre cette exportation ſelon le temps & ſelon les circonſtacces.

Cependant les beſoins du royaume, & les apparences trop certaines d'un vuide réel, ſe manifeſtant de plus en plus, je comparai le prix des bleds dans les pays étrangers

étrangers avec le cours de cette denrée, dans les principaux marchés du royaume; et voyant que la différence ne pouvoit pas encourager suffisamment l'action du commerce, je proposai au roi d'accorder une prime d'importation, d'abord sur les grains d'Amérique, et ensuite sur tous les bleds qui seroient exportés des ports de l'Europe.

Cette prime fut réglée par l'arrêt du conseil du 23 novembre 1788, et les circonstances m'engagèrent à l'augmenter progressivement.

C'est la prévoyance du gouvernement qui rend utile ce genre d'encouragement; il a son application dans les momens où l'administration, éclairée par une grande diversité de connoissances ou d'apperçus, préjuge avec certitude que les denrées de nécessité hausseront de prix & deviendront rares; il lui importe alors de hâter le mouvement du commerce, & il ne peut le faire qu'en décidant l'intérêt particulier par un attrait prochain; car les calculs de ce genre d'intérêt, différens de ceux qui appartien-

nent à l'intérêt public, s'étendent rarement à longue distance.

C'est à la faveur des primes sagement combinées, que l'on peut, dans les temps ordinaires, s'en rapporter entièrement à l'industrie des négocians du soin de pourvoir aux besoins du royaume; mais dans les années de calamité, la prudence ne permet pas de se fier uniquement au résultat de leurs spéculations. Les probabilités, les vraisemblances cessent de paroître une caution suffisante, lorsque le danger est éminent, lorsque ce danger menace la tranquillité publique, lorsqu'il peut, en se réalisant, devenir la source des plus grands malheurs. C'est au milieu de ces inquiétudes, qu'on se représente avec force & l'incertitude inséparable de toutes les spéculations particulières, et l'insuffisance encore des moyens du commerce pour satisfaire à des besoins immenses. L'on apperçoit aussi une vérité très-importante, démontrée par l'expérience; c'est qu'au moment où les bleds renchérissent à un certain degré, les négocians les plus hardis

refusent de prendre part au commerce des grains, & ils ont de justes motifs pour se conduire ainsi ; car le peuple aveugle, ignorant, pressé par le besoin, regarde comme ses ennemis tous ceux qui vendent à de hauts prix une denrée de nécessité ; il leur prodigue les noms les plus avilissans ; il leur dicte des loix avec violence, & les rend souvent les victimes de son erreur ou de sa misère.

Si donc le gouvernement, indifférent à ces diverses considérations, se reposoit, dans toutes les circonstances indistinctement, sur les soins du commerce, le royaume, aux époques d'une véritable disette, se trouveroit exposé à toutes les horreurs de la famine.

Jamais on n'a pu juger de cette vérité d'une manière plus évidente que pendant le cours de l'année 1789. Les négocians de plusieurs villes de France, aux momens de la grande cherté, se refusoient non-seulement à faire venir des grains étrangers pour leur compte, mais ils ne vouloient pas même être employés comme de simples

agens; forte de fonctions néanmoins recherchées avec empressement, parce qu'elles procurent un droit de commission, sans obliger à aucune avance & sans exposer à aucun risque. Les personnes attachées par leur état à l'administration ne se chargeoient de pareilles commissions que par obéissance; & plusieurs, en s'acquittant de leurs devoirs, ont couru le risque de leur vie: cependant leur mission consistoit dans un véritable acte de bienfaisance, puisque les grains achetés pour le compte du roi ont toujours été vendus ou délivrés à des conditions inférieures au prix ordinaire des marchés.

J'eus le bonheur de prévoir à l'avance le cours des événemens; & jugeant qu'il étoit indispensable d'employer des moyens extraordinaires dans une année extraordinaire, j'ordonnai de bonne heure des achats considérables. Je le fis assez à temps pour extraire de l'Angleterre & de l'Irlande une grande quantité de bleds & de farines, avant l'époque où l'exportation fut généralement défendue dans toute la

Grande-Bretagne ; & le moment arriva où cet approvisionnement me parut plus précieux que les richesses du Potose.

Les craintes augmentoient, les besoins grossissoient, les signes de la disette devenoient plus frappans ; & toujours en avant dans mes précautions, je parvins à rassembler des secours proportionnés à l'étendue de nos maux. L'Italie, la Sicile, l'Amérique, la Barbarie, l'Allemagne, le Brabant, la Flandre Autrichienne, l'Irlande, l'Angleterre, la Hollande*, les villes Anséatiques, & tous les pays du nord furent mis à contribution pour les besoins de la France ; & lorsqu'il fut nécessaire d'obtenir des permissions particulières d'extraction, le roi mit tant de suite & d'instance à ses sollicitations, qu'il eut souvent le bonheur de réussir.

Cependant il fallut, de degrés en degrés, épuiser tous les magasins étrangers, & employer, pour y parvenir, l'argent, le crédit, les promesses, les espérances, tout ce que l'activité la plus soutenue peut réunir d'efforts & de moyens. Les achats, soit

dans l'étranger, soit en France, en y joignant le frêt & les frais de tout genre, se sont élevés à plus de soixante & dix millions (1); & quoique ces opérations aient eu lieu successivement, on peut ai-

(1) Les quantités achetées tant en bleds qu'en farines, en orges & en ris, se sont montées à environ trois millions six cens mille quintaux ; mais il est resté un approvisionnement de précaution à Paris. Je ne sais pourquoi M. de Calonne, dans son dernier ouvrage, juge à propos d'établir une controverse sur les articles relatifs à ces opérations, & compris dans les comptes de finances. Tout son argument est déduit des quantités dont je faisois mention dans mon mémoire du premier juillet ; mais outre qu'on y indiquoit seulement les achats faits dans l'étranger, M. de Calonne n'a aucune notion sur la progression des besoins pendant les derniers mois de l'année. J'aurois encore un volume à faire pour répondre à tous ses autres calculs ; mais je ne prendrai pas cette peine une seconde fois. Je ne puis cependant m'empêcher de dire à cette occasion une chose peut-être remarquable. On a vu dans les mémoires même de M. de Calonne, comment il parloit au roi de mon administration & l'on sait comment il s'en est expliqué à l'assemblée des notables. J'ai vu la sienne ; & je n'ai jamais prononcé son nom ni à sa majesté, ni à aucun comité, ni à aucun membre de l'assemblée nationale.

Des Dieux que nous servons connois la différence.

sément se former l'idée de la prodigieuse étendue de crédit à laquelle on a été forcé de recourir. Je crois pouvoir dire sans aucun orgueil, qu'au milieu de l'embarras des affaires en France, c'est en grande partie à mon intervention qu'une si prodigieuse confiance peut être rapportée. Un négociant de Londres, dont les preuves de dévouement se sont étendues fort loin, l'a déclaré lui-même à la municipalité de Paris; & les autres maisons de commerce qui m'ont témoigné tant de zèle, se seroient expliquées de la même manière si l'occasion s'en étoit présentée. Toutes avoient raison de croire que je veillerois constamment à leur sureté; je n'aurois souffert à aucun prix qu'après avoir concouru par leurs services à sauver la France de la disette, elles eussent été compromises dans leur fortune. La reconnoissance m'a toujours paru l'une des premières vertus. Cette obligation qui n'est point écrite & pour laquelle on ne peut pas être poursuivi dans les tribunaux, devient d'autant plus chère aux cœurs bien nés, & elle mériteroit aussi

d'être rangée au nombre des engagemens que l'assemblée nationale a mis sous la sauve-garde de la loyauté françoise.

Je considérois comme un véritable lien l'espèce de garantie que j'avois contractée en déterminant plusieurs maisons de commerce à se livrer à nous sans aucune limite, & je me croyois tacitement associé aux hasards de leur confiance : aussi ce que je fis de plus en donnant une fois une caution spéciale sur ma fortune me parut une formalité particulière, plutôt qu'une obligation nouvelle : je rappellerai cependant cette occasion, puisqu'elle est devenue remarquable par ses circonstances. Les maisons de commerce auxquelles j'avois eu recours ne mettoient aucune borne à leur confiance ; mais leur propre crédit, malgré tous les moyens que j'employois pour le ménager, leur propre crédit avoit des limites. C'est dans un pareil moment, & à une époque singulière, celle des premiers jours de juillet 1789, qu'appercevant la nécessité absolue d'étendre encore plus loin les approvisionnemens des-

tinés à la ville de Paris, & craignant d'augmenter les engagemens des négocians chargés habituellement de nos achats en Hollande, je crus indiſpenſable de recourir à de nouveaux intermédiaires: mais dans l'état de criſe où ſe trouvoient les finances & les affaires du royaume, il étoit impoſſible d'attendre une confiance importante de la part d'une maiſon de commerce ſans relation antérieure avec le gouvernement, & à laquelle on ſe ſeroit adreſſé pour la première fois dans un moment d'embarras. Je le vis, & je n'héſitai point à lever la difficulté, en ſéparant cette tranſaction, de la manière la plus diſtincte & la plus poſitive, de tous les haſards inſéparables des affaires publiques. J'écrivis donc à MM. Hope, célèbres négocians d'Amſterdam, connus de toute l'Europe; & en leur donnant une commiſſion, je leur offris, entr'autres moyens de ſûreté, ma caution particulière sur tous mes biens. Je n'avois pas encore leur réponse, lorsque les ordres du roi m'obligèrent à sortir du royaume. Arrivé à Bruxelles, je me rappellai cette

garantie; j'étois bien en mesure de la retirer, puisque MM. Hope n'avoient pas encore eu le temps d'agir en conséquence; elle étoit d'un million, & très-libre de ma part; ainsi l'on auroit trouvé naturel que je m'en fusse dégagé dans un moment où l'on m'éloignoit de France, et dans un moment encore où je laissois derrière moi de nouveaux ministres auxquels l'intérêt de ma fortune étoit tout au moins indifférent: mais en des jours de trouble, ma caution formelle devenoit plus nécessaire que jamais pour déterminer MM. Hope à exécuter la commission que je leur avois transmise; & dans ces mêmes jours de trouble & de désordre, le nouvel approvisionnement dont j'avois voulu m'assurer devenoit d'une importance encore plus majeure. Aussi, bien loin de songer à m'affranchir de ma garantie, comme je le pouvois, je l'aurois donnée à Bruxelles & par-tout, si elle n'eût pas existé. Il est pourtant remarquable, & je tiens cette anecdote du premier commis au bureau des dépêches de l'administration des finances; il est remarquable que

la première lettre ouverte par mon successeur, M. de Breteuil, fut une réponse de MM. Hope, où ils acceptoient ma garantie et promettoient d'agir en conséquence. Ils ont tenu parole au très-grand secours de Paris.

Cependant, malgré tous mes soins, malgré tous mes efforts, enfin malgré le déploiement de tout ce que pouvoit & l'homme public et l'homme privé, j'ai vécu dans une inquiétude continuelle sur les subsistances de la capitale & des généralités voisines; car on devoit nourrir les provinces même qui, dans tous les temps, alimentent la capitale; et il ne suffisoit pas d'avoir demandé des grains par-tout, il ne suffisoit pas de s'être assuré des fonds ou du crédit nécessaire pour les payer, il falloit encore que ces secours arrivassent à temps dans nos ports; il falloit prévenir ou diminuer le pillage dans les routes, tantôt par des convois armés, tantôt par des distributions, à prix modéré, dans les principaux lieux de passage. Aussi, bien long-temps avant l'époque où l'on a pu faire usage des grains de

la récolte de 1789, j'en étois à craindre avec une émotion continuelle l'effet d'un vent contraire, un naufrage, une avarice & jusqu'au retard d'un bateau ou d'une voiture; enfin le pays étranger lui-même étoit épuisé, & l'on m'écrivit un jour d'Amfterdam, ce grand marché de l'Europe, qu'il n'y reftoit plus un feptier de bled à vendre, & qu'il falloit attendre un nouveau fecours du Nord. J'écrivis à M. Pitt la lettre la plus pressante, où je mis tout ce qui étoit en moi pour le déterminer & pour l'engager à obtenir du roi d'Angleterre ou du parlement une permiffion de sortie; je la demandois bien modique, & malgré l'appui de l'ambaffadeur de France, nous ne pûmes réussir.

C'étoit en grande partie de ma main que je suivois la correspondance relative aux subfiftances, et souvent je dus à un fentiment exprimé dans fa vérité plus de zèle de la part des uns, et plus de réfignation ou de patience de la part des autres : enfin fa majefté que j'inftruifois exactement de la fituation du royaume & de l'alternative

continuelle de mes craintes & de mes espérances, me permettoit, me commandoit de donner de sa part aux négocians, aux cultivateurs, des marques encourageantes de protection, d'intérêt & de bonté; et le nom du roi, hélas! encore environné de toute sa magie, me servoit efficacement! Ah! de quels moyens n'ai-je pas fait usage! le détail de mes soins, aujourd'hui que les dangers sont passés, fatigueroit ceux qui auroient à m'entendre. C'étoit l'occupation de tous mes jours & de tous mes instans; car indépendamment de la situation critique de Paris, les couriers arrivoient de toutes parts pour m'annoncer des besoins imminens, tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre. Un jour, après trois heures d'absence, & en descendant de chez le roi, ma cour m'en parut remplie, ils s'empressèrent tous ensemble de me remettre les dépêches dont ils étoient chargés, & leurs mains me sembloient armées d'autant de poignards; je rentrai dans mon cabinet pour les lire, & après avoir essuyé mes larmes, certain d'accroître le mal en montrant l'exès de mes

inquiétudes, je parus au milieu d'un cercle nombreux avec toute la contrainte d'une sécurité apparente : mais un pareil effort, en me coûtant beaucoup, ne trompoit jamais parfaitement ceux qui commençoient à jouir de mes peines, & j'ai souvent apperçu que leurs regards étoient plus pénétrans que l'œil de mes amis. Quoi qu'il en soit, & je l'aurai toujours présent à ma mémoire, ces couriers successifs arrivant à grande hâte, le battement des fers de leurs chevaux, le claquement de leurs fouets, ce bruit de joie en apportant, sans le savoir, des nouvelles de mort, toutes ces circonstances, transformées alors en présages sinistres, avoient fini par exciter en moi une émotion mécanique dont je ne pouvois me défendre ; & lorsque, dans le cours d'une maladie grave, dont je fus atteint à deux époques différentes, & au milieu d'une fièvre ardente, on ne pouvoit cependant m'affranchir de ces inquiétudes, je me rappellois ces expressions de mon discours aux états-généraux : « On » parle d'honneur, on parle de gloire pour » vous encourager & vous soutenir ; ah !

» dans de certaines crises, & au milieu de
» ses travaux & de ses peines, le sentiment
» de la part des autres, dont un ministre a
» le plus de besoin, c'est de compassion &
» de pitié ».

Je les inspirois, ces sentimens, à toute ma maison, lorsque dans le cours de la nuit on étoit forcé de me réveiller pour signer, pour dicter une instruction pressante; pour donner les ordres qu'exigeoit un secours indispensable; pour faire cesser, par quelque voie d'autorité, l'interception d'un convoi; pour suppléer, par une disposition extraordinaire, à des fonds qui avoient manqué dans un lieu où des achats avoient été commandés; enfin pour écarter de diverses manières ou un malheur vraisemblable, ou un péril imminent.

C'est sur-tout l'idée d'une grande ville telle que Paris, venant à manquer de pain vingt-quatre heures, qui agitoit mon ame & troubloit mon imagination; je dominois cette terreur pendant le jour, mais elle reprenoit sa force au milieu de mes songes; & le matin, pendant plusieurs mois, je fus

réveillé par des palpitations de cœur, l'une des causes de la maladie que tant d'inquétudes & de sentimens pénibles m'ont donnée, & dont je ne guérirai jamais.

Je l'ai déjà dit : je savois bien, en prenant à Basle la résolution de revenir en France, je savois bien que j'allois me remettre au milieu des alarmes dont j'avois fait l'épreuve, puisqu'on ne pouvoit espérer d'entrer en pleine jouissance des bleds de la nouvelle récolte avant trois ou quatre mois. Cependant un autre genre de contrariétés étoit survenu pendant mon absence; le pillage des grains le long de la Seine avoit été l'un des effets du relâchement de l'ordre public; & le passage des fonctions de police entre les mains d'une municipalité nombreuse, mal ordonnée en ses commencemens, & toute neuve dans l'affaire des subsistances, avoit détruit l'esprit d'unité nécessaire pour une si importante administration. Cette municipalité néanmoins se reposoit sur le gouvernement du soin de faire arriver dans le royaume des secours étrangers proportionnés aux besoins; ensorte que la garantie

du

du miniſtre reſtoit la même, & il n'y avoit de diminution que dans ſon autorité & dans ſes moyens.

Je ne dis rien de toutes les manœuvres employées pour jeter l'épouvante, & pour environner avec une affluence préparée les boutiques des boulangers ; je ne pourrois en parler que ſur la foi publique, car je n'ai jamais eu aucune information poſitive à cet égard ; & dans les momens de diſette ou d'effroi, le deſir qu'ont tous les particuliers d'aſſurer leur approviſionnement les engage ſouvent à agir dans le même ſens que l'eſprit d'accaparement ou de mauvaiſe volonté. Enfin, les beſoins de la Normandie s'étoient manifeſtés de la manière la plus alarmante, & la loi de la néceſſité forçoit la ville de Rouen, & toutes celles qui ſont ſituées ſur les bords de la Seine, d'arrêter pour leur propre ſubſiſtance une grande partie des cargaiſons deſtinées dans l'origine à l'approviſionnement de Paris. Si donc, par des précautions ſurabondantes, je n'avois pas fait venir des ſecours étrangers ſuffiſans pour ré-

pondre à tant de besoins; si dès mon retour de Basle, en particulier, je n'avois pas sur-le-champ envoyé des fonds partout, pour faire de nouveaux achats considérables, les horreurs de la famine eussent immanquablement dévasté Paris & les Provinces voisines. L'idée d'un pareil fléau réuni à toutes les autres causes de désordre & de confusion dont chacun a le souvenir, présente un mélange de tant de maux, que l'imagination même ne peut en supporter le spectacle. Telle fut néanmoins ma triste destinée, qu'après être parvenu, au péril de ma vie, & par des efforts incroyables, à satisfaire aux besoins de la France, je perdis dans l'affection des habitans de Paris, parce que le moment arriva où le pain, composé en entier de farines étrangères, n'eut plus sa qualité habituelle. Cependant y avoit-il une possibilité d'empêcher qu'au dernier terme on ne se ressentît de la vétusté des grains & de l'influence des longs transports maritimes? Existoit-il ce moyen, lorsque, pour nourrir le Royaume, j'avois été dans la nécessité de rassembler, pour ainsi dire,

jusqu'aux dernières miettes des greniers des deux mondes ?

C'est à de pareilles plaintes, c'est à d'autres reproches aussi peu fondés que se sont attachés quelques faiseurs de libelles, vils artisans de mensonges & de calomnies, & auxquels je n'ai jamais voulu répondre, parce qu'il ne me convenoit pas de les faire sortir de l'obscurité où la justice du temps les condamne. Ils se perdront eux & leurs ouvrages dans cet amas, dans ces toises cubes de mauvais écrits que l'on parvient, je le sais, à faire lire un à un à ses abonnés, mais qui ne peuvent jamais franchir les étroites limites du moment présent.

L'Assemblée nationale environne de ses regards toute mon administration; elle peut y entrer par cent portes, & je ne suis plus là pour me présenter aux barrières. C'est à elle seule à parler, c'est à elle seule que je répondrai.

Le chien d'Albanie, dont Porus fit présent à Alexandre, fut accusé long-temps de foiblesse; tous les animaux de l'Asie furent amenés dans l'arène, & il refusa de com-

battre; mais à l'arrivée du lion il se dressa, s'élança sur lui, & le vainquit.

Les achats de grains pour le compte de la nation se sont élevés, depuis l'automne de 1788, à un capital immense, & la perte que ces approvisionnemens ont occasionnée s'est étendue infiniment loin. Le gouvernement ne pouvoit éviter de se soumettre volontairement à de grands sacrifices, puisque les grains dans les pays étrangers étoient montés graduellement à un tel degré, qu'en y joignant les frais de transport, la valeur des risques, celle des avaries, & les effets d'un change très-désavantageux, l'ensemble formoit un prix total auquel les facultés du peuple ne pouvoient atteindre, & ç'eût été le condamner à périr de misère, que l'obliger à payer dans cette proportion une denrée d'une nécessité absolue. D'ailleurs, dans les temps de détresse générale, ce peuple ne reçoit plus la loi, c'est lui qui la donne; & en de pareilles circonstances, la sagesse du gouvernement consiste à régler ses commandemens dans la

limite, à-peu-près, de son autorité; sa politique doit se borner alors à ne pas dévoiler le secret de sa foiblesse.

Il faut joindre à ces grandes causes de la perte essuyée par le Trésor public les nombreux pillages qui furent la suite de l'anarchie du mois de juillet & de la puissance du Peuple. Je retrouvai, à mon retour de Basle, la plupart des postes le long de la seine forcés ou abandonnés; il fallut s'occuper de tout rétablir; & cette dépense, celle des convois armés, celle des barques canonnières, ont accrû les sacrifices de l'Etat. La nécessité de recourir en plusieurs momens aux voitures de terre pour le transport des secours qui devenoient instans fut encore infiniment onéreuse au trésor public. Il a fallu de plus beaucoup de ménagemens envers un très-grand nombre de municipalités; & malgré le bas prix auquel des approvisionnemens en bleds & en farines leur ont été fournis, plusieurs d'entre elles se sont trouvées dans l'impossibilité de satisfaire en entier au paiement de ces secours. Il y a eu d'ailleurs, en beaucoup d'endroits & à Paris

fur-tout, une immense quantité de riz distribuée gratuitement. Enfin, dans la confusion qui a régné souvent à Paris, & qui fut extrême immédiatement après l'époque du 11 juillet, la direction de l'hôtel-de-ville ne put être ni aussi sévère, ni aussi exacte qu'il étoit à desirer; & l'on connoît tous les sacrifices que des circonstances politiques ont rendus convenables.

C'est par toutes ces causes & par l'effet naturel des contrariétés inhérentes à d'immenses opérations, suivies au milieu des temps les plus difficiles, que les sacrifices du trésor public sur les approvisionnemens du royaume se sont élevés graduellement à plus de quarante millions. Mais si l'on a ordonné tous les achats où il le falloit, & dans le temps qu'il le falloit; si ces achats n'ont pas excédé les besoins, & ont été confiés à des négocians étrangers, aussi honnêtes qu'expérimentés; si leurs comptes peuvent subir la plus rigoureuse inspection; s'il n'y a eu d'abus en aucun genre, du nombre, au moins, de ceux dont la prudence humaine a le moyen de se garantir;

ſi tout peut être examiné, calculé, vérifié; ſi des députés du commerce en ont été chargés depuis long-temps à ma réquiſition, & ſi un comité particulier de l'aſſemblée nationale réunit ſes lumières aux leurs, on ne pourroit s'élever contre la dépenſe totale qu'en accompagnant une pareille critique d'un tarif d'évaluation de la vie de pluſieurs millions d'hommes.

Ce n'eſt pas à une injuſte cenſure que doit conduire la connoiſſance des immenſes opérations dont je viens de retracer le tableau, mais à une réflexion bien importante pour le bonheur & l'avantage de l'Etat. Ce qu'il en coûte d'argent & d'inquiétude dans une année de diſette doit engager à ne jamais permettre, ſans la plus mûre délibération, l'exportation illimitée des bleds du royaume; mais comme toute reſtriction à la liberté de ce commerce diminue le prix habituel d'une denrée dont la production compoſe la plus grande richeſſe du ſol on eſt amené néceſſairement à penſer que dans le même temps où l'Etat, au nom de la tranquillité publique, eſt forcé de gêner les poſſeſſeurs de ce même

ſol, dans la diſpoſition du produit de leurs domaines, on ne doit pas élever d'une manière immodérée l'impôt ſur les terres : ce ménagement envers une partie des propriétaires du royaume eſt une ſorte de compenſation du ſacrifice de liberté qu'on exige d'eux pour l'avantage général.

Une autre vérité dépendante du même principe, c'eſt que du moment où la conſervation dans le royaume d'un ſuperflu ſuffiſant pour ſubvenir aux années de diſette devient une précaution politique, il ne faut pas être jaloux de toutes les cultures. Et prenant ici le tabac pour exemple, je ferai remarquer que l'approviſionnement dans l'étranger d'une quantité de cette denrée équivalente à la conſommation de dix années influe moins ſur la balance du commerce qu'une ſeule année de diſette de grains ; & cette obſervation ne s'applique pas uniquement aux rapports qui peuvent exiſter entre la valeur des importations du tabac pendant dix ans, & la valeur des importations de grains l'année d'une récolte malheureuſe ; elle eſt encore relative à une

considération très-importante ; c'est que pour toutes les extractions du pays étranger, dont le besoin est habituel, on peut préparer un commerce d'échange qui en balance l'inconvénient; au lieu que pour toute extraction inopinée, il faut payer sa dette en argent.

Enfin, on doit remarquer que la France étant, pour ainsi dire, le seul royaume de l'Europe qui fait de grands achats de tabac dans l'étranger, elle peut, sur-tout en n'employant qu'un seul agent, résister aux prétentions des vendeurs; tandis que pour les achats de grains, la concurrence des autres nations, & la foiblesse extrême que donne un besoin impérieux, un besoin d'un genre imminent, l'obligent à recevoir la loi.

On auroit tort de penser qu'il suffit, pour entretenir le royaume dans une continuelle aisance, de protéger authentiquement la liberté intérieure du commerce des grains; cette liberté ne suppléeroit pas à un vuide réel; elle sera d'ailleurs une chimère, lorsque la mesure des récoltes inspirera de l'in-

quiétude ; elle le ſera plus que jamais, au milieu de nos diviſions d'autorité, & l'on a, je crois, impoſé un ſerment téméraire aux gardes nationales, en leur demandant de s'engager religieuſement à défendre cette liberté dans toute ſon étendue ; elles ne le pourront pas, elles ne le voudront pas ; lorſqu'il y aura des alarmes réelles, lorſqu'on verra les grains s'écouler avec facilité, du haut des rivières aux extrémités du royaume, & ne pas remonter au centre de la même manière. Rien d'ailleurs ne ſauroit détruire les ſentimens perſonnels, aux momens où le riſque d'une diſette ſe préſente avec vraiſemblance : la patrie alors ſe reſſerre ; & de degrés en degrés, on ne la voit plus que dans ſa province, dans ſon canton, dans ſa ville, dans ſa communauté ; & finalement quelquefois dans ſa maiſon ou dans ſa famille.

C'eſt par toutes ces conſidérations qu'il faut ménager avec ſoin la conſervation d'un ſuperflu, l'unique moyen d'entretenir les eſprits dans le calme ; & dès que pour remplir ce but il devient indiſpenſable

d'impofer des limites à la libre exportation des grains, il eſt juſte enſuite de contre-balancer l'effet de cette entrave politique, en fixant, dans une proportion ſage, la contribution applicable aux propriétaires de terre. Telle eſt l'union des idées en adminiſtration, & ces leçons, données par l'expérience, valent mieux que les théories particulières ſur chaque partie de l'économie politique; car ces théories ſe croiſent enſuite, & l'on ne trouve plus ſa route. Les principes généraux ſont autant de dominateurs qui empiètent les uns ſur les autres; & entre leurs diverſes poſſeſſions, la ligne de démarcation eſt ſouvent difficile à tracer ou à reconnoître.

Je viens de parcourir les principales circonſtances de mon adminiſtration, & j'avance vers mon terme. On le verra ſans peine; car ce temps, je le ſais, ne m'eſt pas favorable, & moi-même j'aurois trouvé le chemin bien long, ſi en ramenant mes regards ſur les choſes paſſées, je n'euſſe pas été diſtrait quelquefois par des re-

marques utiles, ou par des obſervations générales.

Avant de finir, cependant, je veux m'acquitter encore d'un devoir particulier; & je ne ſais pourquoi, au milieu du temps préſent, il faut une ſorte de courage pour le remplir. Mais je me croirois coupable d'un ſentiment d'ingratitude ou d'indifférence; je me croirois coupable d'un ſentiment que je reproche aux autres, ſi, en retraçant les droits que je puis avoir acquis auprès de la nation par mes ſervices, la crainte d'une critique, revêtue, ſi l'on veut, de la forme la plus menaçante, celle du ridicule, ſi une telle crainte m'empêchoit de rappeler dans ce dernier écrit de moi ſur les affaires publiques les ſoins continuels d'une amie fidelle, dont chaque inſtant a été conſacré à faire quelque bien; & malgré les rires qui ont profané votre aſſemblée, lorſque dans la circonſtance la plus pénible de ma vie, je vous ai prononcé pour la première fois un nom que tant de vertus vous rendoient reſpectable, je ſens quelque plaiſir à affronter de nou-

veau ce regard ſuperbe, & cette ſupériorité de ton ſi peu redoutable, quand elle est en oppoſition avec le langage des mœurs & de la raison. Je dirai que Mad. Necker : riez encore, votre vertu publique en son adoleſcence vous le permet sans doute ; riez, il ſuffit à l'Europe de votre long & ſérieux examen des événemens de la vie morale de Marie-Thérèse Levaſſeur, & vos mépriſes en délicateſſe ne vous ſeront point reprochées ; on ne peut avoir le pied marin quand on marche avec des échaſſes : je dirai donc que Mad. Necker a mieux ſecouru le malheur qu'aucun de nous n'a fait & ne fera peut-être, & que ſa vie ſeule, ſans moi, ſans mes ſervices, ſeroit un reproche ſévère à votre indifférence. La formation, la conduite d'un hoſpice qui a ſervi de modèle à tant de maiſons hoſpitalières, cette adminiſtration utile & généreuſe n'est pas, il s'en faut bien, la ſeule action publique qui appartienne à ma vertueuſe amie : on retrouveroit ſes pas dans tous les hôpitaux, dans les priſons, dans leurs infirmeries, dans leurs réduits ſouterrains,

& dans les divers aſyles du malheur & de la misère ; les détails innombrables de ſon active bienfaiſance ſont au-deſſus de tout récit, & je ne pourrois ſans lui déplaire en préſenter le tableau. Ce n'est pas l'opinion des hommes dont elle a beſoin ; elle a ſes comptes faits d'une autre manière.

Un miniſtre obligé, ne fût-ce que par la meſure de ſa vie comparée à l'étendue de ſes occupations, un miniſtre obligé d'agir preſque toujours d'une manière générale (je parle de l'ancien temps), devoit attacher un prix infini à l'aſſiſtance d'une perſonne qui ſuivoit pour lui les détails de l'infortune, & qui, cherchant à diſcerner les particularités hors de la claſſe commune, pouvoit réclamer avec une opinion éclairée un ſecours que les règles ordinaires auroient proſcrit. Il est tel de ces ſecours individuels qui, par ſa néceſſité, par le dégré de malheur dont il garantit, eſt auſſi eſſentiel peut-être qu'une diſpoſition plus générale ; car dans l'incertitude qui accompagne nos calculs ſur le bonheur, nous

ignorons encore ſi c'eſt en profondeur ou en étendue ſuperficielle que la bienfaiſance doit être appréciée, & dans quelle proportion d'une action publique certaine action particulière se trouve placée.

Enfin, & avant de le dire, je ſens que mon front ſe couvre de rougeur; oui, j'ai peine à m'exprimer, et il faut ſentir toute l'offenſe que m'a faite l'aſſemblée nationale par ſon indifférence & ſon ingratitude, pour m'engager à rappeller, ainſi que je vais le faire, une circonſtance particulière de ma conduite: je la range au-dessous du plus petit de mes services; mais dans un moment d'oppreſſion il ne m'eſt plus permis de rien négliger. J'ai ſervi l'état pendant sept années avec le déſintéreſſement le plus entier; & en déclarant ici que j'ai rejetté tous les émolumens attribués à mes places, je dois ajouter, pour répondre à de malicieuses inſinuations, que dans ces émolumens refuſés je comprends non-ſeulement tous les objets fixes, mais encore les divers acceſſoires conſacrés par

d'anciens usages : c'est-à-dire, qu'indépendamment des appointemens du ministre des finances, fixés jusques à ces derniers momens à deux cens mille francs, indépendamment des appointemens de miniſtre d'état, fixés à vingt mille, indépendamment des penſions attachées à ces places, j'ai rejetté de la même manière, ſans exception ni réſerve aucune, & les droits annuels de contrôle atrribués à la place de ministre des finances; & les *pots-de-vin*, toujours conſidérables & ſouvent ſcandaleux, dont ce ministre jouiſſoit à l'époque du renouvellement des baux à ferme ou des traités de régie; & les gratifications extraordinaires en entrant en place; & les préſens des pays d'états; & les jetons d'or ou d'argent, présentés à chaque renouvellement d'année, par des municipalités, des corporation, ou des titulaires d'office en finance; et les exemptions de droits ſur la fabrication de l'accroiſſement de vaiſſelle qu'exige une grande place; & les loges gratuites aux ſpectacles; & toutes les offrandes en billets de bougies, & d'autres détails miſérables.

férables (1) Rien donc de direct, rien d'indirect n'a jamais altéré la pureté du dévouement dont je m'étois fait une loi. Et dans un moment où personne n'attend plus rien de moi, dans un moment où, à la honte de la France, on se feroit bien des amis en m'attaquant, je défie qui que ce soit, & au dedans & au dehors de l'administration des finances, de contester en un seul point la vérité de ma déclaration; je défie encore personne de m'imputer d'avoir eu directement ni indirectement le plus petit intérêt dans aucune affaire, d'avoir pris la moindre part à aucune spéculation sur les fonds publics & sur les emprunts, & d'avoir placé aucun des miens, ni dans les emplois qui dépendoient

(1) Je dois dire que par un égard respectueux pour la ville de Paris, j'ai accepté de sa part, au nouvel an, pendant le cours de mon premier Ministère, une bourse de cent jetons d'argent à ses armes, valant, dit-on, quarante ou cinquante écus. Je crois aussi, sans véritablement m'en bien souvenir, que les Etats de Provence m'ont envoyé deux ou trois fois des fruits de leur pays, ou du café venu par caravane: il est possible que d'autres bagatelles de ce genre aient échappé de ma mémoire; mais je ne le pense pas.

de mon Département, ni dans ceux qui font à la nomination des autres Miniſtres; & je paye encore en ce moment des penſions dont j'ai pris l'engagement, pour adoucir la peine qu'impoſoit à mon cœur la ſévérité de mes principes. Ainſi l'Aſſemblée Nationale peut à ſon aiſe me montrer de l'indifférence; je n'en reſterai pas moins créancier de l'Etat de pluſieurs manieres, & jamais je n'ai tant joui de cet avantage, jamais je n'y ai tenu plus ſuperbement. C'eſt au moment où l'on vous conteſte tout, qu'on examine davantage ſes propriétés, & qu'on fait une nouvelle recherche de ſes droits, c'eſt alors qu'en dépouillant ſes vieux parchemins, on retrouve des titres dont on n'avoit plus le ſouvenir, & que des voiſins chicaneurs vous engagent à faire valoir.

Il m'en a couté, je le répete, il m'en a couté ſenſiblement de rapporter les détails que je viens de donner; ils forment néanmoins un enſemble dans ma conduite d'homme public, & peut-être que ſous un rapport ſingulier, ils méritent l'attention

d'un moraliste. Il apercevra que cette maniere de se clorre & de se défendre de partout, accroît infiniment l'animosité de la haîne, ou la rend du moins plus bruyante. Qu'un ou deux passages soient ouverts à une juste censure, la foule s'y précipite sans doute ; mais elle n'est que là, & ne fait rumeur qu'en un seul point ; mais lorsque tout semble également fermé, la méchanceté fait sa ronde, elle cogne par-tout, & ce bruit, en parcourant un grand cercle, produit un long retentissement.

Je pourrois aussi compter pour quelque chose le prêt de deux millions quatre cent mille livres que j'ai fait au Trésor public depuis douze ans, & à l'époque du commencement de la derniere guerre ; prêt à cinq pour cent, dont la longue durée a traversé les circonstances les plus critiques & les plus dangereuses ; avance que je n'ai jamais retirée ni pendant mon administration, ni pendant ma retraite, ni dans les momens où les emprunts offroient un intérêt beaucoup plus considérable; c'est presque toujours dans la crainte de donner un

ſignal de défiance que je me ſuis conduit ainſi, & que j'ai réſiſté aux ſollicitations de mes amis, inquiets de voir en un ſeul lieu une ſi grande partie de ma fortune.

C'eſt cependant ce dépôt, ce dépôt ſacré ſous tant d'aſpects, qu'une Section de Paris propoſoit il y a peu de temps aux autres diviſions de la Capitale, d'arrêter & de ſaiſir, ſi je ne venois pas, dans trois mois, rendre compte des deniers dont j'ai eu la geſtion. Quel aveuglement! Se peut-il que les hommes ſoient ſi faciles à tromper! Certes c'eſt à moi que l'on doit des comptes, & des comptes bien difficiles à rendre; mais les miens ſont tous à découvert, & depuis long-temps nul myſtère, nulle obſcurité ne les environne; on l'apprendroit à grand bruit, s'ils offroient ſeulement le prétexte à une critique remarquable; car rien, je le crois, n'a échappé aux recherches; on peut s'en fier aux divers argus qui forment les Comités relatifs aux finances; on peut s'en fier aux Commis eſpions, dont on s'eſt aſſuré de bonne heure; on peut s'en fier aux ennemis qu'une longue ſévérité vous

ménage, & aux hommes auſſi qui, ſans paſſion particuliere, ne ſont pas moins diſpoſés à briſer les vieilles idoles, ne fût-ce que pour en offrir les débris en témoignage de leur nouveau culte. On doit ſe ſouvenir que dans le regiſtre ſecret, connu ſous le nom de *Livre rouge*, on n'a rien trouvé qui pût ſervir de ſujet de reproche à mon adminiſtration, pendant le cours de deux Miniſtères. Mes détracteurs eurent un moment d'eſpérance, en me voyant oppoſer de la réſiſtance à l'ardente curioſité qu'on avoit de viſiter ce regiſtre, afin de faire éclat de chaque faute échappée au Gouvernement. On ne comprenoit pas, ou l'on ne vouloit pas entendre que c'étoit au Miniſtre, étranger à toutes les erreurs paſſées, à en retenir, s'il le pouvoit, le triſte ſecret; que c'étoit à lui, pour ainſi dire, à les couvrir de ſon manteau, du moment que leur publicité ne pouvoit procurer aucun avantage. Ce qu'il y avoit de généreux de ma part dans cette conduite, les uns n'ont pas daigné l'appercevoir, les autres m'en ont fait un reproche. On diroit

qu'il n'y a plus de place aujourd'hui dans les cœurs, si ce n'est pour la haine & pour la vengeance. Ah! le mien est fermé & le sera toujours à ces sentimens que je n'ai point connus, & que je ne veux point connoître. J'éprouve en ce moment dans toute son étendue l'oppression des injustices exercées contre moi; mais en les ressentant péniblement, c'est encore, je l'assure, d'une manière douce & sans aucune espèce d'aigreur.

Quelquefois seulement aux pieds de ces montagnes, où l'ingratitude particulière des Représentans des Communes m'a relégué, & dans les momens où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asyle, & renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive alors peut-être de dire comme le Roi Léar :

« Blow winds, rage blow, I tax not » you, you elements, of unkindness; I » called not you my children, I never » gave you Kingdom (1) ».

(1) Soufflez, vents impétueux, livrez-vous à votre fureur; je ne vous accuse point d'ingratitude, vous ne me devez point votre existence, vous ne tenez point de moi votre empire.

Il me sembloit, en commençant cet Ouvrage, que je le remplirois de mes reproches, & que je les adresserois à la Nation entière; mais en me ressouvenant des services que je lui ai rendus, je me suis rappelé de même les marques honorables de bienveillance que j'avois reçues d'elle en d'autres temps, & comme le Prophète, *après être venu sur la montagne pour maudire, je ne voulois y rester que pour bénir.*

Il faut néanmoins, pour l'instruction de ceux qui se livrent sans défiance à la faveur publique, & qui vont avec elle à pleines voiles, il faut que je leur montre comment, sur toutes les mers, on est toujours près des écueils. On verra, je ne puis l'empêcher, combien a été dure envers moi la conduite de l'Assemblée Nationale, ou plutôt celle d'un petit nombre d'hommes qui, s'emparant de son esprit, lui ont inspiré toutes leurs passions, & qui ont ainsi revêtu de leurs petites toges ce qu'il y a de plus majestueux dans la pensée, les Députés réunis de la plus grande des Nations.

Ils étoient jaloux, envieux, vindicatifs, & ils ont voulu que chacun le fût autour d'eux; ils étoient impérieux, & ils ont posé leur premier joug sur l'Assemblée nationale elle-même ; nouveaux Popilius, ils ont fait un cercle autour de ses opinions & de ses pensées, & ils lui ont défendu d'en sortir. Alors l'Assemblée devenue captive, & le Ministre encore fier & indépendant, ne se sont plus rencontrés sur leur route. L'un se dégageoit de lui-même pour s'élever aux idées générales & aux sentimens publics, & pour ne reconnoître que l'empire de la raison & de la justice; l'autre s'inclinant quelquefois, se laissoit asservir à la politique du jour, aux volontés de ses guides, & à leurs passions particulières.

Je reviens de mon exil, & je profite du mouvement d'affection & de confiance dont je suis un moment l'objet, pour élever les esprits à une grande générosité nationale, & à une vue politique d'une conséquence durable & d'un avantage universel. Ceux qui m'entendent à l'Hôtel-de-ville, s'asso-

cient d'une commune voix au ſentiment dont j'étois animé, & cette impreſſion ſe communique de toutes parts; mais les Chefs de l'Aſſemblée Nationale ne voient dans ma démarche & dans ſon heureuſe réuſſite, qu'un aſcendant dont ils ſont offenſés, & ils prennent la réſolution, non ſeulement de faire échouer mes eſpérances, mais d'employer tous leurs moyens à me *dépopulariſer;* & en effet, depuis cet inſtant, rien ne fut négligé: l'armée auxiliaire des Journaliſtes, des fabricateurs de libelles, des motionnaires, & des crieurs publics, les correſpondans nommés pour diriger l'opinion des Provinces, les divers affiliés à ces nombreux fonctionnaires, & les agens ſecrets éduqués par les uns, excités par les autres, tout fut mis en mouvement; & les calomnies, les fauſſes inſinuations, les reproches les plus abſurdes furent les premières armes remiſes à ceux qui devoient me circonvenir & me perdre. C'étoit pour la plus petite monnoie, c'étoit pour rien que chaque matin, chaque ſoir, on débitoit à haute voix & ſans aucun obſtacle, les plus affreux

écrits contre moi ; & afin d'entretenir la curiofité du peuple, on relevoit ces écrits du titre le plus audacieux & le plus piquant. Si le non-paiement d'une partie des impôts, fi l'acquittement de l'autre en papiers, m'obligeoient à chercher par-tout du numéraire, & à en raffembler avec peine au Tréfor public la quantité indifpenfable, foit pour payer les farines & les beftiaux néceffaires à la fubfiftance de Paris, foit pour falarier la multitude des ouvriers employés à des travaux de charité, foit pour d'autres dépenfes également importantes à l'ordre public, & qui devoient être faites en efpèces réelles, tous ces foins de ma part étoient annoncés comme un deffein perfide de réunir l'argent du Royaume au tréfor royal, afin d'exciter enfuite on ne fait quelle révolution. Ce même numéraire étoit-il expédié de Paris par les Tréforiers de la Guerre & de la Marine, pour fervir de fonds à la folde des troupes & aux travaux du port de Breft, j'étois accufé de vouloir faire fortir l'argent du Royaume. Si j'avois le courage & l'honnêteté de défendre les droits des créanciers

de M. le Comte d'Artois, ou d'expliquer du moins les anciens engagemens contractés avec eux, j'avois des liaisons suspectes avec ce Prince. Si je recommandois la justice & la douceur envers les citoyens opprimés, je n'étois occupé que de leurs intérêts, & je partageois toutes leurs opinions. Si je parlois au nom du Roi d'une maniere sage mais élevée, je cherchois à rétablir le despotisme. Et dans un autre genre, si je ne pouvois remettre à jour nommé tous les comptes qui m'étoient demandés, je cherchois à dissimuler des déprédations. Enfin les achats de blé & de farines dans les pays étrangers, ces approvisionnemens dus à ma vigilance, & qui nous ont sauvés de la famine, on les dénonçoit, tantôt comme la cause de la cherté, & tantôt comme un accaparement ou un monopole. Les plus importans services devenoient des attentats sous le pinceau sacrilège des hommes que le peuple écoutoit, que le peuple croyoit, & que les personnes en autorité laissoient écrire soir & matin, & parler en public à tous les momens du jour. Il m'est arrivé, comme à bien d'au-

tres, d'apercevoir au coin d'une rue un groupe d'hommes de peine, qui, en écoutant attentivement, en prêtant une attention favorable à l'orateur chargé de lire un libelle où j'étois indignement déchiré, se repaissoient en même temps d'un pain blanc qu'ils tenoient dans leurs mains, d'un pain le plus souvent assuré par mes soins & le prix de mes veilles. Quelles trames cependant que celles dont le dernier terme est de rendre le peuple ingrat ! C'est semer à dessein l'ivraie dans un terrein qui, de lui-même, eût porté des fruits salutaires ; c'est lutter ouvertement contre les grandes vues de la morale ; c'est faire un mal enfin dont la mesure est incertaine : car on ne sait à quel point toutes les obligations, toutes les vertus se tiennent, & comment, pour ainsi dire, elles se gardent réciproquement ; en sorte qu'un premier affranchissement entraîne quelquefois un relâchement général.

Je propose, au mois d'août de 1789, un Emprunt nécessaire, & je fais sentir combien il est important que l'empressement des

prêteurs signale le premier usage du crédit national ; j'indique en même temps l'intérêt de cinq pour cent, comme une portion convenable sous différens rapports; l'assemblée dédaigne mon opinion & l'autorité de mon expérience; on trouve quelque chose de piquant à me déjouer, ou à me découvrir en faute, dans une matière où l'on peut me supposer le plus de connoissance, & l'on fixe l'intérêt à quatre & demi. L'événement ne justifie pas cette détermination; l'Emprunt échoue, les difficultés de l'Administration des finances se trouvent augmentées, & l'on montre à toute l'Europe ce qu'il falloit lui cacher, les limites du crédit national, & la désunion naissante entre l'Assemblée & le Ministre.

Je fais hommage à l'Assemblée d'une contribution patriotique; je l'annonce, ainsi qu'elle l'étoit, supérieure aux proportions établies; l'on n'y prend pas garde, & l'on fait résonner le plus petit don de la part du premier venu; peu importe : mais j'excite mes anciens compatriotes à se montrer li-

par enquêtes & par recherches; mais quand je le presse de s'associer aux justes inquiétudes de l'Administration, il refuse absolument d'y prendre part; il veut bien, quand il lui plaît, proposer à mon insu des dispositions générales, & qui souvent augmentent l'embarras du moment; mais il se retire prudemment de toutes les difficultés relles.

Le Roi, déterminé par les motifs que je lui présente, presse l'Assemblée de consentir à la formation d'un Bureau de direction du Trésor national, dont S. M. choisiroit les membres parmi les Représentans de la nation: rien n'eût été plus conforme au bien public; rien n'eût entretenu plus d'union entre le Corps législatif & l'administration; mais on ne veut point non plus de ce genre de responsabilité, tant que les difficultés subsistent & que les hasards portent sur moi; mais dès que je n'y suis plus, & dès que la création d'une quantité considérable d'assignats de toutes sommes, assure pour long-temps le service du trésor public, & réduit sa direction à une simple distribution de

près. Elle croit avoir acquis le droit d'étendre ses commandemens jusqu'aux opinions des races futures ; nouveau Saint Bernard, elle croit pouvoir partager le domaine de l'avenir ; elle croit enfin que tous les tems vont être soumis à son unique empire ; & moi, par cet écrit d'un simple citoyen, j'éleverai un poteau qui ne croulera point, & auquel elle demeurera attachée jusques à la fin des siècles, avec cet écriteau : *Pour crime d'ingratitude.*

Je continue ma route, et dans plusieurs villes je reçois les marques d'affection les plus touchantes ; preuve certaine que les égaremens du peuple dépendent d'un mouvement étranger à ses propres sentimens ; & ce mouvement diffère selon le crédit & le caractère de ceux, qui, du sein de l'Assemblée ou des Clubs de la Capitale, ont entrepris de commander partout aux opinions, & sont encouragés à maintenir de tous leurs efforts, cette importante suprématie.

Une réflexion cependant se présente à mon esprit. La plus terrible puissance est

celle qui donne le moyen de remuer le peuple, en ſe tenant soi-même dans l'ombre; il n'en exiſte aucune, effrayante au même dégré, dans les Etats ſoumis à l'autorité la plus tyrannique; car le Viſir, le Sultan, connoissent au moins la mesure de leurs vengeances, & ils apperçoivent auſſi des dangers pour leurs perſonnes, dans la répétition fréquente de leurs injustes rigueurs: mais ceux qui peuvent éveiller la fureur du peuple par de ſimples insinuations, ignorent abſolument l'excès auquel cette fureur pourra ſe porter, et ſa progreſſion ſert encore à les abſoudre, devant tout autre tribunal que celui de leur conſcience; car en ſe bornant à tenir des diſcours qui échauffent les eſprits, le *creſcendo* semble n'être pas leur crime; et comme ils ſe cachent ou ſe retirent lorſque le premier mouvement est donné, ils jouiſſent, sans aucun péril, du ſpectacle de leur ouvrage. Je ne connois donc point d'influence dont l'application ſoit en même-tems plus lâche et plus redoutable; je ne connois point d'hommes plus dangereux que ceux dont la méchan-

ceté ſe développe d'une telle manière ; il vaudroit mieux pour nous que le ciel leur prêtât ſon tonnerre ; placés au milieu des nuages, ils échapperoient de même à nos regards ; mais de leurs mains mal-adroites, ce ne ſeroit pas toujours l'homme vertueux, l'homme innocent qu'ils pourroient atteindre.

Il y a peut-être aujourd'hui dans le Royaume dix mille perſonnes qui, ſans ſe compromettre, & peut-être ſans être apperçues, auroient le moyen d'exciter le peuple contre un honnête homme. Il ſuffiroit que celui-ci, par sa conduite ou ſa poſition, donnât le moindre prétexte aux inſinuations du genre de celles dont l'influence eſt maintenant éprouvée. Cependant, près d'une autorité pareille, qu'eſt-ce que le Conseil des Dix à Venise, dont on parle avec tant d'effroi ?

Les événemens de Vesoul, ceux d'Arcy-ſur-Aube, les dangers que j'ai courus, ceux qu'on peut m'avoir encore préparés dans d'autres lieux; ces conſidérations m'obligent

cependant à renoncer aux eaux de Plombières, et à chercher promptement une terre étrangére, la même que j'avois quittée quatorze mois auparavant pour venir servir de nouveau la France et les François. Inconstance des événemens! vicissitudes de la vie! je serois bien malheureux, si j'avois été meilleur dans le tems où on me portoit en triomphe, que dans les jours où l'on m'a traité si cruellement: mais selon le témoignage de ma conscience intime, c'est de la dernière année de mon administration publique que je puis conserver le souvenir le plus honorable.

Il restoit encore un mal à me faire, c'étoit de calomnier les motifs de mon éloignement; et par une singularité dont il n'y a point d'exemple, on s'est permis de blâmer ma résolution dans cette même Assemblée Nationale où un parfait silence a régné lorsque je l'ai informée de ma prochaine retraite; dans cette Assemblée, qui peut-être d'un mot d'affection auroit pu me retenir. Ils le savoient bien, ils le crai-

gnoient du moins, ceux qui ont dirigé ce ſilence; mais dans leur marche politique, il y avoit une combinaiſon de choix à décider ma retraite par toutes ſortes de dégoûts, et à ſaiſir enſuite comme un nouveau moyen d'attaqne, la détermination même dont on m'avoit fait une néceſſité. *Il ne devoit pas abandonner le Roi.* Ah! qu'on a ſu trouver, en tenant ce langage, le point ſenſible de mon cœur; qu'on a ſu deviner où l'on pouvoit tourner le poignard avec plus de cruauté! Mais j'invite le parti qui s'est chargé de ce genre de reproche, à considérer avec plus de réflexion, ſi ſans aucune des obligations qu'il a contractées, celle des bienfaits & de la reconnoiſſance, je n'ai pas montré le dévouement le plus entier à la perſonne du Roi, et un dévouement qui peut ſoutenir toutes les comparaiſons. C'est après une première retraite forcée, c'est après deux exils que j'ai fait au Roi, de nouveau, l'hommage de mon zèle, & ſuis venu me placer au milieu des orages dont le Trône étoit environné. Je ſerois encore près de Sa Majesté, ſi l'on

m'avoit laiſſé le moyen de la ſervir ; mais depuis quelque tems abandonné de l'Aſſemblée Nationale, j'avois fait connoître au Roi pluſieurs fois que je ne pouvois plus lui être utile, et que ſon intérêt même exigeoit mon éloignement. Je n'étois plus en effet qu'un point de mire, dont l'Aſſemblée ſe ſervoit encore pour le préſenter aux traits des mécontens, dans les momens où le recouvrement des impôts éprouvoit des retardemens, dans les momens où la rareté du numéraire occaſionnoit des embarras, où le prix du pain ne diminuoit pas aſſez promptement, et lorſque d'autres événemens déſagréables, effets de la néceſſité ou des diſpoſitions même de l'Aſſemblée, excitoient de la part du peuple, des plaintes & des réclamations. Il convenoit donc au Roi que perſonne autour de lui ne reſtât par habitude le garant, dans l'opinion des choſes ſur leſquelles un pouvoir étranger au ſien avoit ſeul influence ; il lui convenoit que cette garantie illuſoire ne ſervît pas uniquement à interrompre, en quelque manière, la comptabilité de l'Aſſemblée envers

la Nation, et des gouvernans envers les gouvernés. Sans doute que ces motifs et peut-être d'autres encore, furent apperçus de sa Majesté, puisque s'étant montrée constamment bonne envers moi, depuis le moment où je revins de Suisse pour me rendre à ses ordres, Elle ne me marqua point cependant le désir que je restasse plus longtems auprès d'Elle.

Enfin, je dois le dire : l'impossibilité où se trouvoit le Gouvernement d'arrêter les désordres dans leur source, et les scènes sanglantes de Nancy, m'avoient offert le présage des divers actes de rigueur auxquels une suite d'événemens obligeroit à recourir ; & je doutois si un Ministre pouvoit avec convenance & même avec probité, s'y associer par ses conseils, lorsque selon son opinion, toutes auroient pu être écartées, en se rapprochant davantage des principes de la justice & des règles de la modération ; en donnant au Pouvoir exécutif une plus grande autorité, & en établissant sur de meilleures proportions l'échelle graduée des diverses subordinations. J'ai le senti-

ment, que même en des temps ordinaires, mon ame ne pourroit se faire à des sévérités qui deviendroient fréquemment nécessaires; mais la plus dure des destinées, c'est de participer à l'exécution des vengeances, lorsqu'elles sont ordonnées pour le soutien d'opinions impératives, à la discussion desquelles on n'est point appelé (1), et dont la sanction est implicite par la situation où se trouvent le Roi et son Conseil.

Je m'étois encore apperçu de la diminution de mon crédit dans le Conseil, & cette diminution étoit naturelle ; j'avois perdu ma force en perdant de ma popularité, & les

---

(1) Ces principes ne sont pas nouveaux en moi ; car j'ai quitté mon premier Ministère, parce qu'en m'imposant l'obligation de fournir des ressources pour la guerre on me refusa la séance aux délibérations politiques, & de plus, l'autorité que je demandois pour veiller efficacement sur les dépenses des deux Départemens de la Guerre & de la Marine. Je desirois d'assister au Conseil, afin de pouvoir seconder le retour de la paix, après avoir fait tant d'efforts inutiles pour empêcher la guerre ; mais dans ce temps-là, comme aujourd'hui, les rivalités & les jalousies avoient souvent plus d'énergie que l'amour du bien public.

Miniſtres par la reſponſabilité qu'on leur avoit impoſée & dont l'Aſſemblée leur rappeloit à chaque inſtant la ſévérité, avoient acquis le droit de ſe gouverner, chacun dans leur Département ſelon leur propre jugement; mais, ni eux ni le Miniſtre des finances ne pouvoient plus être que des machines mouvantes ſous la main de l'Aſſemblée Nationale ou de ses Comités, & je dois avouer que je n'ai rien en moi de propre à cet état. Je ne ſais trop non plus ſi je ſuis apte à ſervir tant de maîtres. L'Aſſemblée Nationale dans un certain éloignement, préſente une ſorte d'abſtraction qui rappelle aux idées de grandeur & de majeſté; mais de près, cette multitude de Commandans que l'on voit circuler devant ſoi, et dont l'éducation, les mœurs & le caractère ne ſont pas toujours en harmonie avec la part de chacun à l'orgueil légiſlatif, ce ſpectacle fait ſouvent de l'obéiſſance un devoir pénible. Enfin, je ne ſais trop pourquoi le contraſte habituel entre la rudeſſe impérieuſe de l'Aſſemblée Nationale, & la pompe ſervile des Miniſtres du Roi, rend ces der-

nières places insupportables à certains caractères. On a bien vu des Princes & des Généraux, attachés autrefois au char triomphant des citoyens Romains ; mais ces citoyens étoient des guerriers qui avoient rempli l'Univers du bruit de leurs exploits, ces citoyens étoient les Marcellus, les Scipions, les Emiles. On n'étoit donc qu'imparfaitement préparé par cet exemple, à voir aujourd'hui l'Assemblée, avec une renommée encore en espérance, & au nom d'un pouvoir acquis & gardé sans péril, imposer altiérement un joug rigoureux, & parler sans-cesse aux Ministres de punition, de responsabilité personelle, de garantie sur leur tête, ou d'autres corrections de ce genre. Aussi l'on ne peut comprendre comment il se trouve des hommes assez faciles pour s'accommoder de ces manières, ou d'assez bonne humeur pour se prêter sans répugnance à toutes ces familiarités politiques (1)

(1) Lorsque ce paragraphe a été écrit, les discours habituels de l'Assemblée sur les Ministres du Roi, me

Il y a long-temps que j'éprouvois la rigueur d'une pareille position, & mon courage se soutenoit parce que je pouvois de

---

sembloient parvenus au dernier terme de disconvenance; cependant, je vois en ce moment, dans les papiers publics, le projet de Code pénal lu à l'Assemblée du 7 de ce mois, au nom du Comité de Constitution. Il a bien dû s'amuser ce Comité, en attachant en imagination les Ministres tantôt à la rame & tantôt au carcan, en leur qualité de Fonctionnaires publics. Je lui fais mon compliment sur ces belles & nobles idées; elles s'accordent à merveille avec une autre disposition nationale du même jour, celle qui admet l'offrande présentée à l'Assemblée par tous les Exécuteurs des hautes-œuvres; on leur prépare, en effet, un bon temps, et ils peuvent bien se résoudre à quelque sacrifice.

C'est la raison, dira-t-on, c'est la raison première, celle que nous avons retrouvée, qui, mettant tous les hommes au niveau devant nos yeux, nous engage à recevoir, en pleine Assemblée Nationale, l'hommage des Exécuteurs de la justice, comme celui de tous les autres citoyens, & à traiter avec la même ignominie les Ministres du Monarque & les plus vils criminels. Voilà sans doute où peuvent conduire toutes ces abstractions qui servent de rudiment aux Législateurs de la France. On les prend pour des découvertes nouvelles, & ce sont uniquement des principes élémentaires qu'on a dépouillés de toutes leurs idées accessoires; & ces idées, que l'on met à l'écart, étoient le résultat des lumières de l'expérience, du sentiment, des convenances, et des apperçus du génie.

temps à autre, faire entendre à l'Assemblée Nationale quelques observations raisonnables; mais ces observations lui devinrent

C'est ainsi qu'après avoir arraché les plumes du paon, on pourroit le présenter à la foire comme un animal inconnu.

L'on a su de tout temps que les Exécuteurs des hautes-œuvres étoient membres de la Société; mais l'esprit a conseillé de les tenir dans l'avilissement, afin que cet avilissement accrût la partie morale des supplices, & diminuât l'affreuse nécessité des peines physiques.

On a su de tout temps que les Ministres étoient de simples citoyens; mais l'esprit a conseillé d'accroître leur considération de toutes les manières, afin que cette partie morale du pouvoir d'administration, rendît plus rare la nécessité de recourir aux voies de contrainte et aux moyens de rigueur.

C'est en arrêtant son attention sur ses idées susceptibles d'une infinité d'extensions, que l'on auroit vu l'insuffisance des abstractions pour le gouvernement d'un Empire. Ces prétendues vérités originelles sont les quartiers de roche que l'on extrait des carrières, jamais un architecte ne s'en est servi pour un édifice, avant d'y avoir appliqué l'équerre & le ciseau.

C'est encore une vue bien courte, consacrée, à la vérité, dans la Déclaration des droits, que de confondre l'égalité des peines avec l'égalité des punitions. Ce sont deux idées absolument distinctes. Infligez le carcan, j'ai honte d'employer une si basse expression, infligez cette peine à un homme qui, par son état, ses mœurs et

odieuſes, & le temps étoit arrivé où il n'étoit plus poſſible de communiquer avec elle que par des louanges, & par une déférence abſolue. Je n'étois guère plus en harmonie avec les idées extrêmes que je voyois par-tout répandues, & avec les ſyſtêmes exagérés dont on avoit ménagé le triomphe. On le ſavoit, & l'on vouloit à tout prix que je m'én allaſſe. Je devois le faire; je ne convenois plus à ma place, & dans un moment de fiereté, je dirois peut-être qu'elle n'étoit plus digne de moi. J'avois comme ſurvécu aux principes & aux ſenti-

---

ſes habitudes, eſt devenu preſque indifférent à l'opinion il trouvera peut-être la punition ſupportable ; mais ſi vous ſoumettez au même genre d'aviliſſement un homme qui, par ſon éducation & ſa poſition dans le monde, ſ'eſt pénétré toute ſa vie des idées d'honneur & de conſidération, vous le puniſſez bien différemment, puiſqu'il préféreroit mille morts à cette infamie.

Ce que l'on voit chaque jour davantage, c'eſt le mépris jetté, de plus-en-plus, ſur les Agens du Pouvoir Exécutif. Et l'on veut, dit-on, que ce Pouvoir exiſte ! Et l'on veut qu'il reſte quelque choſe de la majeſté royale!

Je ne ſais en vérité juſques où l'on ſe propoſe d'aller, & je ne le demande ni à l'Aſſemblée Nationale, ni à la France ; car l'une & l'autre ne ſont pas encore du ſecret.

mens qui furent long-temps en honneur, & une retraite ſans tache étoit le dernier terme où je devois aſpirer.

Ah! je le ſens bien, je ne ſuis plus de ce monde; la modération eſt proſcrite de toutes parts, & l'on ne peut plus ſe montrer que ſous un drapeau. On veut trouver par-tout une cocarde ou un panache, tout le reſte paroît fugitif, & ces marques diſtinctives de parti, on veut encore qu'elles ſoient portées par le Miniſtre du Roi. Les uns lui demandent de s'occuper uniquement de l'autorité royale; les autres, de ſe ſervir de la confiance qui lui eſt accordée par le Monarque, pour dépouiller le Trône de ſes dernières pompes. Et les amis de la raiſon ſont ſi froids, ſont ſi calmes, qu'ils n'oſent marquer une route au milieu des exagérations de tout genre. Déjà même on ne ſe connoît plus à la marche de la ſageſſe & de la vertu; cette marche, qui décrit toujours un cercle autour d'un point fixe, doit paroître vacillante aux hommes de parti, parce qu'ils ne ſont pas toujours placés au même degré ſur le méridien de leurs paſſions;

mais tandis que ces paſſions ont eſſuyé plu-ſieurs fois des révolutions, & en éprouve-ront encore, l'homme gouverné par un prin-cipe de morale, ſe trouve aujourd'hui tel qu'il fut en d'autres temps, & tel que l'avenir le verra. C'eſt donc parce que je n'avois point changé, qu'on m'a préféré les der-niers venus & qu'on les a trouvés les ſeuls véritables amis de la Liberté. Cependant je puis le demander : lorſque ſeul, pour ainſi dire, à la Cour, ſans appui, ſans compa-gnon, ſans modèle, & au milieu de la guerre, en ces temps malheureux où les Républicains eux-mêmes élèvent pour un temps un pouvoir arbitraire ; lorſque ſeul, en de pareilles circonſtances, j'ai profeſſé le premier les ſentimens généreux d'une Liberté raiſonnable ; lorſque je faiſois en-tendre un langage inconnu juſqu'alors ; lorſ-que ſeul, je réſiſtois aux Grands ; lorſque ſeul encore, je prenois en main la cauſe du Peuple ; je puis le demander, que faiſoient alors la plupart de ceux qui, dans ce mo-ment, proclament à ſi haute voix leurs vertus civiques ? Il faut le dire : je les ai vus

courbés ſous les pas des Miniſtres ou des premiers Commis en faveur; je les ai vus s'humilier volontairement devant le Pouvoir, & s'occuper avec une moëlleuſe adreſſe du ſoin de lui plaire & de la flatter je les ai vus ſervir & ſeconder baſſement tous les genres de deſpotiſme; je les ai vus enfin ſe glorifiant de leurs livrées, donner dédaigneuſement le nom d'eſprit exalté à celui qu'ils trouvent aujourd'hui trop en arrière de leurs paſſions ou de leurs ſentimens compoſés.

Cependant, d'autres temps ſont venus; & alors les uns, ſans le dire, ont vu dans le renverſement abſolu du Gouvernement, une carrière nouvelle ouverte à leur intérêt, à leur gloire & à leur ambition; & d'autres, ſans aucun motif particulier, mais occupés pour la première fois des idées de Liberté, ont reſſenti toute la flamme qu'inſpire un nouveau culte; & d'abord excités par les applaudiſſemens, enſuite par les circonſtances, ils ſe ſont diſputé l'honneur des extrêmes; & de degrés en degrés, arrivés au ſommet des opinions & des principes les plus

Voici le discours que tient de moi le Peuple dans une grande partie du royaume: *Nous l'aimions; nous aurions donné notre vie pour lui; mais nous sommes changés depuis qu'on nous a dit qu'il avoit emporté le bien de la nation.* Comment pouvez-vous le croire, lui répond-on? *Oh! c'est sur, nous l'avons vu imprimé.* Voila par-tout l'effet des libelles dont la circulation a été tolérée et encouragée; voila ce qu'on parvient à faire croire sur l'homme qui à servi l'Etat avec une pureté et une générosité dont il n'y a jamais eu d'exemple. Mais le Peuple reviendra de lui-même, ajoute-t-on: oui, quand je ne serai plus, et quand les méchans d'aujourd'hui auront épuisé leur venin.

C'est au mois de Juillet 1790, que je rémis à l'Assemblée Nationale un Compte immense, celui de toutes les recettes et de toutes les dépenses, depuis le premier Mai 1789, jusqu'au premier de Mai 1790: ainsi par un effort de célérité sans égal, au milieu du courant des affaires, on a employé que trois mois à un pareil ouvrage. Cependant, qui n'a pas entendu parler des plaintes de

l'assemblée sur le retard de ce compte? et dès qu'on l'a reçu, on y fait si peu d'attention que plusieurs députés le demandent encore aujourd'hui et personne n'est surpris que l'on n'en ait pas fait le rapport. On l'examine, dit-on; mais si à soixante Députés dont le comité des finances est composé, huit mois n'ont pas encore suffi pour la vérification d'un compte, comment se fâchoit on, lorsqu'une seule personne en prenoit trois pour sa confection? Tout réussit, tout succède aux heureux, ou, pour parler avec franchise, *la raison du plus fort est toujours la meilleure.*

Que dirai-je encore? Des millions et des milliards ont été sous ma direction et ma sauve-garde pendant le cours de sept années sans que jamais on ait pu élever contre ma gestion économique, aucun reproche réel; et cependant, à l'époque de la premiere création des assignats, il entre tout-à-coup dans l'esprit de l'assemblée de ne faire remettre ces billets au trésor public que par gradation; c'est tantôt par mois,

tantôt par quinze jours, tantôt par semaine, qu'elle en mesure la distribution ; et cette circonspection s'adresse à celui que dans toute l'Europe on eût peut-être voulu pour caution de l'Assemblée Nationale elle-même.

Cependant, toujours suivie dans sa maniére, l'Assemblée, à chaque demande de ces Assignats, s'étonne, se fâche, jette par fois les hauts cris, et les hommes de bon sens, dans son Comité des finances, n'arrivent pas aisément à lui faire comprendre que les besoins de l'Etat une fois connus et constatés, il faut bien les payer avec la monnoie qu'on s'est faite. Mais une circonstance toujours remarquable, c'est qu'après moi, les besoins grossissent, et cependant tout devient facile ; on dit pour colorer ce changement qu'enfin on reçoit des comptes à son goût ; mais la même personne qui les faisoit sous moi, les fait encore, et sa méthode étant fort bonne, il ne l'a point changée. Les orateurs à l'Assemblée nationale n'ont peut-être jamais lu ces comptes, ils

n'en ont pas le tems ; ainsi c'est de sentiment qu'ils en jugent.

On croiroit que l'Assemblée, toujours soutenue à mon égard dans son esprit de critique, profitera d'une occasion de faire sortir avec éloge quelque partie de ma conduite, un trait du moins de mon administration ; mais jamais la plus petite louange ne lui échappe, et dans ses immenses recettes en ce genre, et qui lui font toutes plaisir, elle se garde bien de rien céder au Ministre, et de le rendre heureux un moment. Ce n'est pas assez de cette parcimonie ; l'on fait à chaque instant au milieu d'elle, le récit des abus du tems passé, et l'on s'abandonne contre ces *abus* aux plus ardentes déclamations : la justice demanderoit qu'on fît la part à chacun, et qu'une distinction honorable fût accordée à ceux qui l'ont méritée ; mais on l'évite soigneusement, et l'on se permet, qui plus est, d'établir cette conduite en principes : « Le co-
« mité, *c'est celui des pensions qui s'exprime*
« *ainsi*, le comité poursuit donc cette

« recherche, celle des dilapidations, avec « ardeur, et il la poursuit dans tous les « actes, registres et états qu'il peut décou-« vrir, sans s'inquiéter des diverses admi-« nistrations, parce que c'est la chose qu'il « poursuit, et non les personne. Si jamais « on intente une action de responsabilité « contre quelqu'un des Ministres qui ont « géré depuis 1774, ce sera alors que les « Ministres pourront se quereller les uns « les autres, comme bon leur semblera, pour « se rejeter les fautes de l'un à lautre. Le « Comitè des Pensions n'a aucune part à « prendre à ces débats «. Quel principe en Legistation! Ainsi, l'orsqu'il s'agit de censure ou de reproche, au lieu d'en faire une juste répartition, on croit plus convenable de prendre les années en masse, afin que les Administrateurs, bons ou mauvais aient leur part du coup de griffe, sauf à eux à s'entendre ensemble sur la légitimité des égratignures. *C'est à eux*, dit le Comité des Pensions, *c'est à eux à se quereller les uns les autres, comme bon leur semblera.* Quel trait de hauteur! son ridicule seul en aduocit.

l'impression. Mais c'est ainsi qu'avec diverses nuances, les Comités et les Orateurs de l'Assemblée se sont trop souvent expliqués à l'égard des Ministres. La pol iesse aussi, probablement, leur paroissoit aristocratique.

Ils donnent le nom *d'insolences ministérielles*, à des observations sages et modérées que je leur adresse, à des observations cependant presque toujours accompagnées d'homages, rendus avec respect et aux travaux et aux lumières de l'Assemblée; mais il est vrai que j'ai toujours senti fortement la dignité qui appartient à un homme vertueux; car il est uni par ses sentimens à quelque chose de plus grand encore que l'autorité.

Jamais aussi je n'ai perdu de vue la majesté de cel ui qui parle au nom du Chef de l'Empire, et j'ai toujours eu présent à l'esprit, le rang que devoit tenir le Monarque dans les affaires de l'Etat : ces divers sentimens dont j'étois pénétré, ont sans doute, élevé le ton de mes discours au-dessus du

langage que l'Assemblée Nationale étoit accoutumée à entendre.

Il y avoit une politique suivie dans la marche de cette Assemblée : elle vouloit que tout fut à elle, que tout existât par elle; ainsi les Ministres, avec un peu de réputation en propre, ne pouvoient lui convenir, et j'ai bien lieu de croire que sans le mouvement soutenu de Paris et du Royaume, et sans l'éloquence ardente de M. de Lally, on m'eut doucement oublié lors de mon exil du 11 Juillet.

Cet esprit n'étoit point encore formé lors de l'arrivée des Députés à Paris ; mais la peur individuelle de chacun deux de nuire à leur influence en s'approchant des Ministres, se manifesta de très-bonne heure ; et des considérations particulières contrarièrent ainsi le mouvement naturel qui devoit porter les Représentaus de la Nation à s'unir de toutes les manières au plus ancien ami du peuple, et au premier défenseur de la liberté.

Enfin, je m'apperçois trop sensiblement que les Chefs de l'Assemblée Nationale,

que ceux du Club dominateur de Paris sont impatiens de me voir éloigné des affaires ; et pour décider ma retraite, chaque jour on invente quelque mensonges, où l'on dresse quelque machination. Deux fois on forme le projet de m'attaquer dans ma maison : je ne m'étonne point des complots des méchans ; mais que ces complots soient connus, et que l'Assemblée Nationale n'en prenne aucun souci, qu'elle tolère ouvertement des écrivains incendiaires, et les maintienne ainsi dans l'habitude d'égarer à leur gré l'esprit du peuple et de l'exciter aux plus grands excès, on ne peut alors se permettre aucune réflection, et c'est par le silence qu'on doit exprimer sa pensée.

Ce fut à trois reprises, et de distance en distance, que je prévins l'Assemblée Nationale de mon éloignement prochain du Ministère; l'état de ma santé, le seul motif que j'alleguai, ne me valut de sa part aucun témoignage d'intérêt; et lorsque le lendemain d'une insurrection, qui m'obligea de sortir de ma maison et fut la dernière goutte du

calice amer dont on m'abreuvoit depuis si long-tems, je parlai d'une manière précise de mon prochain départ pour les eaux; lorsque je fis connoître, en même tems, que je me retirois ensuite dans ma terre, le plus parfait silence régna dans l'Assemblée, et l'on s'occupa de l'ordre du jour. Ainsi le dédain le plus marqué, l'indifférence la plus absolue, sont l'unique réponce que reçoit des Représentans de la Nation; celui qui, pendant cette année, avoit fait à l'Etat tous les sacrifices qu'on peut attendre d'un homme. J'eusse pu demander davantage à la simple pitié; car un pareil traitement, après tant de services, un traitement que j'attendois si peu, a pesé sur mon cœur pour y rester toujours; il fera tache dans l'histoire ou pour l'Assemblée ou pour moi; et dans l'une ou l'autre chance, je ne vois que du malheur.

Je ne pouvois plus différer de m'éloigner après ce dernier trait, envers moi, de la conduite la plus inouie; je reste cependant encore huit jours à Paris au milieu de toutes les horreurs de la haine et de la calomnie,

et au milieu d'un acharnement excité par des mains infernales. Je ne sais si j'eus un moment la foiblesse d'attendre, de quelque part, un sentiment de justice ou de bonté; je pars enfin; et seul dans mes longs souvenirs, je connois mes combats et mes profondes peines; je pars, et déja m'ont précédé ces lettres redoutables, ces correspondances funestes qui enseignent aux provinces la haine, l'injustice et la persécution. Aussi rapides en leurs effets que la baguette de Médée, elles appaisent et raniment à leur gré les furies. Je ne tarde pas à faire l'épreuve de cette maligne influence; je me repose quelques momens, et sans défiance, dans la maison de poste de la petite ville d'Arçis-sur-Aube, à 40 lieues de Paris, et bientôt je vois paroître la foule du peuple et plusieurs gens armés qui entrent dans ma chambre: on commence par me demander mes passe-ports; j'en avois trois et un billet particulier du roi; je les montre; la municipalité, le directoire du district les trouvent en règle; mais des hommes ardens excitent la garde nationale à penser différemment,

et le triomphe demeure aux plus emportés. On nous conduit, Mme. Necker et moi, au milieu d'une haie de fusiliers, à une auberge qu'on nous assigne, et où l'on veut d'abord nous séparer de nos gens; mais on se contente ensuite de donner la consigne à la porte de l'auberge, et de nous interdire toute communication avec personne; on multiplie autour de nous les postes de sentinelles, et pour observer toutes lès règles de la prudence, on place au-dessous de nous un corps-de-garde. Je veux écrire à l'assemblée nationale, on y consent; mais à condition qu'aucun homme à moi ne porte la letttre; l'on en charge deux citoyens d'Arcis, qui, à leur arrivée, se concertent avec les personnes de l'Assemblée dont les sentimens me sont le plus contraires: on prend jour et heure pour la remise de ma lettre à l'assemblée nationale, et après un débat où des intentions perfides, mais impuissantes, se manifestent; on consent à me faire jouir au moins des droits de l'homme, en défendant qu'on mette obstacle à la continuation de ma route; mais on s'abstient

soigneusement d'improuver la conduite de la Garde nationale d'Arcis. On a peur cependant que le Président, homme de bien, n'adopte dans sa réponse un style qui ressemble à celui de la reconnoissance ; et comme un ou deux députés, dans un moment de hardiesse, ont prononcé le mot de remerciment de mes services, on exige du président qu'il communique sa lettre avant de la faire partir, et il est obligé, peut-être contre son sentiment particulier, de se tenir dans les termes de rigueur qui lui sont imposés.

Une telle conduite de la part de l'assemblée passe à mes yeux toute imagination : c'est à moi que les Représentans de l'état craignent d'adresser un mot d'honnêteté ! c'est à moi qu'ils refusent une parole de reconnoissance ! On voudroit croire un moment qu'en raison de leur majesté, un approbation de leur part est un acte extraordinaire, et dont les nouveaux fastes ne présentent point d'exemple, mais je n'ai pas cette consolation. L'Assemblée accorde ce genre de faveur avec la plus grande fa-

cilité ; les plus petites Municipalités et une multitude de particuliers en ont joui, et en jouissent encore tous les jours. Il mesouvient entre autre, d'avoir vu décerner par un décret formel, des remercîmens public à un Officier dans la Garde Nationale, qui avoit arrêté un particulier proscrit par le Comité des Recherches, ou qui simplement avoit découvert et enseigné son asyle. Certes, il faut convenir que dans les règles communes de la reconnoissance, il y a quelque choses à redire à cette justice distributive de l'Assemblée ; il y a dans ses systêmes de répartition, un degré de perfection à desirer.

Je quitte Arcis-sur-Aube, cette vills qui regrette peut-être aujourd'hui sa conduite envers moi ; et muni d'un quatrième passe, port, celui de l'Assemblée Nationale, je continue ma route : mais en arrivant à Vesoul, je suis retenu par le Peuple ; il arrête ma voiture, il coupe les traits des chevaux, il tient les discours les plus menaçans, et je n'échappe qu'avec peine, à son aveugle emportement. Le soir, mes domestiques de

suite courent un plus grand danger; on les saisit tumultueusement. On ouvre les males de leur voiture, on en brise les cadenas; on fait une recherche de tout ce qu'elles contiennent; et de l'intérieur de la maison où tous ces actes d'iniquités s'exercent, on crie à la foule du dehors : *attendez, attendez, on vous avertira quand on aura trouvé quelque chose.* Il ne manquoit donc qu'un prétexte aux plus grands excès; heureusement on ne le trouva pas; les papiers étoient un recueil des principales lettres de reconnoissance ou de sentiment que j'avois reçues depuis quelque tems; les livres manuscrits étoient les registres de dépense de ma maison : on fut donc contraint de laisser partir mes gens; mais ils se crurent pendant près de cinq heures, entre la vie et la mort; et au milieu de leur péril, ils se lierent par des vœux qu'immédiatement après leur délivrance ils se sont empressés de remplir. Je dois rendre justice à la municipalité de Vesoul et au département de la Haute-Saône; j'ai reçu d'eux les témoignages de regret les plus affectueux; mais en Franche-Comté;

plus populaires, ils s'y ſont trouvés enclavés, & comme tenus priſonniers par cette même multitude qu'ils avoient appelée à eux pour être aidés dans leurs premiers pas.

Quelle a été alors la conduite de ce même Miniſtre, qui, après avoir ſervi la Liberté dans le cours de ſa première adminiſtration, & après l'avoir avancée d'une manière ſi remarquable dans ſon Rapport au Conſeil du 27 Décembre 1788, l'avoit encore ſecondée par les différentes diſpoſitions eſſentielles dont il a rendu compte? Certes il lui étoit aiſé, avec tous les titres qu'il avoit acquis & avec tant d'avances par-deſſus les autres, de conſerver les triomphes de la popularité; il avoit fait le plus difficile quand il avoit lutté contre les puiſſans, & quand il avoit ſi long-temps combattu pour le Peuple & pour ſes droits; mais il n'a pas voulu de l'éclat qu'il falloit acheter par l'eſclavage de ſa penſée ou par l'abaiſſement de ſon caractère; & laiſſant aux autres le ſoin de réparer, par l'exagérarion de leurs opinions, le long retardement de leurs généreux principes, il eſt demeuré conſtam-

ment ſur ſa ligne, & il a mieux aimé reſter ſeul au milieu de tous, que de déſobéir à ſa raiſon & à ſa conſcience, en s'uniſſant ſans réſerve à tous les ſentimens & à toutes les opinions du parti triomphant. C'eſt par cette conduite, courageuſe peut-être, mais au moins eſtimable, qu'il s'eſt trouvé pareil à celui qui avoit préparé la Liberté publique, & qui l'avoit accélérée par tous les moyens, dont la raiſon, l'honneur & le devoir avoient permis de faire uſage. Loin donc d'avoir changé, il s'eſt vu le même, & lorſque pour défendre la cauſe des Communes, de cette claſſe de citoyens trop oubliée, il s'expoſoit à tant de haines, & lorſqu'il ſe ſoumettoit à leur diſgrace plutôt que d'être infidèle à ſa morale & à ſes principes. Sans doute, ce ſecond ſacrifice a été le plus grand; j'y ai joué le reſte de mon bien, celui qui m'étoit demeuré d'une longue ſuite de travaux & de dévouement, celui que j'avois ſauvé des mains des méchans, celui qui m'étoit ſi cher, cette affection, cette bienveillance du Peuple, qui m'avoit ſi long-temps conſolé de mes peines. Il fal-

loit bien qu'on le trompât ce Peuple, à mon égard, comme on l'avoit trompé sur tant d'autres choses. J'ai vu paſſer ſa faveur à ceux qui ne l'aimoient que d'hier ; à ceux que j'avois apperçus dans la foule de ſes oppreſſeurs, à ceux qui ont médit du Gouvernement; après avoir demandé leur part aux abus, & après l'avoir obtenue. Il leur falloit au moins un air de courage, ils ont ſu le prendre en attaquant ouvertement les Miniſtres ; ils ſavoient qu'il ne reſtoit plus aucun pouvoir entre les mains des anciens Chefs de l'Adminiſtration ; mais ce ſecret n'étoit pas encore devenu populaire ; ils ont profité d'une ſi heureuſe combinaiſon pour ſe faire valoir d'une fauſſe hardieſſe. On eût exigé d'eux, s'ils ſe fuſſent déclarés ce qu'ils étoient, les ſeuls forts, les ſeuls puiſſans, les ſeuls dominateurs ; on eût exigé d'eux, ſous ce titre de la modération, de la ſageſſe & de la générosité ; ils ſe sont diſpenſés de ces entraves, en dirigeant toute l'attention vers un deſpotiſme qui n'exiſtoit plus, en s'annonçant comme entraînés par un ardent patriotiſme & diſtraits par ce généreux

ſentiment de toute l'étendue de leur péril.
L'Aſſemblée ne pouvoit les reprendre de cette fiction, elle qui se plaisoit quelquefois à décrire, à représenter sa carrière comme difficile, cahoteuse, parſemée de dangers; & cependant cette route étoit devenue auſſi plane, auſſi facile que les voies préparées pour la marche des triomphateurs.

Ah! qu'une noble ſimplicité eût été plus ſéante! elle n'eſt pas seulement l'apanage des grands caractères, elle eſt encore le ſceau des grandes pensées. Rien n'eſt beau que de ſoi; & toute eſpèce d'art altère cette pure eſſence. C'est par la ſimplicité qu'on paroît le même en toutes ſes actions, & qu'on eſt ſans effort dans la meſure des choſes; au lieu qu'on ne peut éviter ni les exagérations, ni les diſcordances, quand on s'eſt fait l'ouvrage de la polirique. On veut ajouter à ſes opinions ce qu'on ne peut ajouter à ſon eſprit, & l'on prend encore pour la perfection des idées, les principes extrêmes, ceux au-delà desquels personne ne peut aller. C'est donc par la simplicité qu'on ſe maintient dans un parfait équilibre;

& comme alors tous les mouvemens de l'ame deviennent faciles, on eſt courageux ſans bravade, partisan de l'égalité ſans être jaloux de toutes les diſtinctions, protecteur de l'indigence ſans insulter à la fortune & sans être injuſte envers les riches, ami du Peuple ſans chercher à le flatter, adorateur de la Liberté sans aucune indulgence pour le déſordre, & ſévère dans ces principes sans humeur & sans roguerie ; c'eſt alors enfin que l'on n'a beſoin d'aucune affectation, & que l'on peut ſe fier à ce qu'on eſt; c'eſt alors auſſi que l'on marche sans tambour & sans échaſſes, & qu'on ne veut d'éclat que le ſien, d'autre grandeur que sa propre ſtature.

Les divers intérêts que la plupart des hommes cherchent à concilier, les diverſes paſſions qu'ils veulent ſervir, deviennent un grand obſtacle à l'unité & à la ſimplicité de leur conduite, & lorsque parmi ces paſſions celle de la vanité domine, l'on devient ſemblable au tourne-sol, & l'on eſt ſouvent obligé d'être encore plus mobile que lui; car l'aſtre dont cette plante ſuit les mouvemens, eſt réglé dans sa marche; mais les

petits applaudiſſemens du moment, vers leſquels la vanité ſe dirige ſans ceſſe, l'agitent dans tous les sens, & ne laiſſent aucun repos à ceux qu'elle a mis dans ſes liens. Il faut donc un ſentiment d'élévation pour ſe fixer; il faut se placer à une certaine hauteur pour ne voir des hommes que leurs grands mouvemens, & pour n'être pas tenu de ſe diverſifier au gré de toutes les fluctuations d'opinion, dont la ſociété présente le tableau.

Je me ſuis toujours défendu de ces impreſſions vacillantes. L'unique ſoumiſſion que j'ai eue, c'eſt peut-être pour la voix publique, pour ce retentiſſement qui reſſemble au bruit de la gloire; mais ce n'eſt point en eſclave que j'ai ſuivi ce culte : toute dépendance abſolue eût offenſé mon cœur & bleſſé ma fierté. Le seul autel que j'ai dreſſé, c'est à l'honneur & à la morale; celui-là jamais je ne l'ai quitté, ni au milieu des rayons de la majeſté royale, ni au milieu des violences & des cris menaçans de l'autorité populaire. Ah! ſi près de cet autel il y eût eu plus de foule, ſi ſeulement tous ceux de ma croyance

avoient voulu l'environner, la raiſon, cette céleſte flamme, auroit eu plus d'empire ; mais le découragement les a ſaiſis, & ils ſont devenus indifférens à leurs opinions & à leurs amis ; on diroit que le mouvement & la vie ont paſſé en entier à l'esprit de parti, & qu'ailleurs il n'en reſte plus ni pour animer les ſentimens honnêtes & généreux, ni pour faire honte aux ingrats. On doit donc me pardonner d'avoir voulu retracer les principales circonſtances de mon adminiſtration : un jour, en des momens plus calmes, quelques ſouvenirs, quelques diſpoſitions de bonté s'y reprendront peut-être, & ce sera ma ſeule récompenſe. Ah ! quelle juſtice eût été moins onéreuse que celle dont j'euſſe été ſatisfait, que celle due à un homme dont tous les vœux ſe bornoient à recevoir un peu d'affection en retour de tant de ſervices, en retour au moins de cette profuſion de ſentimens dont il avoit donné des preuves ſi réelles ! Rejeté donc de mes espérances, déchu de ma légitime attente, je me recueillerai dans mes propres penſées, & là, je retrouverai celle

qui m'a ſi long-temps diſtrait de moi-même & qui peut m'en diſtraire encore, l'occupation de la France, l'intérêt à sa situation, l'inquiétude ſur ſa deſtinée. Je voudrois en vain m'affranchir de tous les liens qui m'uniſſent à ſon bonheur & à ſa gloire ; je réfléchis ſans ceſſe à une Nation que j'ai tant aimée ; &, quand elle m'oublie, quand elle me dit comme Horace, *je ne te connois plus*, j'ai présenté à mon cœur cette douce reponse de ſon frere, *je te connois encore, & c'eſt ce qui me tue.*

Ah ! je l'eſpère, il eſt temps encore pour elle d'arriver au bonheur ! Il eſt temps encore pour elle de ſe livrer à de juſtes eſpérances ! Cette France, ce beau Royaume eſt encore-là dans ſon entier ; un Ciel pur & ſerein couvre encore ſon vaſte horiſon ; un air bienfaiſant, un ſouffle tempéré y répandent par-tout leurs douces influences ; une terre féconde, une terre bénite ouvre encore ſon ſein avec amour aux laborieux efforts du vigilant agriculteur, qui tous les ans y cherche de nouveaux tréſors ; les

mers viennent encore mouiller ses rivages & lui apporter en échange de son superflu, les diverses richesses des autres contrées; le même esprit, enfin, la même activité, entretiennent encore l'émulation de ses industrieux habitans, & par-tout on voit quelques flammes de ces nombreux signaux de prospérité, qui ont servi si long-temps à distinguer un pays fortuné, l'ancien favori de la nature. Que ces souvenirs, que ces idées consolantes adoucissent nos ames & calment nos passions; & lorsque tant de bienfaits nous appellent à la reconnoissance, n'y mêlons pas ces sentimens de haine qu'une longue suite de malheurs pourroit à peine excuser. Ah! la paix & l'union! la paix & l'amour entre les enfans de la même patrie, & que chacun pour arriver à ce terme, fasse quelques sacrifices! Vous qui, par un exemple unique dans les annales du monde, avez cru pouvoir mettre aux voix la justice, la compassion, la bonté, & jusques aux sentimens de la conscience, tendez enfin une main fraternelle à ceux que vous avez poursuivis

ſi rigoureuſement ; ne regardez pas avec négligence le déſeſpoir de cent mille familles, vos aînées au moins par l'ancienneté non interrompue de leurs ſervices envers l'Etat ; adouciſſez l'effet des atteintes que vous avez portées à leurs propriétés & à tous les droits qui composoient leur héritage ; & entre les différentes égalités dont vous êtes épris, n'oubliez pas celle du bonheur, la plus réelle de toutes. Vous n'avez voulu agir que par la force & par la contrainte, & vous avez ainſi créé toutes les réſiſtances qui naiſſent de la fierté du caractère ; celles-là cependant chez tous les hommes, & chez les Français en particulier, ſont les plus difficiles à vaincre. Vous avez irrité, par des formes impérieuses, ceux que vous avez rendus malheureux, & comme ſi vous euſſiez été jaloux de leurs ſentimens de généroſité, vous ne leur avez pas ménagé le moyen d'y céder d'une manière honorable. Vous avez toujours parlé au nom de la loi, mais d'une loi que vous aviez faite ; mettez quelque prix auſſi à celle qui a fondé les Empires, celle que

les Conquérans eux-mêmes ont respectée, à cette loi de sagesse & d'équité, qui, prenant les hommes dans l'état où ils sont, tend à rapprocher toutes les classes de citoyens par leurs divers intérêts, & par la variété de leurs rapporrs. On eût dit, à votre empressement de tout renverser dans un temps donné, que vous étiez des Députés d'un autre monde planétaire, & que forcés d'y retourner à jour fixe, & devant remporter avec vous les idées de justice & de raison, vous vous trouviez dans la nécessité de tout entreprendre, de tout arranger avant votre départ, & de nous donner à la hâte des loix pour la durée des siècles. Mais rien de tout cela n'existe, vous êtes des hommes de cette terre, des hommes passagers comme nous, des hommes élevés à la même école, à celle du temps & de l'expérience, & qui recevrez encore tous les jours de nouvelles instructions. Ceux qui vous suivront vous passeront en science, comme vous-mêmes en avez passé d'autres. Soyez donc timides & circonspects dans la revision que vous allez faire de vos différens Décrets. Ne

perdez pas de vue que c'eſt au ſein des divisions, au milieu des paſſions de tout genre, que vous avez composé la Légiſlation de la France. Votre ouvrage a dû ſe reſſentir de ces circonſtances ; l'Europe le voit, l'Europe en juge ainsi ; ne ſoyez donc pas ſeuls à y donner une confiance ſans bornes. Ne décernez le nom, le grand nom d'immuables qu'à un petit nombre de baſes, à celles qui ſont évidemment néceſſaires pour le bonheur des Nations, & pour le maintien d'une ſage liberté.

Conſidérez tous les motifs puiſſans qui vous y convient ; jugez au fond de votre conſcience, ſi vous avez eu conſtamment une opinion libre & indépendante ; examinez ſi vous avez été au milieu des mouvemens de Paris, tels que vous vous ſeriez trouvés dans l'aſyle du ſage, & dans une retraite écartée où vous n'auriez eu pour guides que vos ſentimens & vos propres penſées ; examinez encore ſi nul retour ſur vous-mêmes n'eſt venu vous déranger de la route que vous auriez ſuivie au nom du bien public ; faites le compte

fecret des féductions que vous ont préfentées & le défir de la réputation, & l'efpoir de la gloire, & les charmes habituels de la louange, & les idées confufes d'une ambition vague, & tant d'autres confidérations perfonnelles. Réfléchiffez enfin fi vous n'avez pas eu plus fouvent les regards fixés fur l'étroite galerie de votre amphithéâtre, que fur l'efpace immenfe où la poftérité prendra place.

Et quand vous aurez fait ce recenfement, jugez vous-mêmes, fi vous voulez, fi vous pouvez vous en rendre garans à vous feuls, envers les générations fuivantes, de toutes les loix que vous leur avez faites fous le nom irrévocable de conftitutionnelles. Examinez fi fans aucun acte fpécial de tutèle, à vous remis par les générations précédentes, vous avez pu changer en entier & bouleverfer de fond en comble l'héritage qui apartient par fubftitution aux races futures, & le leur tranfmettre en cet état fous la feule caution de votre génie. Enfin, lors même que vous borneriez vos regards & vos inquiétudes au temps pré-

ſent, ne perdez pas de vue qu'il eſt des difficultés prochaines dont vous n'avez pas encore apperçu les commencemens; ſongez au déſir qu'auront vos ſucceſſeurs d'être remarqués à leur tour; ſongez à l'influence des divers amour-propres que vous avez mis en activité; ſongez à l'accroiſſement inſenſible du bruit des mécontens, à meſure que les hommes prudens ſe permettront d'élever leur voix, & que les timides l'oſeront; enfin, ſongez au caractère d'une Nation, qui n'eſt forte & conſtante qu'en avançant ou en s'élevant, & qui cherche un autre but, un autre mouvement, quand elle touche aux termes de ſes premiers vœux.

C'eſt une ſituation bien favorable, que celle où l'on n'a plus beſoin que de prudence & de modération; que celle où pour aſſurer ſes triomphes, il ſuffit de les circonſcrire, & où pour conſolider ſon empire, il ſuffit de lui marquer des limites. Ne vous reſtera-t-il pas aſſez de gloire, & ſurtout aſſez de bonheur, ſi tant d'excellentes inſtitutions que l'on pourra rapporter à votre

zèle & à vos travaux, ſurvivent à l'agitation de nos premières paſſions, & ſi l'on recueille en paix après vous, les fruits de vos généreuſes ſemences. Faites que les regrets des uns, que les larmes des autres, que les dfiéances & les craintes de tous, viennent enfin à ceſſer, & l'on relevera d'un commun accord tout le bien dont on vous eſt redevable. Ce n'eſt pas d'une approbation implicite & craintive dont l'Aſſemblée doit être jalouſe ; il n'eſt point de tyran, il n'eſt point d'uſurpateur qui n'en ait obtenu de pareille au tems de ſa puiſſance ; & ſi Tamerlan après ſes victoires avoit exigé qu'on lui jurât qu'il étoit le Prince le plus doux & le plus clément de la terre, il auroit obtenu ce ſerment avec la plus grande facilité, & Bajazet l'auroit ſigné lui-même à travers les barreaux de ſa cage.

Ce n'est pas à de pareilles déférences que l'Aſſemblée doit borner ſon ambition; elle a fait aſſez de choſes dignes de louange, pour aſpirer à des hommages éclairés, & pour tolérer que le vœu pur de la Nation ſe faſſe entendre après elle.

Ce vœu pur ſans doute eſt difficile à connoître ; car ce n'eſt pas au milieu des paſſions les plus ardentes, ce n'eſt pas aux premiers momens d'une grande révolution, ce n'eſt pas ſur-tout au milieu d'une ville où la licence interdit la liberté, qu'on peut diſcerner les ſouhaits permanens & les ſentimens de durée ; mais je crois qu'il dépend de l'Aſſemblée ; je crois qu'il dépend ſur-tout de pluſieurs de ſes Députés de caliner inſenſiblement les eſprits & d'approcher ainſi les opinions du point de modération auquel elles ſeront amenées par la ſeule force du temps.

On doit déſirer auſſi que les mécontens n'éloignent pas eux-mêmes le triomphe de la raiſon, ſoit par leur conduite au dedans du Royaume, ſoit par leurs agitations au-dehors. Ils n'ont pas apperçu de quelle force eut été dans leur cauſe une contenance noble & ſereine, & ce ſilence majeſtueux de l'opprimé, qui a ſouvent accablé l'orgueil de l'oppreſſeur ; mais ils devroient ſavoir au moins que pluſieurs de leurs dé-

marches

marches ont servi les vues de ceux qui ont besoin des apparences de danger, pour soutenir à la fois et leur crédit, et leurs opinions extrêmes, et leurs projets inconnus.

Je ne demanderois pas à des hommes offensés de tant de manières, je ne leur demanderois pas de revenir en France sous le règne de la présente Législature ; ils ont trop de sujet de s'en plaindre, et dans les formes et dans les choses réelles. Ainsi lors qu'ils diroient : nous attendrons pour céder aux circonstances, que la Nation s'explique par un autre organe, on appercevroit dans cette conduite quelque chose dont toutes les ames fières auroient le sentiment ; et ce qu'on entend mieux encore, c'est comment ils ne fléchissent pas sous les peines pécuniaires auxquelles on a eu l'impolitique de recourir ; c'étoit peut-être une nouvelle offense que d'a tendre d'eux cette foiblesse. Mais s'ils étendoient leur ressentiment jusques sur la patrie. . . . . s'ils ne voyoient pas tous les maux dont ils seroient la malheureuse origine. . . . . je ne puis le penser. . . . ce sont des bruits mensongers,

ce sont de fausses terreurs........ Voudroient-ils venir en ennemis sur cette terre qui les a vu naître? Dans quel lieu pourroient - ils marcher, sans y fouler aux pieds la cendre de leurs aïeux, de ces héros de la France, péris en défendant le Royaume, et qui dans le cours de leur vie avoient éprouvé quelquefois l'ingratitude de leur patrie, sans avoir jamais cessé de l'aimer. Ils vous crieroient du fond de leurs tombeaux: arrêtez, arrêtez, ces titres que nous vous avons transmis, c'est par nos vertus et notre courage que nous les avons acquis, et ces biens dont vous avez hérité de nous, nous les aurions sacrifié pour l'Etat, s'il eût été nécessaire. Notre nom qui vous reste, vous impose les mêmes devoirs. Ils vous diroient encore: ce pays où vous porteriez la guerre n'est point à ceux dont vous vous plaignez, il est à vous comme à eux, il est à vos enfans comme aux leurs; attendez avec calme la justice du tems; mais dût-elle tarder, dût-elle ne jamais venir, osez tout supporter plutôt que d'avoir un seul reproche à vous faire.

Je ne dois pas mêler ma voix à celle que je viens de faire entendre; je n'ai pas le droit de parler à ceux qui ne m'aiment point; et dans un moment où tant de motifs animeroient mon langage, je ressens péniblement une injustice qui retient mon émotion. et arrête avec contrainte tous les élans de mon ame.

Je me permettrai seulement d'inviter les citoyens mécontens, à ne pas détourner leurs regards des biens généraux., des biens éminens auxquels ils participeront, si la paix, si l'ordre se rétablissent, et si des idées de modération succèdent aux premières passions. C'est quelque chose pour tous que tant d'abus détruits; c'est quelque chose pour tous; que ce rapport inexpugnable opposé au retour des anciens désordes; c'est quelque chose pour tous, que l'abolition des impôts considérés si long-tems comme oppressifs, et l'affranchissement de cette multitude d'entraves nuisibles à la circulation et à l'accroissement des richesses nationales: c'est aussi quelque chose, c'est un bonheur pour tous, que la

faire tumulte au milieu de nous, et nous empêcher d'écouter les leçons de la sagesse, nous verrons de près le terme de nos vœux, sans être jamais sûrs d'y atteindre.

Défions-nous des amis cachés du despotisme, mais défions-nous aussi de ceux qui se servent du nom de la liberté pour exciter un aveugle enthousiasme; car nous ne savons pas ce qu'ils veulent faire d'un mouvement de ce genre. Ils ignorent encore eux-mêmes le genre d'autorité dont ils desirent la conservation, et plusieurs souhaiteroit peut-être que tout fût remis en commun, que tout fût replacé dans l'état de nature, afin de se saisir d'une meilleure part que celle dont le hasard de la fortune les a favorisés. On est véritablement effrayé, en cherchant à présager le dernier degré de la désorganisation civile, politique, morale et religieuse, auquel des génies dangereux ou des esprits désordonnés voudroient insensiblement nous conduire. Ils auront, n'en doutons point, un abus à dénoncer, une épouvante à donner, jusqu'à ce qu'ils aient amené le nivellement le plus absolu des

hommes et des choses; et s'ils avoient la hardiesse des Titans, parvenus à renverser le royaume, ils se serviroient de ses débris pour escalader le ciel; et là, s'ils le pouvoient, après avoir égalisé l'action des élémens, après les avoir confondus, après avoir rompu les liens qui retiennent la fureur des vents, ils jouiroient un moment du bouleversement général de l'univers.

Hélas! nous voyons de toutes parts leur ouvrage, et nous devons en pleurer; la confusion nous environne, et nous ne savons pas encore si nous pourrons échapper aux malheurs dont elle est l'origine. Ah! vous qui deviez être nos sages et qui l'avez été quelquefois, comment n'avez-vous pas mieux calculé l'effet des différentes passions? comment n'avez-vous pas observé leur marche agressive, et leurs envahissemens journaliers? Semblables, je le crains, au philosophe Archimède, tandis que vous cherchiez la solution de vos problêmes théoriques, tandis que vous étiez occupés à tirer des conséquences de ce que vous appelliez le *principe*; vous ne vous êtes pas

apperçus que les ennemis étoient dans vos murs, et que la ville étoit prise.

Rien de si beau que de rendre les hommes uniquement dépendans de la loi; car elle n'a ni favoris, ni partialité, ni foiblesse; mais cette soumission, il la faut demander à une multitude ignorante, aveugle et malheureuse, et qui voudroit tirer tous les jours à la grande loterie des changemens et des subversions. Il est aisé de l'avoir pour soi, tant qu'on lui parle d'innovations; mais quand le moment est venu, où il faut enfin garder et maintenir quelque chose, c'est alors que les difficultés commencent. Et si l'on avoit cherché l'appui de cette multitude pour tout renverser, comment la rameneroit-on subitement à tout respecter? Et si l'on avoit permis à tous les génies malfaisans de la tromper, comment la ramèneroit-on facilement aux notions de la vérité? Ah! venez aux secours de la chose publique, & montrez-vous enfin pour notre assistance; & vous tous qui réunissez à des sentimens civiques un esprit droit & un caractere modéré, hasardez-vous insensible-

ment à devenir nos ministres de paix, & les Négociateurs de la félicité publique; choisissez le moment propice pour réussir dans cette vertueuse entreprise ; indiquez alors aux uns ce qu'ils doivent souffrir, & aux autres ce qu'ils doivent céder ; plénipotentiaires honorables de la raison, & accrédités par elle, faites valoir ses droits & son autorité, & travaillez à former cette opinion, la souveraine du monde, & le guide des Législateurs eux-mêmes. Mêlez-vous à toutes les assemblées publiques, non pour heurter, non pour offenser les passions dominantes, mais pour tempérer avec prudence les idées exagérées, mais pour contrebalancer un peu le pouvoir de ceux qui entraînent les esprits par la seule puissance de leur caractère. Vous aurez déjà beaucoup fait, si vous pouvez parvenir à rétablir la réputation de la sagesse, & si vous pouvez lui gagner quelques amis, ou obtenir du moins qu'il y ait sûreté pour elle. Vous aurez déjà beaucoup fait, si vous pouvez commencer un traité d'union, si vous pouvez, pour ainsi dire, ouvrir des conférences entre l'ordre et la liberté, eutre la popu-

larité & la justice, entre les systêmes exagérés & les vieilles leçons de l'expérience, entre le contentement des uns & l'entière satisfaction des autres, entre les ressentimens de l'esprit de parti & l'oubli général qu'exige l'intérêt public. Ne vous laissez point effrayer par des contrariétés auxquelles vos efforts seront soumis. Le moral des hommes a ses tempêtes comme la nature physique; mais l'espérance renaît après les alarmes; les orages de la liberté passeront & elle nous restera, & nous la garderons avec ses bienfaits. Nous la garderons comme nous l'avons desirée, non pas pour le triomphe de quelques-uns, mais pour le bonheur de tous; car ce bonheur, ce bonheur général est la seule garantie durable, l'unique sauve-garde certaine des établissemens humains; & c'est à le consolider, c'est à l'accroître par des moyens justes & raisonnables, que notre science est destinée. Vous donc, qui aimez la liberté dans la pureté de votre cœur, vous qui l'aimez sans art & sans forfanterie, environnez-là de toutes les idées sensibles qui peuvent la rendre plus chère aux hommes, & de toutes

les idées exactes qui peuvent lui conserver l'appui de la raison. A ! qu'après tant d'agitations, la France voie enfin le terme de ses inquiétudes ! Ah ! qu'ils arrivent enfin ces jours desirés, ces jours de paix & de contentement universel, ces jours qui seront le commencement d'une longue & mémorable suite de prospérités! mon cœur s'y réunira, mon cœur en jouira de toutes les manières, & à ce premier sentiment il m'est permis, je crois, de mêler une autre pensée. L'époque du bonheur des nations est aussi le tems de leur justice ; car ce bonheur ne peut exister, ne peut être assis sur des bases durables, qu'après la disparition de toutes les idées mensongères, après la fuite honteuse de tous les vices. J'attendrai donc cette époque pour être jugé de nouveau, & jusques-là je laisserai passer tous ces favoris de la fortune, tous ces vainqueurs de la morale, triomphateurs éphémères et dont les chars glorieux se briseront avant d'arriver aux premières stations, avant d'avoir fait les premières journées sur la route éternelle du tems.

FIN.

APPENDICE.

23 avril 1791.

Cet ouvrage étoit entièrement imprimé lorsque j'ai reçu la nouvelle de l'insurrection des tuileries, du 18 de ce mois. Je sens le besoin de le dire, afin qu'on ne cherche pas à comparer toutes mes expressions avec les sentimens dont l'Europe est en ce moment pénétrée. Monarque infortuné ! si le plus tendre intérêt à votre situation, de la part de tous les étrangers, pouvoit adoucir un moment vos peines, jouissez avec certitude de cette consolation. Hélas ! vous n'obtenez pas aujourd'hui d'un peuple égaré, ce que l'on rend par-tout à la vertu malheureuse; et c'est au nom de la liberté, dont vous avez été le généreux fondateur, que l'on enfreint les loix pour captiver la vôtre. Ah ! si par un sentiment d'indifférence pour la religion, le roi eût négligé les devoirs des fêtes solemnelles, il seroit devenu le héros de la philosophie du jour; et les écrivains sans principes, qui

gouvernent la multitude, auroient trouvé pour le louer, des motifs que la vie la plus morale du meilleur des princes ne leur a pas fournis. Et parce qu'une conscience timorée lui fait desirer de recevoir les sacremens d.un tel prêtre, plutôt que d'un autre; on excite contre lui la plus dangereuse fermentation. Ce n'étoit pas du moins à des hommes sans mœurs er sans vertus, à des hommes pervertis, au milieu d'une cité corrompue, ce n'étoit pas à eux à imposer des règles aux sentimens intérieurs d'un monarque religieux, et religieux non par aucune affectation, mais dans toute la simplicité d'une ame franche et honnête. Les croira-t-on, quand ils parleront de sacremens et de cérémonies pieuses, avec la fureur dans les regards, et avec tous les emportemens de la tyrannie? Quel abus de la force, et quel excès de désordre! Vous n'avez pas sûrement prévu tous ces malheurs, vous qui auriez pu les éloigner, en n'exigeant pas un serment inutile au bien public, ou en consentant du moins à déclarer *que vous n'aviez pas entendu toucher au spirituel.* Ah! falloit-

il unir un trouble religieux à tant d'autres bouleversemens? Les députés de la nation ont sans doute le droit de fixer les devoirs des fonctionnaires publics; mais comment n'a-t-on pas réfléchi que la religion catholique étant toute mystique, c'étoit par la foi, et non par un décret de l'autorité civile, que chaque homme isolé pouvoit reconnoître dans les prêtres de l'église, le pouvoir de consacrer l'hostie, de recevoir la confession, de donner l'absolution et de guider les consciences! Il faut une religion aussi simple dans son culte et dans ses dogmes, que la religion protestante, pour permettre un accord parfait entre les deux autorités ecclésiastique et civile; mais, lorsque selon les obligations de la foi, l'un doit croire à la transmission d'un pouvoir mystérieux et surnaturel entre les mains des hommes, cette opinion toute spirituelle, cette pensée toute religieuse, ne peut être asservie aux conditions imposées par la loi; et le respcct pour les sentimens intimes, la déférence aux inspirations de la conscience, deviennent alors des actes d'une

justice absolue. Cependant, c'est à une multitude aveugle que l'on donne à juger aujourd'hui des questions de ce genre! Ah! si elle est appelée à mouvoir l'arbre sacré de la religion, au lieu de se placer tranquillement sous son ombre, bientôt elle le renversera, et des générations passeront avant qu'il puisse croître et s'élever de nouveau. Aussi, par un autre exemple de violence; et que j'apprends en ce moment; c'est vers les saintes filles de la charité qu'une cohorte effrénée vient de diriger publiquement sa criminelle audace, et méprisant jusques à la pureté de leur sexe et l'innocence de leurs pensées, c'est par des traitemens plus cruels que la mort qu'elle s'est permis de manifester ses fureurs. Il a donc oublié ce peuple égaré, que c'étoit à le secourir dans ses infirmités que ces filles charitables avoient consacré leur vie; il a donc oublié que pour remplir cette obligation religieuse, elles surmontoient toutes les antipathies de la nature; et que pour plaire à l'Etre Suprême, elles s'occupoient sans interruption, et avec la plus douce pa-

tience, du soulagement des misères humaines; il a oublié que ces filles du ciel, avec des sentimens qu'aucune souillure n'a jamais entachés, s'approchoient courageusement du spectacle effrayant que présentent dans les hôpitaux ces restes impurs de tous les vices, tristes lambeaux d'une nature épuisée, et qu'il faut essayer de rattacher à la vie! Elles avoient pour seule attente sur cette terre le respect dû à leurs généreuses vertus, et elles se voient exposées aux plus ignomineuses insultes. Elles avoient pour seul lieu de repos, dans leurs peines continuelles, la douce retraite de leur conscience, & l'ont vient les y troubler avec dureté. Ah! si c'étoit de furieux tels que vous qu'elles eussent à recevoir des préceptes de religion, elles ne passeroient pas leur vie auprès de vos lits de douleur. Mais vous avez peut-être la coupable espérance qu'elles joindront le support de vos indignités, à l'immensité des sacrifices auxquels elles se sont soumises. Oui, elle le feront; leur incomparable vertu s'étendra jusques là; mais le Dieu de justice qui recevra leur

hommage, de quel œuil regardera-t-il leurs ingrats oppresseurs? ô généreux Français! à quelle nation sauvage avez-vous cédé votre place?

ERRATA.

Page 123, ligne 16, *occupé de mes pensées*, lisez, *de ces pensées*,

Page 165, après la 7e. ligne, il ne faut point d'espace.

Page 375, ligne 23, *poursuivi dans les tribunaux*, lisez *devant les tribunaux*.